SIBAM

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA REGIE DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN

EXERCICE 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Préambule

Ce rapport annuel d'activité de la régie REABMG est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations règlementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) unique, créée au 1er janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

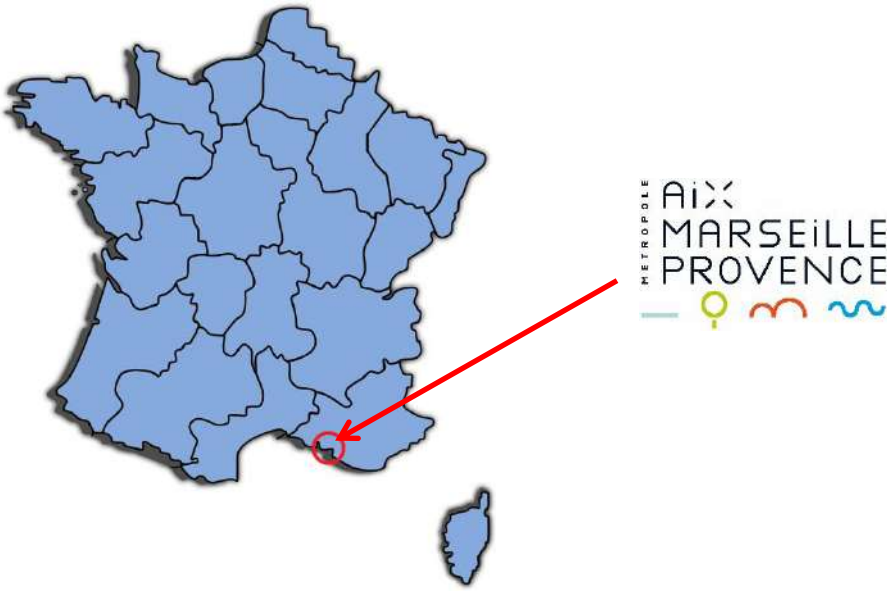

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 5

1.1. LA REGIE ET LA METROPOLE 5
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE 7
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT 8
1.3.1. Le service public de l'eau potable 8
1.3.2. Le service public de l'assainissement collectif 9
1.3.3. Le service public de l'assainissement non collectif 9
1.4. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE 9
1.4.1. Les ressources humaines 10
1.4.2. Les Prestataires 12
1.5. SERVICE AUX ABONNES 13
1.6. INSTRUCTION AU TITRE DE L'URBANISME OU DANS LE CADRE DE TRAVAUX 14

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 15

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020 15
2.2. FAITS MARQUANTS 15
2.3. LE PATRIMOINE DE LA REGIE 15
2.3.1. L'adduction 21
2.3.2. La production 21
2.3.3. Le traitement (y compris traitement chlore sur forage) 21
2.3.4. Le stockage 22
2.3.5. Le réseau de distribution 23
2.4. LA QUALITE DE L'EAU 23
2.5. LA DISTRIBUTION 25
2.5.1. Rendement 25
2.5.2. Gestion patrimoniale 26
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS 30
2.7. LA GESTION FINANCIERE 31
2.7.1. Les volumes facturés 31
2.7.2. Le taux d'impayés 31
2.7.3. Dégrèvements au titre de la loi Warsmann 32
2.7.4. Budget du service 32
2.7.5. Analyse du compte d'exploitation 33
2.7.6. Contribution à un fonds de solidarité 34
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX 34
2.8.1. Travaux neufs 34
2.8.2. Travaux de réhabilitation et de renouvellement 35
2.8.3. Etudes et travaux programmés 38

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 38

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020 39
3.2. FAITS MARQUANTS 39
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE 39
3.3.1. La collecte 43
3.3.2. Le traitement 43
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE 43
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION 48
3.6. LA GESTION DES DECHETS 48
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS 49

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

3.8. LA GESTION FINANCIERE 49
3.8.1. Le taux d'impayés 49
3.8.2. Budget du service 50
3.8.3. Analyse du compte d'exploitation 51
3.8.4. Contribution à un fonds de solidarité 51
3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX 52
3.9.1. Travaux neufs 52
3.9.2. Travaux de réhabilitation et de renouvellement 52
3.9.3. Etudes et travaux programmés 52

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SI CONCERNE 53

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020 53
4.2. FAITS MARQUANTS 53
4.3. DESCRIPTION DU SERVICE 53
4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE 54
4.5. LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS 55
4.6. BUDGET DU SERVICE 55

5. TARIFS DE L'EAU 58

5.1. DONNEES DE FACTURATION 58
5.2. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 59
5.3. EVOLUTION DE LA FACTURATION 59
5.4. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) 63

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE 64

6.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE 64
6.2. ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE 64
6.3. COOPERATION DECENTRALISEE 64
6.4. FONDS DE SOLIDARITE 64

ANNEXES 65

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE 66
ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE 72
ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX 77
ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020 84
ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M^3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION 85
ANNEXE 6 : INTERVENTIONS DE MAINTENANCE EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES) 86
ANNEXE 7 : INTERVENTIONS D'EXPLOITATION EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES) .. 92
ANNEXE 8 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CA) 93

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. LA REGIE ET LA METROPOLE

La Régie de REABMG est une régie à autonomie financière et à personnalité morale.

La régie est administrée par un Conseil d'Administration dont le président est Monsieur Serge PEROTTINO et dirigée par Monsieur Frédéric ARNAUD, Directeur.

Les membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil de la métropole, sur proposition de la métropole ; il est composé de 21 membres, 11 représentants de la métropole, 10 représentants des communes du territoire d'intervention de la régie.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

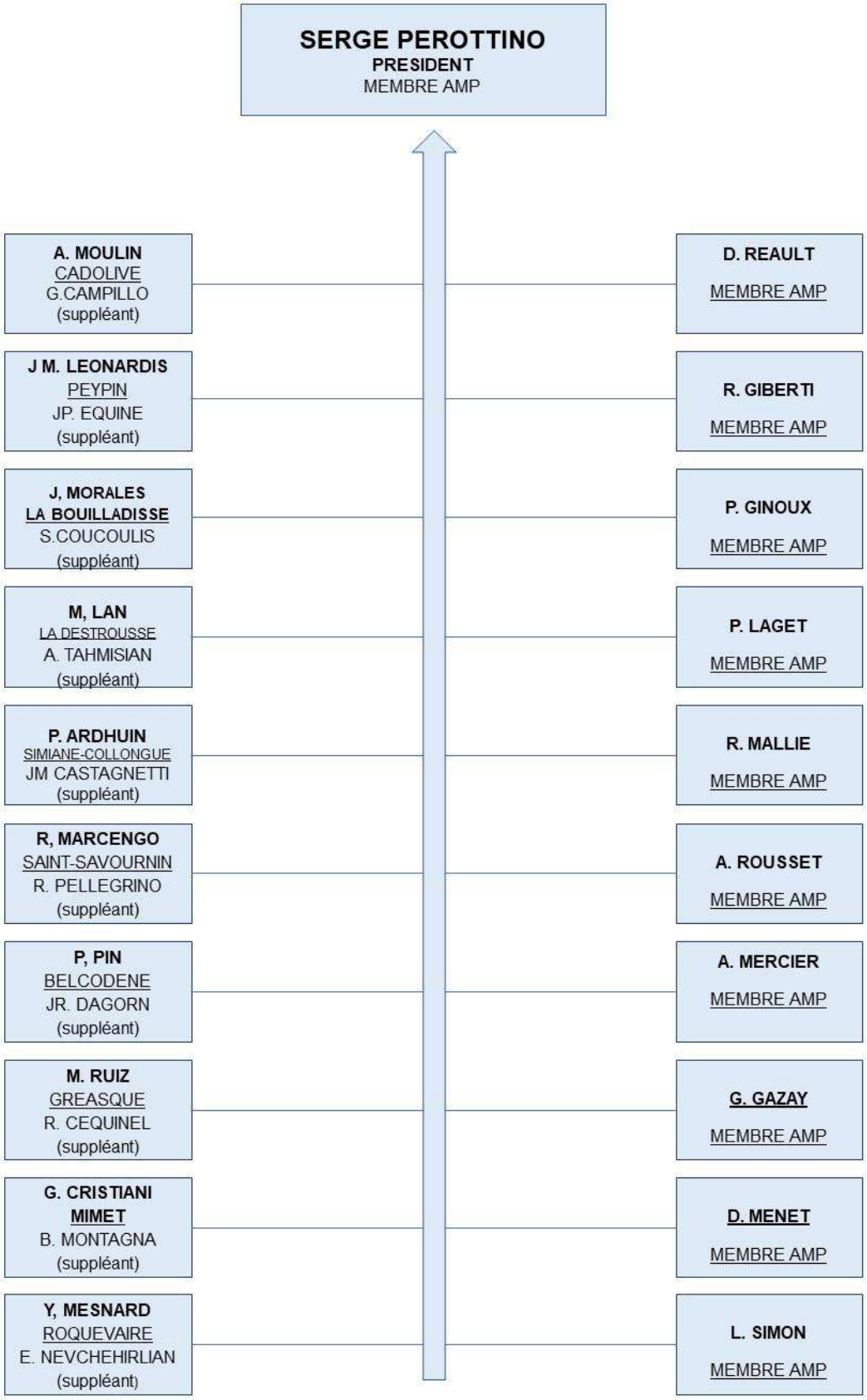

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Le Conseil d'administration délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la régie. Il décide les acquisitions, aliénations et prises en location de biens immobiliers, ainsi que les mises en location de biens mobiliers et immobiliers qui appartiennent à la régie. Le Conseil d'administration peut donner délégation au Directeur pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant. Le Conseil d'administration vote le budget préparé par l'ordonnateur, ainsi que le taux des redevances.

La Régie de REABMG fait partie de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Celle-ci est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole. Les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole. Différents modes de gestion sont mis en œuvre.

Le périmètre de la régie se situe sur trois territoires : le CT1 de Marseille, le CT2 d'Aix et le CT4 d'Aubagne.
C'est un héritage historique de l'ancien syndicat intercommunal (SIBAM).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

La régie REABMG intervient sur un territoire de 12 communes.

COMMUNES	COMPETENCES REGIE	TERRITOIRE
GEMENOS	EAU/ASS	CT1
PLAN DE CUQUES	EAU /ASS	CT1
ROQUEVAIRE	EAU	CT4
BELCODENE	EAU	CT4

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CADOLIVE	EAU	CT4
LA BOUILLADISSE	EAU	CT4
LA DESTROUSSE	EAU	CT4
GREASQUE	EAU / ASS	CT2
MIMET	EAU / ASS	CT2
PEYPIN	EAU	CT4
SIMIANE-COLLONGUE	EAU / ASS	CT2
ST SAVOURNIN	EAU	CT4

Ce territoire représente un bassin de vie de 65177 habitants (population légale INSEE 2017 en vigueur au 1er janvier 2021).
Il couvre une superficie d'environ 172 km².

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du Code de la santé publique.

Pour la majorité des communes (9 sur 12), l'eau est fournie par le canal de Provence en trois points de livraison : l'Ouvière et le Maltrait pour le réseau du SIBAM historique, et les Molx pour le réseau communal de Simiane-Collongue. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable (coagulation, filtration sur sable, et désinfection au chlore gazeux), puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.

Pour Roquevaire l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe de l'Huveaune). Cette eau brute est traitée (désinfection au chlore gazeux) afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble de la commune à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.

Pour Gémenos l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe de la vallée de St Pons). Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable (ultrafiltration sur membranes, désinfection au chlore gazeux), puis distribuée sur l'ensemble de la commune à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.

A Plan-de-Cuques, l'eau est fournie en gros et déjà potable par le réseau de la Ville de Marseille. Elle est ensuite distribuée par un réseau de canalisations et de réservoirs sur l'ensemble de la commune.

La régie assure les missions suivantes :

- Le traitement (coagulation et filtration) et la désinfection (au chlore gazeux) de l'eau brute,
- Sa distribution sur le territoire au moyen d'un réseau équipé de stations de pompage et de réservoirs de secteurs,
- La gestion technique de l'ensemble des ouvrages, leur entretien et leur renouvellement,
- Les travaux de construction des branchements neufs demandés par les nouveaux abonnés,

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- L'étude et la direction des travaux de renforcement et d'extension des ouvrages du service,
- La relève périodique des compteurs des abonnés, la facturation et l'encaissement des volumes consommés,
- La gestion clientèle.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épuration où aboutissent les réseaux de collecte. Toutes ces steps sont situées en dehors du territoire de la régie.

La régie assure les missions suivantes :

- La gestion technique de l'ensemble des ouvrages (réseaux de collecte, stations de relevage) leur entretien (curage) et leur renouvellement,
- Les travaux de construction des branchements neufs demandés par les nouveaux raccordés,
- L'étude et la direction des travaux de renforcement et d'extension des ouvrages du service,
- La gestion clientèle

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

REABMG n'est pas concernée. Sur son territoire, ce service est de la compétence du :

- CT1 pour les communes de Gemenos et Plan-de-Cuques
- CT2 pour les communes de Mimet, Gréasque, Simiane-Collongue
- CT4 pour les communes de La Destrousse, La Bouilladisse, Belcodène, St Savournin, Cadolive, Peypin.

1.4. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Afin de mener à bien l'exercice de ses compétences, la régie s'appuie sur des ressources internes et externes.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

1.4.1. LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif de la Régie se compose de 38 agents organisés selon l'organigramme suivant :

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

SIBAM – ORGANIGRAMME

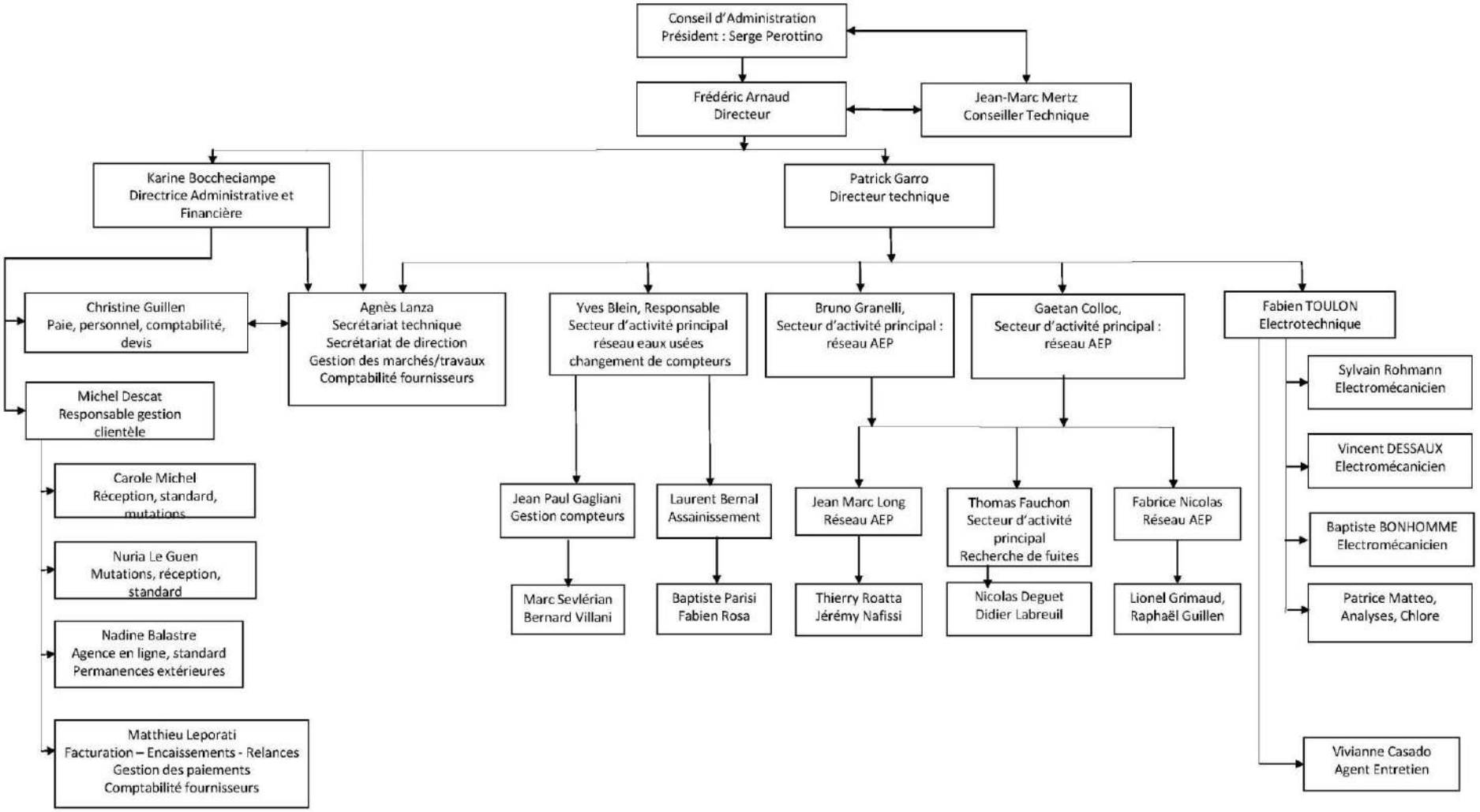

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Une astreinte technique est en place en dehors des heures travaillées. Elle se compose d'une équipe de 2 agents, un responsable et un technicien de support. Leur mission est d'intervenir pour résoudre ou prendre les mesures conservatoires nécessaires sur l'ensemble des ouvrages de la Régie, des usines de traitement jusqu'aux réseaux et branchements des abonnés. Cette astreinte est organisée avec un roulement hebdomadaire sur 9 équipes.

Le décompte des heures supplémentaires pour l'année 2020 est de 852,50 heures à 25 %, 137,25 heures à 50% et 458 heures à 100 %.
Les accidents du travail sur l'année s'élèvent à 154 jours.

Les formations de 2020 ont été les suivantes :

- AIPR encadrant : 2 agents
- AIPR opérateurs : 2 agents
- CACES Engins de chantiers cat A et C1 : 5 agents
- Habilitation électrique pour personnel électricien : 2 agents
- Habilitation électrique pour personnel non électricien : 5 agents
- SOFREL S500 : 1 agent

Tableau des accréditations du personnel :

	Nombre d'agents
Habilitation électrique pour personnels électriciens BT-HT	4
Habilitation électrique pour personnels non électriciens	15
CACES engins de chantier cat 1 et 4	14
ADR transport de matières dangeureuses	4
AIPR encadrant	10
AIPR opérateurs	8
SST	7
PERMIS POIDS LOURD ©	7
PERMIS SUPER LOURD (CE)	5

1.4.2. LES PRESTATAIRES

TITULAIRES MARCHES	OBJET	NOTIFICATION	DUREE	MONTANT
BRONZO TP	TRAVAUX RESEAUX	08,01,2019	3 ANS	2 000 000 € MINI 5 000 000 € MAXI
SUD TP 2	TRAVAUX BRANCHEMENTS	09,01,2020	1 AN RENOUVELABLE 3 FOIS	500 000 €
BRONZO TP	INTERVENTIONS URGNETES	09,01,2020	1 AN RENOUVELABLE 3 FOIS	450 000 € MAXI
ITRON	COMPTEURS	18,09,2018	3 ANS	LA FOURNITURE SERA REMUNEREE PAR APPLICATION DES PRIX UNITAIRES INDIQUES DANS LE DEVIS ESTIMATIF

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CIFFREO BONA	LOT 1	27,11,2020	1 AN RENOUVELABLE 3 FOIS	LA FOURNITURE SERA REMUNEREE PAR APPLICATION DES PRIX UNITAIRES INDIQUES DANS LE DEVIS ESTIMATIF
SIMC	LOT 2	08,12,2020		
BMOP	REGARD COMPTEUR	01,07,2020	48 MOIS	LA FOURNITURE SERA REMUNEREE PAR APPLICATION DES PRIX UNITAIRES INDIQUES DANS LE DEVIS ESTIMATIF
SMACL	DOMMAGES AUX BIENS - RC - PROTECTION FONCTIONNELLE	01,01,2020	48 MOIS	
MALI	PROTECTION JURIDIQUE			
PILLIOT	AUTO			

1.5. SERVICE AUX ABONNES

Accueil au siège de la REABMG (Sibam) :

Le siège du SIBAM est situé à Auberge neuve, Quartier Bédelin à Peypin.
Il est ouvert au public de 8h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours du lundi au vendredi.
Les abonnés peuvent se renseigner sur les services, effectuer leurs démarches administratives : paiement, résiliation, inscription, demander une intervention pour un problème technique ou de facturation.

Accueil téléphonique et astreintes :
Un accueil téléphonique est organisé au 04.42.04.65.43 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours du lundi au vendredi. Une astreinte téléphonique est organisée le soir et le week-end au 06.14.09.14.46 pour offrir au public un accueil 24h/24 7j/7

Site internet :
Le site internet Sibam.fr donne toutes les informations nécessaires sur l'accueil, les services de l'eau et de l'assainissement, les travaux en cours, les informations pratiques commune par commune. Il offre la possibilité d'un formulaire de contact relevé tous les jours. 5341 abonnés ont crées leurs comptes sur internet.

Modalités de paiement :
Les abonnés peuvent régler leur facture par chèque, carte bleue depuis l'agence en ligne ou directement au bureau, en espèce en se rendant au siège du SIBAM, et par prélèvement automatique.
Ci-dessous le détail de la facturation et des paiements :

	CHEQUES	PRELEVEMENTS MENSUELS	VIREMENTS	CB EN LIGNE	PRELEVEMENTS A ECHEANCE	CB BUREAU	ESPECES
NB FACTURES	26690	68736	7191	3750	4036	659	294
NB ABONNES	13498	8175	3656	2324	2199	376	174

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

1.6. INSTRUCTION AU TITRE DE L'URBANISME OU DANS LE CADRE DE TRAVAUX

COMMUNES	CU	PC	DP
ALLAUCH			
BELCODENE	1	7	
CADOLIVE	1	10	1
FUVEAU			
GREASQUE	5	68	14
LA BOUILLADISSE	1	24	8
LA DESTROUSSE	5	12	2
MIMET		6	1
PEYPIN	5	23	9
SIMIANE		8	3
ST SAVOURNIN	3	7	
ROQUEVAIRE	9	19	10
GEMENOS	4	34	8
PLAN-DE-CUQUES	3	40	11
	37	**258**	**67**

BILAN ANNUEL ATU-DT-DICT

Agences \ Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Consommés
ATU	71	49	11	28	70	103	76	96	103	51	95	88	841
DECLARANT	78	17	62	0	29	82	14	6	20	44	14	11	377
EXPLOITANT - REPONSE	207	149	106	51	120	172	128	82	153	164	199	134	1665
Total	**356**	**215**	**179**	**79**	**219**	**357**	**218**	**184**	**276**	**259**	**308**	**233**	**2883**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020

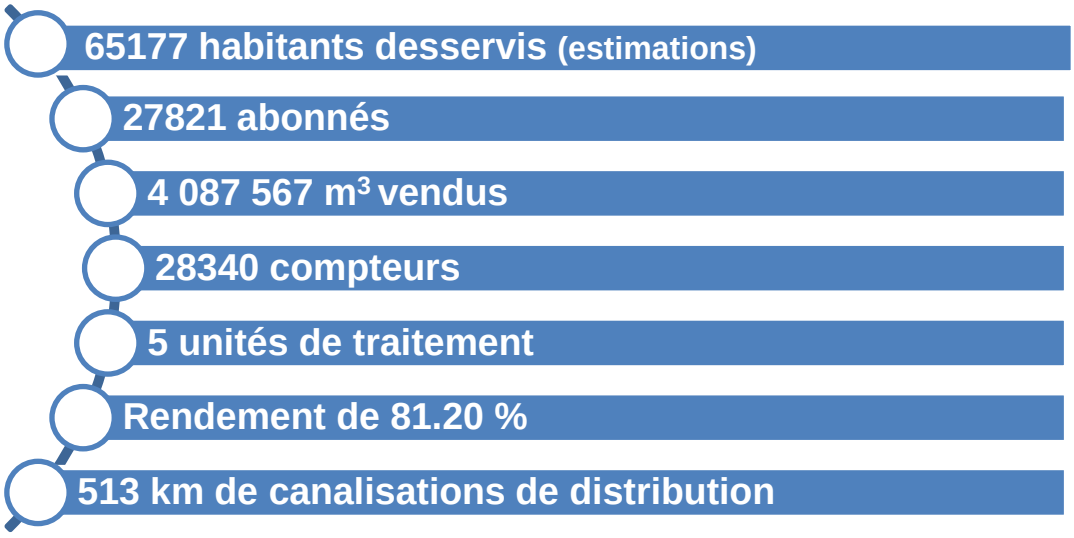

Ce rapport présente les données globales de la régie. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

2.3. LE PATRIMOINE DE LA REGIE

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

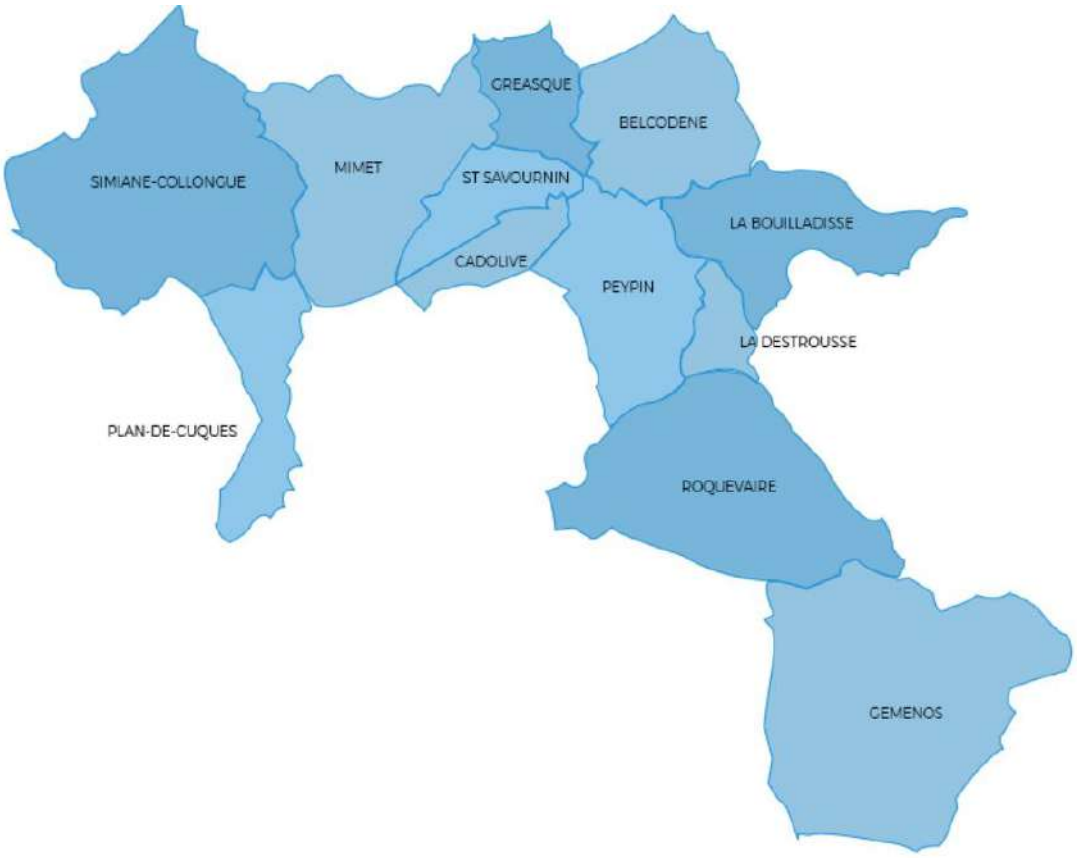

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

SIBAM HISTORIQUE - AEP

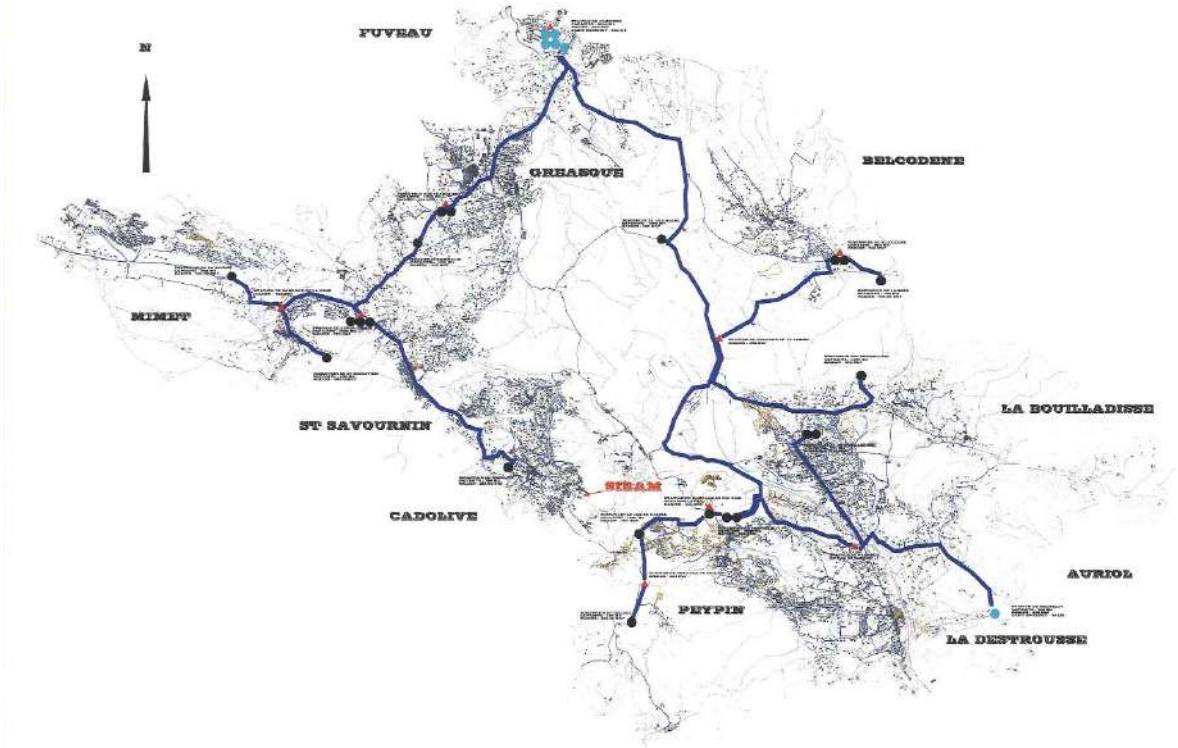

SIMIANE-COLLONGUE - AEP

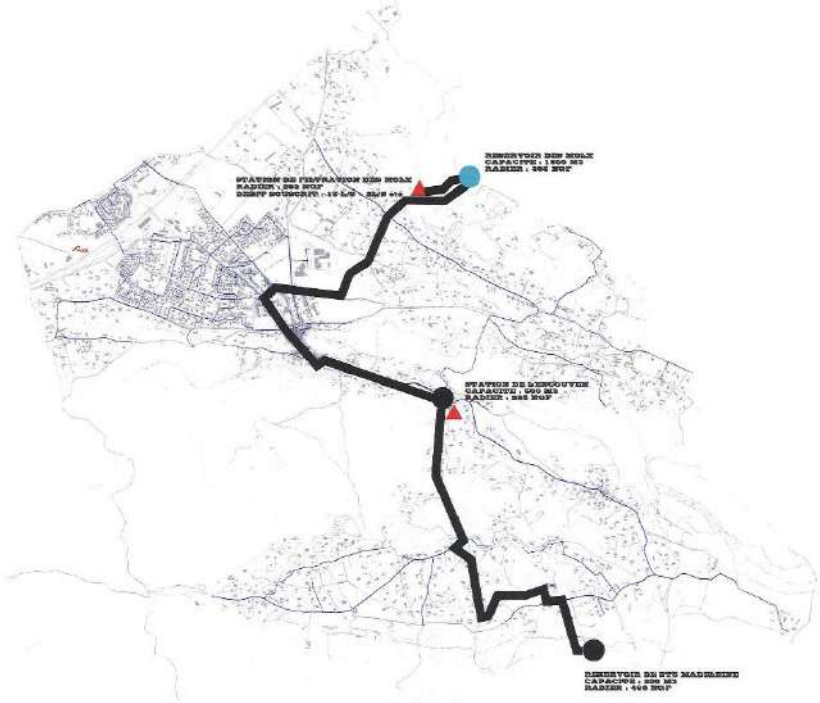

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ROQUEVAIRE - AEP

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

GEMENOS - AEP

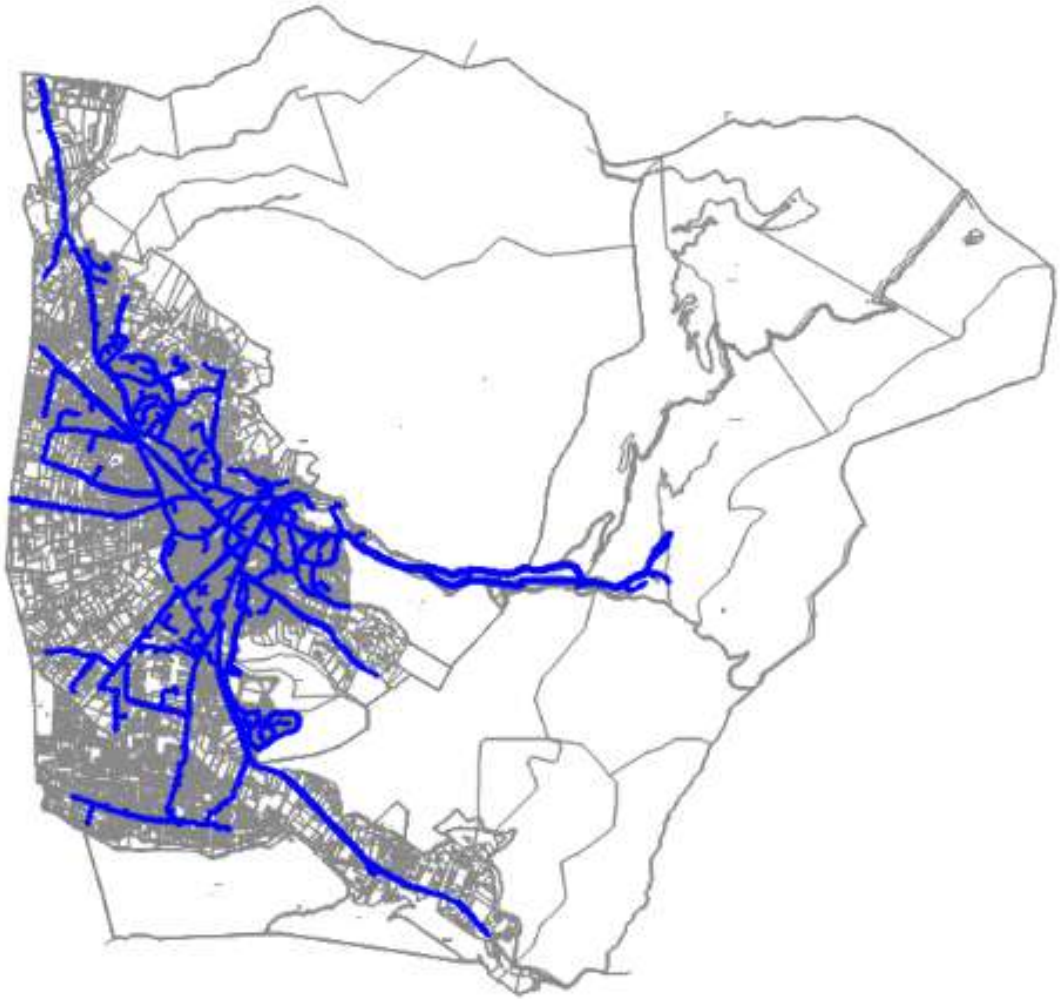

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

PLAN-DE-CUQUES - AEP

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.3.1. L'ADDUCTION

Non concerné

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la régie et leur impact sur la ressource :

En 2020, la régie a prélevé 4 888 976 m³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2020 (en m³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m³/jour)	Volume moyen 2020 (m³/jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Canal de Provence	3 002 724			
Forages du Pré - Roquevaire	901400			
Forages du Vézé – Gemenos	984852			

- Les achats et ventes d'eau :

La régie achète de l'eau : 4 163 411 m³ en 2020 dont
  - traitée : 1 160 687 m³ en 2020
    - au réseau de Marseille (SEM) pour l'alimentation du secteur de Plan-de-Cuques,
  - brute : 3 002 724 m³ en 2020
    - au canal de Provence, 2 623 307 m³ pour l'alimentation des 8 communes du périmètre historique, 379 417 m³ pour l'alimentation de Simiane-Collongue.

- La sécurisation de la ressource :

  L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

  Les secteurs de La Bouilladisse, La Destrousse et Peypin sont sécurisés.
  En revanche, les secteurs de Gréasque, Mimet, St Savournin, Cadolive, Belcodène, Simiane-Collongue, Roquevaire, Géménos et Plan-de-Cuques ne sont actuellement pas sécurisés.

2.3.3. LE TRAITEMENT (Y COMPRIS TRAITEMENT CHLORE SUR FORAGE)

5 unités de traitement permettent de produire 4 646 077 m³ d'eau potable par an.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Usine de l'Ouvière	1633931	Coagulation/ floculation,	Gréasque, Mimet, St Savournin,	Secteur du Maltrait

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

		filtration, chloration	Cadolive, Belcodène	
Station du Maltrait	796847	idem	La Destrousse, La Bouilladisse, Peypin	
Usine des Molx	329047	idem	Simiane-Collongue	
Forages des Prés	901400	Chloration	Roquevaire	
Forages de St Pons	984852	Ultra-filtration Chloration	Gemenos	

Désignation de l'unité de traitement	Coût de fonctionnement	Coût de revient au m³ traité

2.3.4. LE STOCKAGE

34 réservoirs d'une capacité globale de 31 855 m³ permettent de desservir le périmètre de la régie.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m3)	Secteurs desservis
Ouvière		**2**	**3500**	**SIBAM**
Maltrait		**1**	**500**	**SIBAM**
Les Molx		**1**	**65**	**Simiane**
Les Pradeaux		**2**	**1 600**	**Gréasque**
La Galère		**1**	**1 000**	**Gréasque, Belcodène, La Bouilladisse**
Courréon		**2**	**3 000**	**Peypin**
Super Gassin		**3**	**2 400**	**Mimet, St Savournin**
Le Moulin		**1**	**1 000**	**St Savournin, Gréasque**
La Source		**1**	**500**	**Mimet**
St Sébastien		**1**	**500**	**Mimet**
Cadolive		**1**	**400**	**Cadolive**
Jas de Valèze		**1**	**1 000**	**Peypin**
Le Régage		**1**	**120**	**Peypin**
Belcodène		**2**	**800**	**Belcodène**
L'Armée		**1**	**150**	**Belcodène**
Les Encrimauds		**1**	**1 000**	**La Bouilladisse**
La Bouilladisse		**2**	**900**	**La Bouilladisse**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Les Molx		**1**	**1 500**	**Simiane**
L'Encouven		**1**	**500**	**Simiane**
Ste Madeleine		**1**	**200**	**Simiane**
Saint Dominique		**2**	**800**	**Centre ville, ZAC Saint Estève, Pont de l'étoile, Roquevaire**
L'Horloge		**1**	**500**	**Vieux village, Roquevaire**
La Gardy		**1**	**500**	**La Gardy, Bellevue, la Bégude, Roquevaire**
Bassan		**1**	**70**	**Bassan, Roquevaire**
Valcros		**1**	**60**	**Valcros, Roquevaire**
La Piguière		**1**	**500**	**Piguière, Roquevaire**
Piédoulard		**2**	**1500**	**Centre ville, ZAC Saint Estève, Pont de l'étoile , Roquevaire**
Trémartin		**2**	**1000**	**Lascours, Roquevaire**
Le Marseillais		**1**	**70**	**Chemin du Marseillais, Roquevaire**
Rotonde de roussargues		**1**	**2070**	**Gemenos**
Rotonde de roussargues		**1**	**1500**	**Gemenos**
Rotonde de roussargues		**1**	**300**	**Gemenos**
La Montade		**1**	**850**	**Plan-de-Cuques**
Mimet		**1**	**1500**	**Plan-de-Cuques**

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2020, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 513 km.

Le nombre de branchements est estimé à 27 000, soit un linéaire d'environ 100 km.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par la régie dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Le compte-rendu annuel de l'ARS / ou les fiches annuelles de synthèse par commune est présenté en annexe 4 de ce rapport. Si les éléments ne sont pas disponibles, ils seront intégrés au RPQS du territoire.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : *solidarites-sante.gouv.fr*

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

P101.1
- Taux de conformité 2020 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue bactériologique : 99.56 %

P102.1
- Taux de conformité 2020 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue physico-chimique : %

Bilan
- **Eau d'excellente qualité**

En 2020, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 60 % pour les forages de Roquevaire et Gemenos, 40 % pour le Canal de Provence et celui de Marseille (Plan-de-Cuques)

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	*FORAGES VALLEE DE ST PONS*	*FORAGE DES PRES*		
***0 %** : Aucune action.*				
***20 %** : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.*				
***40 %** : Avis de l'hydrogéologue rendu.*				
***50 %** : Dossier recevable déposé en préfecture.*				
***60 %** : Arrêté préfectoral.*	X	X		
***80 %** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.*				
***100 %** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.*				
Résultats	60 %	60 %	%	%

- Le contrôle des forages privés : NON CONCERNE

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 :

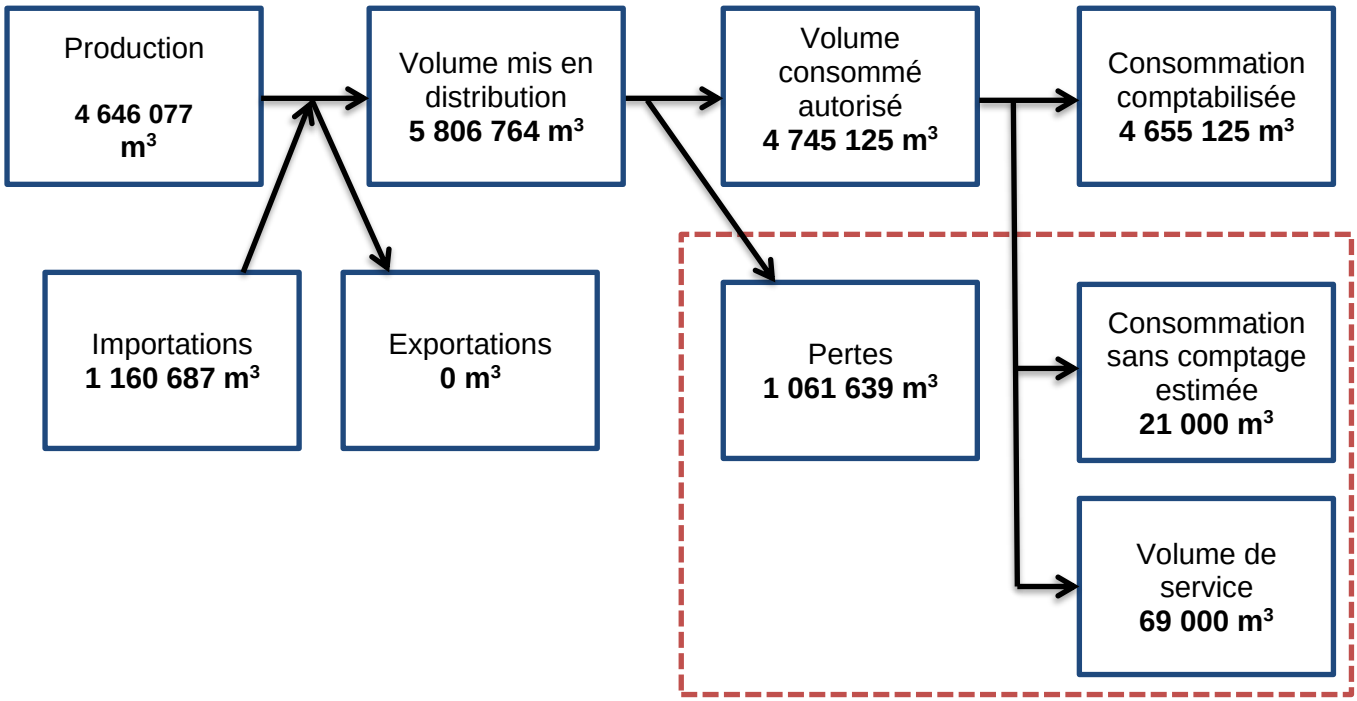

D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

- Performance du réseau :

En 2020, le rendement du réseau (P104.3) est de 81.20 %

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.

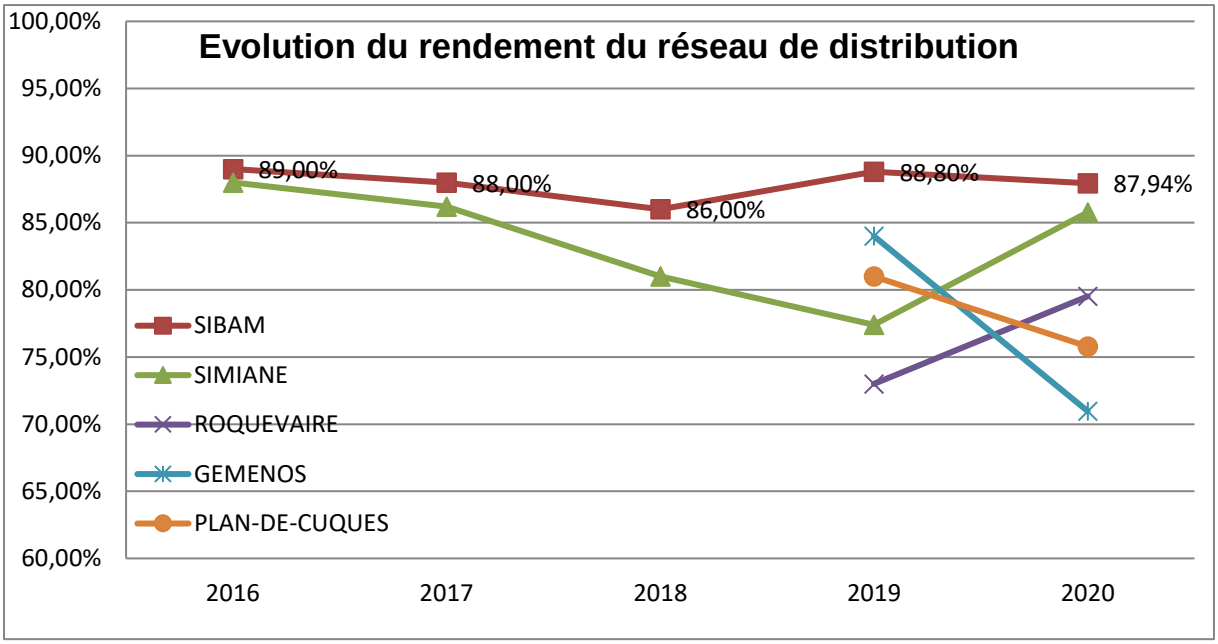

Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

En 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 6.3 m³/km/jour

En 2020, l'indice linéaire de pertes (P106.3) est de 5.8 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

Le service compte 513 km de réseau (hors branchement), 34 réservoirs ou bâches et 21 pompages et surpresseurs ou autres équipements si pertinents

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Ø	GREASQUE	MIMET	ST SAVOURNIN	CADOLIVE	PEYPIN	LA DESTROUSSE	LA BOUILLADISSE	BELCODENE	FUVEAU	AURIOL	ALLAUCH	SIMIANE	GEMENOS	PLAN-DE-CUQUES	ROQUEVAIRE		TOTAL (ML)
Ø < 100	8183	10856	5730	2887	8284	3752	8228	4907	2828	548	0	7320	10242	9686	43497		126948
100 ≤ Ø < 200	21023	30687	12529	9913	32646	16129	32509	9648	5	774	1202	28764	33179	29165	41725		299898
Ø ≥ 200	4585	5465	2701	780	7848	3040	5651	11939	3814	936	0	2452	4764	8335	6210		68521
INCONNU	1111	581	133	164	2066	504	930	121	532	22	49	9	1480	7345	2180		17224
TOTAL (ML)	34903	47589	21093	13744	50843	23424	47319	26615	7180	2280	1251	38544	49665	54531	93612		512591

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Bilan de l'exploitation :

Le réseau de distribution du SIBAM historique est divisé en une trentaine de secteurs permanents, alimentés par des compteurs qui sont relevés une fois par semaine, pour un suivi permettant de détecter rapidement les dérives éventuelles des volumes qu'ils comptabilisent. Lorsqu'une telle dérive est constatée, une campagne nocturne de recherche de fuite est organisée, avec subdivision du secteur concerné par des manœuvres de vannes, et écoute/corrélation sur les tronçons identifiés comme « fuyards ». D'autres compteurs ont été installés en dérivation sur certaines conduites, pour comptabiliser des sous-secteurs provisoires dans le cadre de ces opérations de recherche de fuite.

Au moins deux fois par an, des enregistreurs sont connectés sur des compteurs de secteur sélectionnés, afin de vérifier l'évolution des débits nocturnes, caractéristiques de l'état des réseaux desservis par ces compteurs.

De nombreuses interventions de réparations sur les réseaux de Gemenos, Roquevaire et Plan-de-Cuques ont eu lieu en 2020. Ces réseaux nécessitent la mise ne place de compteurs de sectorisations afin d'affiner la connaissance de leus fonctionnements et nous permettre de réduire la nombre de fuites.

Etat du parc compteur : depuis le début des années 2000, les compteurs sont systématiquement remplacés lorsqu'ils atteignent l'âge de 15 ans. La conséquence est qu'à ce jour l'ensemble des compteurs abonnés de la régie a moins de 15 ans, à part environ une cinquantaine de compteurs auxquels le service n'a pas encore pu avoir accès.
Depuis 2015, tous les compteurs posés, en renouvellement ou sur les branchements neufs, sont équipés d'émetteurs permettant la radio-relève.
Les communes de Gréasque, St savournin, La Destrousse et Simiane-Collongue sont entièrement équipés en radio-relève.

Nombre de compteurs actifs et inactifs posés au : 15/04/2021

Type Relève	BELCODENE	CADOLIVE	FUVEAU	GEMENOS	GREASQUE	LA BOUILLADISSE	LA DESTROUSSE	MIMET	PEYPIN	PLAN DE CUQUES	ROQUEVAIRE	SAINT SAVOURNIN	SIMIANE - COLLONGUE
Manuel	523	567	21	2 566	58	1 649	163	942	1 500	3 340	4 042	40	149
Radio	295	490	85	575	1 973	1 113	1 614	1 093	1 182	364	1 301	1 604	1 993
Total	**818**	**1 057**	**106**	**3 141**	**2 031**	**2 762**	**1 777**	**2 035**	**2 682**	**3 704**	**5 343**	**1 644**	**2 142**

Nombre de compteurs inactifs posés au : 15/04/2021

Type Relève	BELCODENE	CADOLIVE	FUVEAU	GEMENOS	GREASQUE	LA BOUILLADISSE	LA DESTROUSSE	MIMET	PEYPIN	PLAN DE CUQUES	ROQUEVAIRE	SAINT SAVOURNIN	SIMIANE - COLLONGUE
Manuel	14	37	14	4	48	76	41	42	47	5	45	34	
Radio	2	5	1		18	8	9	5	3	2	13	12	12
Total	**16**	**42**	**15**	**4**	**66**	**84**	**50**	**47**	**50**	**7**	**58**	**46**	**12**

Nombre de compteurs actifs posés au : 15/04/2021

Type Relève	BELCODENE	CADOLIVE	FUVEAU	GEMENOS	GREASQUE	LA BOUILLADISSE	LA DESTROUSSE	MIMET	PEYPIN	PLAN DE CUQUES	ROQUEVAIRE	SAINT SAVOURNIN	SIMIANE - COLLONGUE
Manuel	509	530	7	2 562	10	1 573	122	900	1 453	3 335	3 997	6	149
Radio	293	485	84	575	1 955	1 105	1 605	1 088	1 179	362	1 288	1 592	1 981
Total	**802**	**1 015**	**91**	**3 137**	**1 965**	**2 678**	**1 727**	**1 988**	**2 632**	**3 697**	**5 285**	**1 598**	**2 130**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

VILLAGES	INTERVENTIONS EAU 2020	GREASQUE	MIMET	SAINT SAVOURNIN	CADOLIVE	PEYPIN	LA BOUILLADISSE	LA DESTROUSSE	BEC DE NE	FUVEAU	SIMIANE	ROQUEVAIRE	GEMENOS	PLAN DE CUQUES	S.I.B.A.M	TOTAUX 2020
CODES		1	3&4	5&6	7	8&10	11	12	14	13	15	16	17	18		
11 100	Interventions sur installations de branchements															
110	Nettoyage filtre compteur						1					1				2
111	Remplacement compteur sale	3	5		1	1		1	2		3		1	19		36
112	Remplacement compteur gelé															0
113	Rajeunissement du parc	1		2					1				1	2		7
114	Remplacement compteur bloqué	3	3	1	2	2	1				2	10	6	4		34
115	Remplacement compteur cassé					1	1	1				9	2	1		15
116	Remplacement compteur vitre cassée								1							1
117	Pose compteur radio relève	2	1	82		5	2	7	1		1	98	21	13		234
119	Changement cpt posé à l'envers			6			1			1		2		1		11
120	Remplacemet robinet avant compteur	10	6	2	1	6	7	8	4	1	14	44	26	24		155
121	Remplacement tête de robinet	2	2			2						7	4	3		20
122	Pose robinet avant compteur				1		1	1				2				5
123	Remplacement joint compteur					1	1	1			3	13	11	9		39
130	Remplacement purgeur		2			2	1	1			2	1	2	1		12
135	Pose purgeur															0
140	Remplacement regard compteur					1	1					3	1	2		8
141	Remplacement plaque couverture regard compteur	4	1	1				2	1	1	2	3	1	4		20
142	Rehausse du regard compteur		1					1								2
150	Remplacement bouche à clé	1									1					2
TOTAL		26	21	94	5	23	17	24	10	3	28	194	75	83	0	603
11 200	Contrôles, réglages et prestations diverses															
210	Mesure de la pression de service	2	4	9		2	4	1	3		7	9	6	9		50
220	Mesure de débit		1										1			2
221	Mesure pression + débit		2	2					1							5
230	Réglage de la pression de service															0
TOTAL		2	7	5	0	2	4	1	4	0	7	9	7	9	0	57
11 300	Interventions liées à la qualité de l'eau															
310	Contrôle eau trouble	2	4	1		3	4		1		9	5		1		30
315	Goût de chlore	1					1					1				3
320	Purges sur réseau					1	2	1	1		1		1			7
TOTAL		3	4	1	0	4	7	1	2	0	10	6	1	1	0	40
12 100	Inter. suite rupture provoquée par accident															
110	Sur branchements	5	1	3	1		1		2	1	7	3	2	21		47
120	Sur conduites principales	1	1			1	1					5	2	2		13
130	Sur pièces spéciales											1				1
TOTAL		6	2	3	1	1	2	0	2	1	7	9	4	23	0	61
12 200	Inter. suite rupture survenant de manière inopinée															
210	Sur branchements	2	1				4	1			5	31	17	15		76
220	Sur conduites principales		1				3		1	1		7	8	5		26
230	Sur pièces spéciales		1										1	1		3
TOTAL		2	3	0	0	0	7	1	1	1	5	38	26	21	0	105
12 300	Débouchage de branchement															
12 400	Travaux neufs															
410	Exécution de tout ou partie d'un branchement						2					7	4	4		17
415	Pose ensemble de comptage												1			1
420	Travaux de déplacement de compteur		2				51		2			3		5		63
430	Réfection d'enrobés	1					1				1	1		1		5
TOTAL		1	2	0	0	0	54	0	2	0	1	11	5	10	0	86
12 500	Interventions pour le compte d'abonnés															
510	Interventions facturées															0
520	Interventions à titre gracieux	3	5	3	2	6	5	8	2	1	3	7	7	9		61
530	Problème après compteur pas d'intervention	6	6	7	3	4	4	5	1		12	8	17	41		114
535	Gelé après compteur															0
540	Intervention annulée par abonné					1		1				2				4
541	Refus de l'abonné															0
542	Impossible à remplacer											1				1
550	Intervention annulée	1	1	8		1	3	1		1		53	6	3		78
560	redistribution facture															0
570	coupure retour facture npai															0
580	absence de contrat															0
TOTAL		10	12	18	5	12	12	15	3	2	15	71	30	53	0	258
12 600	Interventions pour le compte de Mairies						1							1		2
13 100	Interventions sur installations de comptage															
110	Contrôle bon fonctionnement du compteur			1		1	7					13	6	2		30
115	Appairage compteur															0
116	Pose module															0
117	Changement module	6	3	2		2	9	7	2	1	2					33
120	Plombage du compteur	1	1				2	1						1		6
121	Plombage après compteur													1		1
122	Compteur non déplombé															0
130	Fermeture et condamnation du branchement		4	1	2		4	1				9	1	3		25
131	Fermeture suite impayé ou fermeture temporaire, suspension	1		2			1	1				6				11
132	Ouverture eau régularisation impayé			1				1				1				3
140	Remise en service d'un branchement	1	1		1	2	3					3				11
145	Ouverture du branchement					1		1				1		2		5
150	Pose ou suppression d'un compteur en série															0
151	Pose ou suppression d'un compteur chantier															0
152	Pose ou dépose d'une manchette	4							3		1	1	2	3		14
160	Relève index	1	5	1	1	6	3	4				33	10	18		82
165	Mutation	4	1	7	4	12	7	5			3	18		3		64
170	Mettre avis			1			2					2				5
180	Suppression de branchement		2									2		1		5
TOTAL		18	16	16	8	24	38	21	5	1	6	89	19	34	0	295
13200	Interventions diverses sur réseau															
210	Repérage ou recherche réseau existant	3	1	2	2	1	2		3				1	1		16
220	Recherche des causes de manque d'eau						1	1			1					3
230	Coupures en vue de maillage sur réseau															0
240	Recherche de fuites		1									2	2	3		8
250	Interventions diverses	3	4	3	2	8	4	2	6		6	23	26	28		115
260	Ne concernait pas l'eau	1	2			2	4	2			1	5	5	1		23
TOTAL		7	8	5	4	11	11	5	9	0	8	30	34	33	0	165
TOTAL GENERAL		75	75	142	23	77	153	68	38	8	87	457	201	268	0	1672

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Renouvellement des réseaux :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0.63 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

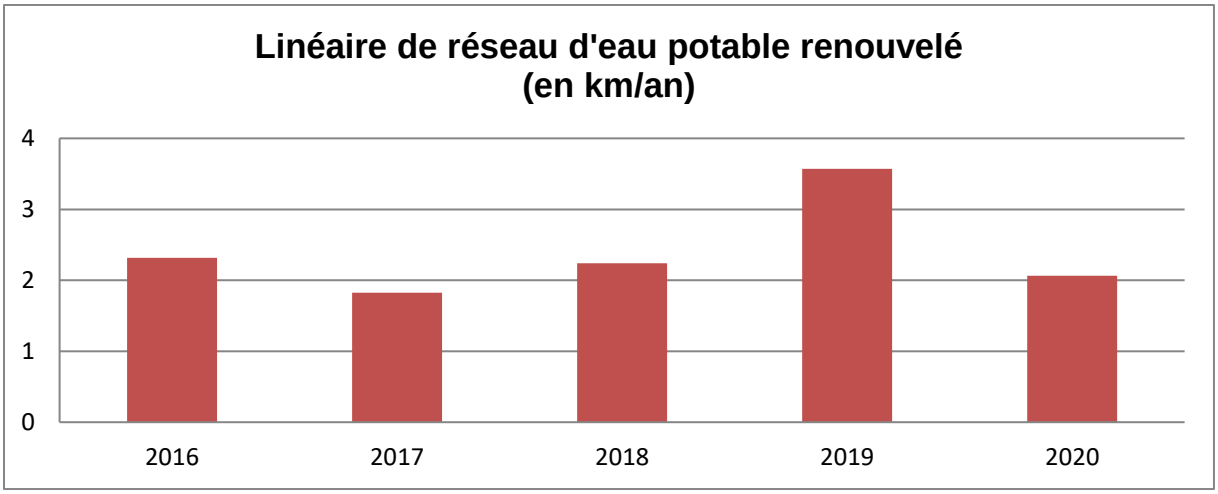

- Connaissance du patrimoine :

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) de la Régie REABMG est de 100 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 1.37 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

En 2020, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de 2 **jours.**

En 2020, le taux de réclamations (P155.1) est non comptabilisé

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 4 087 567 m³

COMMUNES	*VOLUMES FACTURES*
BELCODENE	*141 359*
CADOLIVE	*111 338*
GEMENOS	*567 550*
GREASQUE	*278 001*
LA BOUILLADISSE	*367 813*
LA DESTROUSSE	*227 256*
MIMET	*302 897*
PEYPIN	*340 126*
PLAN DE CUQUES	*689 471*
ROQUEVAIRE	*629 008*
SAINT-SAVOURNIN	*182 663*
SIMIANE-COLLONGUE	*250 085*
SOMME	*4 087 567*

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 6 %

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	41 759 m^3	48 752 m^3	56 249 m^3	13 %
Nombre d'abonnés concernés	224	301	394	30 %

2.7.4. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget Eau Potable de la régie :

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

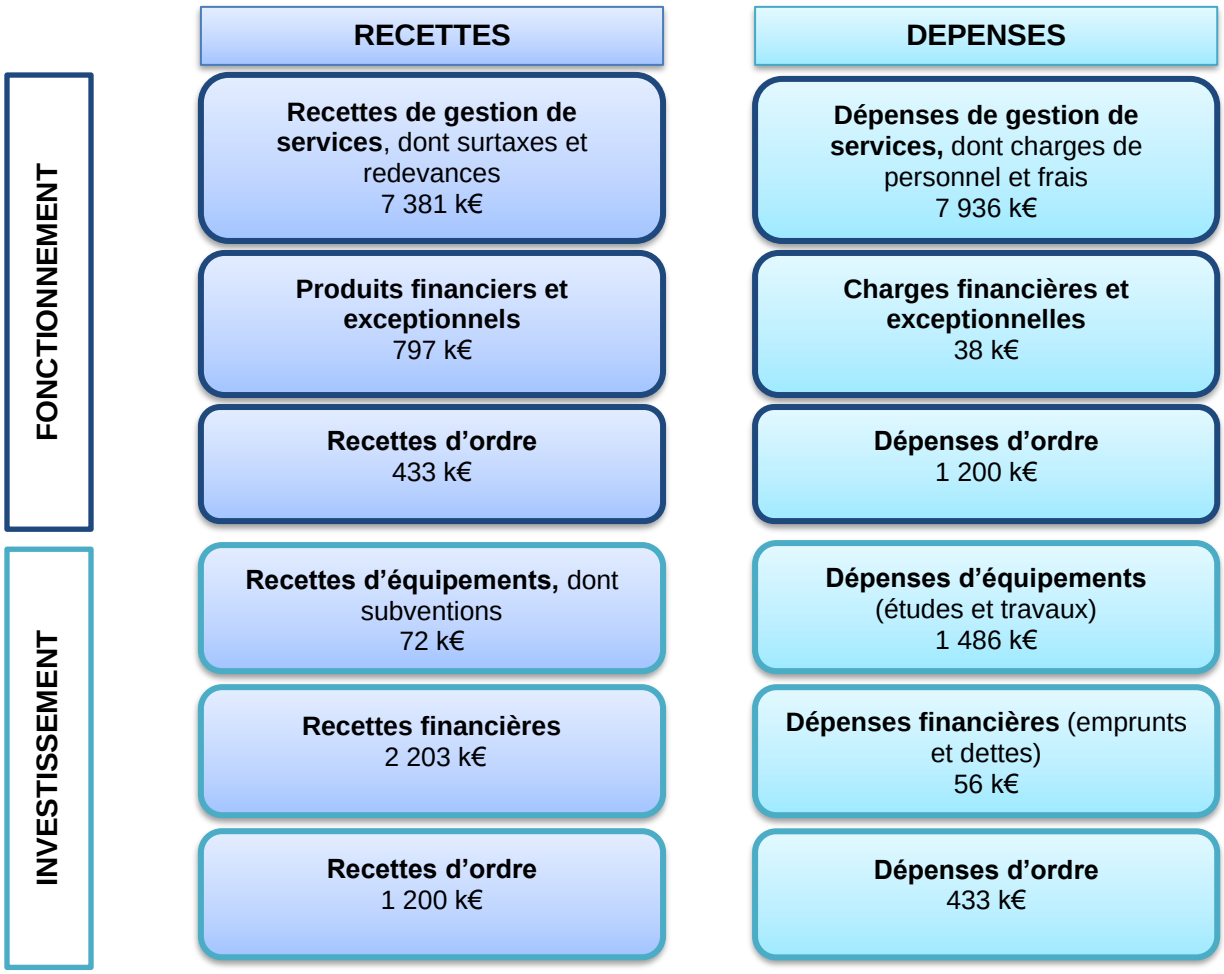

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Eau de la régie au 31/12/2020 :

	Montant en €
Recettes réelles	8 177 430
Dépenses réelles	7 973 755
Epargne brute	203 675
Capital restant dû au 31/12/2020	509 245
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	**14 années**

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Suivi du Compte Administratif :

Evolution des différents postes du CA de la régie

	2017	2018	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	5 677 962 €	5 601 111 €	10 346 972 €	8 177 430 €	- 21 %
Charges	4 050 476 €	5 403 380 €	7 497 286 €	7 973 755 €	6 %
Résultat avant impôt	1 627 486 €	197 731 €	2 849 686 €	203 675 €	- 93 %
RESULTAT	1 627 486 **€**	197 731 **€**	2 849 686 **€**	203 675**€**	**-93 %**

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
Année N0	- €	- €	- €	- €
Année N1	- €	- €	- €	- €
Année N2	- €	- €	- €	- €
2020	- €	- €	- €	- €

- Suivi du programme d'investissement :

	2017	2018	2019	2020
Montant des investissements	639 492 €	830 414 €	1 707 696 €	1 308 443 €

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0 €

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

BELCODENE : *Poinso Chapuis* ->204 ml de fonte Ø 150 mm + 4 vannes
GEMENOS : *Impasse des Cigales* -> 160 ml fonte Ø 100 mm + 9 ml de PE Ø 63 mm + 3 vannes
Résidence inter-générationnelle -> 5 ml de fonte Ø 100 mm + 5 ml de PE Ø 75 mm + 2 vannes
ROQUEVAIRE: *Avant Scene* -> 9 ml de fonte Ø 100 mm + 5 vannes
Route de St Jean de Garguier -> 12 ml de fonte Ø 100 mm + 1 vanne
Les Terrasses du Chateau -> 5 ml de fonte Ø 100 mm + 4 vannes
Chemin Marie Mauron -> 73 ml de fonte Ø 150 mm + 5 ml de fonte Ø 100 mm + 6 ml de PE Ø 50 mm + 5 vannes

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

RESEAUX :

OUVIERE : remplacement de 2 vannes en Ø 400 mm et 300 mm
GEMENOS : *Relai de la Madeleine* -> pose de 33 ml de PE Ø 50 mm
LA BOUILLADISSE : *Les Roquettes, Chemin de Ceinture* -> 1170 ml de fonte Ø 200 mm + 250 ml de fonte Ø 100 mm + 8 ml de fonte Ø 60 mm + 8 vannes
PLAN-DE-CUQUES : *Rue Elsa triolet, Les Débites* -> 80 ml de PE Ø 75 mm + 4 ml de PE Ø 50 mm + 3 ml de fonte Ø 100 mm + 1 vanne
ROQUEVAIRE : *Val de Riou* -> 72 ml de fonte Ø 150 mm + 4 vannes
Impasse Cantebrune -> 432 ml de PE Ø 75 mm

USINES ET ELECTROMECANIQUE :

OUVIERE : Remplacement du TGBT
Réfection de l'armoire électrique
Remplacement débitmètre
MOLX : Remplacement doseur chlore

ROQUEVAIRE : Remplacement sonde forage
Remplacement pompe de chlore
Remplacement détendeur inverseur chlore
Reprise canalisation de forage

PLAN-DE-CUQUES : Remplacement détendeur inverseur chlore

MALTRAIT : Remplacement détendeur inverseur chlore

GEMENOS : Remplacement Dépolox chlore

ENCOUVEN : Moteur pompe

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Les Roquettes, La Bouilladisse

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Forage du Vézé, Gemenos

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Forage du Vézé, Gemenos

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

L'année 2021 marquera le début de l'étude du schéma directeur sur l'ensemble du périmètre de la Régie.

Réhabilitation du réservoir des Pradeaux à Gréasque

Réfection de l'étanchéité des deux bassins d'eau brute de l'usine de l'Ouvière à Fuveau

Rénovation des filtres de l'usine de l'Ouvière

Doublement de l'usine du Maltrait à La Destrousse, avec construction d'un réservoir d'eau traitée

Construction d'un nouveau réservoir à l'Ortolan, commune de CadoliveLe service public de l'assainissement collectif

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.9. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020

Ce rapport présente les données globales de la régie. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

2.10. FAITS MARQUANTS

2.11. LE PATRIMOINE DU SERVICE

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

PLAN RESEAU EU GREASQUE-MIMET

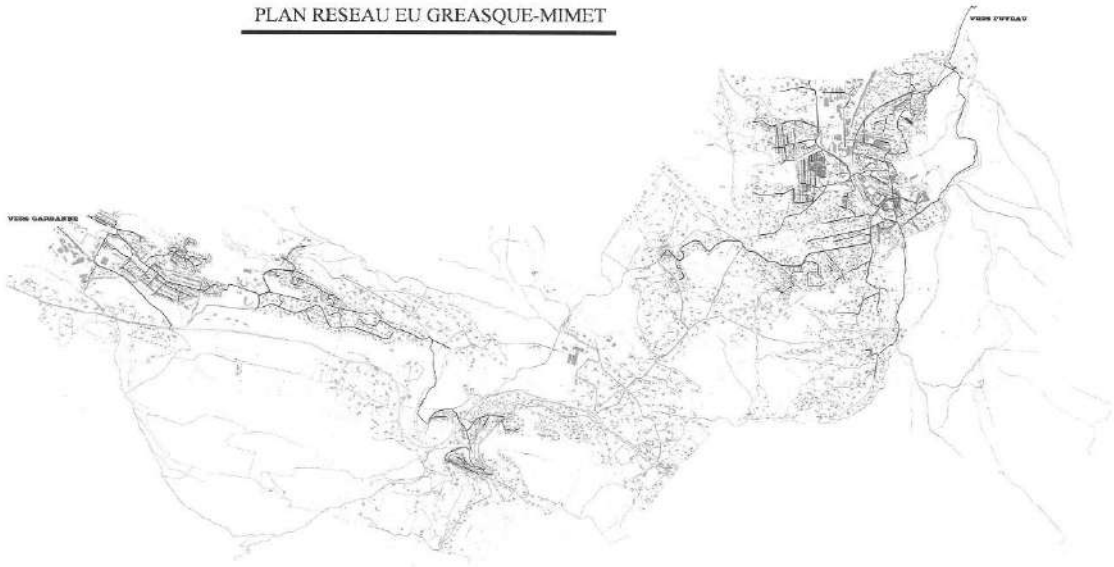

SIMIANE-COLLONGUE - EU

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

GEMENOS EU

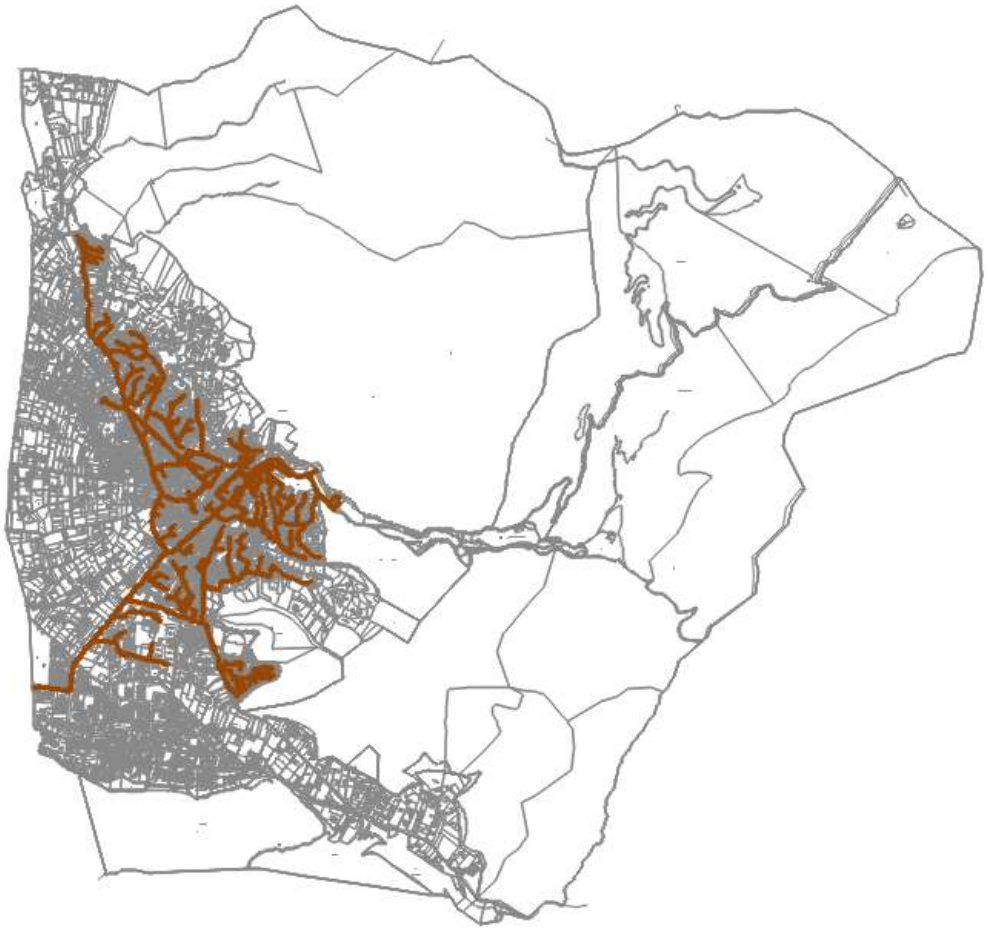

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

PLAN-DE-CUQUES EU

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.11.1. LA COLLECTE

En 2020, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 137 km.

Le linéaire de réseau 2020 est stable par rapport à l'année 2019. Il comporte uniquement 137.19 km de réseau d'eaux usées (séparatif), dont 2.5 km de canalisation de refoulement.

Le nombre de branchements est estimé à 9000, soit un linéaire d'environ 45 km.

2.11.2. LE TRAITEMENT – NON CONCERNE

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m³	Lieu du rejet

**EH : Equivalent-habitants*

Si possible, indiquez les couts de fonctionnement :

Désignation de la station d'épuration	Coût de fonctionnement	Coût de revient au m³ traité

2.12. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

0 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la santé publique.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Bilan de l’exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après (le détail est fourni en annexes 6 et 7) :

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CODES	INTERVENTIONS ASSAINISSEMENT 2020	GREASQUE	MIMET	SIMIANE	GEMENOS	PLAN DE CUQUES	TOTAUX 2020
21 000	Interventions de l'hydrocureuse à la demande						
21 110	Débouchages de tabourets siphoides	1			1	4	6
21 111	Débouchage siphons ancien modèle	13			8	2	23
21 112	Débouchage de caisses siphoïdes	5	3	5	11	4	28
21 120	Débouchage de conduites de branchements	15	2	9	19	16	61
21 130	Aides sur réseau eau		3	2			5
21 140	Débouchage collecteur principal	12	2	6	10	3	33
21 150	Interventions pour le compte des mairies	5					5
		51	10	22	49	29	
	Interventions pour le compte de tiers						
21 160	Fosses septiques	1	8			2	11
21 161	Bacs à graisses	3		1			4
21 163	Débouchages divers	16	6	6	4	1	33
		20	14	7	4	3	
	Interventions programmées						
21 210	Stations d'épuration			3			3
21 220	Stations de pompage	14	5	7	23	12	61
21 230	Curages systématiques	22	14	19	23	4	82
		36	19	29	46	16	355
22 000	Interventions suite à une rupture par accident						
22 110	Sur branchements						0
22 120	Sur conduites principales			1			1
22 130	Sur installation particulière						0
		0	0	1	0	0	
	Interventions suite à une rupture inopinée						
22 210	Sur branchements						0
22 220	Sur collecteur principal	1		2		1	4
22 230	Sur installation particulière						0
		1	0	2	0	1	
	Travaux neufs						
22 310	Exécution de tout ou partie d'un branchement			1			1
22 320	Remplacement d'un siphon	1			1		2
22 330	Déplacement d'un branchement						0
22 340	Réfection d'enrobés						0
22 350	Mise à la côte d'ouvrages	2	1			1	4
22 360	Remplacements de tampons		1	5		2	8
		3	2	6	1	3	20
23 000	Interventions liées à la gestion						
23 100	Repérage et recherche de réseaux existants						0
23 200	Interruption momentanée du flux pour réparation						0
23 300	Recherche d'eaux parasites						0
23 400	Inspection par caméra	3				1	4
23 500	Essais d'étancheité						0
23 600	Déplacements pour contrôles divers	19	6	7	6	12	50
23 700	Entretien espaces verts	4		3			7
23 800	Intervention annulée par l'abonné	2	1		2	1	6
23 900	Interventions sur installations électromécaniques	1					1
23 950	Utilisation camion grue						0
		29	7	10	8	14	68
TOTAUX		140	52	77	108	66	443

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Type d'intervention	2020
Curage préventif	14.339 km
Interventions de débouchage	151
Inspections télévisées	3.956 km
Fumigation	0 km
Autres…notamment intervention sur les PR	61

13.12 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0.01%

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

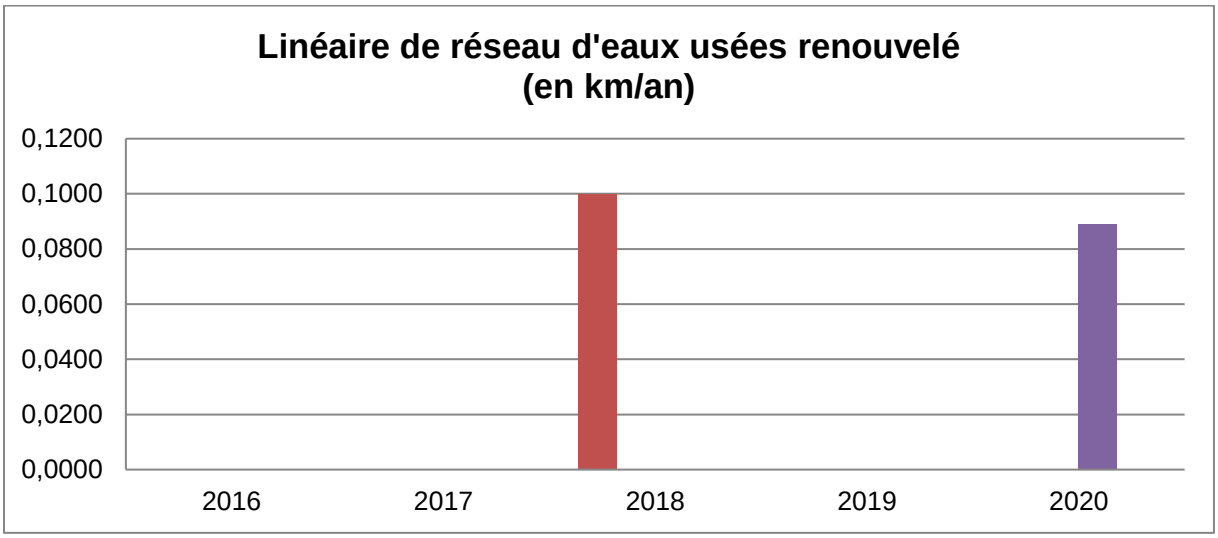

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) de la régie REABMG est de 64 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

COMMUNES	GREASQUE	MIMET	SIMIANE	FUVEAU	GARDANNE	GEMENOS	PLAN DE CUQUES	TOTAL
Ø ≤ 110	1150	463	157	0	0	685	11	2466
110 ≤ Ø ≤ 200	22897	16512	20207	0	180	25911	32175	117882
Ø ≥ 200	866	0	1431	206	0	3887	9330	15719
INCONNU	53	127	0	0		0	949	1129
TOTAL (ML)	24965	17102	21795	206	180	30483	42466	137197

En 2020, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) de la régie REABMG est inconnu

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est inconnu

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ainsi qu'au service chargé de la police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles règlementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Nombre	Volume déversé en m^3	% par rapport au volume entrant à la STEP
2018			
2019			
2020			

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.13. LES OUVRAGES D'EPURATION – NON CONCERNE

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la police de l'eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Conformités 2019 - validées par DDTM13	Taux de conformité 2020 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	% ou nb de step conforme/non conforme	%
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	% ou nb de step conforme/non conforme	%
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	% ou nb de step conforme/non conforme	%

2.14. LA GESTION DES DECHETS – NON CONCERNE

- La gestion des boues :

XX tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2020 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

XX % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la règlementation (indicateur P206.3)

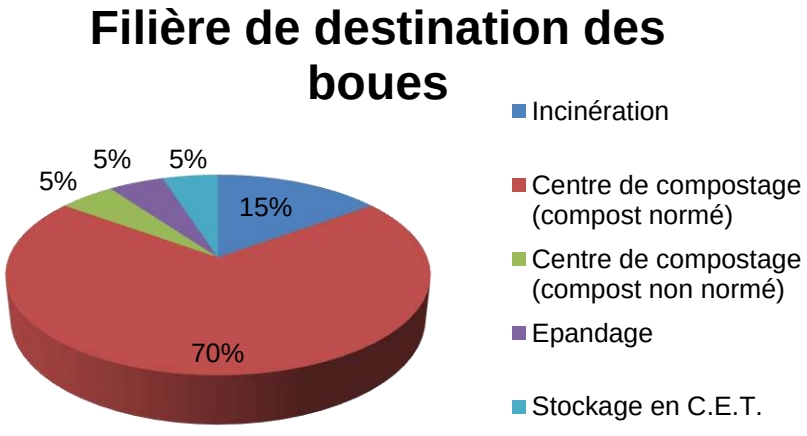

Exemple

- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Sables		
Graisses		
Refus de dégrillage		

2.15. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est indéfini

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.
On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0 / 1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2020, le taux de réclamations (P258.1) est de 0 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

2.16. LA GESTION FINANCIERE

2.16.1. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2020 (P257.0) est de 6 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Le nombre d'abonnés à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2020 est de 50.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.16.2. *BUDGET DU SERVICE*

- Les grands équilibres financiers du budget Assainissement de la régie :

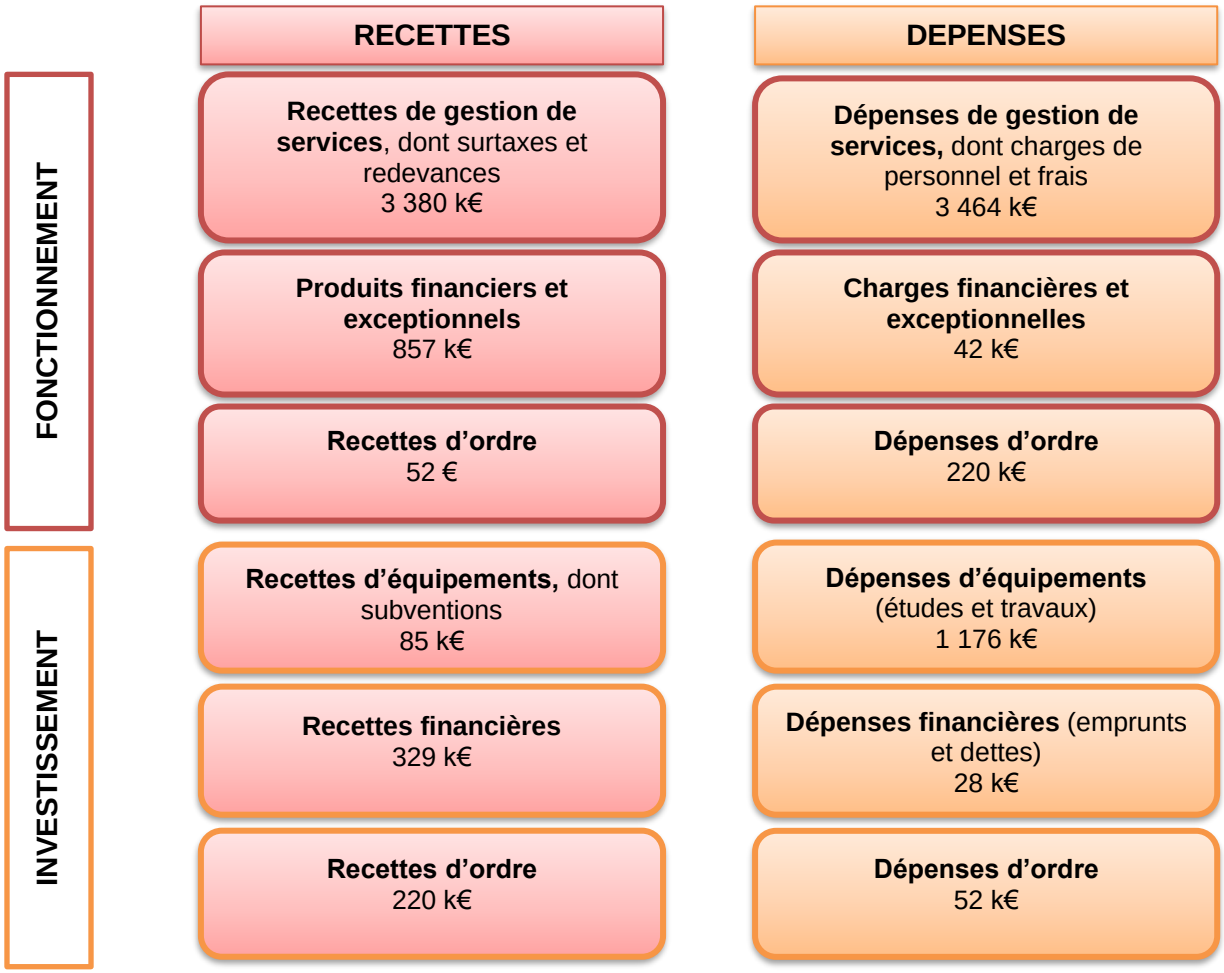

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2020 :

	Montant en €
Recettes réelles	4 236 948
Dépenses réelles	3 506 043
Epargne brute	730 905
Capital restant dû au 31/12/2020	818 745
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	**23 années**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.16.3. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du CA de la régie :

Evolution des différents postes du CA de la régie.

	2018	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	2 180 102 €	3 464 620 €	4 236 948 €	22 %
Charges	2 724519 €	3 357 741 €	3 506 043 €	4 %
Résultat avant impôt	-544 417 €	106 879 €	730 905 €	584 %
RESULTAT	**-544 417 €**	**106 879 €**	**730 905 €**	**584 %**

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Le cas échéant

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2018	- €	- €	- €	- €
2019	- €	- €	- €	- €
2020	- €	- €	- €	- €

- Suivi du programme d'investissement :

	2018	2019	2020
Montant des investissements	156 660 €	196 997 €	562 900 €

2.16.4. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0 €

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.17. LES ETUDES ET TRAVAUX

2.17.1. TRAVAUX NEUFS

2.17.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Fin de l'opération de réhabilitation du réseau EU de Simiane-Collongue, 3956 ml de gainages.

GEMENOS : Réfection de 46 ml rue Tonin Magne en PVC ø 160 mm.
Réfection de 43 ml montée des Gros Pins en PVC ø 200 mm.

2.17.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Lancement du schéma directeur d'assainissement sur les 5 communes concernées de la Régie (gréasque, Mimet, Simiane-Collongue, Gemenos et Plan-de-Cuques)

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF **NON CONCERNE**

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020

A compléter.

3.2. FAITS MARQUANTS

Descriptif des faits marquants de l'année 2020

3.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC de la régie/SPL XX existe depuis le (date). Un recensement (préciser si diagnostic, schéma directeur, zonage…) réalisé en (année) a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à XX (DC.306) :

- XX installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalents-habitant) ;
- XX installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes (à adapter) :

- Contrôle technique et règlementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (fréquence) ;
- Conseil aux usagers.

En 2020, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) est de XX points

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP.168)	**20**		
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP.169)	**20**		
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (VP.170)	**30**		
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières) (VP.171)	**30**		
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations(VP.172)	**10**		
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations(VP.173)	**20**		
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange(VP.174)	**10**		

3.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

Les données par communes sont présentées en annexe 2 (s'il y a lieu).

- Nombre de contrôles réalisés :

Type de contrôle	2019	2020	Depuis la création du service
Examen préalable de conception (DC.332)			
Vérification de l'exécution (DC.333)			
Vérification du fonctionnement et de l'entretien (VP.334)			

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

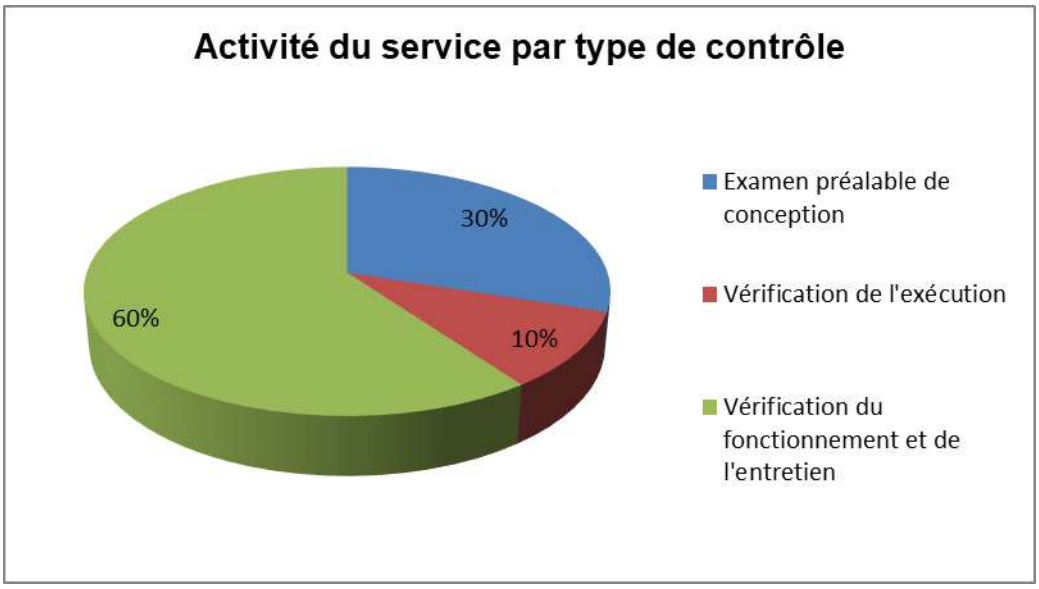

3.5. LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS

• Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166) = XXX

• Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = XXX

• Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) = XXX

• Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (DC.320) = XXX

• Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = XXX

• Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (DC.322) = XXX

• Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = XXX

En 2020, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif (P301.3) est de XX %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

3.6. BUDGET DU SERVICE

- La tarification :

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil XX, n°XX du date. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter (DC 325)	€
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter (DC 326)	€
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH (DC 196)	€
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	€

Tableau à compléter/adapter en fonction des tarifs appliqués.

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC :

Supprimer la partie Investissement si sans objet
Prendre en compte si possible les charges salariales liées aux agents affectés à l'ANC, même si le compte administratif ne les inclut pas à l'ANC spécifiquement – bien préciser ce qui sera pris en compte

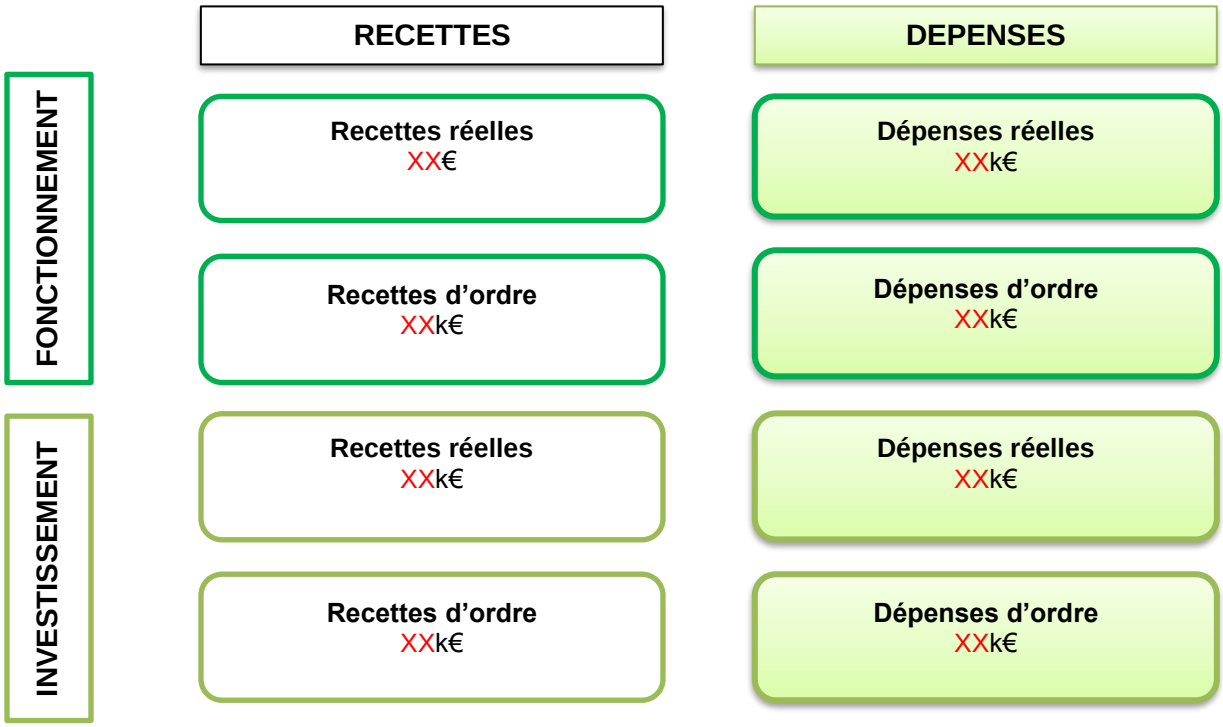

Les recettes générées par le service **(DC.197)** sont les suivantes :

- Service obligatoire : XX €,
- Service facultatif : XX €.

Commentaires notamment sur les charges salariales prises en compte ou pas

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse disposait d'un programme d'aide forfaitaire de 3 000 €, pour la réhabilitation des installations qui présentent des dangers pour la santé des personnes, ou en cas d'absence d'installations. Ce dispositif est supprimé par l'Agence de l'Eau mais des programmes validés préalablement sont encore en cours d'exécution.

Le SPANC assure la gestion de ce programme de réhabilitation pour le compte des usagers.

En 2020, XX usagers ont reçu une aide de l'Agence, représentant XX €, pour un montant total de travaux de XX €.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

4. TARIFS DE L'EAU

4.1. DONNEES DE FACTURATION

Compteurs	Relève manuelle	Radiorelève	Total
Belcodène	523	295	818
Cadolive	567	490	1 057
Fuveau	21	85	106
Gréasque	58	1 973	2 031
La Bouilladisse	1 649	1 113	2 762
La Destrousse	163	1 614	1 777
Mimet	942	1 093	2 035
Peypin	1 500	1 182	2 682
Saint-Savournin	40	1 604	1 644
Simiane-Collongue	149	1 993	2 142
Roquevaire	4 042	1 301	5 343
Gémenos	2 566	575	3 141
Plan-de-Cuques	3 340	364	3 704
Total	**15 560**	**13 682**	**29 242**

Les relèves sont effectuées deux fois par an, une en mars, une en septembre sur une période de 7 semaines.

Une relève semestrielle est composée de trois tournées d'environ 4700 compteurs effectuées par six releveurs (3 en mars, 3 en septembre)

Le déchargement et rechargement des relèves est journalier de 150 compteurs/jour en moyenne.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

4.2. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au journal officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1er janvier 2021 (en €/m³)

DISTRIBUTION DE L'EAU		Gréasque Mimet	Simiane Collongue	Etoile hors Roquevaire	Roquevaire	Gémenos	Plan de Cuques
REABMG	Part fixe (abonnement)	47,8600 €	31,9400 €	47,8600 €	32,0000 €	- €	35,7300 €
	Part variable	150,6000 €	165,8300 €	150,6000 €	96,4000 €	54,7600 €	120,0200 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	32,4000 €	32,4000 €	32,4000 €	32,4000 €	32,4000 €	32,4000 €
	Redevance préservation des ressources en eau	- €	4,4600 €	- €	8,0500 €	6,3800 €	4,9100 €
SOUS-TOTAL HT		**230,8600 €**	**234,6300 €**	**230,8600 €**	**168,8500 €**	**93,5400 €**	**193,0600 €**
TVA 5,5%		12,6973 €	12,9047 €	12,6973 €	9,2868 €	5,1447 €	10,6183 €
SOUS-TOTAL TTC		**243,5573 €**	**247,5347 €**	**243,5573 €**	**178,1368 €**	**98,6847 €**	**203,6783 €**
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		**Gréasque Mimet**	**Simiane Collongue**	**Etoile hors Roquevaire**	**Roquevaire**	**Gémenos**	**Plan de Cuques**
Opérateur / Gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	48,2100 €	- €	- €	- €	- €	18,8900 €
	Part variable	128,4000 €	236,4000 €	156,3000 €	156,3000 €	113,8900 €	117,0600 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	- €	- €	- €	- €	12,0000 €	12,0000 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	18,0000 €	18,0000 €	18,0000 €	18,0000 €	18,0000 €	18,0000 €
SOUS-TOTAL HT		**194,6100 €**	**254,4000 €**	**174,3000 €**	**174,3000 €**	**143,8900 €**	**165,9500 €**
TVA 10%		19,4610 €	25,4400 €	17,4300 €	17,4300 €	14,3890 €	16,5950 €
SOUS-TOTAL TTC		**214,0710 €**	**279,8400 €**	**191,7300 €**	**191,7300 €**	**158,2790 €**	**182,5450 €**
PRIX TOTAL TTC PAR M³		**457,6283 €**	**527,3747 €**	**435,2873 €**	**369,8668 €**	**256,9637 €**	**386,2233 €**

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

4.3. EVOLUTION DE LA FACTURATION

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

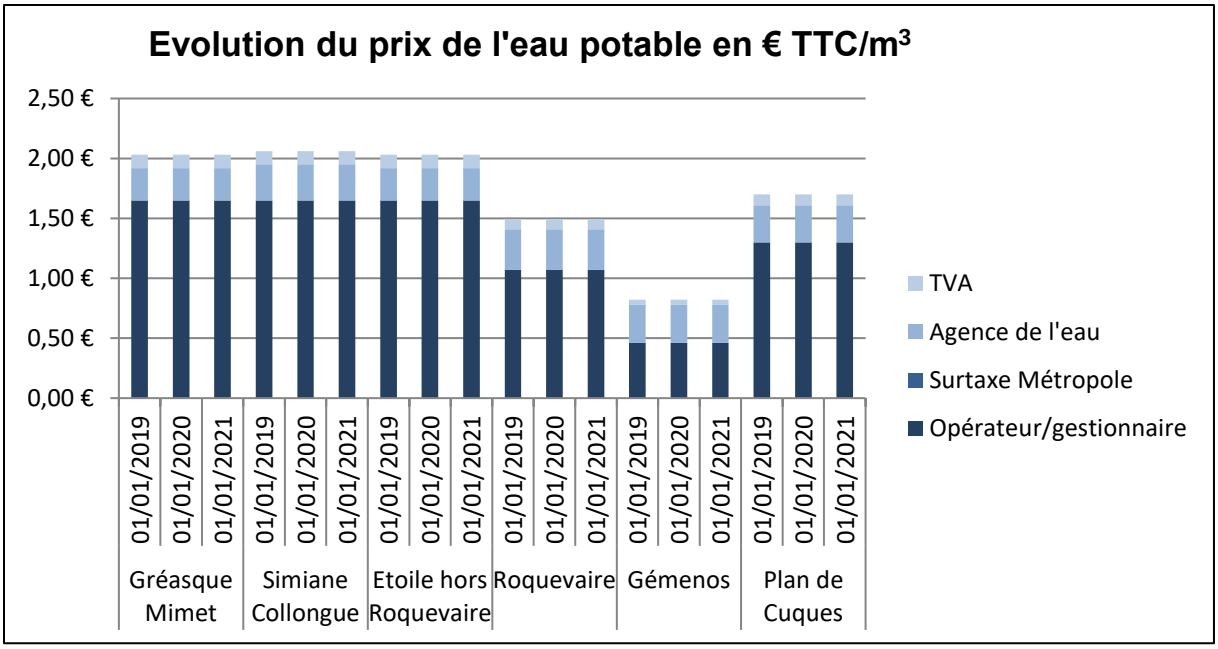

Prix en € TTC/m³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Gréasque Mimet	Opérateur/gestionnaire	1,6500 €	1,6500 €	1,6500 €	+0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,2700 €	0,2700 €	0,2700 €	+0,00%
	TVA	0,1100 €	0,1100 €	0,1100 €	0,00%
	Total	**2,0300 €**	**2,0300 €**	**2,0300 €**	0,00%
Simiane Collongue	Opérateur/gestionnaire	1,6500 €	1,6500 €	1,6500 €	0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3000 €	0,3000 €	0,3000 €	+0,00%
	TVA	0,1100 €	0,1100 €	0,1100 €	0,00%
	Total	**2,0600 €**	**2,0600 €**	**2,0600 €**	0,00%
Etoile hors Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,6500 €	1,6500 €	1,6500 €	0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,2700 €	0,2700 €	0,2700 €	+0,00%
	TVA	0,1100 €	0,1100 €	0,1100 €	0,00%
	Total	**2,0300 €**	**2,0300 €**	**2,0300 €**	0,00%
Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,0700 €	1,0700 €	1,0700 €	0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3400 €	0,3400 €	0,3400 €	+0,00%
	TVA	0,0800 €	0,0800 €	0,0800 €	0,00%
	Total	**1,4900 €**	**1,4900 €**	**1,4900 €**	0,00%
Gémenos	Opérateur/gestionnaire	0,4600 €	0,4600 €	0,4600 €	0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3200 €	0,3200 €	0,3200 €	+0,00%
	TVA	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €	0,00%
	Total	**0,8200 €**	**0,8200 €**	**0,8200 €**	0,00%
Plan de Cuques	Opérateur/gestionnaire	1,3000 €	1,3000 €	1,3000 €	0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,3100 €	0,3100 €	0,3100 €	+0,00%
	TVA	0,0900 €	0,0900 €	0,0900 €	0,00%
	Total	**1,7000 €**	**1,7000 €**	**1,7000 €**	0,00%

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :

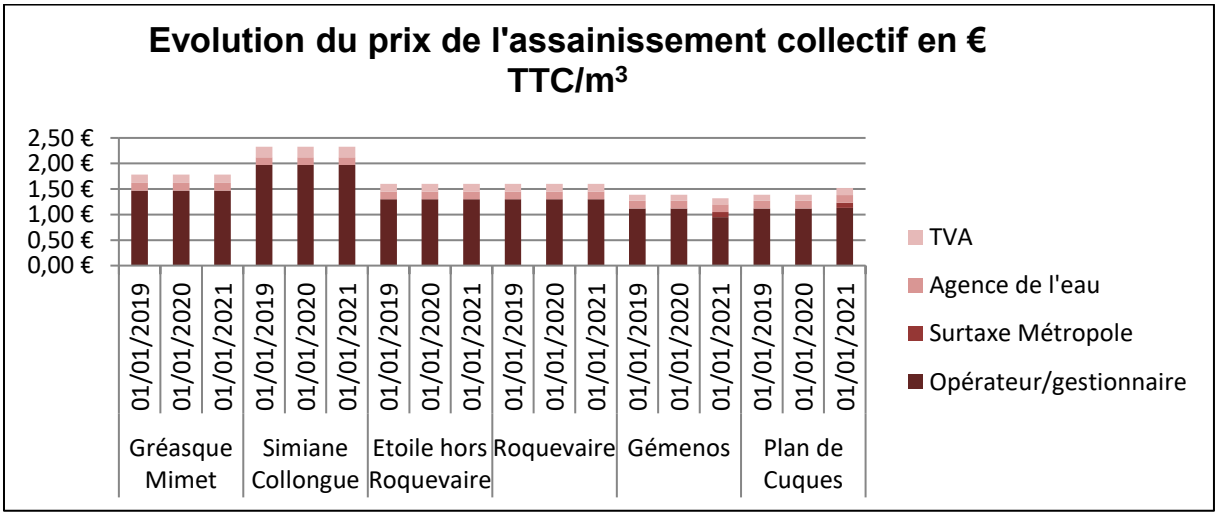

Prix en € TTC/m³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Gréasque Mimet	Opérateur/gestionnaire	1,4700 €	1,4700 €	1,4700 €	+0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	0,00%
	Total	**1,7800 €**	**1,7800 €**	**1,7800 €**	0,00%
Simiane Collongue	Opérateur/gestionnaire	1,9700 €	1,9700 €	1,9700 €	0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,2100 €	0,2100 €	0,2100 €	0,00%
	Total	**2,3300 €**	**2,3300 €**	**2,3300 €**	0,00%
Etoile hors Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,3000 €	1,3000 €	1,3000 €	0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	0,00%
	Total	**1,6000 €**	**1,6000 €**	**1,6000 €**	0,00%
Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,3000 €	1,3000 €	1,3000 €	0,00%
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	0,00%
	Total	**1,6000 €**	**1,6000 €**	**1,6000 €**	0,00%
Gémenos	Opérateur/gestionnaire	1,1200 €	1,1200 €	0,9500 €	-15,18%
	Surtaxe métropole			0,1000 €	#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

	TVA	0,1200 €	0,1200 €	0,1200 €	0,00%
	Total	**1,3900 €**	**1,3900 €**	**1,3200 €**	-5,04%
Plan de Cuques	Opérateur/gestionnaire	1,1200 €	1,1200 €	1,1300 €	0,89%
	Surtaxe métropole			0,1000 €	#DIV/0!
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1200 €	0,1200 €	0,1400 €	16,67%
	Total	**1,3900 €**	**1,3900 €**	**1,5200 €**	9,35%

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :

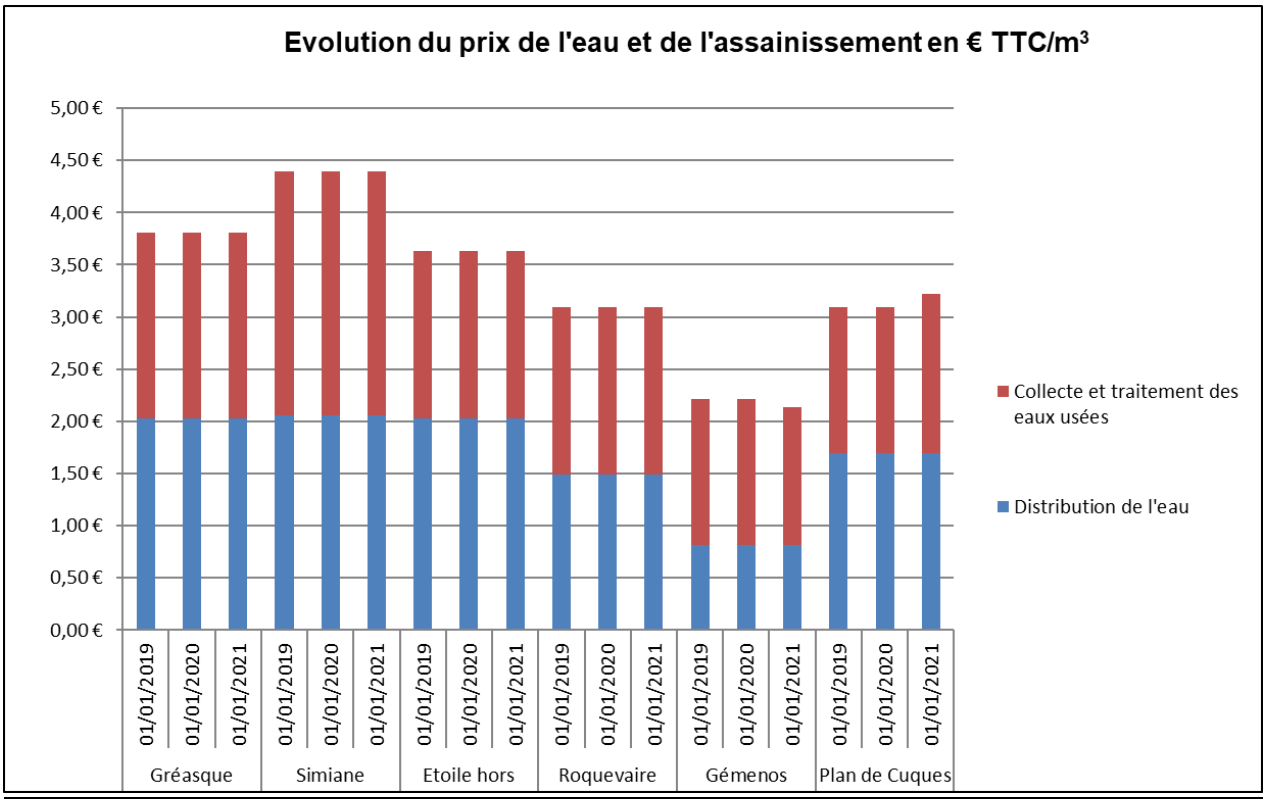

Prix en € TTC/m³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Gréasque Mimet	Distribution de l'eau	2,0300 €	2,0300 €	2,0300 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7800 €	1,7800 €	1,7800 €	0,00%
	Total	**3,8100 €**	**3,8100 €**	**3,8100 €**	**0,00%**
Simiane Collongue	Distribution de l'eau	2,0600 €	2,0600 €	2,0600 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,3300 €	2,3300 €	2,3300 €	0,00%
	Total	**4,3900 €**	**4,3900 €**	**4,3900 €**	**0,00%**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Etoile hors Roquevaire	Distribution de l'eau	2,0300 €	2,0300 €	2,0300 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6000 €	1,6000 €	1,6000 €	0,00%
	Total	**3,6300 €**	**3,6300 €**	**3,6300 €**	**0,00%**
Roquevaire	Distribution de l'eau	1,4900 €	1,4900 €	1,4900 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6000 €	1,6000 €	1,6000 €	0,00%
	Total	**3,0900 €**	**3,0900 €**	**3,0900 €**	**0,00%**
Gémenos	Distribution de l'eau	0,8200 €	0,8200 €	0,8200 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,3900 €	1,3900 €	1,3200 €	-5,04%
	Total	**2,2100 €**	**2,2100 €**	**2,1400 €**	**-3,17%**
Plan de Cuques	Distribution de l'eau	1,7000 €	1,7000 €	1,7000 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,3900 €	1,3900 €	1,5200 €	9,35%
	Total	**3,0900 €**	**3,0900 €**	**3,2200 €**	**4,21%**

4.4. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.
Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération du XX de l'ex XXX.
Montant et grille de tarif de la PFAC

Le montant total des recettes 2020 liées à la PFAC s'élève à XXXX €.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

5. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

Enjeux environnementaux sur le territoire.

5.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Evolution des consommations électriques (tableau et/ou graphique) global ou par ouvrages. Politique suivie

5.2. ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Actions mises en œuvre : plans d'actions, amélioration des performances énergétiques, économies d'eau, communication/actions de sensibilisation, bilans carbone, …

5.3. COOPERATION DECENTRALISEE

Loi Oudin,

5.4. FONDS DE SOLIDARITE

AUCUN

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	**REABMG**
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (facture INSEE)	€	
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	
VP.214 - Voies Navigables de France (VNF) prélèvements	€	
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	
VP.219 - Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	€	
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	**227**
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	**1**
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	**99.56**
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	**169**
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	**0**
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	**100.00**
VP.062 - Volume prélevé	m^3	**4 888 976**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

VP.059 - Volume produit	m^3	**4 646 077**
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m^3	**1 160 687**
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	*m^3*	**0**
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m^3	**0**
Volume exporté hors métropole	*m^3*	**0**
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m^3	**4 411 515**
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m^3	**206 490**
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m^3	**4 625 125**
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m^3	**21 000**
VP.220 - Volume de service du réseau	m^3	**69 000**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**512.53**
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	**81.20**
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m^3/km/j	**6.3**
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m^3/km/j	**5.7**
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	**16.18**
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	**0.63**
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	**100**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**27 815**
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**65 177**
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	**38**
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	**1.37**
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	**2**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	**100**
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	**nr**
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	**nr**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**0.00**
Volume facturé 2019	m^3	**3 912 481.00**
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	
Encours de la dette	€	***350 000***
Epargne brute annuelle	€	***0***
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**14.00**
Chiffre d'affaire Eau potable TTC facturé hors travaux 2018 (= montant total des factures d'eau émises TTC- part AEP - total "Produits" moins "travaux et prestation accessoire")	€	***7 543 878***
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2018	%	**0.00**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	**REABMG**
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (facture INSEE)	€	
VP.177 : Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€	
VP.178 : Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€	
VP.179 : Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€	
VP.190 : Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	
VP.191 : Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	
VP.213 Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	
VP.217 Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	
VP.218 Voies Navigables de France (VNF) Rejets	€	
VP.219 Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	€	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	**0**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**137.19**
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	**64**
VP.046 - Nombre de points noirs	u	**18**
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	**13.12**
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	**0.09**
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	**0.01**
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**#DIV/0!**
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	**#DIV/0!**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'EPURATION		
Charge moyenne entrante en DBO5	*kg DBO5/j*	***0.00***
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**#DIV/0!**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**#DIV/0!**
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	**#DIV/0!**
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	**0**
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	**#DIV/0!**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	**9 571**
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**25 315**
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	**0**
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	**#DIV/0!**
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	**0**
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	**0.00**
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	**0**
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	**0.00**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**0.00**
Volume facturé 2020	m^3	**1 572 027.00**
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	**0.0000**
Encours de la dette	€	***873 000***
Epargne brute annuelle	€	***0***
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**24.00**
Chiffre d'affaire Assainissement collectif TTC facturé hors travaux 2018 (=montant total des factures d'assainissement seules émises TTC- total "Produits" moins "travaux et prestation accessoire")	€	***2 235 575***
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	**0.00**
RATIOS CALCULES AUTOMATIQUEMENT		
VP.228 : Densité linéaire d'abonnés	ab/km	**69.76**
VP.229 : Ratio habitants par abonnés	hab/ab	**2.64**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	REABMG	SIBAM HISTORIQUE	CT2	GREASQUE	MIMET	SIMIANE-COLLONGUE	CT4	ST SAVOURNIN	CADOLIVE	PEYPIN	LA DESTROUSSE	LA BOUILLADISSE	BELCODENE	ROQUEVAIRE	CT1	GEMENOS	PLAN-DE-CUQUES
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																		
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€		2.03		2.03	2.03	2.06		2.03	2.03	2.03	2.03	2.03	2.03	1.48		0.82	1.70
VP.177 - Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€		-				-											-
VP.178 - Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€		198.46		198.46	198.46	197.75		198.46	198.46	198.46	198.46	198.46	198.46	128.40		54.75	155.75
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€		45.09		45.09	45.09	49.76		45.09	45.09	45.09	45.09	45.09	45.09	49.74		38.78	47.93
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€		-				-		-	-	-	-	-	-	-		-	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€		47.86		47.86	47.86	31.93		47.86	47.86	47.86	47.86	47.86	47.86	32.00		-	35.73
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%		5.50		5.50	5.50	5.50		5.50	5.50	5.50			5.50	5.50		5.50	5.50
VP.214 - Voies Navigables de France (VNF) prélèvements	€																	
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€		-		-	-	4.46		-	-	-	-	-	-	8.05		6.38	4.91
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€		32.40		32.40	32.40	32.40		32.40	32.40	32.40	32.40	32.40	32.40	32.40		32.40	32.40
VP.219 - Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	€																	
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU																		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	227	140	44			20	96							22	87	19	68
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99.56	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	98.85	94.74	100.00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	169	100	41			21	83							24	45	20	25
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
VP.062 - Volume prélevé	m³	4 888 976	2 623 307	1 265 892	483 928	402 547	379 417	2 638 232	216 571	139 709	428 419	289 064	479 333	183 735	901 400	984 852	984 852	
VP.059 - Volume produit	m³	4 646 077	2 430 778	1 150 462	448 412	373 004	329 047	2 510 763	200 676	129 456	396 977	267 849	444 154	170 251	901 400	984 852	984 852	
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m³	1 160 687		0				0								1 160 687		1 160 687
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m³	0		0				0								0		
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%			40				43					0	0	60	0	60	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION																		
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m³	0		0				0								0		
Volume exporté hors métropole	m³	0		0				0								0		
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	4 411 515	2 100 959	972 356	386 894	318 000	267 462	2 078 758	174 560	112 384	343 654	231 077	386 676	147 714	682 693	1 360 401	625 544	734 857
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	206 490	15 557	15 007	3 545	6 780	4 682	24 341	172	335	2 000	2 143	56	526	19 109	167 142	36 442	130 700
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	4 625 125	2 116 516	994 483	390 439	324 780	279 264	2 103 099	174 732	112 719	345 654	233 220	386 732	148 240	701 802	1 527 543	661 986	865 557
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	21 000		0				7 000							7 000	14 000	7 000	7 000
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	69 000	21 000	10 096	3 874	3 222	3 000	21 904	1 734	1 118	3 430	2 314	3 837	1 471	8 000	37 000	30 000	7 000
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	512.53	276.19	128.18	42.05	47.59	38.54	280.16	21.09	13.74	52.08	23.42	49.60	26.62	93.61	104.20	49.67	54.53
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	81.20	87.94	87.32	87.94	87.94	85.78	84.91	87.94	87.94	87.94	87.94	87.94	87.94	79.52	73.57	70.97	75.78
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	6.3	3.1	3.3	3.8	2.8	3.5	4.0	3.4	3.3	2.7	4.1	3.2	2.3	5.8		17.8	14.8
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	5.8	2.9	3.1	3.5	2.6	3.3	3.7	3.1	3.1	2.5	3.8	3.0	2.1	5.4		15.8	14.1
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	16.18	11.66	3.96	0.60	2.55	0.81	11.37	0.75	1.09	1.37	1.09	2.65	1.56	2.86	0.85	0.54	0.31
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0.63	0.84	0.62	0.29	1.07	0.42	0.81	0.71	1.59	0.53	0.93	1.07	1.17	0.61	0.16	0.22	0.11
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02
T : 04 91 99 99 00

REGIE XX
ADRESSE

T : 04.....

facebook.com/ampmetropole

INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER																		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	27 815	14 254	6 076	2 014	1 974	2 088	15 087	1 547	1 010	2 567	1 699	2 654	789	4 821	6 652	3 057	3 595
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	65 177	32 119	14 573	4 331	4 424	5 818	32 346	3 442	2 206	5 624	3 801	6 337	1 954	8 982	18 258	6 677	11 581
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	38	11	3	1	2	0	18	0	0	1	0	4	1	12	17	10	7
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	1.37	0.77	0.49	0.50	1.01	0.00	1.19	0.00	0.00	0.39	0.00	1.51	1.27	2.49	2.56	3.27	1.95
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE																		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	0.00		0.00				0.00								0.00		
Volume facturé 2019	m^3	3 912 481.00		812 906.00	*280 435*	*290 885*	*241 586*	1 912 975.00	*178 789*	*112 920*	*332 445*	*227 089*	*360 700*	*139 014*	*562 018*	1 186 600.00	*506 500*	*680 100*
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Encours de la dette	€	*350 000*		*350 000*			350000.00	0.00								0.00		
Epargne brute annuelle	€	*0*		*0*				0.00								0.00		
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	14.00		14.00	_	_	14	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Chiffre d'affaire Eau potable TTC facturé hors travaux 2018 (= montant total des factures d'eau émises TTC- part AEP - total "Produits" moins "travaux et prestation accessoire")	€	*7 543 878*		*1 800 035*	*658 976*	*624 546*	*516 513*	*3 889 145*	*394 208*	*246 247*	*722 150*	*482 696*	*810 346*	*310 264*	*923 234*	*1 854 698*	*643 043*	*1 211 655*
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2018	%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	REABMG	CT2	GREASQUE	MIMET	SIMIANE-COLLONGUE	CT1	GEMENOS	PLAN-DE-CUQUES
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS									
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€			1.78	1.78	2.37		1.19	1.39
VP.177 : Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire	€			0	0	0		0	0
VP.178 : Montant de la facture 120m³ revenant à la collectivité	€			176.6	176.6	240.48		112.09	133.86
VP.179 : Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³	€			37.46	37.46	43.85		31.01	33.19
VP.190 : Montant de la part fixe revenant au délégataire	€			0	0	0		0	0
VP.191 : Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€			48.2	48.2	0		0	18.89
VP.213 Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%			10	10	10		10	10
VP.217 Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€			18	18	18		18	18
VP.218 Voies Navigables de France (VNF) Rejets	€								
VP.219 Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	€								
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE COLLECTE									
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0	0				0		
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	137.19	64.24	25.17	17.28	21.79	72.95	30.48	42.47
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	64	64	64	64	64	64	64	64
VP.046 - Nombre de points noirs	u	18	8	4	3	1	10	5	5
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	13.12	12.45	15.89	17.36	4.59	13.71	16.40	11.77
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	0.09	0.00				0.09	0.09	
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.02	0.06	0.00
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'EPURATION									
Charge moyenne entrante en DBO5	*kg DBO5/j*	*0.00*	*0.00*				*0.00*		
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	0	0				0		
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER									
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	9 571	4 070	1 545	955	1 570	5 501	2 169	3 332
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	25 315	9 837	3 322	2 140	4 375	15 478	4 737	10 741
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	0	0				0		
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0	0				0		
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	0	0				0		
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE									
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	0.00	0.00				0.00		
Volume facturé 2020	*m³*	1 572 027.00	521 141.00	*207 317*	*135 681*	*178 143*	1 050 886.00	*381 993*	*668 893*
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000
Encours de la dette	€	*873 000*	*873 000*			873000.00	0.00		
Epargne brute annuelle	€	*0*	*0*				0.00		
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	24.00	24.00	#DIV/0!	0.00	24	0.00	0.00	0.00
Chiffre d'affaire Assainissement collectif TTC facturé hors travaux 2018 (=montant total des factures d'assainissement seules émises TTC- total "Produits" moins "travaux et prestation accessoire")	€	*2 235 575*	*975 410*	*345 033*	*213 103*	*417 274*	*1 260 165*	*402 796*	*857 369*
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RATIOS CALCULES AUTOMATIQUEMENT									
VP.228 : Densité linéaire d'abonnés	ab/km	69.76	63.36	61.38	55.27	72.05	75.41	71.16	78.46
VP.229 : Ratio habitants par abonnés	hab/ab	2.64	2.42	2.15	2.24	2.79	2.81	2.18	3.22

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02
T : 04 91 99 99 00

REGIE XX
ADRESSE

T : 04……..

facebook.com/ampmetropole

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02
T : 04 91 99 99 00

REGIE XX
ADRESSE

T : 04……..

facebook.com/ampmetropole

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **S.I.DU BASSIN MINIER EST**
Gestionnaire du réseau : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE &DE L'ETOILE
Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE MALTRAIT Procédure de protection en cours
Captage : L'OUVIERE Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2
Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4
Station de production : LE MALTRAIT
Station de production : L'OUVIERE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 74 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 17,7 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 18,9 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3660 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,04 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4**
Gestionnaire du réseau : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE &DE L'ETOILE
Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : L'OUVIERE Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2
Station de production : L'OUVIERE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 22 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 17,4 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 18,9 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,04 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2**
Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : L'OUVIERE Procédure de protection en cours
Station de production : L'OUVIERE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 17,4 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 18,9 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,04 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SIMIANE-COLLONGUE VILLE**
Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES MOLX Procédure de protection en cours
Station de production : LES MOLX

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 20 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 19,3 °F Valeur minimale atteinte : 16,8 °F Valeur maximale atteinte : 21,5 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Cependant, sur le plan physico-chimique, le contrôle de la turbidité en sortie de traitement a montré une défaillance ponctuelle du système de filtration au cours du mois de janvier. La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspensi

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROQUEVAIRE**
Gestionnaire du réseau : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE &DE L'ETOILE
Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE PRE F1 Procédure de protection terminée
Captage : LE PRE F3 Procédure de protection terminée
Captage : LE PRE F4 Procédure de protection terminée
Station de production : LE PRE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau très calcaire.**
Nombre de prélèvements : 22 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 9,8 mg/L Valeur moyenne : 9,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 39,9 °F Valeur minimale atteinte : 38,6 °F Valeur maximale atteinte : 40,9 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,05 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GEMENOS-VILLE**
Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE
Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-PONS FORAGE DU VEZE Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS GALERIE Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F2 Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F3 Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F4 Procédure de protection terminée
Captage : SAINT-PONS PUITS DU VEZE Procédure de protection terminée
Station de production : GEMENOS-VILLE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 1 Pourcentage de conformité : 94,7 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,1 mg/L Valeur moyenne : 2,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 24,3 °F Valeur minimale atteinte : 23,6 °F Valeur maximale atteinte : 25,3 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,11 mg/L Valeur moyenne : 0,1 mg/L

Conclusion sanitaire :

94,7 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PLAN-DE-CUQUES**
Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE
Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VALLON D'OL Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : MARSEILLE VALLON D'OL
Station de production : VALLON D'OL

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau peu calcaire.**
Nombre de prélèvements : 68 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,7 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 17,8 °F Valeur minimale atteinte : 15,9 °F Valeur maximale atteinte : 19,9 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4880 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,041 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020

EAU POTABLE :

BELCODENE : *Poinso Chapuis* ->204 ml de fonte Ø 150 mm + 4 vannes
GEMENOS : *Impasse des Cigales* -> 160 ml fonte Ø 100 mm + 9 ml de PE Ø 63 mm + 3 vannes
Résidence inter-générationnelle -> 5 ml de fonte Ø 100 mm + 5 ml de PE Ø 75 mm + 2 vannes
ROQUEVAIRE: *Avant Scene* -> 9 ml de fonte Ø 100 mm + 5 vannes
Route de St Jean de Garguier -> 12 ml de fonte Ø 100 mm + 1 vanne
Les Terrasses du Chateau -> 5 ml de fonte Ø 100 mm + 4 vannes
Chemin Marie Mauron -> 73 ml de fonte Ø 150 mm + 5 ml de fonte Ø 100 mm + 6 ml de PE Ø 50 mm + 5 vannes

OUVIERE : remplacement de 2 vannes en Ø 400 mm et 300 mm
GEMENOS : *Relai de la Madeleine* -> pose de 33 ml de PE Ø 50 mm
LA BOUILLADISSE : *Les Roquettes, Chemin de Ceinture* -> 1170 ml de fonte Ø 200 mm + 250 ml de fonte Ø 100 mm + 8 ml de fonte Ø 60 mm + 8 vannes
PLAN-DE-CUQUES : *Rue Elsa triolet, Les Débites* -> 80 ml de PE Ø 75 mm + 4 ml de PE Ø 50 mm + 3 ml de fonte Ø 100 mm + 1 vanne
ROQUEVAIRE : *Val de Riou* -> 72 ml de fonte Ø 150 mm + 4 vannes
Impasse Cantebrune -> 432 ml de PE Ø 75 mm

EAUX USEES :

Fin de l'opération de réhabilitation du réseau EU de Simiane-Collongue, 3956 ml de gainages.

GEMENOS : Réfection de 46 ml rue Tonin Magne en PVC Ø 160 mm.
Réfection de 43 ml montée des Gros Pins en PVC Ø 200 mm.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Gréasque Mimet
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2020

DISTRIBUTION DE L'EAU			**Unité**	**Quantité**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		**j**	365	0.13113 €	47.86 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	60	1.18 €	70.80 €
		Tranche 2	**m³**	60	1.33 €	79.80 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**		- €	- €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
		Tranche 3	**m³**		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0.27 €	32.40 €
	Redevance préservation des ressources en eau				€	- €
					SOUS-TOTAL HT	230.86 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		**j**	365	0.13207 €	48.21 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	120	1.07 €	128.40 €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**		- €	- €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
		Tranche 3	**m³**		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0.15 €	18.00 €
					SOUS-TOTAL HT	194.60 €
					TOTAL HT	425.47 €
					TVA 5,50 %	12.70 €
					TVA 10 %	19.46 €
					TOTAL GENERAL TTC	457.63 €
					PRIX MOYEN TTC PAR M³	**3.81 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Simiane-Collongue
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2020

DISTRIBUTION DE L'EAU			**Unité**	**Quantité**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		**j**	365	0.08750 €	31.94 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	36	0.2621 €	9.44 €
		Tranche 2	**m³**	84	1.8618 €	156.39 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**		- €	- €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**		- €	- €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
		Tranche 3	**m³**		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0.27 €	32.40 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0.0372€	4.46 €
					SOUS-TOTAL HT	234.63 €

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		**j**			
	Part variable par m³ consommé	**Collecte**	**m³**	120	1.3844 €	166.13 €
		Traitement collectivité	**m³**	120	0.05 €	6.00 €
		Traitement délégataire	**m³**	120	0.5356 €	64.27 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0.15 €	18.00 €
					SOUS-TOTAL HT	254.40€

TOTAL HT	489.03 €
TVA 5,50 %	12.90 €
TVA 10 %	25.44 €
TOTAL GENERAL TTC	527.37€
PRIX MOYEN TTC PAR M³	**4.39 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Etoile Hors Roquevaire
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2020

DISTRIBUTION DE L'EAU			**Unité**	**Quantité**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		**j**	365	0.13113 €	47.86 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	60	1.18 €	70.80 €
		Tranche 2	**m³**	60	1.33 €	79.80 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**		- €	- €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
		Tranche 3	**m³**		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0.27 €	32.40 €
	Redevance préservation des ressources en eau				€	- €
					SOUS-TOTAL HT	230.86 €

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		**j**			
	Part variable par m³ consommé	**Collecte**	**m³**	120	0.24 €	28.80 €
		Transport	**m³**	120	1.0625 €	127.50 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**		- €	- €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
		Tranche 3	**m³**		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0.15 €	18.00 €
					SOUS-TOTAL HT	174.30 €

TOTAL HT	405.16 €
TVA 5,50 %	12.70 €
TVA 10 %	17.43 €
TOTAL GENERAL TTC	435.29 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³	**3.63 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Plan de Cuques
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2020

DISTRIBUTION DE L'EAU			**Unité**	**Quantité**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		**j**	365	0.09789 €	35.73 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	120	1.0002 €	120.02 €
		Tranche 2	**m³**		€	€
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**		- €	- €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**		- €	- €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0.27 €	32.40 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0.04093 €	4.91 €
					SOUS-TOTAL HT	193.06 €

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		**j**	365	0.05174 €	18.89 €
	Part variable par m³ consommé	**Collecte**	**m³**	120	0.3444 €	41.33 €
		Transport	**m³**	120	0.6311 €	75.73 €
		Tranche 3	**m³**		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	120	0.10 €	12.00 €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
		Tranche 3	**m³**		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0.15 €	18.00 €
					SOUS-TOTAL HT	165.95 €

TOTAL HT	359.01 €
TVA 5,50 %	10.62 €
TVA 10 %	16.60 €
TOTAL GENERAL TTC	386.23 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³	**3.22 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Gémenos
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2020

DISTRIBUTION DE L'EAU			**Unité**	**Quantité**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		**j**		€	€
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	120	0.4563 €	54.76 €
		Tranche 2	**m³**		€	€
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**		- €	- €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
		Tranche 3	**m³**		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0.27 €	32.40 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0.05315 €	6.38 €
					SOUS-TOTAL HT	93.54 €

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		**j**			
	Part variable par m³ consommé	**Collecte**	**m³**	120	0.318 €	38.16 €
		Transport	**m³**	120	0.6311 €	75.73 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	120	0.10 €	12.00 €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
		Tranche 3	**m³**		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0.15 €	18.00 €
					SOUS-TOTAL HT	143.89 €

TOTAL HT	237.43 €
TVA 5,50 %	5.14 €
TVA 10 %	14.39 €
TOTAL GENERAL TTC	256.96 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³	**2.14 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Roquevaire
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2020

DISTRIBUTION DE L'EAU			**Unité**	**Quantité**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		**j**	365	0.08767 €	32.00 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**	30	0.03 €	0.90 €
		Tranche 2	**m³**	20	0.75 €	15.00 €
		Tranche 3	**m³**	70	1.15 €	80.50 €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**		- €	- €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
		Tranche 3	**m³**		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**		- €	- €
		Tranche 2	**m³**		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0.27 €	32.40 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0.06711 €	8.05 €
					SOUS-TOTAL HT	168.85 €

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**Unité**	**Quantité (m³)**	**Prix unitaire HT**	**TOTAL HT**
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		**j**			
	Part variable par m³ consommé	**Collecte**	**m³**	120	0.24 €	28.80 €
		Transport	**m³**	120	1.0625 €	127.50 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	**Tranche 1**	**m³**		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0.15 €	18.00 €
					SOUS-TOTAL HT	174.30 €

TOTAL HT	343.15 €
TVA 5,50 %	9.29 €
TVA 10 %	17.43 €
TOTAL GENERAL TTC	369.87 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³	**3.09 €**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXE 6 : INTERVENTIONS DE MAINTENANCE EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES)

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXE 7 : INTERVENTIONS D'EXPLOITATION EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES)

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXE 8 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CA)

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN - EAU - CA - 2020

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**5 791 300,00**	**3 666 059,13**	**452 676,63**	**0,00**	**1 672 564,24**
605	Achats d'eau	3 185 000,00	1 986 437,97	285 190,93	0,00	913 371,10
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	390 000,00	411 745,93	51 686,13	0,00	-73 432,06
6062	Produits de traitement	30 000,00	19 095,23	0,00	0,00	10 904,77
6063	Fournitures entretien et petit équipt	350 000,00	165 166,64	5 511,84	0,00	179 321,52
6064	Fournitures administratives	30 000,00	16 623,97	0,00	0,00	13 376,03
6066	Carburants	35 000,00	21 753,08	3 300,34	0,00	9 946,58
6068	Autres matières et fournitures	220 000,00	205 608,00	0,00	0,00	14 392,00
6071	Compteurs	300 000,00	164 520,00	78 755,00	0,00	56 725,00
611	Sous-traitance générale	410 000,00	305 876,97	9 135,09	0,00	94 987,94
6135	Locations mobilières	45 000,00	41 717,30	4 597,86	0,00	-1 315,16
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	50 000,00	31 313,97	1 293,53	0,00	17 392,50
61551	Entretien matériel roulant	35 000,00	15 494,78	3 848,76	0,00	15 656,46
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6156	Maintenance	200 000,00	105 900,01	0,00	0,00	94 099,99
6168	Autres	30 000,00	26 711,12	0,00	0,00	3 288,88
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6228	Divers	50 000,00	39 315,60	2 285,49	0,00	8 398,91
6231	Annonces et insertions	23 000,00	8 868,00	0,00	0,00	14 132,00
6244	Transports administratifs	500,00	413,20	0,00	0,00	86,80
6251	Voyages et déplacements	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6256	Missions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6257	Réceptions	30 000,00	2 000,12	0,00	0,00	27 999,88
6261	Frais d'affranchissement	55 000,00	41 910,16	0,00	0,00	13 089,84
6262	Frais de télécommunications	43 000,00	46 942,68	6 424,99	0,00	-10 367,67
627	Services bancaires et assimilés	500,00	1 977,40	0,00	0,00	-1 477,40
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	5 890,00	646,67	0,00	-1 536,67
6288	Autres	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
63512	Taxes foncières	800,00	777,00	0,00	0,00	23,00
63513	Autres impôts locaux	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6358	Autres droits	3 600,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
6378	Autres taxes et redevances	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**3 315 610,44**	**2 672 001,99**	**44 809,41**	**0,00**	**598 799,04**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00	10 000,00	0,00	-10 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	0,00	8 021,05	0,00	0,00	-8 021,05
6331	Versement de transport	40 000,00	32 184,00	0,00	0,00	7 816,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 050,00	3 635,00	0,00	0,00	6 415,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	80 000,00	35 926,20	22 098,00	0,00	21 975,80
6411	Salaires, appointements, commissions	2 001 785,44	1 754 147,74	10 893,10	0,00	236 744,60
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	582 050,00	384 993,00	0,00	0,00	197 057,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	395 650,00	260 408,90	1 818,31	0,00	133 422,79
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	72 075,00	65 172,00	0,00	0,00	6 903,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	36 000,00	46 724,70	0,00	0,00	-10 724,70
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	4 070,00	0,00	0,00	930,00
6478	Autres charges sociales diverses	93 000,00	76 719,40	0,00	0,00	16 280,60
014	**Atténuations de produits (4)**	**1 500 000,00**	**469 769,00**	**630 231,00**	**0,00**	**400 000,00**
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1 500 000,00	469 769,00	630 231,00	0,00	400 000,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**59 835,00**	**1,31**	**0,00**	**0,00**	**59 833,69**
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	18 825,00	0,00	0,00	0,00	18 825,00
6541	Créances admises en non-valeur	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	1,31	0,00	0,00	8,69
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**10 666 745,44**	**6 807 831,43**	**1 127 717,04**	**0,00**	**2 731 196,97**
66	**Charges financières (b) (5)**	**29 000,00**	**25 233,95**	**0,00**	**0,00**	**3 766,05**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	29 000,00	19 048,78	0,00	0,00	9 951,22
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	100,41	0,00	0,00	-100,41
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	6 084,76	0,00	0,00	-6 084,76
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**33 000,00**	**12 972,97**	**0,00**	**0,00**	**20 027,03**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	2 627,19	0,00	0,00	372,81
678	Autres charges exceptionnelles	30 000,00	10 345,78	0,00	0,00	19 654,22
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN - EAU - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		10 728 745,44	6 846 038,35	1 127 717,04	0,00	2 754 990,05
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)*	*1 209 448,00*	*1 200 468,20*			*8 979,80*
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*1 209 448,00*	*1 200 468,20*			*8 979,80*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*1 209 448,00*	*1 200 468,20*			*8 979,80*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*1 209 448,00*	*1 200 468,20*			*8 979,80*
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 938 193,44	8 046 506,55	1 127 717,04	0,00	2 763 969,85
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	9 094,32
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	8 993,91
= Différence ICNE N – ICNE N-1	100,41

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est reflacé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 824 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**128 000,00**	**197 796,87**	**0,00**	**0,00**	**-69 796,87**
64198	Autres remboursements	100 000,00	174 509,83	0,00	0,00	-74 509,83
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	28 000,00	23 287,04	0,00	0,00	4 712,96
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***10 377 000,00***	***6 977 626,19***	***0,00***	***0,00***	***3 399 373,81***
70111	Ventes d'eau aux abonnés	*7 000 000,00*	*4 893 995,54*	*0,00*	*0,00*	*2 106 004,46*
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	*120 000,00*	*74 965,69*	*0,00*	*0,00*	*45 034,31*
701241	Redevance pollution d'origine domestique	*1 300 000,00*	*864 928,19*	*0,00*	*0,00*	*435 071,81*
704	Travaux	*1 247 000,00*	*600 081,61*	*0,00*	*0,00*	*646 918,39*
7068	Autres prestations de services	*50 000,00*	*3 063,90*	*0,00*	*0,00*	*46 936,10*
7071	Compteurs	*0,00*	*4 264,00*	*0,00*	*0,00*	*-4 264,00*
7084	Mise à disposition de personnel facturée	*660 000,00*	*536 327,26*	*0,00*	*0,00*	*123 672,74*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**50 000,00**	**18 389,19**	**0,00**	**0,00**	**31 610,81**
748	Autres subventions d'exploitation	50 000,00	18 389,19	0,00	0,00	31 610,81
75	**Autres produits de gestion courante**	**170 000,00**	**187 106,68**	**0,00**	**0,00**	**-17 106,68**
7588	Autres	170 000,00	187 106,68	0,00	0,00	-17 106,68
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		10 725 000,00	7 380 918,93	0,00	0,00	3 344 081,07
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**213 250,00**	**796 510,60**	**0,00**	**0,00**	**-583 260,60**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	213 250,00	438 026,34	0,00	0,00	-224 776,34
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	358 484,26	0,00	0,00	-358 484,26
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		10 938 250,00	8 177 429,53	0,00	0,00	2 760 820,47
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***433 455,00***	***433 455,00***			***0,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*433 455,00*	*433 455,00*			*0,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***433 455,00***	***433 455,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		11 371 705,00	8 610 884,53	0,00	0,00	2 760 820,47
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		566 488,44				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 149 644,28	1 308 443,87	177 933,23	1 663 267,18
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	24 988,50	0,00	24 988,50	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	0,00	0,00	3 465,00	-3 465,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 590 690,61	1 138 274,54	141 256,65	1 311 159,42
2181	Installat° générales, agencements	387 107,17	135 055,84	5 978,62	246 072,71
2182	Matériel de transport	35 000,00	7 622,69	0,00	27 377,31
2183	Matériel de bureau et informatique	111 858,00	27 490,80	2 244,46	82 122,74
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 229 644,28	1 308 443,87	177 933,23	1 743 267,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	63 600,00	56 475,39	0,00	7 124,61
1641	Emprunts en euros	63 600,00	41 075,39	0,00	22 524,61
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	400,00	0,00	-400,00
1687	Autres dettes	0,00	15 000,00	0,00	-15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	63 600,00	56 475,39	0,00	7 124,61
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	3 293 244,28	1 364 919,26	177 933,23	1 750 391,79
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*433 455,00*	*433 455,00*		*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	*433 455,00*	*433 455,00*		*0,00*
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*8 564,00*	*8 564,00*		*0,00*
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*2 021,00*	*2 021,00*		*0,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*24 149,00*	*24 149,00*		*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*398 721,00*	*398 721,00*		*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*433 455,00*	*433 455,00*		*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	3 726 699,28	1 798 374,26	177 933,23	1 750 391,79
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. *Dr 041 = Rl 041.*

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	216 250,00	72 310,00	0,00	143 940,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	216 250,00	36 250,00	0,00	180 000,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	36 060,00	0,00	-36 060,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	216 250,00	72 310,00	0,00	143 940,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 203 050,17	2 203 050,17	0,00	0,00
1068	Autres réserves	2 203 050,17	2 203 050,17	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 203 050,17	2 203 050,17	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 419 300,17	2 275 360,17	0,00	143 940,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*1 209 448,00*	*1 200 468,20*		*8 979,80*
28031	*Frais d'études*	*9 840,00*	*9 839,39*		*0,61*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*3 889,00*	*3 888,60*		*0,40*
28121	*Aménagement Terrains nus*	*0,00*	*22 579,07*		*-22 579,07*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*1 867,00*	*1 867,00*		*0,00*
281311	*Bâtiments d'exploitation*	*17 521,00*	*17 520,07*		*0,93*
281351	*Aménagement Bâtiments d'exploitation*	*2 248,00*	*2 247,34*		*0,66*
281355	*Aménagement Bâtiments administratifs*	*10 901,00*	*10 900,34*		*0,66*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*37 623,00*	*0,00*		*37 623,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*818 422,00*	*814 929,76*		*3 492,24*
28154	*Matériel industriel*	*9 360,00*	*0,00*		*9 360,00*
281561	*Service de distribution d'eau*	*163 075,00*	*163 074,20*		*0,80*
28157	*Aménagement matériel industriel*	*12 269,00*	*0,00*		*12 269,00*
28181	*Installations générales, agencements*	*59 221,00*	*61 066,58*		*-1 845,58*
28182	*Matériel de transport*	*41 289,00*	*41 289,00*		*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*21 923,00*	*21 922,06*		*0,94*
28184	*Mobilier*	*0,00*	*29 344,79*		*-29 344,79*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*1 209 448,00*	*1 200 468,20*		*8 979,80*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*1 209 448,00*	*1 200 468,20*		*8 979,80*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	3 628 748,17	3 475 828,37	0,00	152 919,80
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	97 951,11			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *Dr 040 = Rt 042*.
(5) Les comptes 15...2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *Dr 041 = Rt 041*.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**3 471 773,49**	**2 098 723,10**	**574 613,91**	**0,00**	**798 436,48**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	40 000,00	4 692,53	22 986,56	0,00	12 320,91
6062	Produits de traitement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	15 000,00	0,00	85,00	0,00	14 915,00
6066	Carburants	10 000,00	5 753,13	600,00	0,00	3 646,87
611	Sous-traitance générale	211 773,49	16 063,28	0,00	0,00	195 710,21
6135	Locations mobilières	5 000,00	1 200,00	0,00	0,00	3 800,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	10 159,14	490,37	0,00	-649,51
6156	Maintenance	15 000,00	480,00	0,00	0,00	14 520,00
6168	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6228	Divers	5 000,00	1 675,74	0,00	0,00	3 324,26
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6237	Publications	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6358	Autres droits	1 000,00	200,00	0,00	0,00	800,00
6378	Autres taxes et redevances	3 150 000,00	2 058 499,28	550 451,98	0,00	541 048,74
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**700 000,00**	**536 327,26**	**0,00**	**0,00**	**163 672,74**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	700 000,00	536 327,26	0,00	0,00	163 672,74
014	**Atténuations de produits (4)**	**500 000,00**	**104 000,00**	**0,00**	**0,00**	**396 000,00**
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	500 000,00	104 000,00	0,00	0,00	396 000,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**155 000,00**	**150 440,86**	**0,00**	**0,00**	**4 559,14**
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	140 000,00	150 440,86	0,00	0,00	-10 440,86
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**4 826 773,49**	**2 889 491,22**	**574 613,91**	**0,00**	**1 362 668,36**
66	**Charges financières (b) (5)**	**40 202,00**	**39 346,08**	**0,00**	**0,00**	**855,92**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 202,00	40 201,07	0,00	0,00	0,93
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-854,99	0,00	0,00	854,99
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**11 000,00**	**2 593,57**	**0,00**	**0,00**	**8 406,43**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	1 028,95	0,00	0,00	-28,95
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	1 564,62	0,00	0,00	8 435,38
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**4 877 975,49**	**2 931 430,87**	**574 613,91**	**0,00**	**1 371 930,71**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***235 945,86***	***219 954,82***			***15 991,04***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*235 945,86*	*219 954,82*			*15 991,04*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***235 945,86***	***219 954,82***			***15 991,04***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***235 945,86***	***219 954,82***			***15 991,04***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**5 113 921,35**	**3 151 385,69**	**574 613,91**	**0,00**	**1 387 921,75**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	32 148,99
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	33 003,98
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-854,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***3 613 000,00***	***3 379 622,16***	***0,00***	***0,00***	***233 377,84***
704	Travaux	*178 000,00*	*82 127,56*	*0,00*	*0,00*	*95 872,44*
70611	Redevance d'assainissement collectif	*2 900 000,00*	*2 883 333,02*	*0,00*	*0,00*	*16 666,98*
706121	Redevance modernisation des réseaux	*400 000,00*	*261 705,88*	*0,00*	*0,00*	*138 294,12*
70613	Participations assainissement collectif	*100 000,00*	*111 423,29*	*0,00*	*0,00*	*-11 423,29*
7068	Autres prestations de services	*35 000,00*	*41 032,41*	*0,00*	*0,00*	*-6 032,41*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**1,16**	**0,00**	**0,00**	**-1,16**
7588	Autres	0,00	1,16	0,00	0,00	-1,16
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**3 613 000,00**	**3 379 623,32**	**0,00**	**0,00**	**233 376,68**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**615 200,00**	**857 325,45**	**0,00**	**0,00**	**-242 125,45**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	615 000,00	857 325,45	0,00	0,00	-242 325,45
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**4 228 200,00**	**4 236 948,77**	**0,00**	**0,00**	**-8 748,77**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***52 026,00***	***52 026,00***			***0,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*52 026,00*	*52 026,00*			*0,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***52 026,00***	***52 026,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**4 280 226,00**	**4 288 974,77**	**0,00**	**0,00**	**-8 748,77**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**833 695,35**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre. *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 781 279,88	562 899,64	613 218,97	605 161,27
21311	Bâtiments d'exploitation	4 689,00	0,00	0,00	4 689,00
2151	Installations complexes spécialisées	1 446 590,88	554 125,27	347 313,87	545 151,74
2181	Installat° générales, agencements	70 000,00	8 774,37	16 850,00	44 375,63
2182	Matériel de transport	260 000,00	0,00	249 055,10	10 944,90
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 811 279,88	562 899,64	613 218,97	635 161,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 844,00	27 837,78	0,00	6,22
1641	Emprunts en euros	25 110,00	25 104,40	0,00	5,60
1678	Autres dettes condit° particulières	2 734,00	2 733,38	0,00	0,62
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	27 844,00	27 837,78	0,00	6,22
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 839 123,88	590 737,42	613 218,97	635 167,49
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*52 026,00*	*52 026,00*		*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	*52 026,00*	*52 026,00*		*0,00*
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*2 499,00*	*2 499,00*		*0,00*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*20 877,00*	*20 877,00*		*0,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*28 650,00*	*28 650,00*		*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*52 026,00*	*52 026,00*		*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 891 149,88	642 763,42	613 218,97	635 167,49
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *Dr 040 = Re 042*.
(6) Les comptes 15...2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *Dr 041 = Rl 041*.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	283 000,00	84 910,00	0,00	198 090,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	283 000,00	84 910,00	0,00	198 090,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	283 000,00	84 910,00	0,00	198 090,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	329 360,30	329 360,30	0,00	0,00
1068	Autres réserves	329 360,30	329 360,30	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	329 360,30	329 360,30	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	612 360,30	414 270,30	0,00	198 090,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*235 945,86*	*219 954,82*		*15 991,04*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*0,00*	*65 530,56*		*-65 530,56*
281311	*Bâtiments d'exploitation*	*1 494,27*	*0,00*		*1 494,27*
281351	*Aménagement Bâtiments d'exploitation*	*12 231,52*	*0,00*		*12 231,52*
281355	*Aménagement Bâtiments administratifs*	*2 082,00*	*2 082,00*		*0,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*122 750,98*	*122 750,98*		*0,00*
281532	*Réseaux d'assainissement*	*65 860,66*	*0,00*		*65 860,66*
281562	*Service d'assainissement*	*6 765,68*	*0,00*		*6 765,68*
2817532	*Réseaux d'assainissement (mad)*	*9 008,29*	*9 008,29*		*0,00*
2817562	*Service d'assainissement (mad)*	*3 335,46*	*3 335,46*		*0,00*
28181	*Installations générales, agencements*	*4 150,00*	*4 150,00*		*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*8 267,00*	*8 267,00*		*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*0,00*	*4 830,53*		*-4 830,53*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*235 945,86*	*219 954,82*		*15 991,04*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*235 945,86*	*219 954,82*		*15 991,04*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	848 306,16	634 225,12	0,00	214 081,04
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	1 042 843,72			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV.A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(5) Les comptes 15...2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SPL L'EAU DES COLLINES

EXERCICE 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Préambule

Ce rapport annuel d'activité de la SPL L'Eau des Collines est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations règlementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) unique, créée au 1er janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

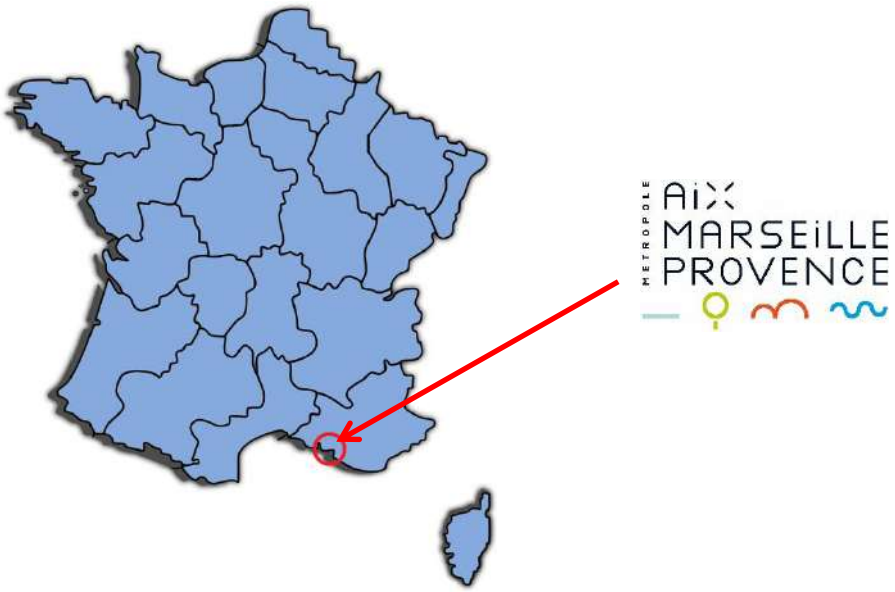

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE 6

1.1. LA REGIE ET LA METROPOLE 6

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE 7

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT 8

1.3.1. Le service public de l'eau potable 8

1.3.2. Le service public de l'assainissement collectif 8

1.3.3. Le service public de l'assainissement non collectif 9

1.4. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE 9

1.4.1. Les ressources humaines 9

1.4.2. Les Prestataires 12

1.5. SERVICE AUX ABONNES 14

1.6. INSTRUCTION AU TITRE DE L'URBANISME OU DANS LE CADRE DE TRAVAUX 16

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 17

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020 17

2.2. FAITS MARQUANTS 18

2.3. LE PATRIMOINE DE LA REGIE 19

2.3.1. L'adduction 22

2.3.2. La production 22

2.3.3. Le traitement (y compris traitement chlore sur forage) 30

2.3.4. Le stockage 30

2.3.5. Le réseau de distribution 36

2.4. LA QUALITE DE L'EAU 36

2.5. LA DISTRIBUTION 41

2.5.1. Rendement 41

2.5.2. Gestion patrimoniale 44

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS 51

2.7. LA GESTION FINANCIERE 53

2.7.1. Les volumes facturés 53

2.7.2. Le taux d'impayés 53

2.7.3. Dégrèvements au titre de la loi Warsmann 54

2.7.4. Budget du service 55

2.7.5. Analyse du compte d'exploitation 56

2.7.6. Contribution à un fonds de solidarité 57

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX 58

2.8.1. Travaux neufs 58

2.8.2. Travaux de réhabilitation et de renouvellement 59

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.8.3. Etudes et travaux programmés....61
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF....63
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020....63
3.2. FAITS MARQUANTS....63
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE....64
3.3.1. La collecte....69
3.3.2. Le traitement....74
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE....79
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION....86
3.6. LA GESTION DES DECHETS....91
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS....92
3.8. LA GESTION FINANCIERE....93
3.8.1. Le taux d'impayés....93
3.8.2. Budget du service....94
3.8.3. Analyse du compte d'exploitation....95
3.8.4. Contribution à un fonds de solidarité....96
3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX....97
3.9.1. Travaux neufs....97
3.9.2. Travaux de réhabilitation et de renouvellement....98
3.9.3. Etudes et travaux programmés....99
4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SI CONCERNE....101
4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020....101
4.2. FAITS MARQUANTS....101
4.3. DESCRIPTION DU SERVICE....101
4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE....103
4.5. LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS....104
4.6. BUDGET DU SERVICE....105
5. TARIFS DE L'EAU....107
5.1. DONNEES DE FACTURATION....107
5.2. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT....108
5.3. EVOLUTION DE LA FACTURATION....109
5.4. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)112
6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE....113
6.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE....**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
6.2. ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE....**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
6.3. COOPERATION DECENTRALISEE....**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
6.4. FONDS DE SOLIDARITE....**ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
ANNEXES....116

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE 117
ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE 120
ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX 122
ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020 126
ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M^3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION 127
ANNEXE 6 : INTERVENTIONS DE MAINTENANCE EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES) 131
ANNEXE 7 : INTERVENTIONS D'EXPLOITATION EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES) 132
ANNEXE 8 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CA) 137

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. LA SPL ET LA METROPOLE

La SPL L'Eau des Collines fut créée par les délibérations du 10 décembre 2012 (Aubagne), du 19 décembre 2012 (Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile), 20 décembre 2012 (La-Penne-sur-Huveaune et Cuges-les-Pins) et du 27 décembre 2012 (Saint-Zacharie). Sa Directrice Générale est Béatrice MARTHOS.

L'Eau des Collines fait partie de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Celle-ci est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole. Les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole. Différents modes de gestion sont mis en œuvre.

Dès 2010, les élus de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ont souhaité étudier la faisabilité de mettre en place une structure publique de l'eau et de l'assainissement sur le territoire. Un comité de pilotage, mis en place en mars 2010, a dessiné les contours d'une société publique locale assurant une gestion mutualisée de l'eau et de l'assainissement.

Cette démarche a abouti en janvier 2013 à la création de la société publique locale baptisée L'Eau des Collines. Elle regroupe aujourd'hui cinq actionnaires : le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et les communes d'Aubagne, de la Penne-sur-Huveaune, de Cuges-les-Pins et de Saint Zacharie.

Le conseil d'administration est composé de 17 membres. Comme présenté en Figure 1, son président est Gérard Gazay.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

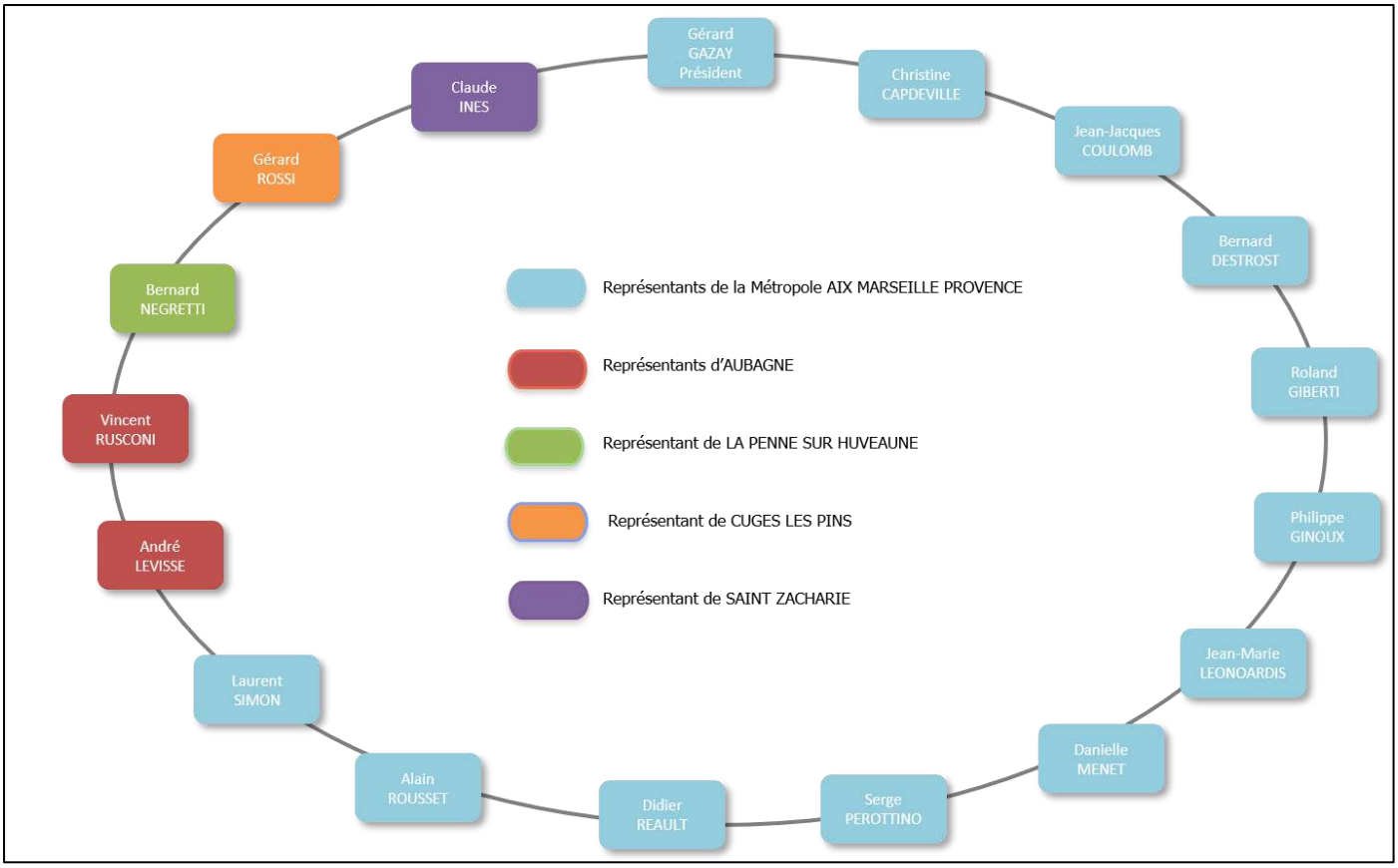

Figure 1. Le conseil d'administration

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Depuis sa création, le périmètre d'action de L'Eau des Collines ne cesse d'évoluer :

Au 1er janvier 2014, la Société Publique Locale est officiellement devenue gestionnaire de l'assainissement non collectif de l'ensemble des 12 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de l'assainissement collectif des 6 communes de l'Etoile (Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin).

Le 1er juillet 2014, la SPL prend alors la gestion de l'eau sur les communes d'Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune, une compétence assurée jusqu'alors par la Société des Eaux de Marseille (SEM). Un contrat de Délégation de Service Public concessif est adopté jusqu'au 30 juin 2034.

En 2016, l'Eau des Collines baisse le tarif de l'eau potable à Aubagne et La Penne-sur-Huveaune ainsi que le tarif de l'assainissement sur le Territoire.

Le 1er août 2016, la gestion de station d'épuration d'Auriol-Saint Zacharie ainsi que le collecteur de transport entre Saint Zacharie et la STEP d'Auriol sont transférés à L'Eau des Collines.

En 2017, l'Eau des Collines récupère la gestion du service de l'assainissement collectif et non collectif de l'ensemble du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile (12 communes) ainsi que la gestion de la station d'épuration de Cuges-les-Pins.

Au 1er février 2017, c'est la Gestion du Service de distribution de l'eau potable de Cuges-les-Pins qui lui est confié.

Enfin, en juillet 2019, l'Eau des Collines récupère la gestion de l'eau potable sur la commune de Saint-Zacharie, compétence détenue auparavant par Veolia.

Au total, ce territoire représente un bassin de vie de 110 719 habitants (population légale INSEE 2018 en vigueur au 1er janvier 2021) et couvre une superficie d'environ 245 km² sur 12 communes.

Tableau 1.Données par commune

Commune	Nombre d'habitants (données INSEE 20)	Superficie (km²)

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Aubagne	47 659	54,9
Auriol	12 929	44,6
Belcodène	1 954	13,0
Cadolive	2 206	4,2
Cuges-les-Pins	5 201	38,8
La Bouilladisse	6 337	12,6
La Destrousse	3 801	2,9
La Penne-sur-Huveaune	6 506	3,6
Peypin	5 624	13,4
Roquevaire	8 985	23,8
Saint-Savournin	3 442	5,9
Saint-Zacharie	6 075	27,0
Total	**110 719**	**244,7**

La ville « centre » est Aubagne. Elle comporte 47 659 habitants, soit 43,05% de la population du territoire.

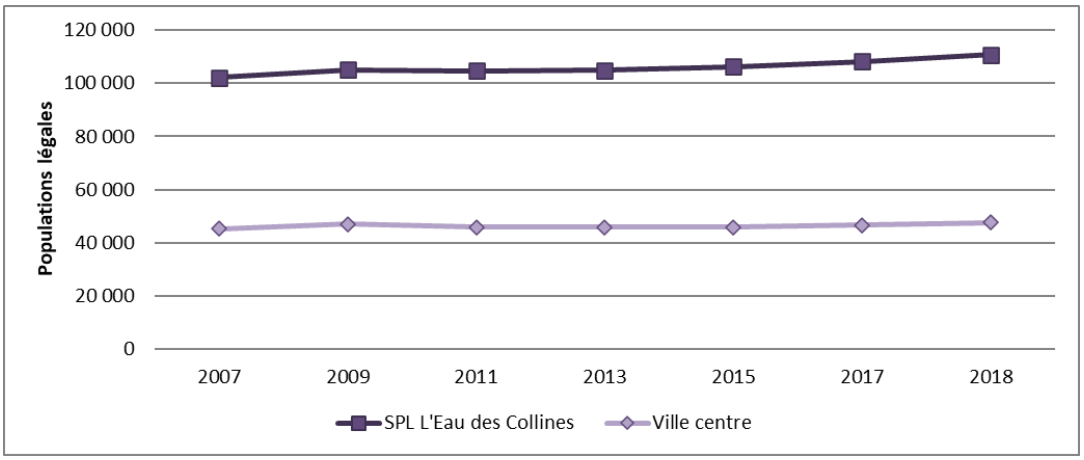

Figure 2. Démographie sur le secteur de L'Eau des Collines de 2007 à 2018 (données INSEE)

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du Code de la Santé Publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel via des forages ou puisée dans le Canal de Marseille. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, contrôlée puis distribuée sur les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et maintenant Saint-Zacharie à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

L'Eau des Collines assure les missions suivantes :

- La potabilisation de l'eau brute ;
- La distribution de l'eau potable aux usagers ;
- La gestion du réseau ;
- Le contrôle qualité ;
- Le renouvellement et les extensions du réseau.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée :

- Dans les stations d'épuration de Cuges-les-Pins ou d'Auriol/Saint-Zacharie, toutes deux gérées par L'Eau des Collines ;
- Dans la station d'épuration de Marseille, gérée par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'Eau des Collines assure les missions suivantes :

- La collecte des eaux usées des usagers ;
- Le transport des eaux usées jusqu'aux stations de traitement ;
- Le bon écoulement des branchements et du réseau ;
- La dépollution des eaux usées ;
- Le contrôle qualité ;
- Le renouvellement et les extensions du réseau.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non-collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non-collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

L'Eau des Collines assure les missions suivantes :

- Les contrôles de conception des projets d'assainissement non collectif des installations neuves ou réhabilitées en coordination, le cas échéant, avec un permis de construire ;
- Les contrôles d'exécution des installations neuves ou réhabilitées ;
- Les contrôles de fonctionnement et d'entretien des installations existantes, y compris les diagnostics lors de ventes immobilières ;
- L'information et le conseil des particuliers, professionnels et collectivités en matière d'assainissement non-collectif.

1.4. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Afin de mener à bien l'exercice de ses compétences, L'Eau des Collines s'appuie sur des ressources internes et externes.

1.4.1. LES RESSOURCES HUMAINES

Organigramme

Fin 2020, L'Eau des Collines compte 44 collaborateurs répartis selon l'organigramme détaillé en Figure 3. Pour mémoire, L'Eau des Collines était composée de 45 agents fin 2019.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

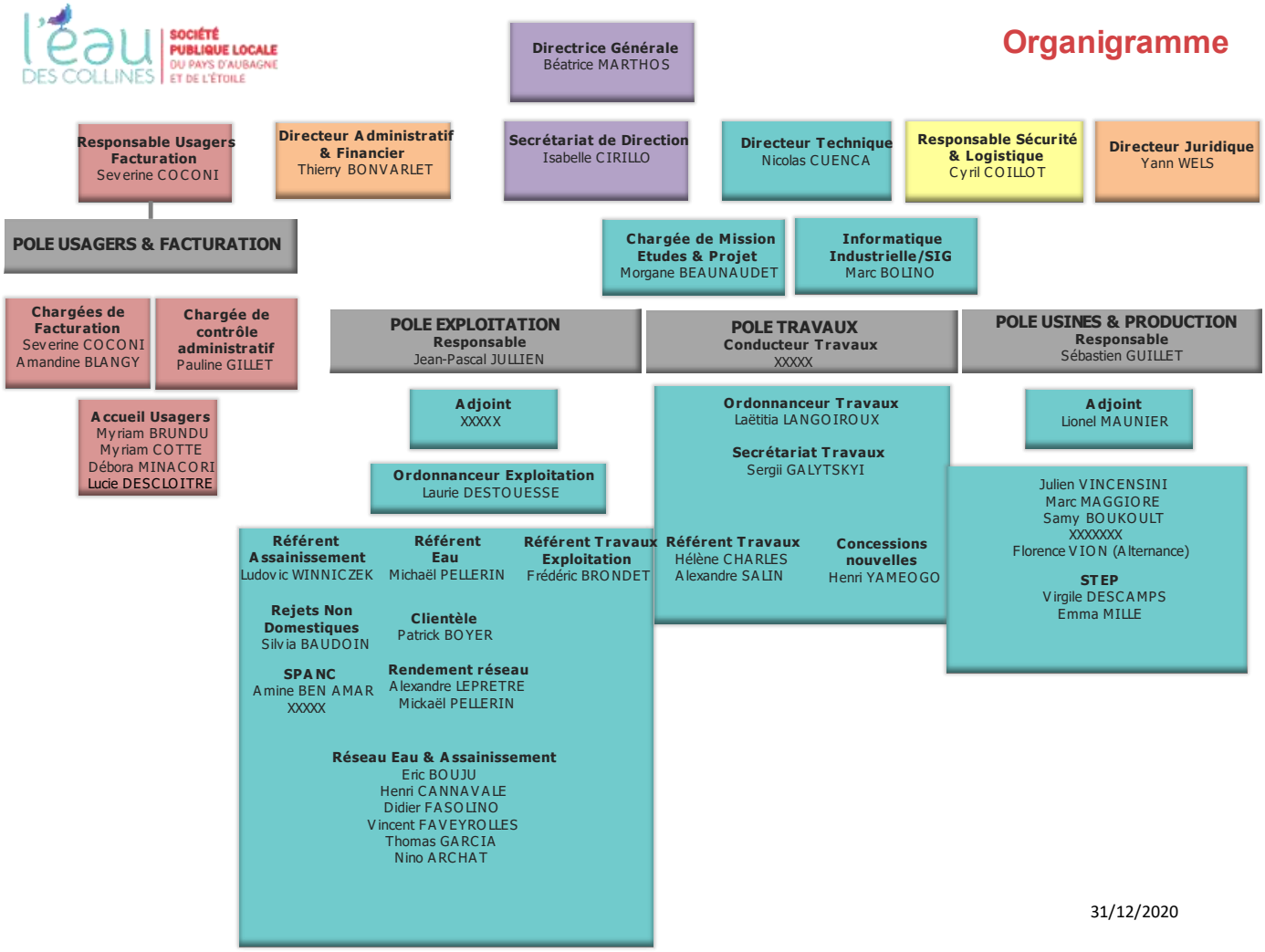

Figure 3. Organigramme de l'Eau des Collines

Description de l'organisation

L'Eau des Collines offre une gestion pérenne de l'eau de sa source à son assainissement. Ses valeurs sont :

La Qualité sanitaire et gustative

La première de nos priorités est d'assurer, en tous points du réseau et indépendamment des conditions de captage, même en cas d'incident technique, une eau parfaite et agréable à consommer et une qualité de service globale.

L'Efficience

Maîtriser nos coûts, c'est nous donner les moyens de tarifs justes pour les usagers d'aujourd'hui et les moyens d'investir dans les réseaux et les infrastructures pour les usagers de demain.

La Réactivité et la Proximité

Respecter des délais de réponse, utiliser les canaux digitaux pour mettre à disposition 24h/24 une information précise, intervenir 2h..Nous visons à la rapidité. Nous faisons aussi le choix de la proximité pour faciliter le contact avec l'usager et répondre à ses attentes.

L'Environnement

Limiter les pertes, inciter à l'économie d'eau, adopter des techniques de traitement peu gourmandes en énergie ou en produits chimiques, restreindre les déversements dans le bassin versant de l'Huveaune. Chacune de nos décisions vise à préserver notre environnement.

L'Investissement

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Investir dans les réseaux aujourd'hui, c'est assurer l'approvisionnement et les coûts de demain. Nous dédions une part importante de nos ressources financières au renouvellement des conduites, à la modernisation des usines, à l'informatisation et aux études.

L'Esprit d'Initiative

Assurer un service ambitieux requiert une organisation interne agile et centrée sur l'usager, tout en recherchant l'amélioration constante de nos performances techniques.

L'Eau des Collines est un outil :

- Adapté aux questions de mutualisation de compétences ;
- Judicieux pour garantir aux collectivités actionnaires une parfaite maitrise des décisions et des flux financiers ;
- Pérenne dans un contexte de raréfaction des financements et de recomposition institutionnelle ;
- Efficace pour une gestion de proximité, au meilleur coût.

Accréditations et formations

Les collaborateurs de l'Eau des Collines, et en particulier les agents de terrain, doivent tous passer régulièrement des accréditations obligatoires.

Tableau 2.Les différents types d'accréditations passées

Accréditations	Périodicité	Nombre de salariés formés en 2020	Prévisions 2021
AIPR	5 ans	6	3
SST	2 ans	0	14
Travail en hauteur	5 ans	3	10
Manipulation gerbeurs	5 ans	3	0
Habilitation pont	5 ans	0	4
Habilitation chlore/SO_2	3 ans	0	11
Habilitation électrique	3 ans	7	8
CATEC	3 ans	3	10
Evacuation incendie	1 an	11	11
Formation membres CSE	Pendant la durée du mandat	4	0
Autorisation de conduite camion-citerne FIMO	5ans	1	0

En plus de ces accréditations, d'autres formations sont organisées régulièrement tout au long de l'année.

Tableau 3.Les formations passées en 2020 et prévues en 2021

Formations	Nombre de salariés formés en 2020	Prévisions 2021
SOFREL	0	3
Gestion des conflits	6	4
SIG	0	2
SOMEI Buisiness Object	4	1
Oxalys	11	-
Apiculture	0	3
Amiante	0	3
ATU	7	2
Soudage à l'arc	0	1
Excel	14	4
Manipulation des produits dangereux	0	3

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

1.4.2. LES PRESTATAIRES

Tableau 4. Liste des prestataires actuels

Attributaire	Objet	Impact métier	Date de début	Date de fin initiale	Reconduction finale
ABIOLAB ASPOSAN	Autosurveillance & analyses	AEP & EU	06/03/2017	05/03/2018	05/03/2020
BIOTECH GERMANDE - EUROFINS			06/03/2017	05/03/2018	05/03/2020
BRONZO	Travaux en eau potable portant pose de réseaux, branchement et ouvrages annexes hydrauliques sur les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins	AEP	26/09/2017	25/09/2018	25/09/2020
RAMPA	Travaux de réhabilitation, de création des réseaux d'eau usées, de branchement et des ouvrages d'assainissement pour l'ensemble du territoire	EU	26/09/2017	25/09/2018	25/09/2020
REHACANA			26/09/2017	25/09/2018	25/09/2020
EDENRED	Fourniture gestion et livraison TR	STRUCTURE	29/12/2017	28/12/2018	29/12/2020
SAS ANTILOPE ENTREPRISE ADAPTEE	Entretien Espaces verts	AEP & EU	02/06/2018	01/06/2019	01/06/2021
GAZECHIM SAS	Fourniture de Chlore et de SO2	AEP	23/07/2018	22/07/2019	22/07/2021
GRANT THORTON	Prestation CAC	STRUCTURE	02/04/2018	01/04/2024	-
BRONZO/BOIOTECHNA	Marché portant chargement, transport et évacuation des boues et sous-produits	EU	04/04/2019	03/04/2020	03/04/2022
RENAULT/DIAC	Location longue durée, d'aménagements intérieurs et extérieurs spécifiques et d'entretien des véhicules 2019-2021	STRUCTURE	29/03/2019	11/06/2021	-
BRONZO TP	Marché portant création d'un réseau d'assainissement secteur des Nayes à Saint-Zacharie	EU	12/07/2019	30/10/2020	-
JOUBEAUX	STEP Hameau du Pigeonnier - Mandat Pigeonnier	EU	06/11/2019	03/11/2023	-
SAUR	Chemin des Mascaron & des Cotes - Mandat Auriol	EU	06/11/2019	06/12/2020	-
MMA	Prestations d'assurance	STRUCTURE	01/01/2020	31/12/2023	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Attributaire	Objet	Impact métier	Date de début	Date de fin initiale	Reconduction finale
CHUBB			01/01/2020	31/12/2023	-
SEMAPHORES Expertise	Prestation portant tenue de la comptabilité, d'expertise comptable et d'assistance à la gestion	STRUCTURE	17/02/2020	31/12/2024	-
BRONZO TP	RESEAU Hameau du Pigeonnier - Mandat Pigeonnier	EU	19/10/2020	31/12/2024	-
ABIOLAB ASPOSAN	Autosurveillance & analyses	AEP & EU	01/07/2020	30/06/2024	-
RAMPA	Travaux de réhabilitation, de création des réseaux d'eau usées, de branchement et des ouvrages d'assainissement pour l'ensemble du territoire	EU	19/10/2020	18/10/2023	-
REHACANA					-
BONDIL	Gestion, curage et maintenance du système d'assainissement eaux usées	EU		31/03/21	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

1.5. SERVICE AUX ABONNES

1.5.1. L'ACCUEIL

Le siège de l'Eau des Collines est situé au 140, avenue du Millet, Zone des Paluds, 13400 Aubagne. Il regroupe la plupart des fonctions techniques et administratives, afin d'apporter le meilleur service possible à l'usager.

Le bâtiment est facilement identifiable au fond de l'impasse et bien signalé. Il est à la fois desservi par le bus à proximité et doté d'un parking à disposition des visiteurs.

L'accueil du public est assuré du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. En dehors de ces heures et en cas de besoin, un service d'astreinte permet aux agents de permanence d'intervenir 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Quelle que soit la nature des demandes, elles peuvent être satisfaites sur ce site unique : branchements, abonnements, renseignements divers sur la desserte des terrains, travaux en cours ou prévus… La présence d'un guichet « accueil » facilite les démarches des usagers.

VOUS POUVEZ NOUS CONTACTEZ

par email eau@eaudescollines.fr ou assainissement@eaudescollines.fr

ou appelez-nous au 04 42 62 45 00

HORAIRES

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h30

NOUS ÉCRIRE

L'eau des Collines
140, av. du Millet
Z.I Les Paluds
13785 Aubagne Cedex

EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence hors heures ouvrables
nous contacter au 06 12 79 98 06

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

1.5.2. LES PLATEFORMES DEMATERIALISEES

La gestion clientèle : Waterp

Waterp est le progiciel de gestion clientèle développé par Somei. Cette suite logicielle permet de gérer tous les processus de gestion clientèle modernes, notamment la relation avec les clients, la gestion administrative et commerciale, l'agence en ligne, la gestion technique, le reporting et le pilotage de l'activité.

Grace à ce logiciel, nous pouvons tracer les échanges avec les usagers afin d'améliorer la qualité des services rendus aux abonnés et usagers. Il permet également d'assurer la facturation des consommations d'eau et gérer et planifier les interventions afin d'accroitre notre efficacité opérationnelle.

Le site internet www.eaudescollines.fr

Mis en place en dès juillet 2014, il regroupe les actualités de l'Eau des Collines, informe sur la gestion de l'eau et les bonnes pratiques à adopter. Il met à disposition de l'usager les différents documents nécessaires pour les démarches administratives. Enfin, l'espace client permet à l'usager de gérer ses factures.

En 2018, un nouvel encart « Info Travaux » a été créée. Celui-ci permet de consulter les travaux entrepris sur une carte et d'accéder aux détails de chacun des chantiers en un clic.

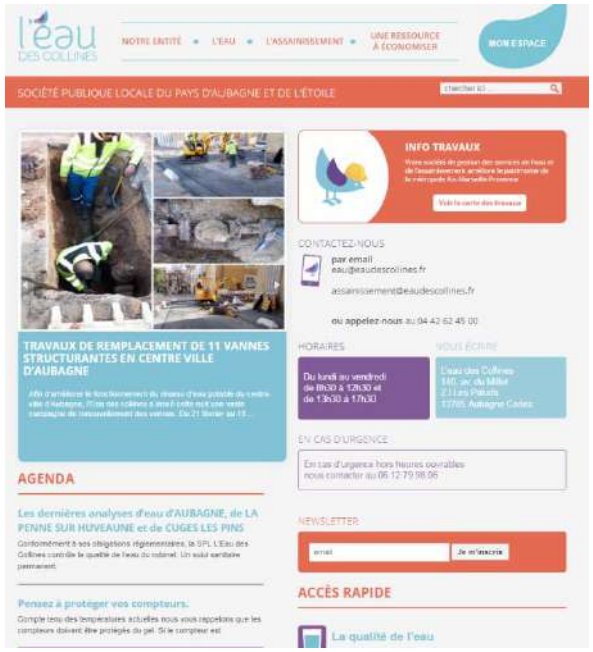

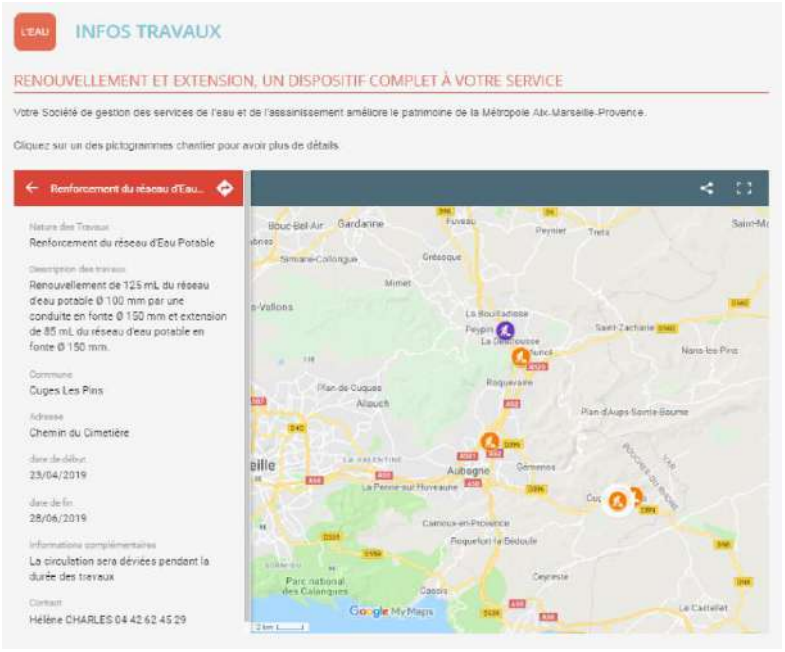

L'agence en ligne

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

L'agence en ligne est un espace usagers personnalisé permettant de suivre sa consommation et ses paiements via l'adresse https://monespace.eaudescollines.fr.

L'usager peut visualiser en un coup d'œil grâce au tableau de bord son dernier paiement, sa consommation, la date de sa prochaine facture ; son calendrier de mensualisation, …

A fin 2020, 7560 personnes se sont inscrites à l'AEL, soit 33% des usagers.

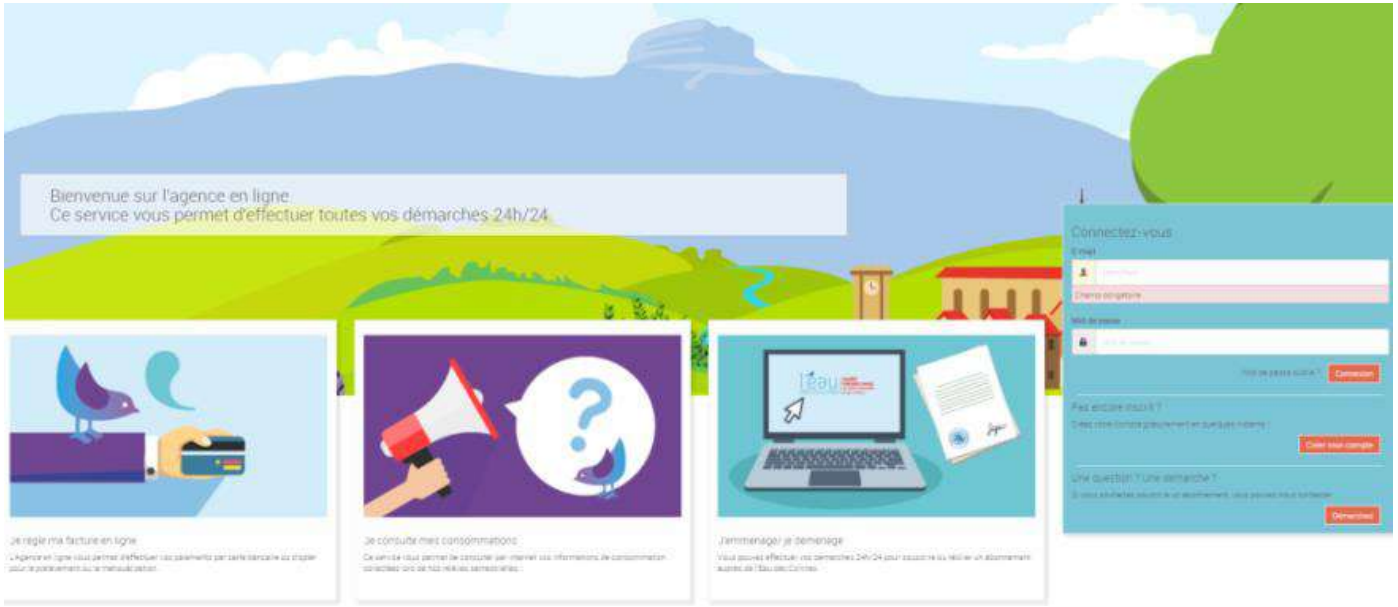

1.6. INSTRUCTION AU TITRE DE L'URBANISME OU DANS LE CADRE DE TRAVAUX

Tableau 5.Récapitulatif des demandes traitées par le service urbanisme

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Instruction de permis de construire	230	301	749	600	701	579
Réponse aux courriers de notaires	-	-	509	571	812	670
Déclaration préalable de travaux	662	542	1286	2764	3140	3082
Réponses aux ATU/DT/DICT	1185	2193	2627	3016	3150	3221

En 2020, l'activité du pôle urbanisme a subi une décroissance globale, très probablement à cause de la crise sanitaire du COVID-19.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020

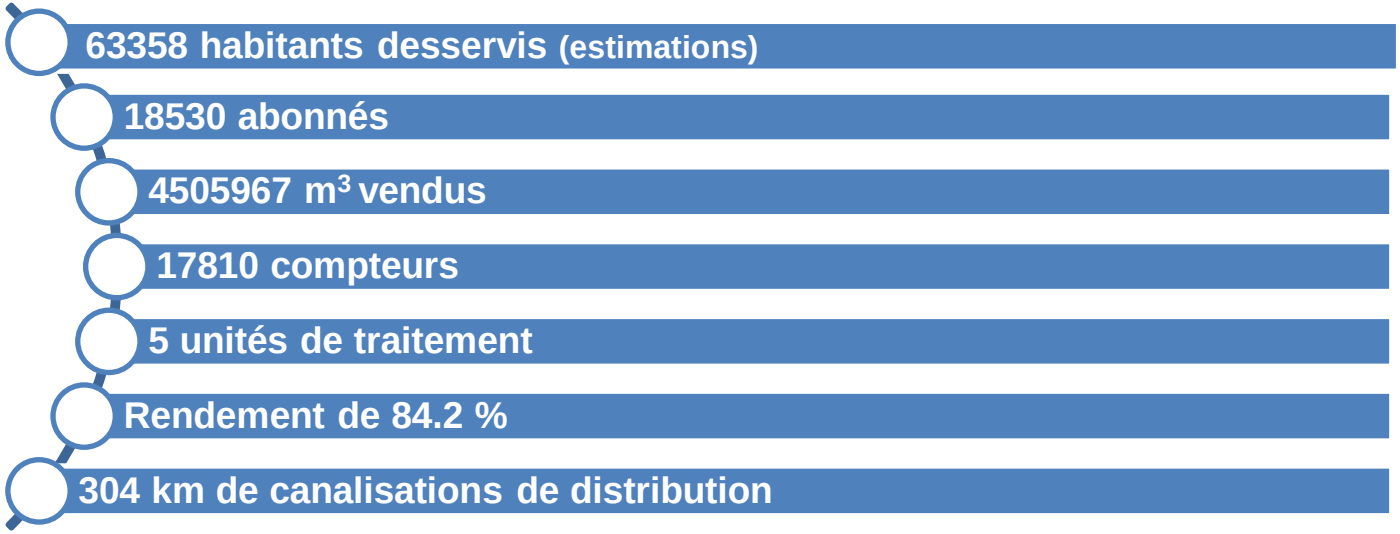

Ce rapport présente les données globales de la régie. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.2. FAITS MARQUANTS

Sur l'année 2020, plusieurs faits marquants ont rythmés notre année.

Lors de la reprise du contrat de Saint Zacharie, nous avions relevé un problème majeur concernant la fragilité de la canalisation principale en DN 250. Cette canalisation a donc été renouvelé sur 350 ml et équiper d'un hydrosatb pour secourir le centre-ville de Saint Zacharie et ainsi limiter au maximum les coupures d'eau.

Sur le secteur d'Aubagne et la Penne sur Huveaune, afin de pallier des problèmes de qualité récurrents, nous avons testé un nouveau procédé pour nettoyer une canalisation principale sur environ 700ml. Il s'agit d'un procédé dénommé « Ice Pïgging » qui consiste à injecter dans la canalisation de la glace salée, avec une certaine consistance. Le bouchon de glace est alors poussé par l'eau dans le réseau. En avançant celui-ci cure les dépôts et concrétions. Les résidus sont purgés en bout de réseaux. A ce jour les usagers ne constatent plus de problème de qualité d'eau.

Fin août 2020, nous avons dessellé, grâce à nos suivis de volumes, une consommation anormale d'environ 200 m3/h. Nous avons alors lancé une campagne de recherche de fuite de nuit pour trouver l'emplacement de la fuite. La fuite fut localisée sur un branchement privé alimentant un poteau incendie. Cette fuite aura consommé, environ 60 000 m3.

Sur le secteur d'Aubagne et la Penne sur Huveaune, nous avons équipé de mesure de débits (adduction/distribution) l'ensemble des 7 réservoirs AEP. Cette opération nous permet d'accroitre notre suivi des consommations et notre connaissance du fonctionnement du réseau AEP.

Sur les forages de secours, en juillet, un nettoyage approfondit des crépines et une mise en conformité des têtes a été réalisé sur les 2 forages ainsi qu'une inspection vidéo supplémentaire. Cette dernière a permis d'identifier un début d'effondrement du tubage d'un des 2 forages.

Des travaux de sur-foration sont donc prévu en 2021 pour renouveler et pérenniser l'ouvrage.

Sur la commune de Saint Zacharie en mai, la pompe du forage de la Brise, a dû être mise hors service. Cet événement nous a contraint d'utiliser le secours du canal de Provence via la filtration sur une période d'un mois environ.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.3. LE PATRIMOINE DE LA SPL

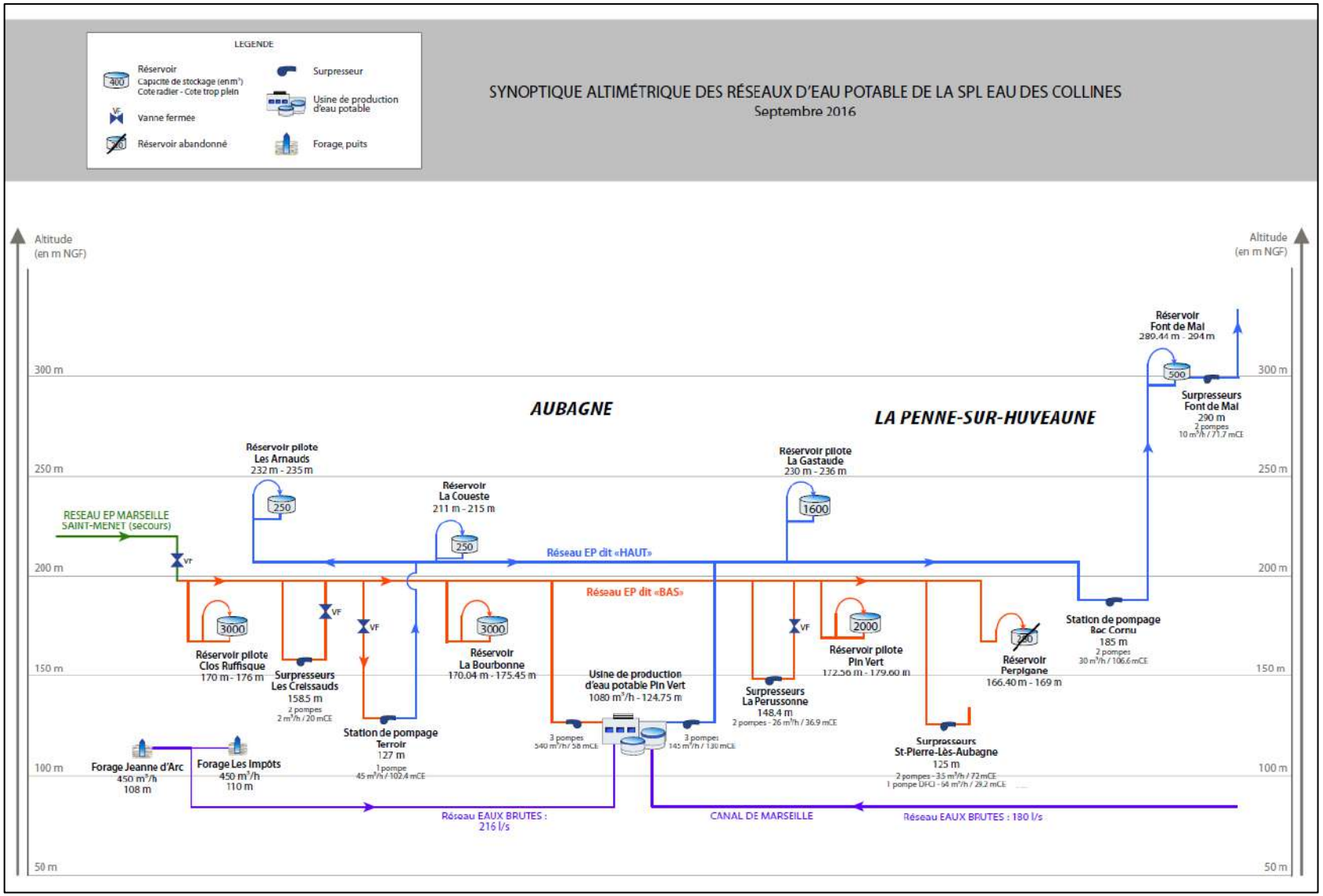

Figure 4. Synoptique altimétrique des réseaux d'eau potable d'Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune (SDAEP 2016)

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

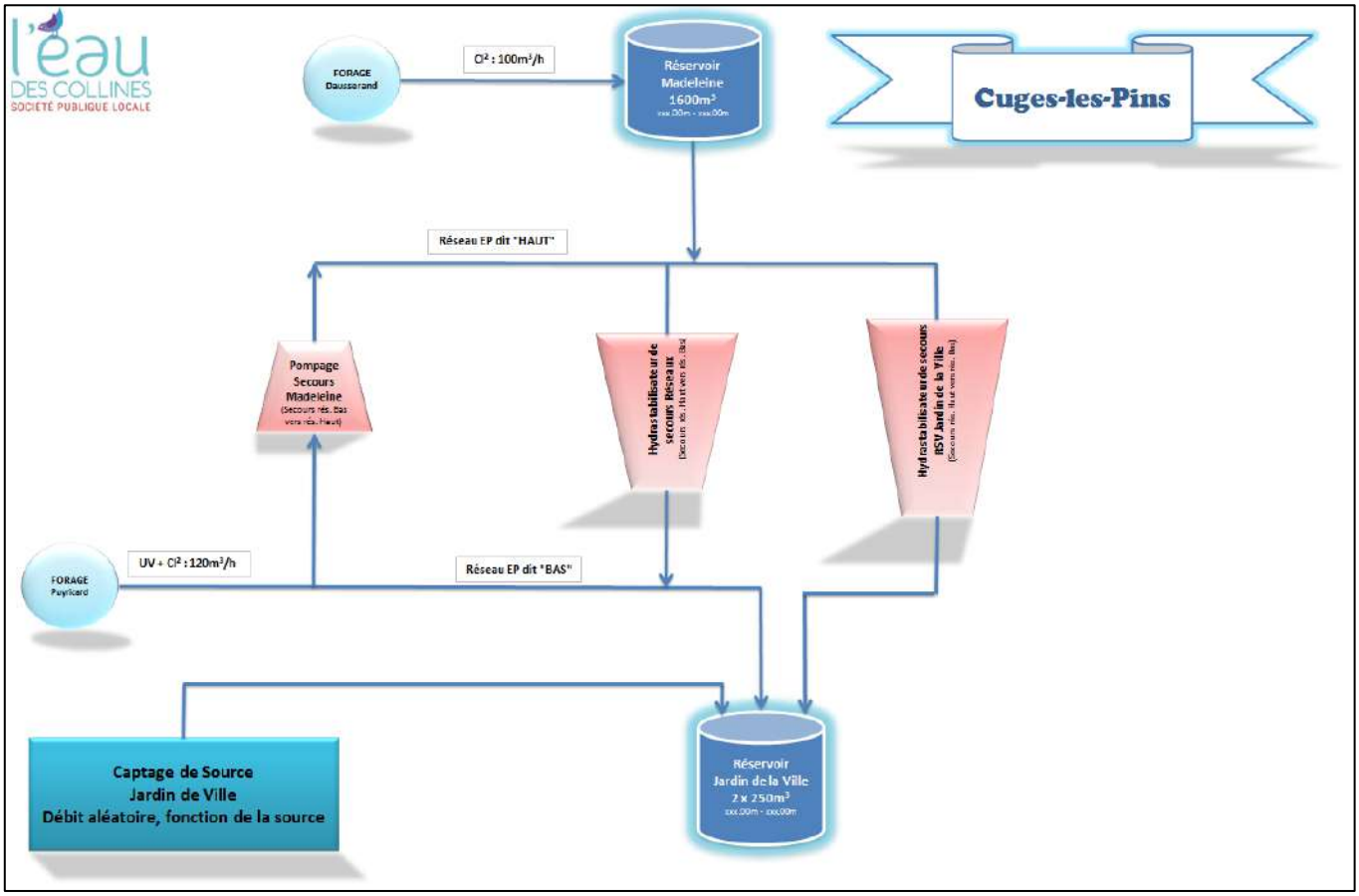

Figure 5. Synoptiques des réseaux d'eau potable de Cuges-les-Pins

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

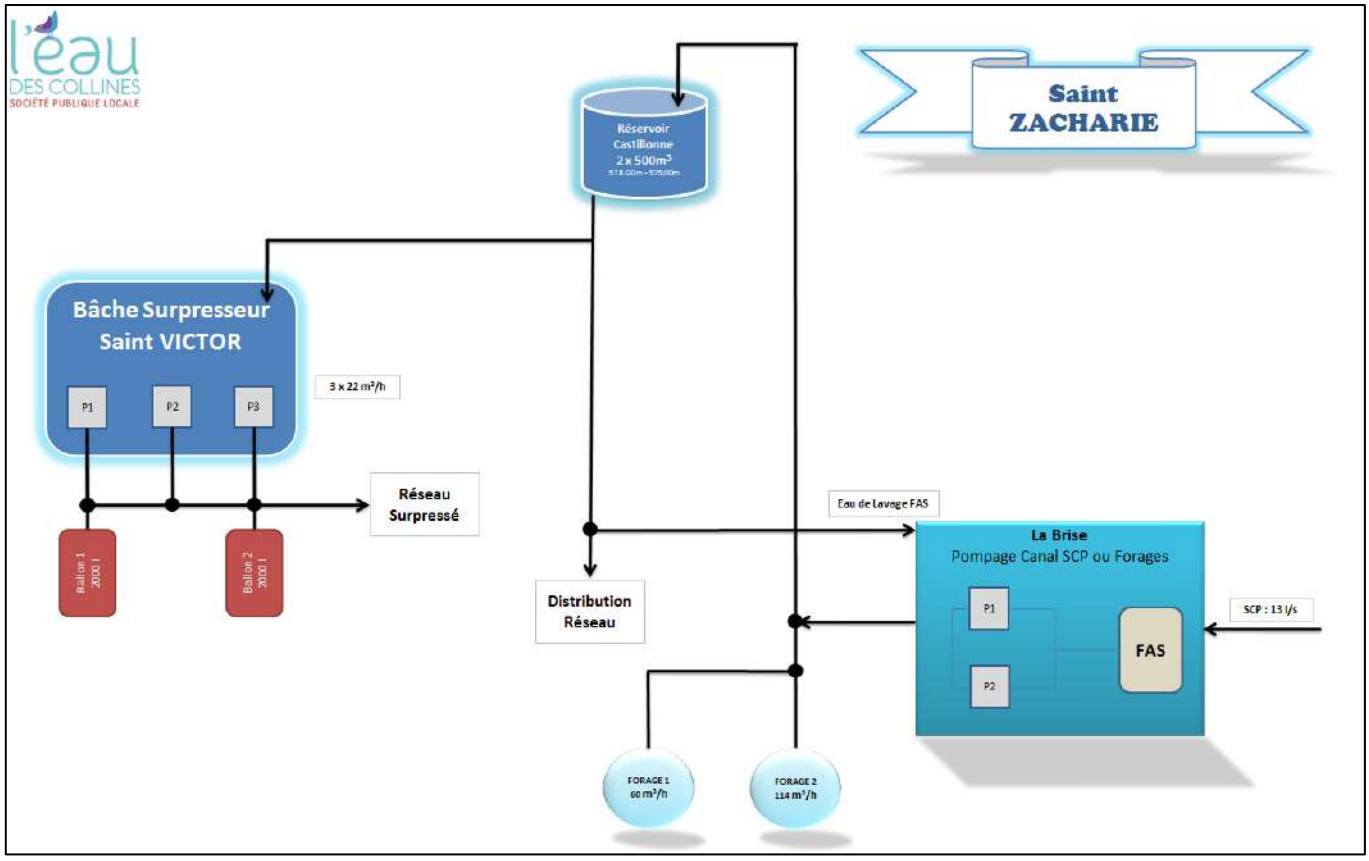

Figure 6.Synoptiques des réseaux d'eau potable de Saint-Zacharie

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.3.1. L'ADDUCTION

Non concerné.

2.3.2. LA PRODUCTION

Les prélèvements d'eau de L'Eau des Collines et leur impact sur la ressource

- ***Aubagne et La Penne-sur-Huveaune***

L'alimentation en eau brute des villes d'Aubagne et de La Penne-sur Huveaune est assurée par deux ressources :

- La ressource principale est l'eau du **Canal de Marseille**, qui fait l'objet d'une convention d'achat avec la métropole pour un débit de 300l/s maximum. Le Canal de Marseille s'étend sur 80 km et fut créé au milieu du XIXe siècle. Il capte l'eau de la Durance entre Jouques et Pertuis.
- Une sécurisation de l'approvisionnement en eau se fait depuis le Canal de Provence au niveau du Vallon Doll. Deux forages sur Aubagne (**Impôts** et **lotissement Jeanne d'Arc**) permettent d'approvisionner le service en eau de la nappe alluviale de l'Huveaune durant les périodes de chômage technique du canal de Marseille. Ils fournissent un débit de 125 l/s chacun.

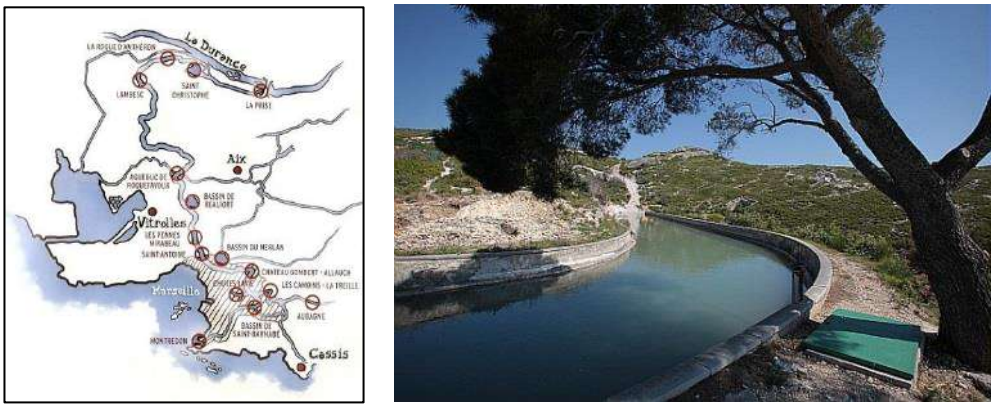

Figure 7. Le Canal de Marseille

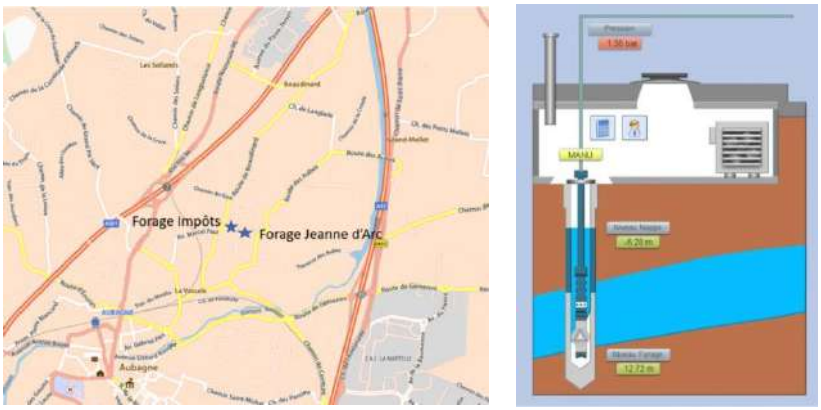

Figure 8.Les forages des Impôts et Jeanne d'Arc

Le tableau ci-dessous donne les volumes produits par chacune des deux ressources alimentant Aubagne et La Penne-sur-Huveaune depuis 2015.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Tableau 6.Volumes prélevés par captage entre 2015 et 2020 (Aubagne/La Penne-sur-Huveaune)

Ressource	2015	2016	2017	2018	2019	2020	n/(n-1)
Canal	4 231 082	4 752 404	5 201 197	4 620 762	3 929 557	4 682 127	19%
Forages	1 191 603	507 644	196 451	293 033	1 394 991	427 029	-69%
Total	5 422 685	5 260 048	5 397 648	4 913 795	5 324 547	5 109156	-4%

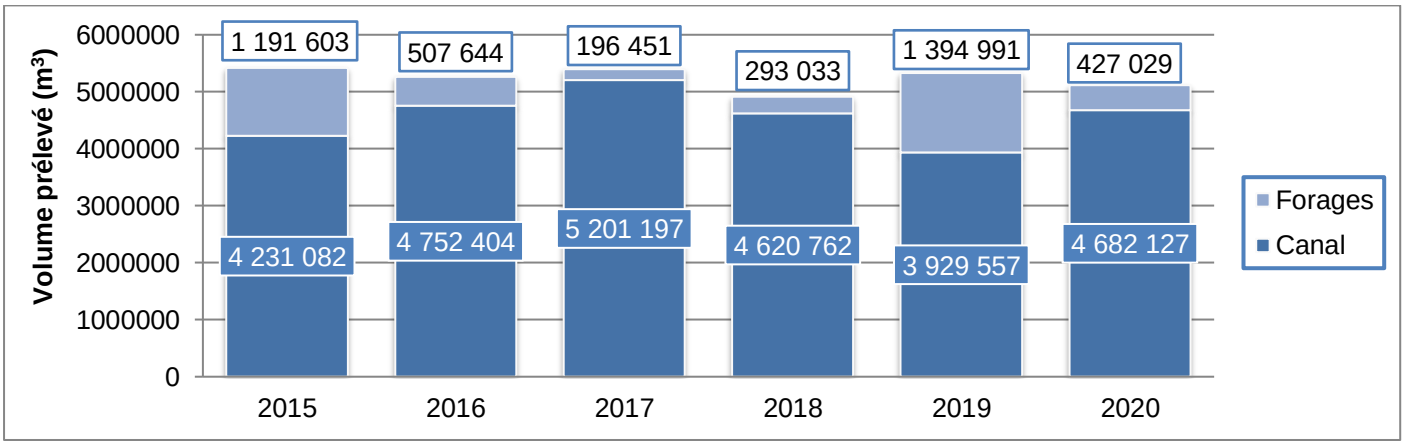

Figure 9.Evolution du volume prélevé entre 2015 et 2020 (Aubagne/La Penne-sur-Huveaune)

La diminution de l'utilisation de l'eau du canal en 2015 s'explique par d'importants travaux de protection par canalisation d'une section sur le canal de Marseille en début d'année et le chômage annuel en fin d'année. En 2016, une pollution par des huiles de vidanges dans le canal a suspendu son usage dans l'été et en fin d'année a eu lieu le chômage hivernal pour entretien. En 2017, la période de chômage du canal a duré 12 jours, du 9 au 20 Octobre ; aucun incident n'a suspendu la fourniture d'eau brute du Canal. En 2018, deux périodes de chômage ont eu lieu. De même, il y a eu deux périodes de chômage du canal en 2019. Toutefois, en plus de ces coupures habituelles, des travaux exceptionnels ont été menés du 14 janvier au 1er avril. Cet arrêt prolongé du canal explique la sollicitation accrue des forages.

En 2020, la légère baisse est applicable directement à la consommation. En effet la situation particulière en lien avec les mois de confinements qui ont entrainé une baisse de la consommation.

Le tableau ci-dessous indique les volumes produits mensuellement via chacune des deux ressources.

Tableau 7.Répartition des volumes prélevés par ressources et par mois en 2020 sur Aubagne (m3)

Ressource	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Canal (m³)	354 648	355 638	360 897	386 329	456 553	334 209	515 265	540 563	505 980	258 352	377 155	236 538
Forage (m³)	0	0	0	0	0	120 320	0	0	0	152 413	0	154 296
Truito (m3)	713	692	709	686	741	438	636	687	662	352	573	421
Total (m³)	355 361	356 330	361 606	387 015	457 294	454 967	515 901	541 250	506 642	411 117	377 728	391 255

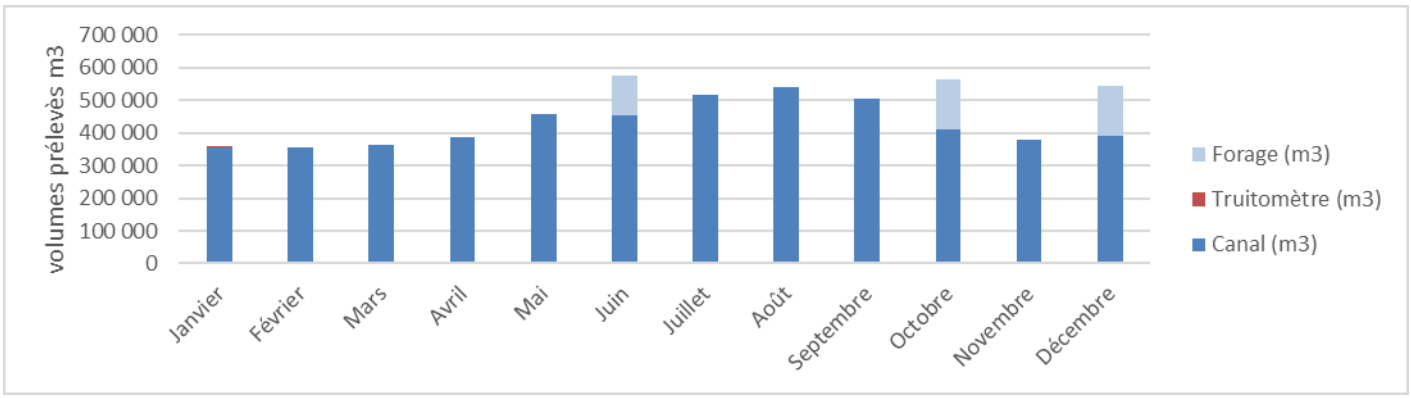

Figure 10.Evolution du volume d'eau brute prélevé mensuellement en 2020 sur Aubagne

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- ***Cuges-les-Pins***

Le réseau de Cuges-les-Pins dispose, lui, de trois ressources :

- Le **forage de Puyricard** est situé en bordure de la R.N.8, à environ 2 km à l'Ouest du village. Le captage est constitué de deux forages de profondeurs différentes (105 m et 200 m). Actuellement, seul le forage à 200 m est en service. Il est équipé d'une pompe immergée dont la capacité théorique est de 105 m3/h à 120 mce de HMT et qui alimente en adduction/distribution le réservoir des Jardins de la Ville et l'étage bas du Réseau. Avant d'être injectée dans le réseau, l'eau est stérilisée par traitement aux rayons ultraviolets et injection de chlore pour la rémanence.
- Le **captage de Dausserand** est situé au Nord de la commune. Il est constitué d'un seul forage de 119 m de profondeur. Il est équipé d'un pompage dont la capacité théorique est de 90 m3/h à 30 mce de HMT. Celui-ci alimente directement le réservoir de Ste Madeleine qui distribue ensuite l'eau vers l'étage Haut du réseau. Avant d'être injectée dans le réseau, l'eau est stérilisée par traitement au chlore.
- La **source des Jardins de la Ville** est située juste au nord du village en bordure du chemin de Ste Madeleine. L'eau est captée au moyen d'une galerie filtrante avant d'être acheminée dans une bâche de pompage de 140 m^3. A partir de cette bâche, l'eau peut être envoyée soit vers les réservoirs des Jardins de la Ville, soit vers le réservoir de Ste Madeleine. Avant d'être injectée dans le réseau, l'eau est stérilisée par traitement au chlore.

Le tableau ci-dessous donne les volumes produits par chacune des trois ressources alimentant Cuges-les-Pins depuis 2017.

Tableau 8. Volumes prélevés par captage depuis 2017 (Cuges-les-Pins)

Ressource	2017	2018	2019	2020	n/(n-1)
Puyricard	240 291	292 811	252 704	286773	13%
Dausserand	144 218	43 105	100 571	88376	-12%
Jardins de la ville	34 966	56 095	60 824	71998	18%
Total	419 475	392 011	414 099	447147	9%

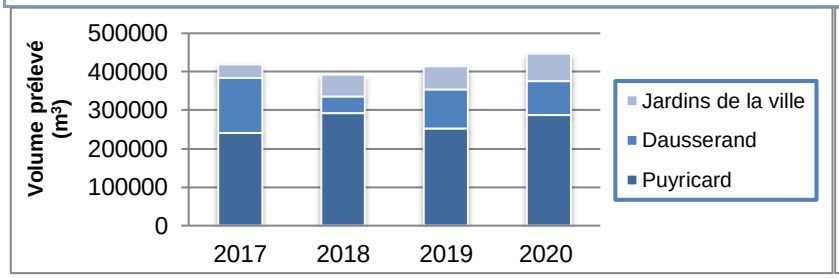

Figure 11.Evolution des volumes prélevés entre 2017 et 2020 (Cuges-les-Pins)

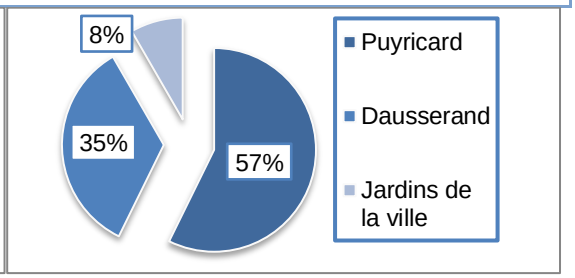

Figure 12.Diagramme de répartition de l'approvisionnement en eau brute en 2020 (Cuges-les-Pins)

La quantité d'eau prélevée a diminué de 7% entre 2017 et 2018. Cette diminution s'explique d'une part par une baisse globale de la consommation des usagers. D'autre part, le climat a également joué un rôle important dans cette évolution. En effet, l'année 2017 a été particulièrement sèche, la consommation a augmenté. Au contraire, l'année 2018 a connu de fortes pluies au printemps, d'où une diminution de l'eau prélevée. D'autre part, le captage de Dausserand a été à l'arrêt pendant 6 mois. Le forage s'est retrouvé à sec de novembre 2017 à juillet 2018 et des travaux de sécurisation de la ressource ont été entrepris entre temps.

En 2019, le captage a repris son fonctionnement normal tout au long de l'année et le prélèvement des deux forages s'est donc équilibré. Le volume prélevé global est remonté au niveau de 2017.

Concernant 2020 la baisse de production de Dosserant est principalement dû à une baisse du niveau de la ressource. Elle fut compensée sur jardin de la Ville et Puyricard.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Le tableau ci-dessous indique les volumes produits mensuellement via chacune des trois ressources.

Tableau 9. Répartition des volumes prélevés par ressources et par mois sur Cuges-les-Pins en 2020 (m^3)

Ressource	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Puyricard	7355	13692	12287	20828	27489	28299	37103	40694	30193	26865	22858	19110
Dausserand	3603	3145	9446	6238	7020	7295	11469	12538	6588	6991	5699	8344
Jardins de la ville	13963	11830	8547	6599	6610	4110	4735	4084	3148	3081	2468	2822
Total (m^3)	**24921**	**28667**	**30280**	**33665**	**41119**	**39704**	**53307**	**57316**	**39929**	**36937**	**31025**	**39276**

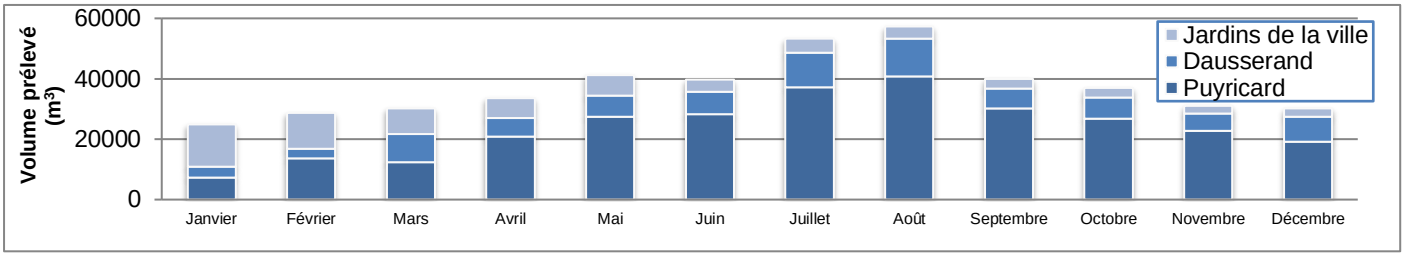

Figure 13. Evolution du volume d'eau prélevé par mois en 2020 sur Cuges-les-Pins

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- ***Saint-Zacharie***

L'eau distribuée sur la commune de Saint-Zacharie est pompée au forage de La Brise. Le service dispose également d'une ressource de secours par un branchement sur la société du Canal de Provence.

Préalablement à son acheminement vers les réservoirs et le réseau, l'eau est traitée au chlore gazeux. L'eau étant naturellement de bonne qualité, cet agent stérilisant est utilisé à faible dose (0.30mg/L) afin de prévenir les risques éventuels de pollution pouvant survenir lors du transport ou du stockage. Une fois traitée, l'eau est refoulée par pompage, en fonction de la demande, soit vers le réseau, soit vers les réservoirs. En cas d'utilisation du branchement de secours, l'usine de traitement de La Brise permet de potabiliser l'eau brute de la société du Canal de Provence.

Le tableau ci-dessous donne les volumes produits par les deux ressources pouvant alimenter Saint-Zacharie depuis 2015 :

Tableau 10. Volumes prélevés par captage depuis 2015 (Saint-Zacharie)

Ressource	2015	2016	2017	2018	2019	2020	n/(n-1)
Forage La Brise	385775	392002	401958	362152	199559	383134	-
Canal de Provence	0	0	0	0	7271	39275	-
Total	385775	392002	401958	362152	206830	422409	-

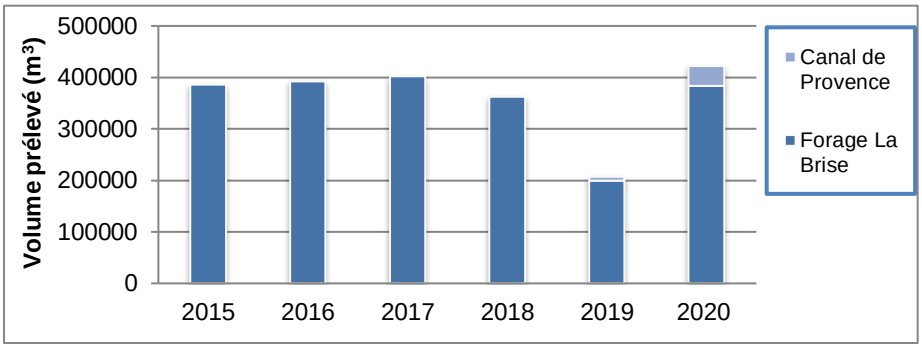

Figure 14.Evolution des volumes prélevés entre 2015 et 2020 (Cuges-les-Pins)

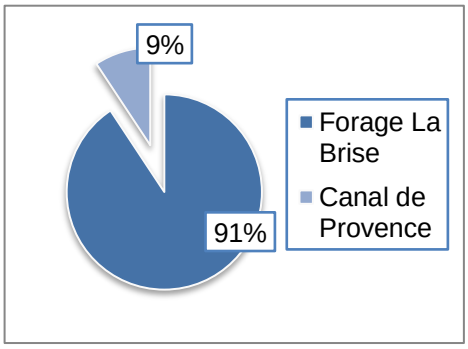

Figure 15.Diagramme de répartition de l'approvisionnement en eau brute en 2020 (Saint-Zacharie)

Pour rappel, L'Eau des Collines ayant récupéré l'exploitation de Saint-Zacharie en cours d'année 2019. Les données présentées cette année-là ne couvrent que la période du 14 juillet au 31 décembre 2019.

La sollicitation du canal de Provence est dû à une défaillance sur le pompage du forage.

Le tableau ci-dessous indique les volumes produits mensuellement via chacune des deux ressources :

Tableau 11. Répartition des volumes prélevés par ressources et par mois en 2020 sur Saint-Zacharie (m^3)

Ressource	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Forage La Brise	26878	29997	29754	33414	12084	23898	43968	49277	40582	33682	28217	31396
Canal de Provence	0	0	0	0	27671	11548	56		7		0	0
Total (m^3)	**26878**	**29997**	**29754**	**33414**	**39755**	**35446**	**44024**	**49277**	**40589**	**33682**	**28217**	**31396**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

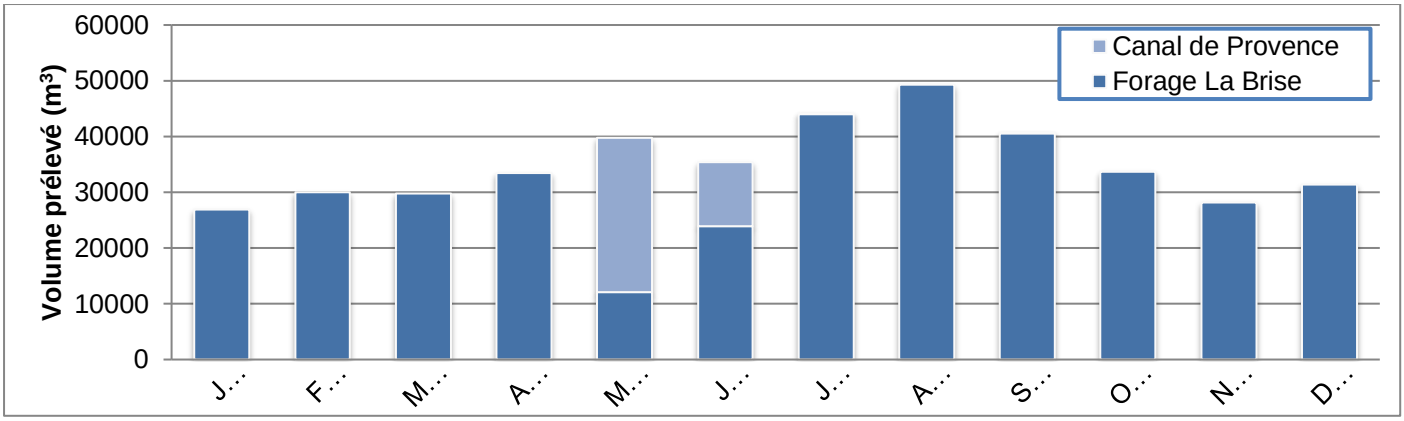

Figure 16. Evolution du volume d'eau prélevé par mois en 2020 sur Saint-Zacharie

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- ***Bilan***

En 2020, L'Eau des Collines a prélevé 5978712 m^3 d'eau.

Tableau 12.Récapitulatif des prélèvements sur les ressources en 2020

Commune	Ressource	Volume total prélevé en 2020 (m^3)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m^3/jour)	Volume moyen 2020 (m^3/jour)	Rapport volume moyen/volume autorisé (%)
Aubagne	Canal de Marseille	4682127	13800	12828	93%
	Deux forages nappe alluviale de l'Huveaune	427029	1 370	1170	85%
Cuges-les-Pins	Captage de Puyricard (*)	286773	2100	786	37%
	Captage de Dausserand (*)	88376	1800	242	13%
	Source des jardins de la ville	71998	NC	197	
Saint-Zacharie	Canal de Provence	39275	NC	108	
	Forage de la Brise	383134	2 400	1050	44%
Total		**5978712**	**NC**	**16380**	

(*) *Volumes de pointe estimés dans le SDAEP et non pas autorisés par arrêté*

Concernant les volumes prélevés sur Aubagne, En 2020, la légère baisse est explicable par la période des 2 mois confinement où la consommation a diminuée.

Pour ce qui est du volume prélevé sur Saint-Zacharie, la distribution a été assurée par l'eau du canal de Provence de mai à juillet 2020, à la suite du remplacement de la pompe du forage défectueuse.

Puis pour le volume de Cuges, par suite de la sécheresse, la ressource de Puyricard étant plus abondante, elle a été plus sollicitée afin de préserver celle de Dausserand, pour cette année 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Les achats et ventes d'eau

L'Eau des Collines achète de l'eau :

- Traitée à la Société des Eaux de Marseille pour l'alimentation des communes d'Aubagne et La Penne-sur Huveaune (uniquement en cas de secours).
- Brute au Canal de Marseille pour l'alimentation des communes d'Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune.
- Brute au Canal de Provence pour l'alimentation de la commune de Saint-Zacharie, uniquement en secours.

L'Eau des Collines vend de l'eau :

- A Gémenos, pour l'alimentation de la commune (uniquement en cas de secours).
- A Marseille, pour l'alimentation de la commune (uniquement en cas de secours).

La sécurisation de la ressource

L'adduction en eau potable d'un secteur est dite « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Les communes d'Aubagne, de La Penne-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie sont sécurisées.

Toutefois, Cuges-les-Pins l'est uniquement en partie puisque toutes ses ressources sont nécessaires et utilisées en même temps. Elles sont toutefois interconnectables. Des essais de pompage ont été faits sur le forage de Puyricard en septembre 2018 dans le cadre de la sécurisation de la ressource. L'étude se poursuit à présent par la réalisation d'un nouveau forage sur le site de Puyricard pour renforcer la production et la sécurisation de la commune.

De plus, la métropole étudie le projet d'alimentation en eau de la commune par le Canal de Provence en lien avec celui de la ZAP.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.3.3. LE TRAITEMENT

5 unités de traitement permettent de produire 5662727 m^3 d'eau potable par an en 2020.

Tableau 13.Descriptif des unités de traitement d'eau potable

Désignation de l'unité de traitement	Volume produit 2020 (m^3)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Usine de production d'eau potable	4793318	Coagulation/Filtration/ Ozonation/Chloration	Aubagne/ La Penne-sur-Huveaune	-
Captage de Puyricard	286773	UV/Chloration	Cuges-les-Pins, bas service	-
Captage de Dausserand	88376	Chloration	Cuges-les-Pins, haut service	-
Source des Jardins de la Ville	71998	Chloration	Cuges-les-Pins	-
Captage de La Brise	422262	Chloration	Saint-Zacharie	-

L'Usine de potabilisation du Pin Vert

L'usine de production d'eau potable, **l'UPEP des Pins Vert**, a été mise en service en 1966. Elle est principalement alimentée en eau brute par le Canal de Marseille et dessert Aubagne et La Penne-sur-Huveaune. Les deux forages prennent le relais en cas de pollution ou lors du chômage de celui-ci. Elle permet de potabiliser jusqu'à 240l/s d'eau.

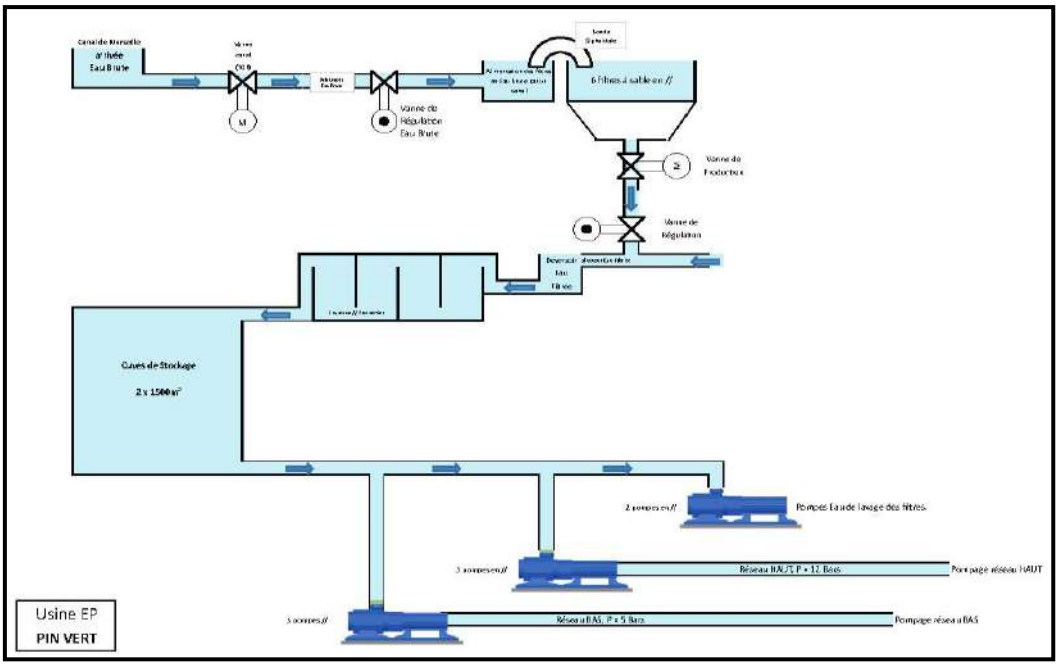

Figure 17. Les étapes de la production d'eau potable

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Figure 18. Usine de production d'eau potable du pin Vert sur la Communes d'Aubagne

Le traitement de l'eau est réalisé par les étapes suivantes :

- La pré-chloration : l'eau du canal est acheminée vers l'usine par une conduite de Ø600mm. Une injection de chlore gazeux est réalisée afin de limiter la prolifération microbienne lors de l'étape de filtration.
- La coagulation : cette étape consiste à injecter du chlorure ferrique ($FeCl_3$) au niveau de la conduite Ø600 en entrée d'usine, dans un écoulement turbulent pour assurer une meilleure dispersion du produit et d'optimiser le contact avec les particules colloïdales. Ces particules vont s'agglutiner et ainsi former des flocs facilement éliminables.
- La filtration : un ensemble de 6 filtres, garnis de sables quartzites, permet de filtrer l'eau coagulée. La surface unitaire de filtration est de 32 m^2, correspondant à une vitesse de filtration de 30 l/s au débit nominal.
- L'ozonation : l'ozonation est un traitement chimique par oxydation permettant la désinfection de l'eau. L'ozone est injecté à un taux de 0,4 g/m^3 afin de détruire les germes pathogènes. L'ozone a également des actions complémentaires comme la destruction d'un grand nombre de micropolluants, l'amélioration des goûts, des odeurs et la destruction des couleurs. La concentration en ozone est ensuite réduite à 0,03 mg/l par injection de dioxyde de souffre (SO_2) dans le but stopper son action de désinfection et d'éviter les interférences avec le chlore dans la suite du traitement.
- La chloration : l'eau est chlorée en entrée des réservoirs pour conserver la qualité de l'eau pendant le stockage.
- Le stockage : l'eau préalablement traitée est stockée dans deux cuves de 1 500 m^3 permettant les pompages vers les réseaux de distribution.
- La post-chloration : l'ozone n'ayant pas d'action rémanente, cette étape consiste à injecter automatiquement un complément de chlore dans l'eau de façon à atteindre un niveau de consigne pour prolonger la désinfection de l'eau dans le réseau de distribution.

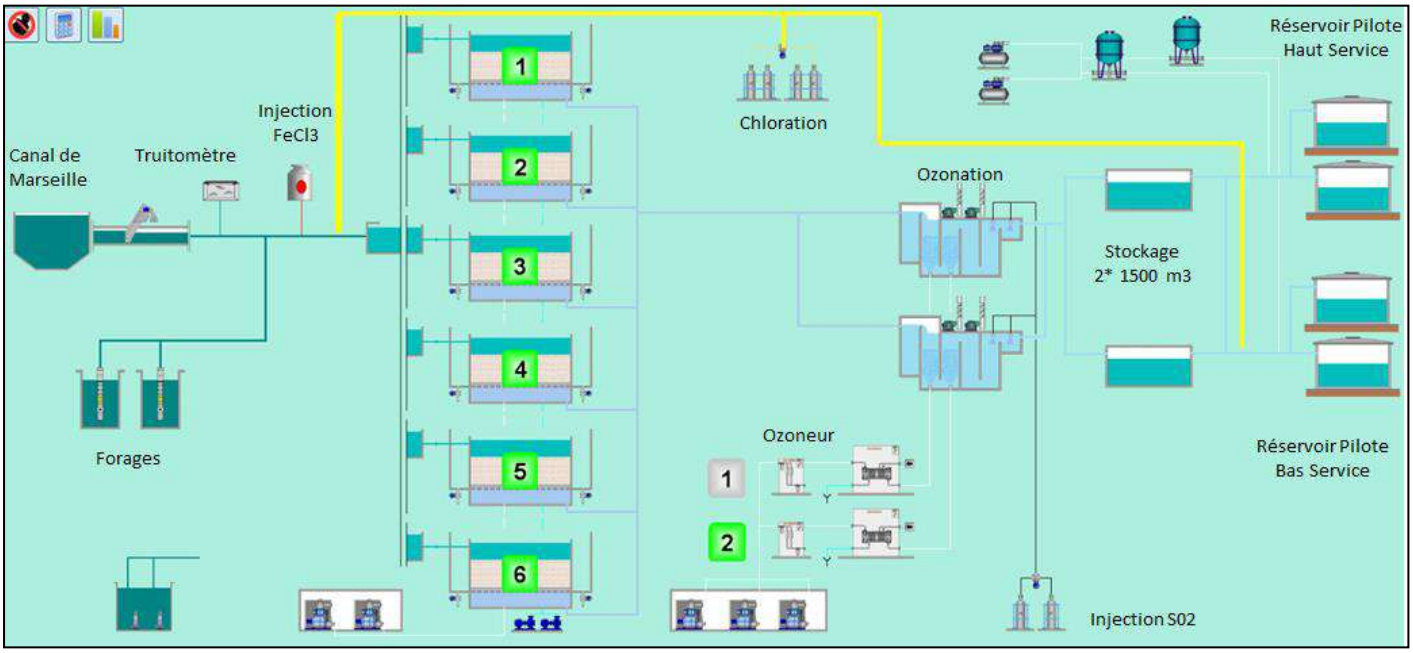

Figure 19. Synoptique de l'usine de potabilisation

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Tableau 14.Volumes produits sur l'UPEP par mois en 2020

Mois	Eau Prélevée (m3)	Eau de service (m^3)	Eau produite (m^3)
Janvier	355 361	12347	**343 893**
Février	356 330	15131	**336 941**
Mars	361 606	17519	**331 225**
Avril	387 015	30017	**350 664**
Mai	457 294	30392	**427 507**
Juin	454 967	24133	**420 142**
Juillet	515 901	21475	**503 036**
Août	541 250	24531	**525 752**
Septembre	506 642	21358	**487 079**
Octobre	411 117	17106	**373 870**
Novembre	377 728	17942	**358 277**
Décembre	391 255	18047	**334 932**
Total	**5 116 466**	**249998**	**4 793 318**

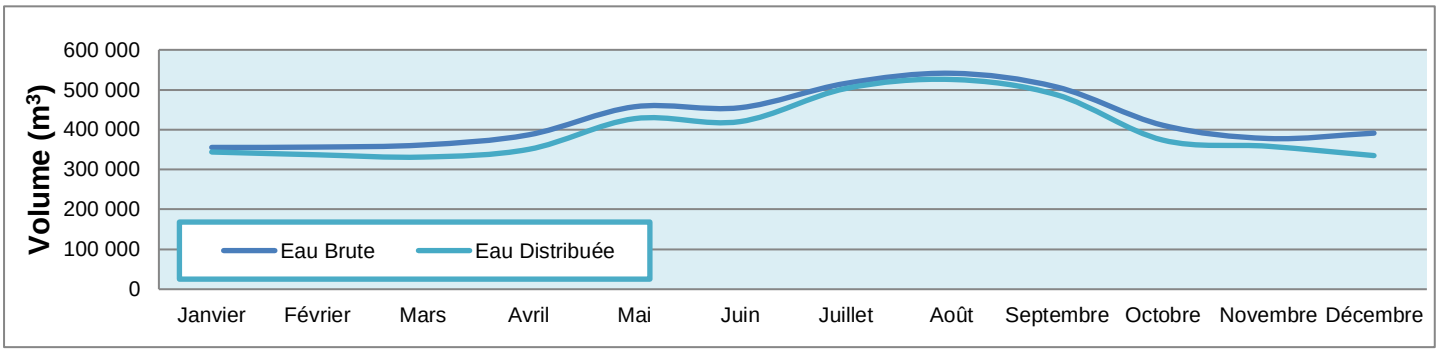

Figure 20.Evolution du volume d'eau prélevé par rapport au volume produit sur l'UPEP

Une partie de l'eau produite est réutilisée pour le fonctionnement de l'usine. En effet, le process de potabilisation nécessite une consommation d'eau pour le nettoyage des filtres, ce qui explique la différence entre les volumes prélevés et mis en distribution.

Tableau 15.Evolution du rendement UPEP depuis 2015

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Eau prélevée (m^3)	5422685	5260048	5397648	4913795	5324547	5 109156
Eau produite (m^3)	4879275	4672052	4792297	4578909	4890560	4 793 318
Rendement usine	90%	89%	89%	93%	92%	94%

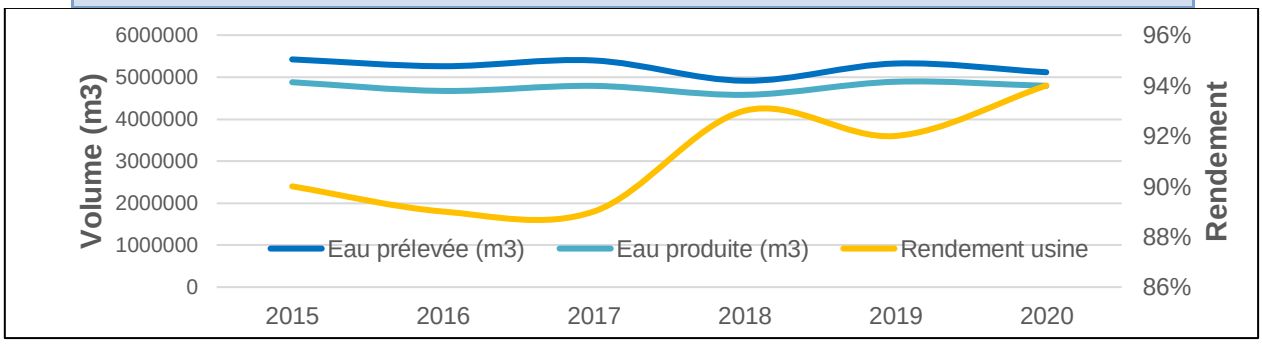

Figure 21.Evolution du rendement usine depuis 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Entre 2015 et 2017, le rendement usine est stable. Toutefois, en 2018, ce taux augmente de 4,2%. En effet, les forages ont été utilisés à deux reprises cette année. Or, l'eau des forages étant beaucoup moins turbide que celle du canal. Les filtres à sables de l'usine ont donc besoin de moins de lavages. Moins d'eau de service est consommée, d'où l'augmentation du rendement. De même, les forages ont été utilisés pendant près de 4 mois en 2019. Le rendement de ces dernières années est donc comparable. Le rendement de 2020 a été maintenue car la turbidité de l'eau brute a été peu élevée pendant l'année, nécessitant peu de lavages des filtres.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.3.4. LE STOCKAGE

L'eau potable est stockée afin de répondre à la demande des usagers en période de consommation de pointe, essentiellement le matin et le soir, ou lors de consommations exceptionnelles telles que les demandes incendies. Il est donc important d'avoir des réserves d'eau suffisantes permettant de subvenir à l'approvisionnement en eau du réseau d'eau potable.

Il existe 7 réservoirs d'eau potable sur la commune d'Aubagne ainsi qu'un réservoir sur la commune de La Penne sur Huveaune, ce dernier n'étant pas en service à ce jour. Les réservoirs sont de types semi-enterrés ou aériens.

Le réseau communal de Cuges-les-Pins dispose de deux réservoirs : Ste Madeleine et Jardins de la Ville. Le réservoir de Ste Madeleine est constitué d'une cuve de 1 000 m^3. Il est alimenté par le forage de Dausserand et dessert l'étage Haut du réseau. Le réservoir des Jardins de la Ville est constitué de deux cuves de 250 m^3. Il est alimenté par le forage de Puyricard et constitue la réserve de l'étage bas du réseau. Enfin, il existe une bâche de 130 m^3 qui collecte les eaux issues de la source des Jardins de la Ville en contre bas du réservoir du même nom.

Le réseau de Saint-Zacharie est pourvu d'un réservoir, La Castillonne, d'une capacité de 1000m^3.

Au total, 11 réservoirs d'une capacité globale de 13 100 m^3 permettent de desservir le périmètre de la SPL.

Tableau 16. Liste des réservoirs

Désignation du réservoir	Secteurs desservis	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m^3)
Arnauds	Aubagne – Haut service	18.3h	1	250
La Coueste	Aubagne – Haut service	18.3h	1	250
Font de Mai	Aubagne – Haut service	18.3h	1	500
La Gastaude	Aubagne – Haut service	18.3h	1	1600
Bourbonne	Aubagne – Bas service	14.4h	1	3000
Pin Vert	Aubagne – Bas service	14.4h	1	2000
Clos Ruffisque	Aubagne – Bas service	14.4h	1	3000
Sainte Madeleine	Cuges-les-Pins – Haut service	25.8h	1	1000
Les Jardins de la Ville	Cuges-les-Pins – Bas service	7.1h	2	500
Castillonne	Saint-Zacharie	2h30	1	1000
Total			**11**	**13 100**

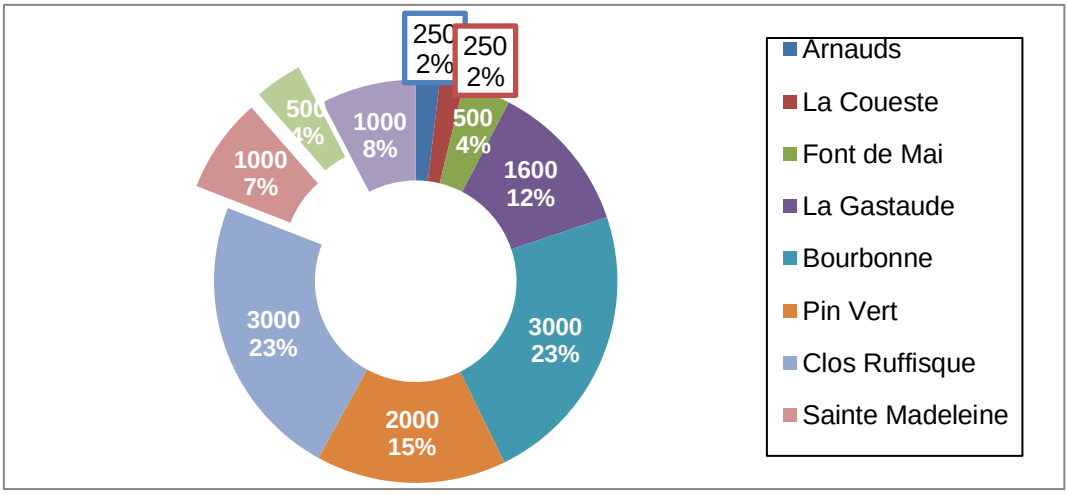

Figure 22.Répartition des volumes par réservoir

Les réservoirs sont vidés, inspectés, nettoyés et désinfectés une fois par an conformément au code de la Santé Publique. Cette opération est étalée sur les périodes consommations les plus faibles (mars à juin et octobre à décembre).

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Figure 23. Réservoir du Clos Ruffisque sur la commune d'Aubagne

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Général

L'eau traitée à l'usine d'Aubagne permet de desservir par pompage l'ensemble des communes d'Aubagne et de la Penne sur Huveaune en deux secteurs principaux : le Haut Service représenté en vert et le Bas Service représenté en bleu sur le plan. Lors de phases de consommations importantes ou en cas de problème sur la qualité de l'eau, un maillage depuis le réseau d'eau potable de Marseille, permet la réalimentation du réseau d'Aubagne et de la Penne sur Huveaune :

- Pour le pompage haut : depuis le réseau de la Treille.
- Pour le pompage bas : depuis le réseau de Saint Menet.

Le suppresseur du terroir permet de réalimenter le réseau haut depuis le réseau bas.

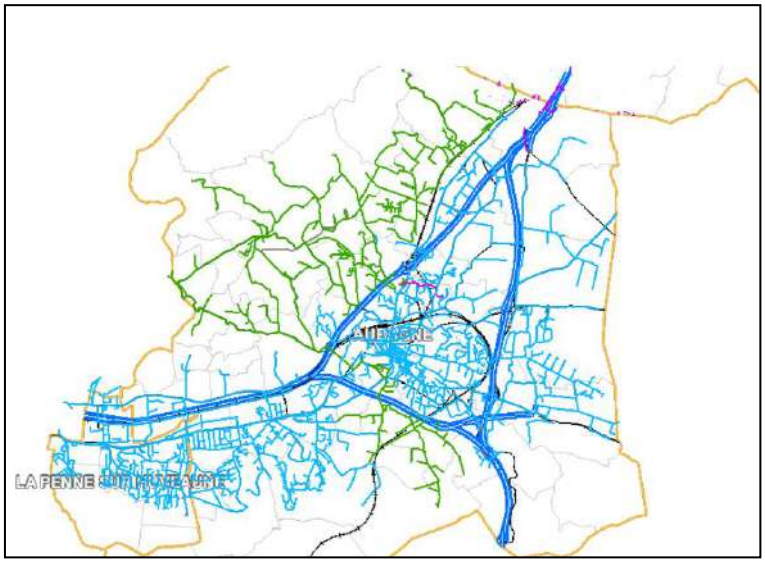

Figure 24. Le réseau d'eau sur Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune

Le réseau de distribution de Cuges-les-Pins est constitué de deux étages de pression distincts. En fonctionnement normal, l'étage haut est alimenté par le forage de Dausserand. Cette partie du réseau dispose d'un volume de réserve de 1 000 m^3 sur le site de Ste Madeleine. L'étage bas est alimenté par le forage de Puyricard. Il dispose d'un volume de réserve de 500 m^3 sur le site des Jardins de la Ville.

Des possibilités de secours mutuels existent entre les deux étages, soit par pompage, soit par réduction de pression. La source des jardins de la Ville permet également un complément d'alimentation ou un secours en cas de défaillance d'un des sites de production.

L'extrait de plan suivant donne un aperçu de l'emprise des deux étages de pression ainsi que la localisation des ressources et réserves communales.

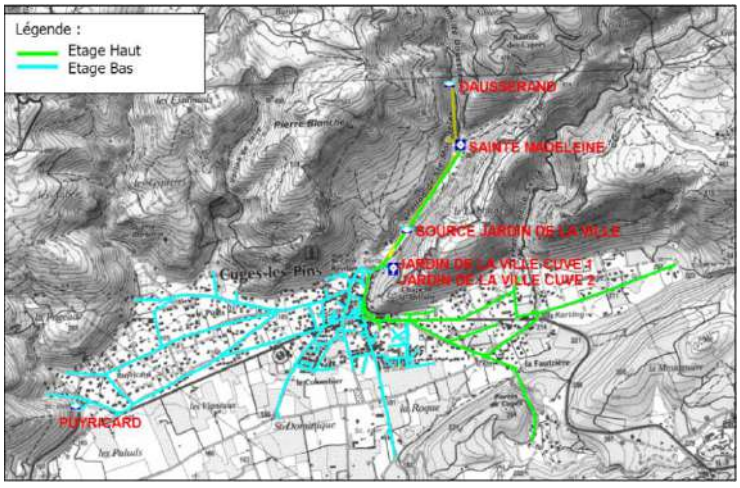

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Figure 25. Le réseau d'eau de Cuges-les-Pins

Il est à noter que, dans la continuité des actions de service public de distribution d'eau précédemment assurées par la Mairie, L'Eau des Collines s'est engagée à assurer les livraisons d'eau pour les habitations non-desservies par le réseau d'eau public de Cuges-les-Pins. Ainsi, L'Eau des Collines s'est dotée d'un camion-citerne équipé d'une cuve de 10m^3 permettant d'alimenter quelques 34 usagers. En 2020, 304 livraisons ont eu lieu, équivalent à 5496 m3 pour un coût de 67,77€ HT les 10m^3.

Sur Saint-Zacharie, la distribution de l'eau se fait gravitairement à partir du réservoir de La Brise, mais il faut noter que certains quartiers périphériques connaissant une urbanisation grandissante sont directement raccordés à un surpresseur. Pour précision, le surpresseur de Saint-Victor fonctionne 23 heures par jour en périodes de pointe. La construction d'un réservoir est nécessaire pour sécuriser la distribution de l'eau dans ce quartier.

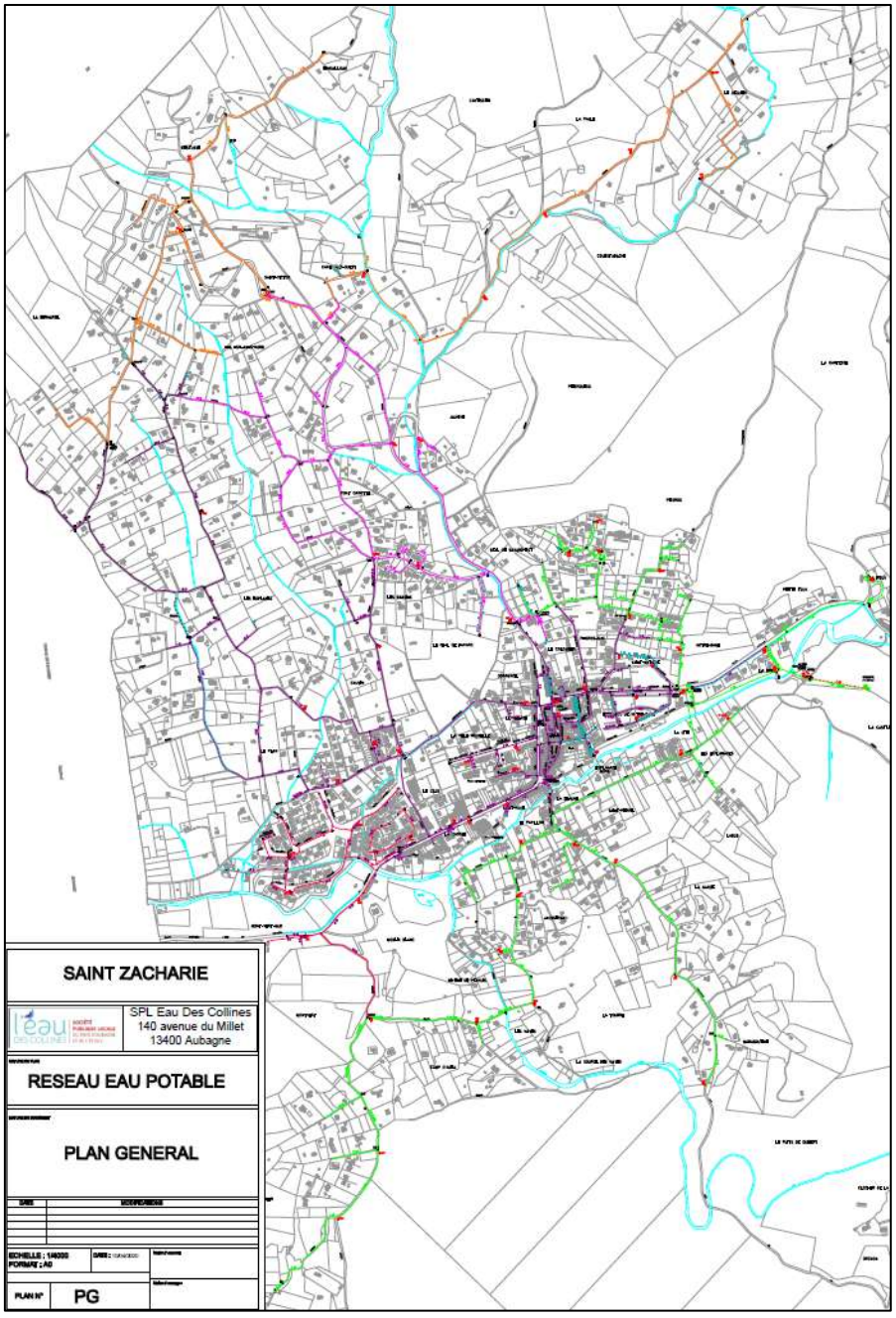

Figure 26. Le réseau d'eau de Saint-Zacharie

En 2020, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 304.49 km.

Le nombre de branchements est estimé à 18 231, soit un linéaire d'environ 91 155 km.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Conformément aux normes réglementaires (Code de la Santé Publique, art R1321-1 à 1321-5 et Arrêté du 11 janvier 2007), l'Agence Régionale de la Santé (ARS) procède aux analyses de contrôle de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau aux points de production et à différents points de prélèvement répartis sur l'ensemble du réseau de distribution d'eau potable. Les fiches annuelles de synthèse de l'ARS par commune sont présentées en annexe 3 de ce rapport. Ce sont ainsi 70 critères de qualités qui sont contrôlés et répartis-en 2 catégories :

- Les limites de qualités : elles ont un caractère impératif car elles peuvent avoir une répercussion sur la santé et concernent des paramètres microbiologique et chimique. L'eau distribuée doit être exempte d'Escherichia coli et d'entérocoque. La qualité bactériologique de l'eau potable doit être assurée en toutes circonstances et ne peut faire l'objet d'aucune tolérance.
- Les références de qualités : Ce sont des indicateurs qui reflètent le bon fonctionnement des installations de production d'eau potables et comprennent des paramètres microbiologique, chimique, organoleptiques et des indicateurs de radioactivité. Leur non-conformité peut être le signe d'un dysfonctionnement dans les installations de traitement ou de distribution et doit alerter l'exploitant. Leur analyse tient compte des risques éventuels pour la santé des personnes mais aussi de l'agrément de l'usage de l'eau pour les utilisateurs. Les paramètres organoleptiques concernent la couleur, la saveur, la transparence de l'eau et n'ont pas de valeur sanitaire directe. Pour exemple, il peut arriver qu'une eau soit trouble, ait une odeur et être parfaitement consommable d'un point de vue sanitaire.

Cette surveillance est renforcée par des analyses d'auto-contrôle réalisé par un laboratoire agréé. Ainsi, 84 prélèvements sont réalisés aux points de production et aux différents points de distribution par un laboratoire agréé mandaté par l'Eau des Collines.

Par ailleurs, L'Eau des Collines réalise des analyses en continue au cours du process de potabilisation ainsi qu'une analyse par jour de l'eau en sortie de l'usine et une analyse par semaine à la sortie de chaque réservoir.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : *solidarites-sante.gouv.fr*

P101.1	• Taux de conformité 2020 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue bactériologique : 99% sur un total de 155 prélèvements
P102.1	• Taux de conformité 2020 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue physico-chimique : 100% sur un total de 26 prélèvements
Bilan	• **Eau d'excellente qualité**

NB : Les taux de conformité présentés ne prennent pas en compte la commune de Saint-Zacharie, pour laquelle l'ARS n'a pas été en mesure de fournir de fiches annuelles à temps pour la remise de ce Rapport d'activité, en lien avec la crise sanitaire du Covid19.

Les limites de qualité sont des seuils qui ne doivent pas être dépassés pour palier à tous risques sanitaires. Le dépassement récurrent d'une de ces limites peut entraîner la mise en œuvre de traitement de l'eau plus adapté de sorte à rétablir la qualité de l'eau, mais peut également entraîner l'arrêt de la distribution de l'eau aux usagers si celle-ci est jugée dangereuse pour la santé. Les résultats obtenus ne font pas apparaître d'anomalies de conformité par rapport aux limites de qualité fixés pour les paramètres analysés.

L'eau distribuée sur les communes d'Aubagne, de la Penne sur Huveaune et de Cuges-les-Pins possède une bonne qualité bactériologique et chimique et satisfait donc à l'ensemble des usages.

Le titre hydrotimétrique (TH) moyen de chacune des quatre communes est présenté dans le tableau ci-dessous. Cet indicateur détermine l'état de minéralisation de l'eau en lien avec sa concentration en ions calcium et magnésium, qui dans notre cas peut être qualifiée de plutôt dure.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Tableau 17.Titre hydrométrique mesuré sur chacune des communes

Commune	Aubagne/La Penne-sur-Huveaune	Cuges-les-Pins	Saint-Zacharie
TH (°F)	16.2	24.2	28.9

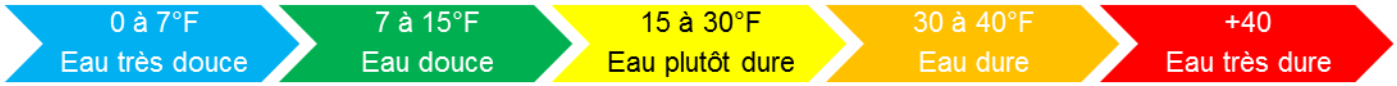

Etablissement des périmètres de protection des captages

Cet indicateur permet de mesurer la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource conformément à la réglementation en vigueur. La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% = aucune action
- 20 % = études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % = avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % = dossier déposé en préfecture
- 60 % = arrêté préfectoral
- 80 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi.

Tableau 18.Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau pour chacune des ressources

NOM DU FORAGE	Le Pin Vert	Hotel des Impots	Jeanne d'Arc	Puyricard	Dausserand	Jardins de la Ville	La Brise
***0%** : Aucune action.*							
***20%** : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.*							
***40%** : Avis de l'hydrogéologue rendu.*	X			X			
***50%** : Dossier recevable déposé en préfecture.*							
***60%** : Arrêté préfectoral.*							
***80%** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.*		X	X		X	X	X
***100%** : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.*							
Résultats	**40%**	**80%**	**80%**	**40%**	**80%**	**80%**	**80%**

En 2020, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 47%

NB : La fiche de 2020 récapitulant les indices d'avancement de la protection de la ressource en eau n'a pas été transmise par l'ARS au moment de la rédaction de ce document. Nous avons donc gardé les valeurs de 2019.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Le contrôle des forages privés

A la connaissance de L'Eau des Collines, le nombre de propriétés disposant d'un forage privé est de 96 sur les communes d'Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020

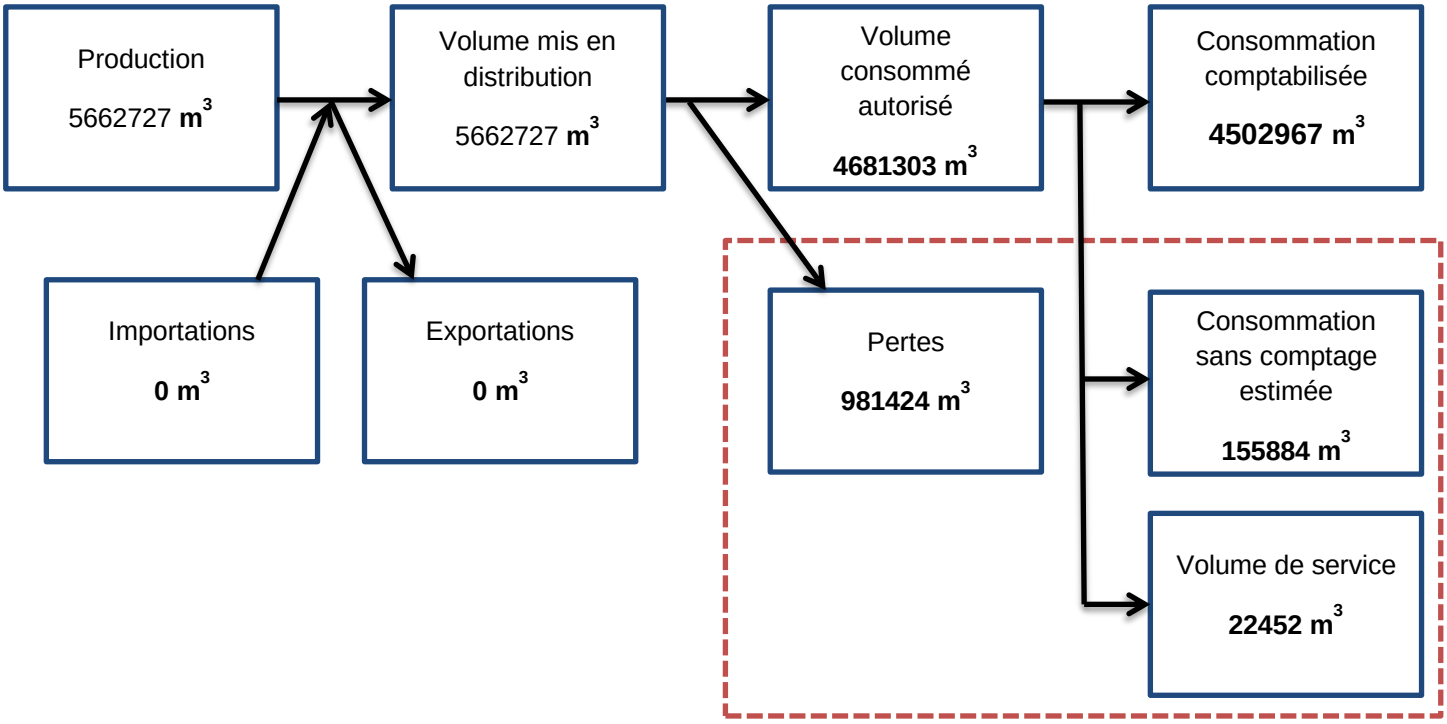

D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;

Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Performance du réseau

Pour les mêmes raisons que précédemment, les indicateurs globaux suivants (rendements, ILV, ILC) n'incluent pas la commune de Saint-Zacharie. Les indicateurs par commune se trouvent toutefois en annexe n°2.

En 2020, le rendement global du réseau (P104.3) est de 84.2 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité. Selon le décret 2012-97 du 27 janvier 2012, le rendement seuil à respecter est le suivant (nappe non-classée en ZRE) :

$$Rendement\ seuil = 65 + \frac{ILC}{5} = 79{,}0\%$$

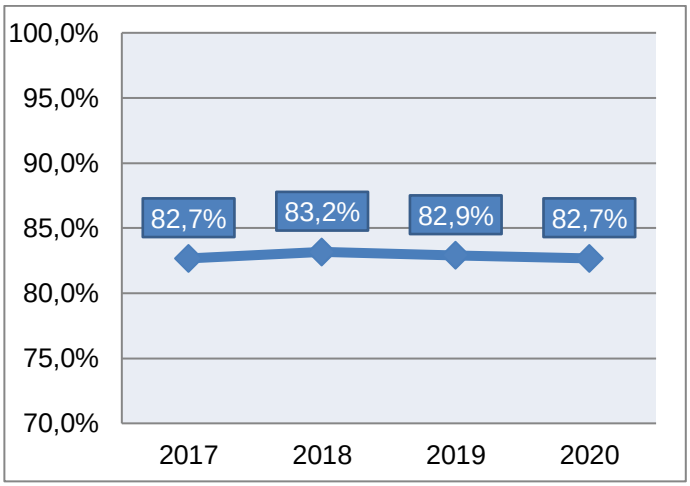

Figure 27.Evolution du rendement de distribution global

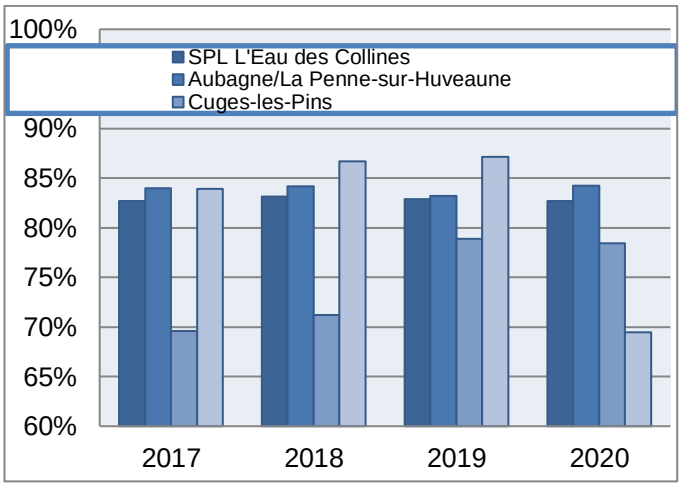

Figure 28. Evolution du rendement de distribution par commune

Le rendement global est stable sur les trois dernières années et supérieur au rendement seuil.

En 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 10.4 m³/km/jour

En 2020, l'indice linéaire de pertes (P106.3) est de 8.8 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

Tableau 19. Analyse de l'ILP

Type / Critère	Rural	Semi-rural	Urbain
Bon	ILP < 1,44	ILP < 3,12	ILP < 7,2
Acceptable	1,44 ≤ ILP ≤ 2,4	3,12 ≤ ILP ≤ 4,8	**7,2 ≤ ILP ≤ 9,6**
Médiocre	2,4 ≤ ILP ≤ 2,84	4,8 ≤ ILP ≤ 7,92	9,6 ≤ ILP ≤ 15,12
Mauvais	3,84 <ILP	7,92 <ILP	15,12 <ILP

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Par rapport au tableau d'analyse de l'ILP, nous constatons que celui-ci est acceptable.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

Le service compte 304.49 km de réseau (hors branchement), 11 réservoirs ou bâches et 5 surpresseurs 16 compteurs de sectorisation.

Performance du réseau

Tableau 201. Répartition du linéaire par diamètres

Diamètre	Aubagne	La Penne-sur-Huveaune	Cuges-les-Pins	Saint-Zacharie	Total
NC	33,79	138,17	0,00	143,30	**315,26**
25	37,93	0,00	11,92	88,72	**138,57**
32	1 062,38	214,91	797,22	65,23	**2 139,74**
40	6 391,72	425,81	0,00	2 287,95	**9 105,48**
50	433,46	686,62	43,77	5 832,89	**6 996,74**
60	1 910,01	117,85	1 855,34	1 907,65	**5 790,85**
63	1 156,31	363,80	233,76	3 761,84	**5 515,71**
80	14 364,52	2 336,85	2 773,03	1 407,48	**20 881,88**
90	291,69	0,00	0,00	269,99	**561,68**
100	77 618,04	11 518,33	6 753,33	13 670,60	**109 560,30**
110	149,10	0,00	0,00	2 069,33	**2 218,43**
125	285,79	623,74	1 514,84	1 716,73	**4 141,10**
150	43 448,06	5 315,15	9 912,60	4 467,65	**63 143,46**
175	71,79	0,00	0,00	809,08	**880,87**
200	42 696,62	1 838,93	586,80	0,00	**45 122,35**
250	6 989,40	1 863,74	3,51	1 301,76	**10 158,41**
300	7 402,11	1 122,55	0,00	0,00	**8 524,66**
400	5 749,37	721,57	0,00	0,00	**6 470,94**
500	1 762,04	0,00	0,00	0,00	**1 762,04**
600	0,00	717,20	0,00	0,00	**717,20**
Total	**211 854,13**	**28 005,22**	**24 486,12**	**39 800,20**	**304 145,67**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

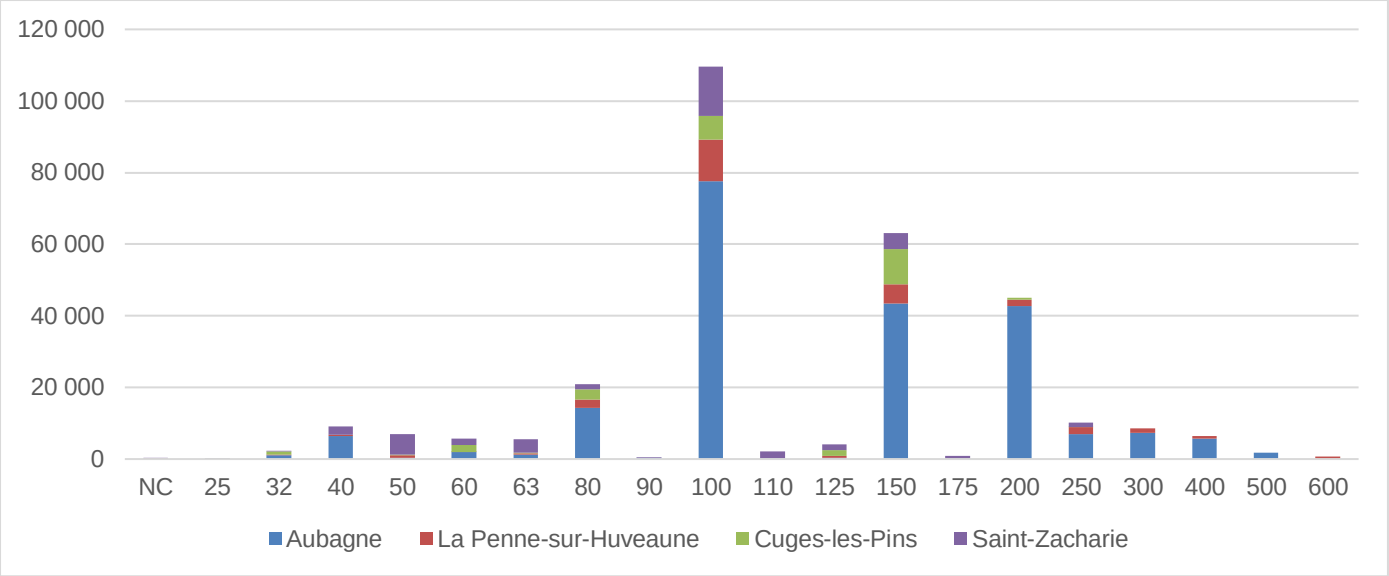

Figure 29. Répartition du linéaire par diamètres

Tableau 212. Répartition du linéaire par matériaux

Matériaux	Aubagne	La Penne-sur-Huveaune	Cuges-les-Pins	Saint-Zacharie	Total
BTM	0	717,2	0	0	**717,2**
PE	3581,26	705,27	925,2	8 155,64	**13 367,37**
PEHD	1 010,58	177,81	271,44	0	**1 459,83**
PVC	9,21	0	0	8 137,18	**8 146,39**
Acier	1 243,13	117,28	24,81	0	**1 385,22**
Fonte grise	14 071,50	1985,07	811,66	22324,56	**39 192,79**
Fonte TT	1 272,38	857,64	0	30	**2 160,02**
Fonte ductile	190 853,84	23 444,95	21 494,30	400,58	**236 193,67**
VP	51,57	0	1 065,83	0	**1 117,40**
MP	0	0	0	114,1	**114,1**
G	0	0	0	494,84	**494,84**
	117,24	0	0	0	**117,24**
INCONNU	0	0	0	143,3	**143,3**
Total (m)	**212 210,71**	**28 005,22**	**24 593,24**	**39 800,20**	**304 490,37**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

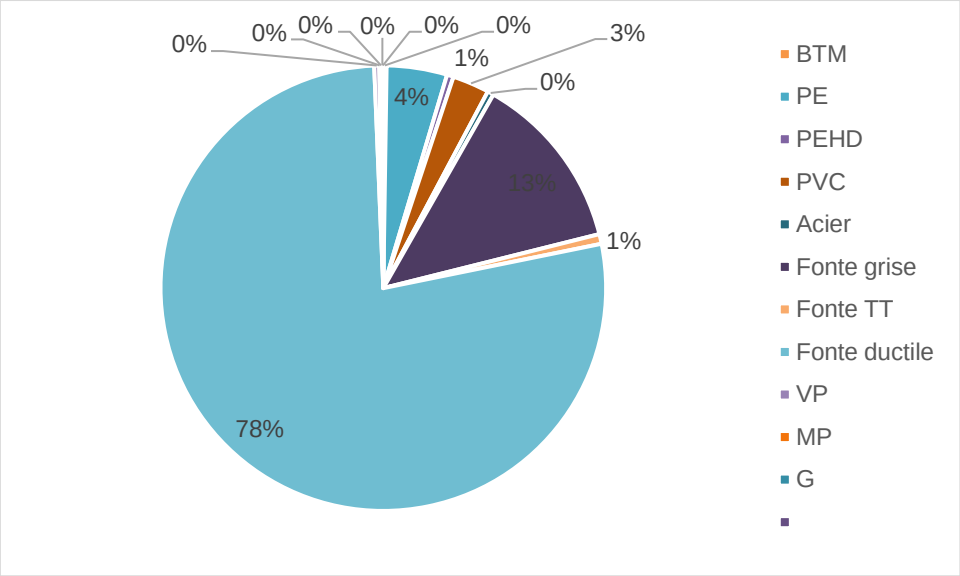

Figure 30. Répartition du linéaire par matériaux

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Le parc compteurs

Au 31 Décembre 2020, le nombre de compteurs installés sur les quatre communes du territoire de la SPL est de 17 810 plus 81 jauges en service, répartis en fonction des diamètres comme suit :

Tableau 22. Nombre de compteurs par communes en 2020

Diamètre (mm)	Aubagne	La Penne-sur-Huveaune	Cuges-les-Pins	Saint-Zacharie	Total
NC	5	-	-	-	5
Ø15	8 599	1 755	2 130	2 339	14 823
Ø20	1 706	212	32	39	1 989
Ø30	428	35	13	15	491
Ø60	96	8	3	3	110
Ø40	122	21	3	4	150
Ø80	102	8	1	-	111
Ø150	30	-	-	-	30
Ø100	88	5	2	3	98
Ø200	3	-	-	-	3
Total	**11 179**	**2 044**	**2 184**	**2 403**	**17 810**

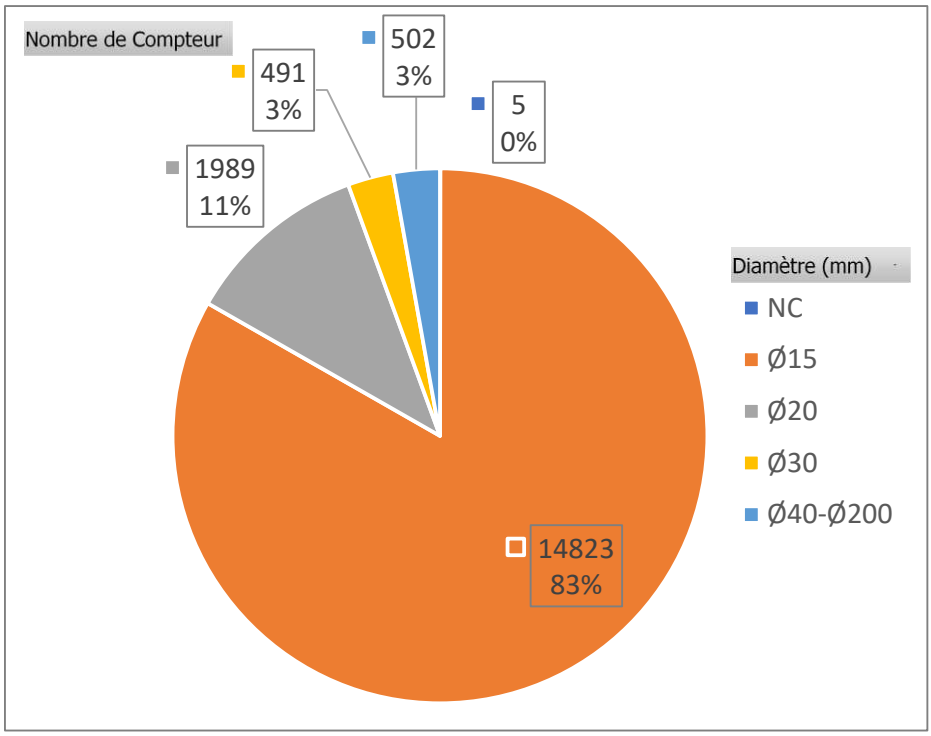

Figure 29. Répartition du nombre de compteurs par diamètre, toutes communes confondues (2020)

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Le graphique suivant représente la pyramide des âges des compteurs d'eau en service sur chacune des communes du territoire :

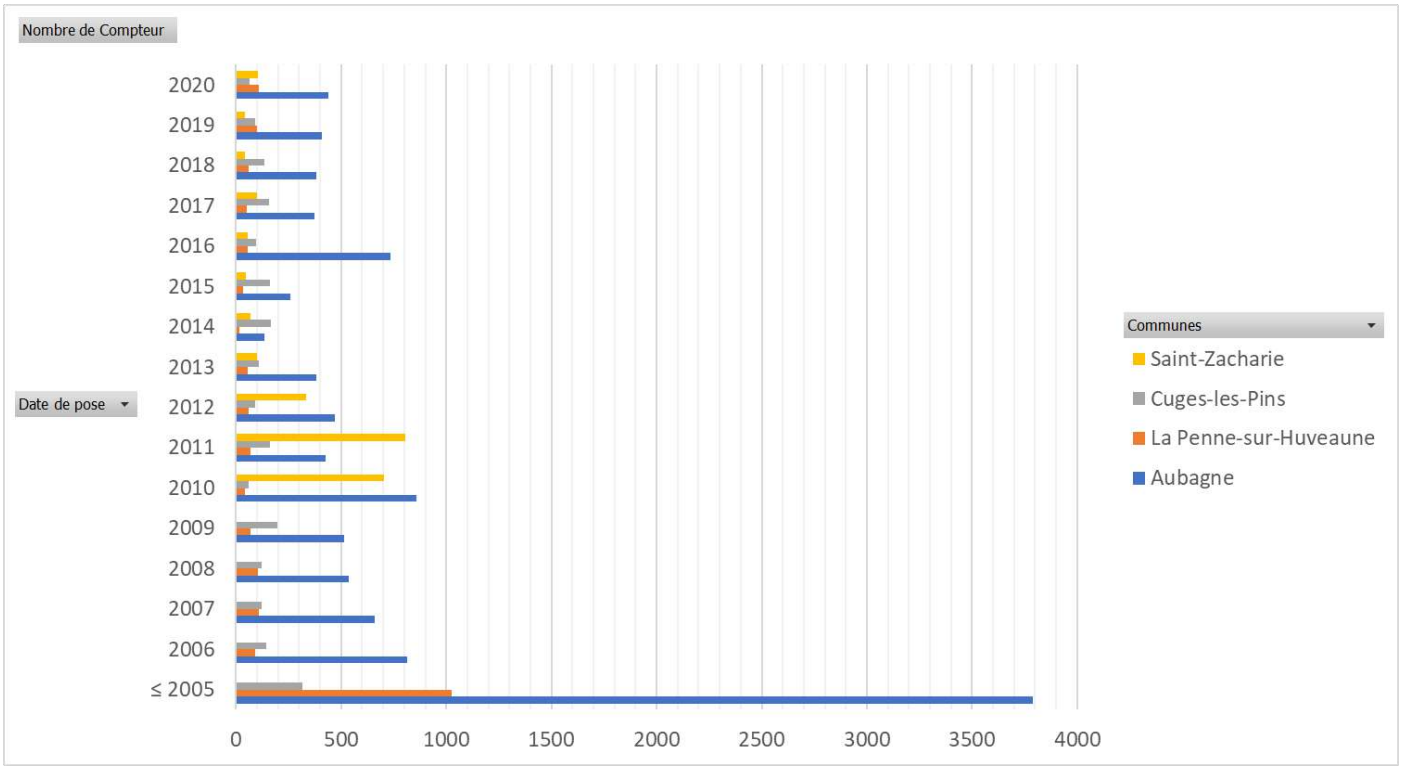

Figure 30. Pyramide des âges des compteurs par commune (2020)

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Bilan de l'exploitation :

En 2020, L'Eau des Collines a effectué environ 50 km de recherche de fuite.

Un projet de sectorisation est en cours et débutera sur l'année 2021.

Les principales interventions réalisées sur le réseau de distribution sont listées dans le tableau ci-après :

Tableau 23. Bilan des interventions d'exploitation en eau potable

Type d'intervention	Réalisé en 2020
Nombre de fuites réparées	447
Linéaire de réseau inspecté	50 kml
Nombre de compteurs posés et renouvelés	717
Nombre de réponses DT/DICT/AT	3219
Nombre de demandes de devis branchements AEP	217
Nombre de branchements réalisés AEP	135
Nombre total d'intervention d'exploitation AEP	**4735**

- Renouvellement des réseaux :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0.5 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

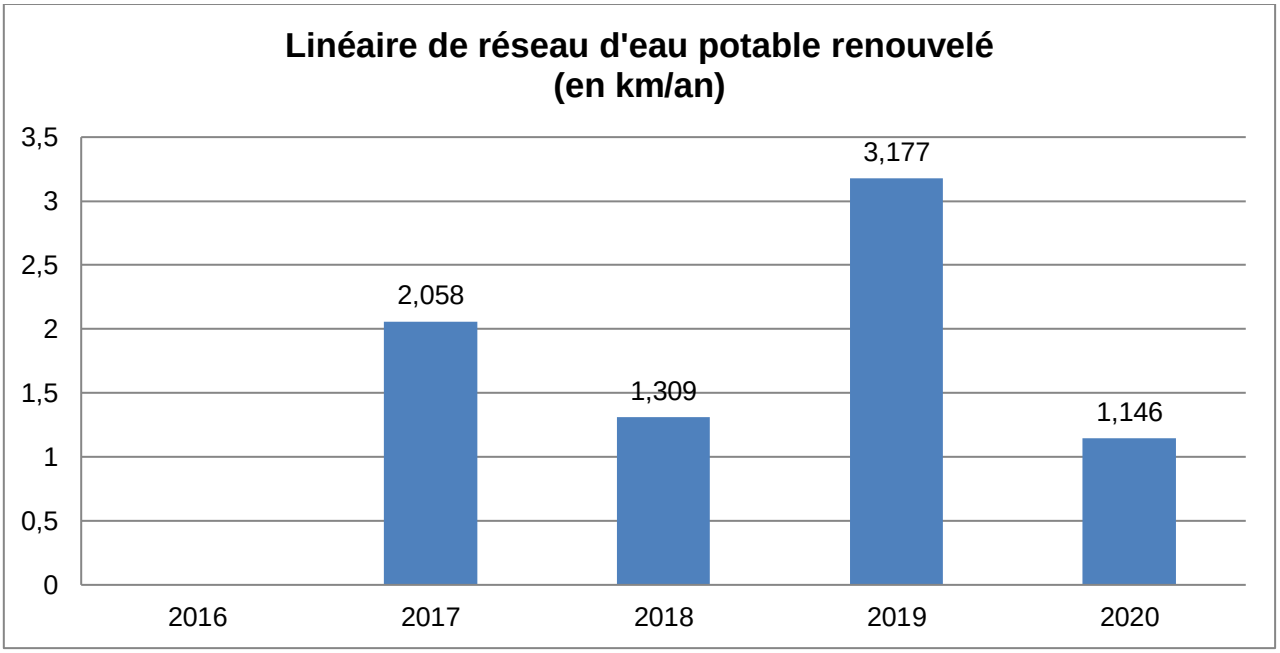

La baisse sur 2020 est principalement dû à la diminution du nombre de chantier en lien avec les périodes de confinements. En effets plusieurs chantiers été décalés dans le temps.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Connaissance du patrimoine :

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) de la SPL EDC est de 93 points

Cet indicateur permet d'évaluer la connaissance des réseaux d'eau potable et de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de son évolution. Un barème précis attribue un nombre de points selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il prend en compte l'existence d'un plan du réseau, sa mise à jour régulière, la présence des informations sur chaque tronçon (diamètre, matériau, âge des canalisations) ainsi que les ouvrages annexes tels que vannes, ventouses… et les branchements et s'il existe également un programme de renouvellement des branchements et canalisations.

La SPL L'Eau des Collines, en collaboration avec le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (CT4), est équipée d'un logiciel de cartographie dans lequel figure le réseau de distribution d'eau potable, les ouvrages de production et de stockage, ainsi que les différents organes du réseau d'eau potable. Les investigations de terrain menées en 2014 ont démontré un manque important d'information et de mise à jour des données fournis par le précédent délégataire. De plus, les branchements particuliers ne sont pas recensés dans la base de données.

Un travail précis d'investigation, d'inventaire et de cartographie des données est en cours pour réaliser une remise à niveau de la connaissance du patrimoine, afin de pouvoir obtenir des données exploitables et ainsi gagner en réactivité et en productivité.

Il se fait de deux manières :

- Une mise à jour des données au fil de l'eau lors de découverte d'erreur grâce aux interventions terrains ;
- Une intégration avec les moyens internes de l'ensemble des données de travaux d'extension, renouvellement et branchements neufs.

En 2019, les actions se sont portées sur l'intégration de l'ensemble des données de la commune de Saint Zacharie, pour laquelle nous avons repris l'exploitation de l'ensemble de la production et distribution. En parallèle, un recensement de l'ensemble des travaux non intégré a été fait sur les 6 dernières années et leur intégration et en cours selon un programme interne (il reste environ 3 ans à vérifier).

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

Le service de l'eau alimente essentiellement ses 63 932 habitants, dont 46 621 sur la ville d'Aubagne (données Insee 2017). Au total, le service compte 18 530 contrats d'abonnement d'eau.

Tableau 24. Population et abonnés

Commune	Nombre d'habitants	Nombre de contrats en service en 2017	Nombre de contrats en service en 2018	Nombre de contrats en service en 2019	Nombre de contrats en service en 2020	Proportion n/(n-1)
Aubagne	46 621	11 386	11 530	11 686	11821	+1,2%
La Penne-sur-Huveaune	6 495	2 017	2 037	2 107	2144	+1,8%
Cuges-les-Pins	5 134	2 035	2 094	2 122	2149	+1.3%
Saint-Zacharie	5 682	NC	NC	2 316	2378	+2.7%
Total	**63 932**	**15 438**	**15 661**	**18 231**	**18492**	**+1.4%**

On distingue : Les différents types d'usagers de l'eau

- Les abonnés dits « domestiques », utilisant l'eau pour des besoins domestiques (immeubles, maisons individuelles…) ;
- Les abonnés dits « gros consommateurs » utilisant l'eau pour des activités à caractère industriel ou commercial ;
- Les abonnements « verts » ;
- La défense incendie ;
- Les livraisons d'eau

En 2020, le service usager de l'Eau des Collines a été sollicité en moyenne 2032 appel/mois par téléphone et a reçu 180 usagés par mois. Le temps d'attente téléphonique, défini comme le délai moyen entre le passage de l'appel téléphonique et le décroché par un opérateur, est de 3 secondes.

A noter qu'en 2020 le SPL s'est dotée d'un nouvel outil de gestion des appels.

Le pôle facturation a envoyé 37872 factures d'eau potable en 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 1.89 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

Alors que ce taux était de 8.12 en 2019, il est passé à 1.89 en 2020.

En 2020, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **1 jours.**

En 2020, le taux de réclamations (P155.1) est de 5.13 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Alors que ce taux était de 2.58 en 2019, il est passé à 5.13 en 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 4505967 m³

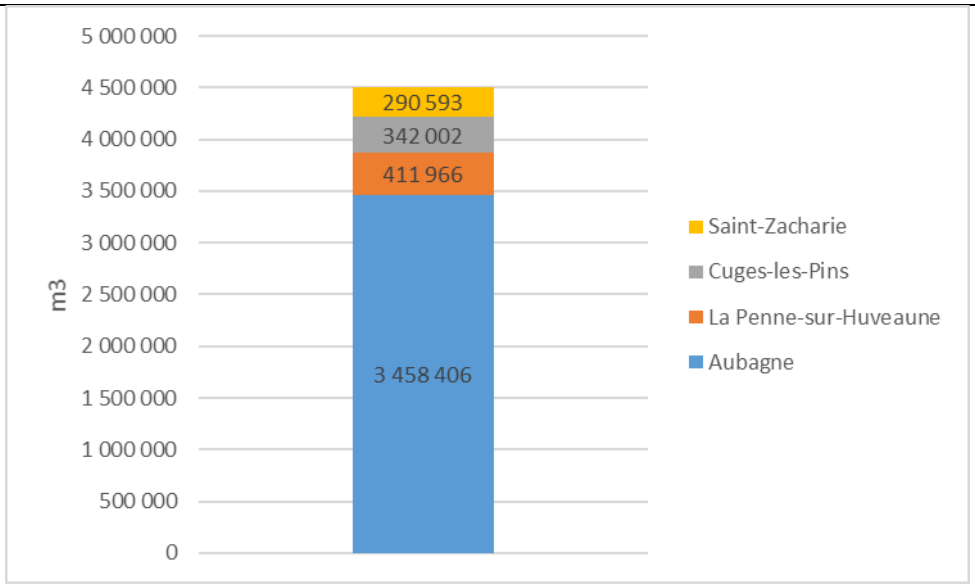

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 3.09 %

2.81% pour la commune d'Aubagne

5.46% pour la commune de la Penne sur Huveaune

3.36% pour la commune de Cuges les Pins

1.7% pour la commune de St Zacharie

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2018	**2019**	**2020**	**Evolution 2019/2020**
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	39656 m^3	42038 m^3	60755 m^3	69%
Nombre d'abonnés concernés	120	175	74	-58%
Volume/nb d'abonnés (m3/dégrèvement)	460	330	821	40%

Le montant des dégrèvements sur l'année 2020 s'élève à un total de 263628.61 €ttc dont 75000€ sur 1 seul dossier.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.7.4. *BUDGET DU SERVICE*

- Les grands équilibres financiers du budget Eau Potable de la SPL :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	**Recettes de gestion de services**, dont surtaxes et redevances 7 950 k€	**Dépenses de gestion de services,** dont charges de personnel et frais 5 974 k€
	Produits financiers et exceptionnels 6 k€	**Charges financières et exceptionnelles** 2 k€
	Recettes d'ordre N/A	**Dépenses d'ordre** N/A
INVESTISSEMENT	**Recettes d'équipements,** dont subventions 913 k€	**Dépenses d'équipements** (études et travaux) 2 613 k€
	Recettes financières N/A	**Dépenses financières** (emprunts et dettes) N/A
	Recettes d'ordre N/A	**Dépenses d'ordre** N/A

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Etat de la dette Eau de la SPL au 31/12/2020 :

	Montant en €
Recettes réelles	N/A
Dépenses réelles	N/A
Epargne brute	N/A
Capital restant dû au 31/12/2020	N/A (1)
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	N/A (1)

(1) La S.P.L. n'ayant pas contracté d'emprunt afin de financer le budget « eau potable », ce tableau est, par conséquent, non applicable (N/A) à notre structure.

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du Compte Administratif :

	2018	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	8 428 k€	9 384 k€	8 869 k€	- 5,5 %
Charges	8 380 k€	9 334 k€	8 589 k€	- 8,0 %
Résultat avant impôt	48 k€	50 k€	280 k€	+460,0 %
RESULTAT	**42 k€**	**40 k€**	**264 k€**	**+ 560,0%**

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2016	550 k€		550 k€	790 k€
2017	2 280 k€	550 k€	1 730 k€	2 520 k€
2018	1 637 k€	1 050 k€	587 k€	3 107 k€
2019	1 927 k€	1 130 k€	797 k€	3 904 k€
2020	1 579 k€	645 k€	934 k€	4 838 k€

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Suivi du programme d'investissement :

	2017	2018	2019	2020
Montant des investissements	134 k€	382 k€	617 k€	204 k€

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 1208.27 €

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

Ouvrages/Production

SECTEUR	COMMUNE	SITE	DESIGNATION	MONTANT €HT
AEP	AUBAGNE	Forage Jeanne D'arc et Impôts	Mise à niveau des Forages	75120
AEP	AUBAGNE	UPEP Pin vert	Revamping automate Filtration	26025
AEP	AUBAGNE	UPEP Pin vert	Dégrilleur eau brute	30040
AEP	AUBAGNE	UPEP Pin vert	Mise en place 6 turbidimètres au filtrée	30518
AEP	AUBAGNE	UPEP Pin vert	Porte local Chlore	6311
AEP	AUBAGNE	UPEP Pin vert	Mise en place caméras	4738
AEP	AUBAGNE	UPEP Pin vert	Sécurisation accès trappes eau filtrée	1688
AEP	AUBAGNE	UPEP Pin vert	Poreux bâche d'ozone	7376
AEP	AUBAGNE	UPEP Pin vert	Réseaux ecopaturage et dalle SO2	8962,3
AEP	AUBAGNE	UPEP Pin vert	Débitmètre eau de forage	5783
AEP	AUBAGNE	UPEP Pin vert	Accouplement vannes 1000	1986
AEP	AUBAGNE	UPEP Pin vert	Canalisations internes	5236
AEP	AUBAGNE	Réservoirs Coueste, Ruffisque, Gastaude	Câblages débitmètres	2069,4
AEP	AUBAGNE	Réservoir Ruffisque	vanne D400	1010,47
AEP	AUBAGNE	Réservoirs Coueste, Ruffisque, Gastaude	Regards débitmètre	44812,1
AEP	AUBAGNE	Réservoir Arnauds	Réservoir Arnauds Mise en place débitmètre	14946,8
AEP	AUBAGNE	Réservoirs Coueste, Ruffisque, Gastaude	Câblages analyseurs	4194,6
AEP	AUBAGNE	Réservoirs Arnauds, Gastaude	Analyseur de CHL / PH	6450
AEP	AUBAGNE	Réservoirs Arnauds, Gastaude	Abris pour PH/CHL	4408
AEP	CUGES	Réservoir Madeleine	Modification réseau chambre des vannes	7018
AEP	ST ZACHARIE	Filtration la Brise	Coffret chloration inversion	3631
AEP	ST ZACHARIE	Filtration la Brise	Chloromètres	5272

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

AEP	ST ZACHARIE	Filtration la Brise	Onduleur	810,58
AEP	ST ZACHARIE	Filtration La Brise	Modification canalisation débit de secours	1134,96
AEP	ST ZACHARIE	Surpresseur St Victor	Sécurisation du surpresseur	5830
AEP	ST ZACHARIE	Surpresseur St Victor	Scellement aération bâche	680
AEP	ST ZACHARIE	Réservoir Castillone	Piquages eau de lavage	1000

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Ouvrages/Production

SECTEUR	COMMUNE	SITE	DESIGNATION	MONTANT €HT
AEP	AUBAGNE	UPEP Pin vert	Ozone, Joints et raccords	802,96
AEP	AUBAGNE	UPEP Pin vert	Chauffage 1000w	363,39
AEP	AUBAGNE	UPEP Pin vert	Ventilateur armoire	301,14
AEP	AUBAGNE	Réservoir Gastaude	Echelle composite	2559,71
AEP	AUBAGNE	Surpresseur Perussonne	Reprise des canalisations et accessoires	3331
AEP	AUBAGNE	Réservoir Arnauds	Les Arnauds onduleur	810,58
AEP	CUGES	Réservoir Madeleine	Mesure régulation pH/Chlore	3485
AEP	CUGES	Forage Dausserand	Stabilisateur	1325,73
AEP	CUGES	Réservoir Jardin de la ville	Digicode et accessoires	423,94
AEP	CUGES	Forage Puyricard	Vessie BAB	2132
AEP	ST ZACHARIE	Filtration la Brise	Remplacement clapets refoulement	358,09
AEP	ST ZACHARIE	Filtration la Brise	Turbidimètre eau filtrée / forage	3360
AEP	ST ZACHARIE	Filtration la Brise	Kit entretien stab	796,4
AEP	ST ZACHARIE	Filtration la Brise	La Brise chauffage armoire	177
AEP	ST ZACHARIE	Ensemble des sites	Vessies et joints d'épreuve	8553

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Réseaux

Commune	Adresse	Date Début	Date fin	Long.	DN	Nature	Nbre Brcht	Atterissage	Commentaires
Aubagne	Boulevard des Rosiers	janv-20	28/02/2020	230 ml	Ø 200 mm	AEP / Fonte	22	110 000,00 €ht	
Auriol	Chemin des Mascarons	déc-19	20/12/2019	200 ml	Ø 50 mm	PEHD	7		
Auriol	ZAC du Pujol	04/03/2020	fin 03 2020		Ø 50 mm	PEHD		35 500,00 €ht	
La Penne sur Huveaune	Boulevard Voltaire	27/01/2020	fin 02 2020		Ø 200 mm	Fonte	13	50 000,00 €ht	

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Prévisionnel 2021

Ouvrages/Production

SITE	DESIGNATION	MONTANT €HT
UPEP	**UPEP:** Conduites galerie vidange	15000
UPEP	**UPEP:** Renouvellement de la coursive d'accès à la citerne 1500m3	4000
UPEP	**UPEP:** Inspection tuyau eau brute	4000
UPEP	**UPEP:** Reprise dalle extérieur côté Transformateur	20000
UPEP	**UPEP:** Modification des poreux et conduites, bâche d'ozone	20000
UPEP	**UPEP:** Modification GC Citerne	30000
UPEP	**UPEP:** Plateforme béton devant local chlore	6000
UPEP	**UPEP:** Tuyau gravitaire pluvial	500
UPEP	**UPEP:** Etude du traitement adapté	35000
Réservoir Font de Mai	**Aub/Lap:** Analyseur CL2 Reservoir	4000
Surpresseur St Victor	**St Zac :** Renouvellement de pompes du surpresseur St Victor	3000
Surpresseur St Victor	**St Zac :** Renouvellement robinetterie du surpresseur St Victor	5000
Surpresseur St Victor	**St Zac :** Modernisation de la dalle et trappes	20000
Filtration La Brise	**St Zac :** Mise en place groupe électrogène	55000
Réservoir castillonne 1	**St Zac :** Reprise GC	15000
Ensemble des sites	**St Zac :** Ré-enclencheurs alimentation EDF	2000
Forage des Impôts	**Aub/Lap:** Reprise du forage	100000
Réservoir Coueste	**Aub/Lap:** Vannes et clapet	1500
Ensemble des sites	**Aub/Lap:** Ré-enclencheurs alimentation EDF	6000
Forage Puyricard	**Cuges:** Remplacement transformateur	25000
Ensemble des sites	**Cuges:** Ré-enclencheurs alimentation EDF	3000
Réservoir Jardin de la ville	**Cuges:** Modification du GC et étanchéité	20000

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Réseaux

Commune	Adresse	Nature
Aubagne	Bd Romarins	AEP/ASS
Aubagne	Rte d'Eoures vers Pierre Blancard	AEP
Aubagne	Boulevard Jean Jaures, centre ville	AEP/ASS
Aubagne	Impasse Crémesine	AEP
Auriol	EXTENSION DU RATON - Chemin des Côtes	AEP/Ass
Saint-Zacharie	Chemin de la Cadole	AEP/ASS
Aubagne	Boulevard les horizons clairs	AEP/ASS
Auriol	Surpresseur BASSAN	AEP
Auriol	Etude Partielle réseau Bastide MEYSSEL	AEP
Aubagne	Rue, Traverse, Impasse des Coquières	AEP/ASS
Aubagne	Lotissement Saint Philippe	AEP
Aubagne	Impasse Cocordano quartier Beaudinard	AEP
Aubagne	Cours Foch	AEP
Aubagne	Camp Sarlier	AEP/ASS
Aubagne	Camp Sarlier, chemin	AEP
Aubagne	Camp Sarlier, RD43A chemin de ceinture	AEP
Aubagne	Eglise St Pierre	AEP

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020

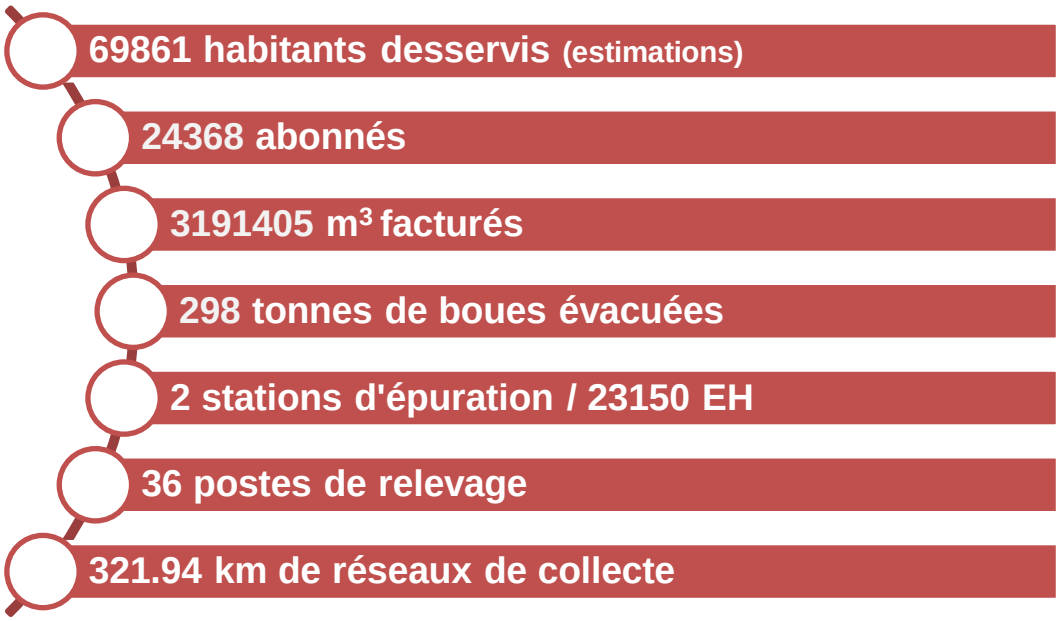

Ce rapport présente les données globales de la SPL.

3.2. FAITS MARQUANTS

Au niveau production :

En Juin, le réseau et déversoir des Ecourtines situé à la Penne sur Huveaune a été équipé de 2 ensembles d'équipements de mesure DOPPLER (RAVENEYE), permettant de fiabiliser les mesures de débit d'eaux usées en direction de Marseille et de comptabiliser la surverse, après rehaussement, en cas d'épisodes pluvieux.

Une remise à niveau importante de l'ancienne centrifugeuse a été réalisée en juillet sur la STEP d'Auriol, permettant de fiabiliser et d'optimiser l'extraction des boues.

Sur la commune de Saint Zacharie, 3 postes de relevages d'eaux usées supplémentaires ont été mise en service au mois d'octobre.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

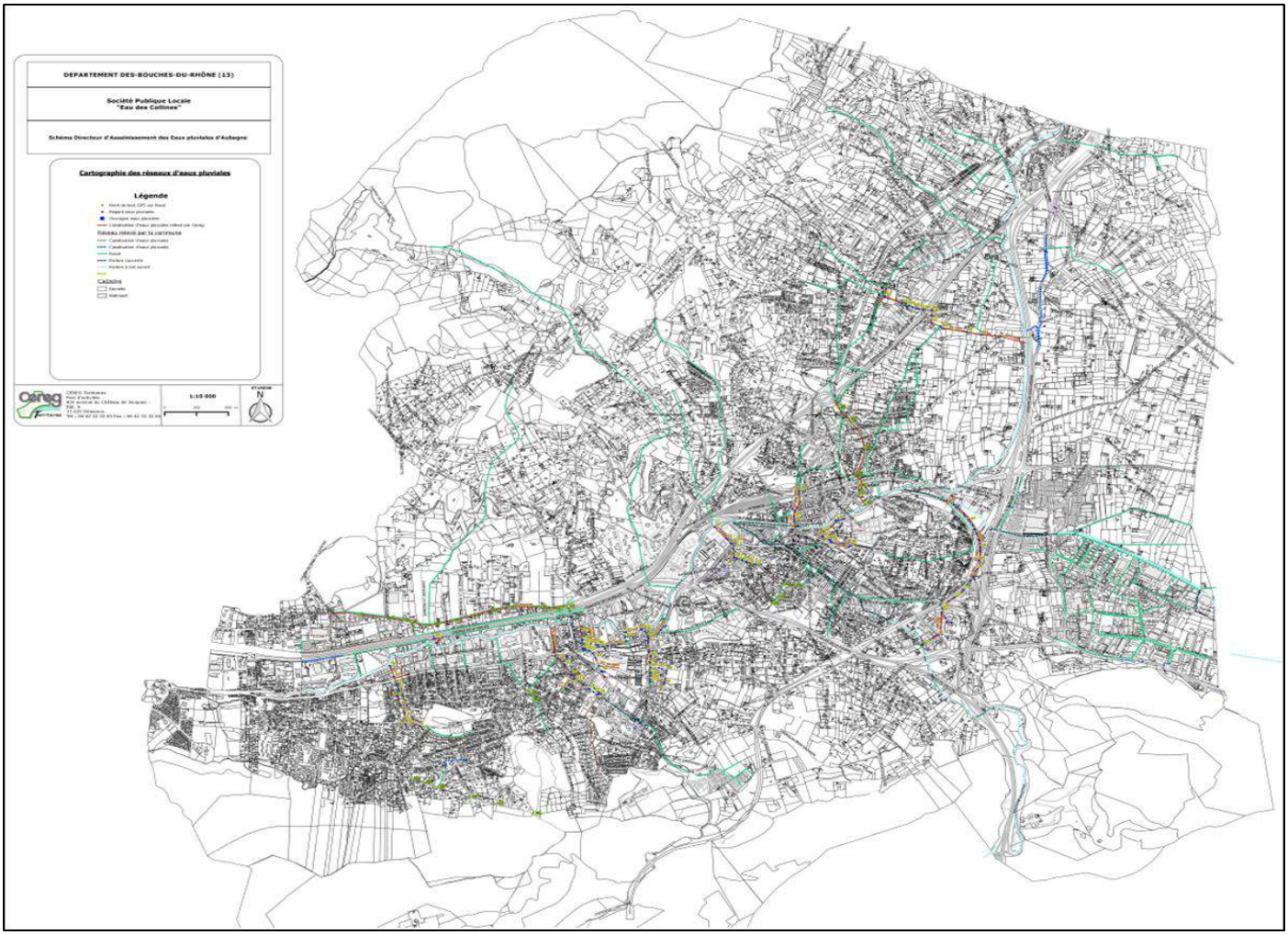

Plan de situation de la collecte – Aubagne/La Penne-sur-Huveaune

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

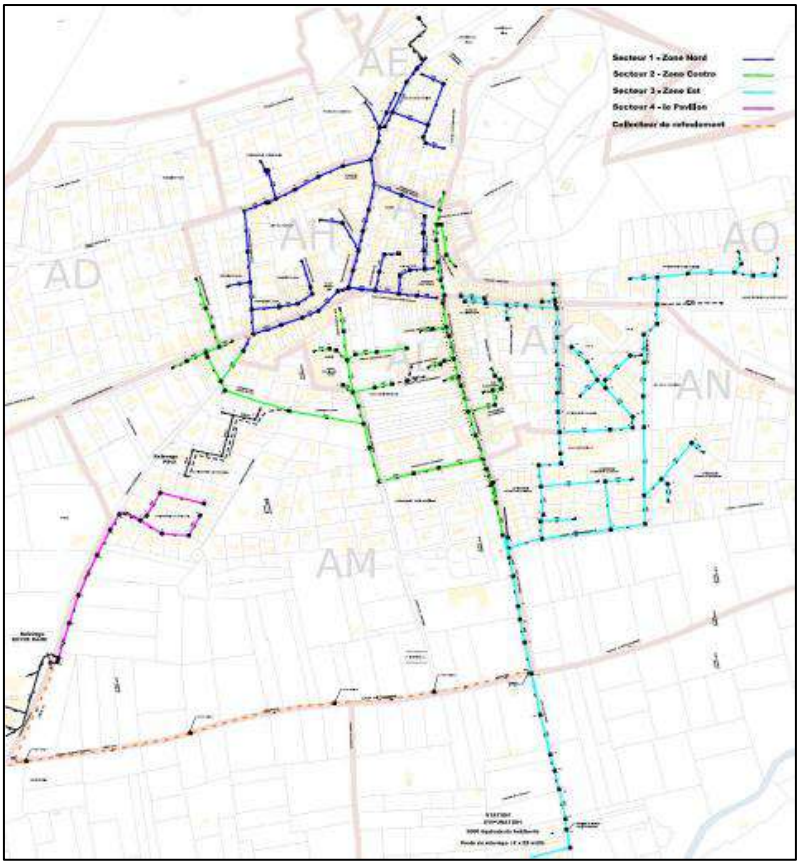

Plan de situation de la collecte – Cuges-les-Pins

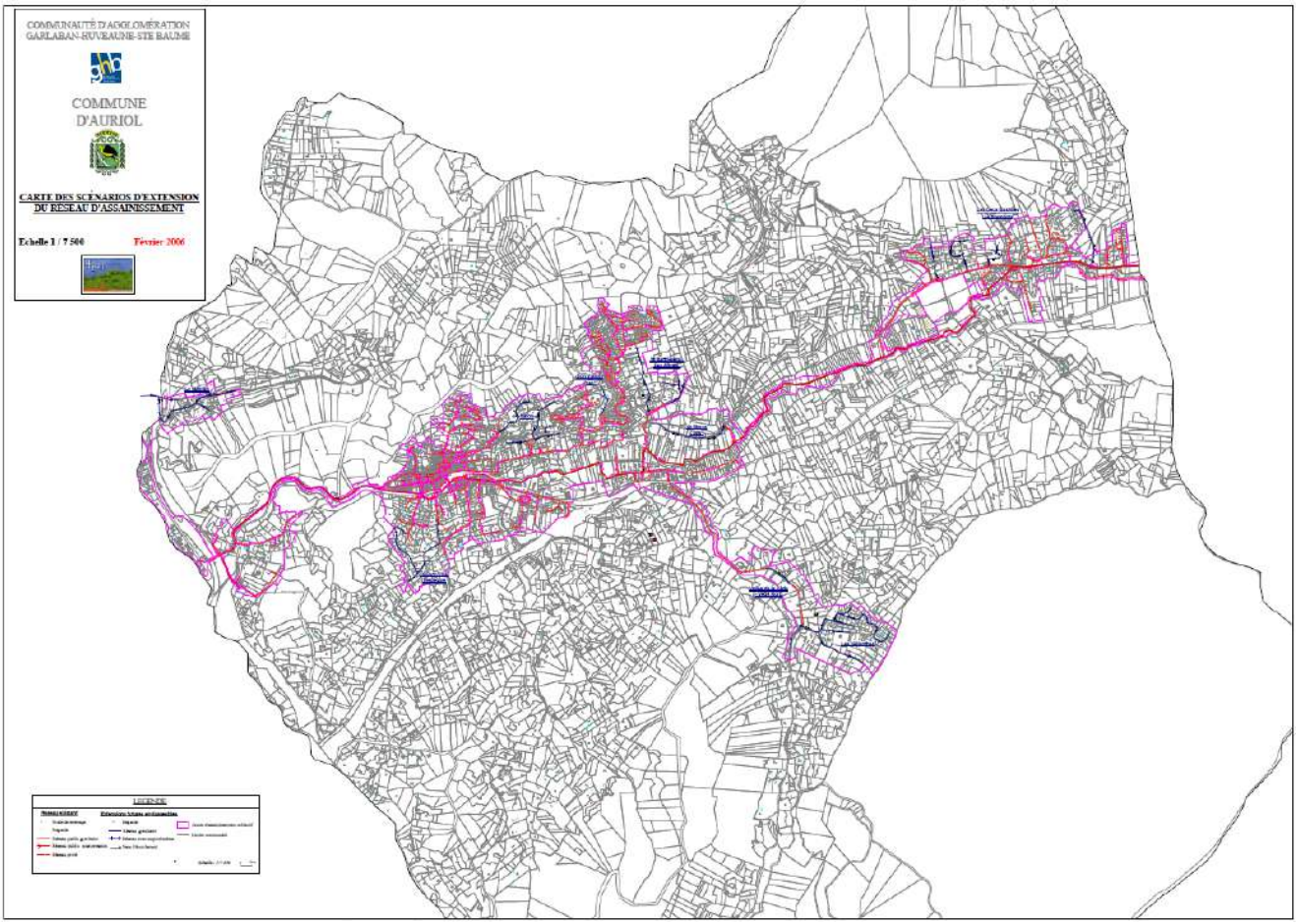

Plan de situation de la collecte – Auriol

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

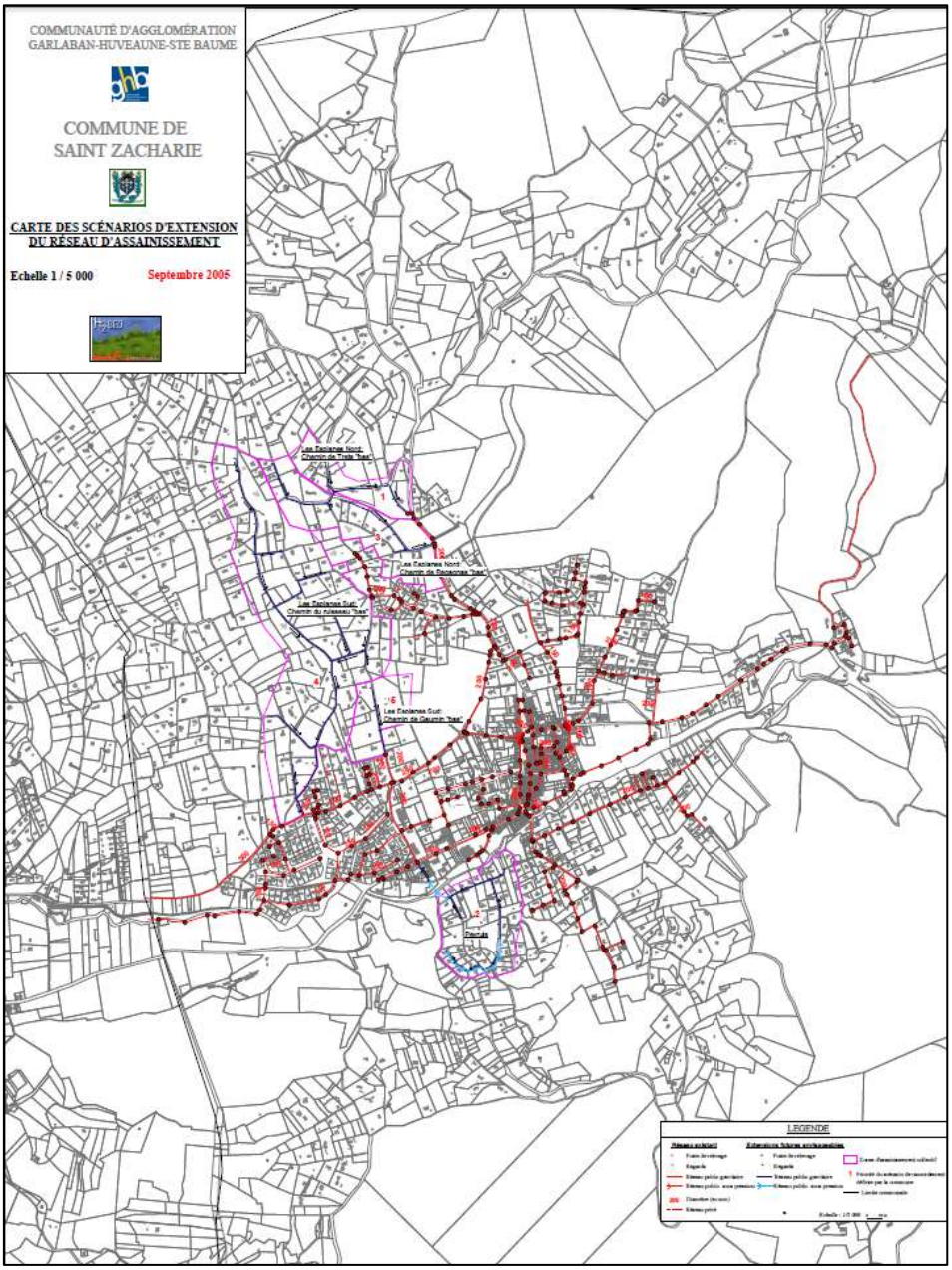

Plan de situation de la collecte – Saint-Zacharie

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

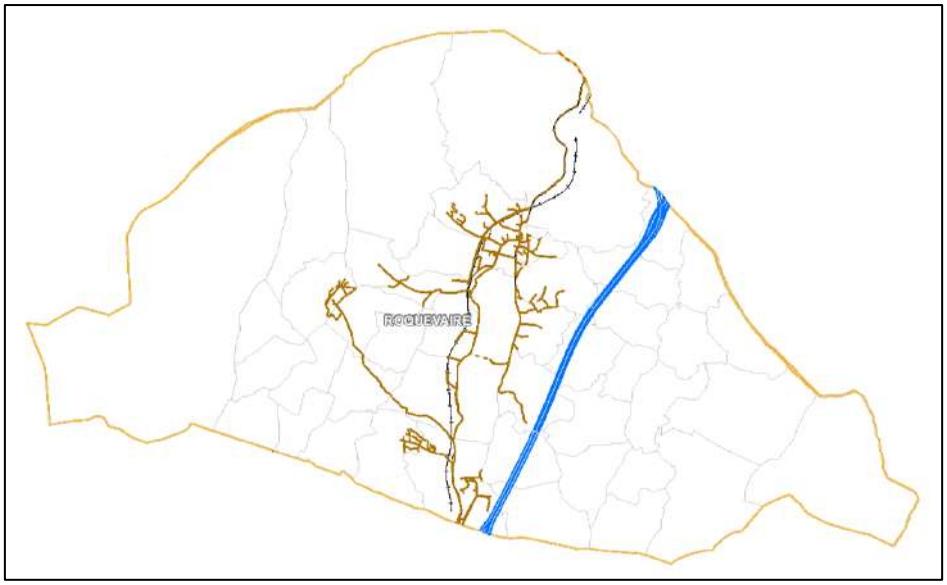

Plan de situation de la collecte – Roquevaire

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

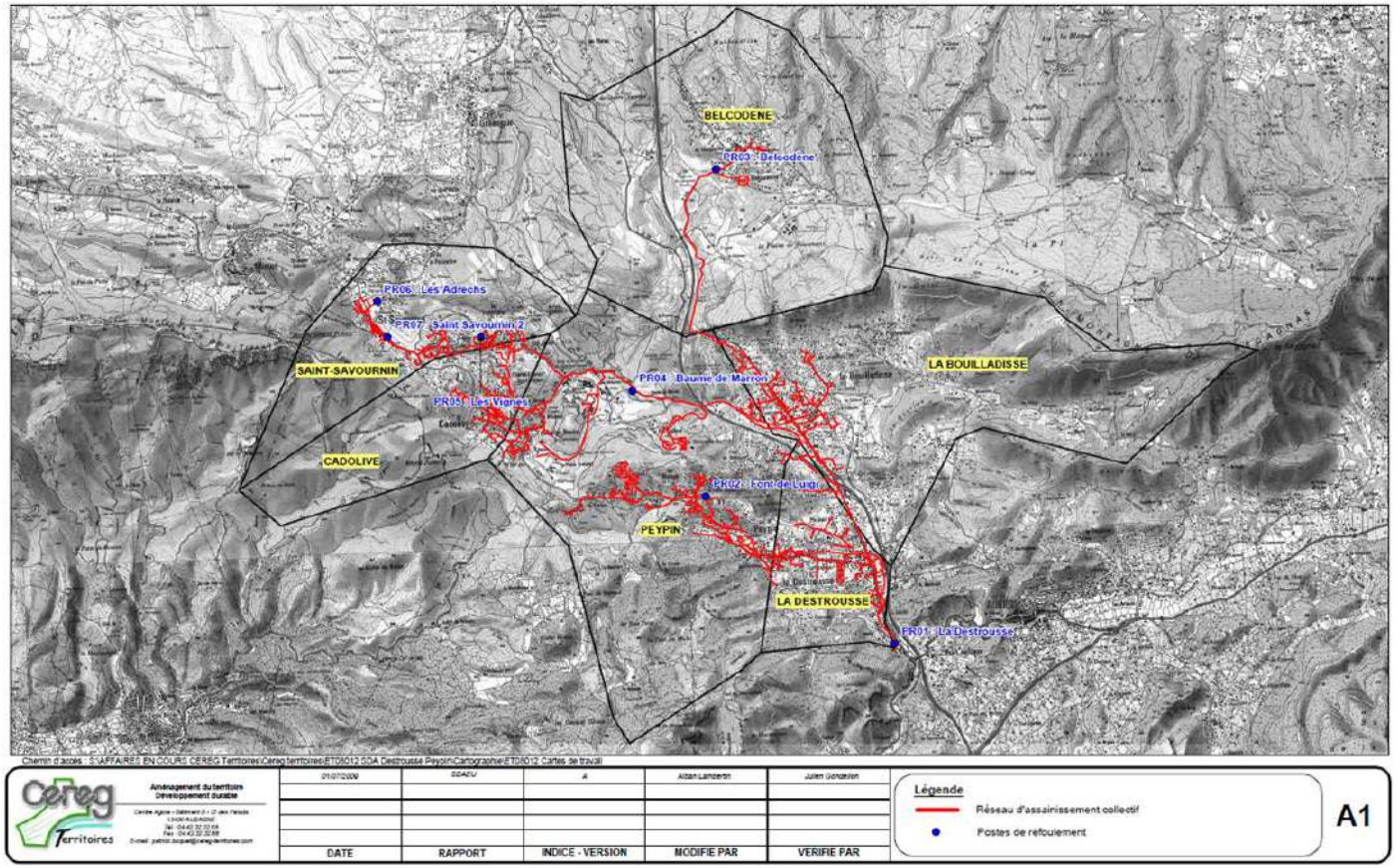

Plan de situation de la collecte - Communes de l'Etoile

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

3.3.1. LA COLLECTE

En 2020, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 321.94 km.

Le linéaire de réseau 2020 est en augmentation de 0.01 % par rapport à l'année 2019.

Le nombre de branchements est estimé à 25934, soit un linéaire d'environ 129670 km.

Tableau 25. Linéaires de réseau d'assainissement 2020 par commune et par matériau (ml)

Matériau	Aubagne	La Penne-sur-Huveaune	Cuges-les-Pins	Auriol	Saint-Zacharie	Roquevaire	Belcodène	Cadolive	La Bouilladisse	La Destrousse	Peypin	Saint-Savournin	Total
Amiante ciment	27 931,46	13 230,56	0,00	3 673,97	200,01	211,10	0,00	3 713,71	9 987,30	7 328,42	13 408,50	7 416,30	87 101,32
Beton arme	2 700,59	135,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,04	0,00	2 842,09
Chemisee	1 146,80	0,00	0,00	585,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 732,26
Fonte	4 734,16	77,51	0,00	2 564,49	0,00	160,49	0,00	1 009,12	1 573,22	3 251,79	7 928,06	0,00	21 298,85
Gres	20 895,49	138,53	0,00	0,00	840,30	1 827,06	0,00	3 298,60	0,00	0,00	1 545,00	0,00	28 544,99
Ovoide arme	3 466,43	2 269,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 736,09
PEHD	2 134,59	0,00	1 184,67	0,00	0,00	60,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 379,40
PVC	57 676,27	9 180,96	2 637,72	18 400,95	15 133,38	6 411,38	5 046,50	776,44	3 178,59	4 837,61	6 614,37	2 292,81	132 186,99
PVC Pression	0,00	0,00	0,00	0,00	104,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104,17
NC	1 507,68	356,71	4 779,97	10 715,30	1 560,95	19 974,66	0,00	0,00	116,16	0,00	3,18	0,00	39 014,60
Total	122 193,49	25 389,39	8 602,35	35 940,17	17 838,81	28 644,83	5 046,50	8 797,88	14 855,27	15 417,82	29 505,15	9 709,11	321 940,76

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Tableau 26. Linéaires de réseau d'assainissement 2020 par commune et par diamètre (ml)

Diamètres	Aubagne	La Penne-sur-Huveaune	Cuges	Auriol	Saint Zacharie	Roquevaire	Belcodene	Cadolive	La Bouilladisse	La Destrousse	Peypin	Saint Savournin	Total
0	0,00	0,00	65,93	1 341,84	882,64	13 818,91	0,00	0,00	116,16	0,00	3,18	0,00	**16 228,66**
45	0,00	6,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**6,37**
50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,96	0,00	0,00	**33,96**
60	332,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**332,75**
75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33,59	0,00	0,00	67,32	0,00	0,00	0,00	**100,91**
90	63,01	0,00	0,00	0,00	46,10	0,00	1 346,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 455,50**
100	137,91	23,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230,91	7,61	8,08	763,86	**1 171,51**
110	121,58	0,00	1 184,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 306,24**
125	1 064,73	0,00	0,00	114,08	0,00	457,46	109,99	14,36	40,23	162,16	88,04	0,00	**2 051,06**
150	4 323,35	872,88	2 664,14	3 027,64	3 348,74	970,59	0,00	4 947,60	8 865,78	4 413,71	12 120,79	6 376,07	**51 931,27**
160	7 603,78	539,24	89,34	835,92	105,26	25,51	1 514,02	558,90	402,38	689,76	623,37	104,13	**13 091,61**
200	69 105,07	19 173,11	4 598,26	21 141,30	12 605,00	5 535,53	2 076,09	3 277,02	3 864,62	6 592,86	14 141,22	2 465,05	**164 575,14**
250	11 960,11	813,29	0,00	2 133,68	668,01	4 572,18	0,00	0,00	0,00	1 148,65	0,00	0,00	**21 295,93**
300	14 054,56	978,08	0,00	5 416,94	0,00	2 230,44	0,00	0,00	1 267,88	1 938,14	2 514,43	0,00	**28 400,45**
350	1 544,44	0,00	0,00	170,19	0,00	610,20	0,00	0,00	0,00	395,32	0,00	0,00	**2 720,15**
400	4 215,35	59,63	0,00	1 758,58	183,07	390,42	0,00	0,00	0,00	35,65	6,04	0,00	**6 648,73**
500	1 609,40	378,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 988,05**
600	1 289,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 289,57**
640	52,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**52,43**
800	0,00	118,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**118,04**
1700	3 466,43	2 269,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**5 736,09**
NC	1 249,01	157,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**1 406,32**
Total	**122 193,49**	**25 389,39**	**8 602,35**	**35 940,17**	**17 838,81**	**28 644,83**	**5 046,50**	**8 797,88**	**14 855,27**	**15 417,82**	**29 505,15**	**9 709,11**	**321 940,76**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Total 2020 (kml)	122,19	25,39	8,60	35,94	17,84	28,64	5,05	8,80	14,86	15,42	29,51	9,71	**321,94**
Total 2019 (kml)	122,19	24,86	8,60	35,45	17,84	27,74	4,97	8,80	14,86	15,12	29,51	9,71	**319,64**
2020-2019	0,00	0,53	0,00	0,49	0,00	0,90	0,08	0,00	0,00	0,29	0,00	0,00	**2,30**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Les postes de relevage

Tableau 27. Caractéristiques des postes de relevages sur le territoire

Aubagne	Valriant	36	Ecole maternelle Valriant
	Manouchian	126	200, avenue Manouchian
	Tourtelle	144	Résidence Les Amaryllis
	La Botte	64,8	Traverse de la Vallée
	La Sanisette	24	La Gare
	La Comedia	40	13, cours Maréchal Foch
	Victor Hugo	36	Campagne Valérie
	Lamagnon	216	366-626, route de Gémenos
	La Martelle	90	1194-1260, avenue des Paluds
	La Baumone	64.8	Avenue du Pastre
	Les Paluds	36	507, avenue des Paluds
	Jouques	64.8	310-336, avenue de Jouques
	Fleuride	216	120-224, avenue Marin Blanc
	Longuelance	108	210-224, chemin des Solans
	La Louve 1	4	79, traverse Lou Cigalou
	Cuisine centrale	30	262, rue du Dirigeable
	Barronette	-	Chemin du Gast
Cuges-Les-Pins	Notre Dame	16	22, chemin de Notre-Dame
La Penne-sur-Huveaune	L'Aumône	72	7, chemin de Saint-Lambert
	La Bourgade	-	Traverse de la Bourgade
	Les Bories	-	60, chemin Borie
Roquevaire	Service techniques	10,8	D96
	Stade	15	Chemin de la Gaffe de Quine
	La Romarine	72	Chemin Carraire de l'Étoile
	Louis Aragon	30	Avenue Elsa Triolet
St Zacharie	Sainte-Anne	-	Rue Général de Gaulle
Belcodène	La Pomme	65	ZA La Roquefourcade
	Village	65	5150, avenue du Garlaban
La Destrousse	Ancienne STEP	180	Impasse de Souriet
Peypin	Font de Luigi	160	Promenade de Pintelin
	Baume de Marron	60	Chemin départemental 8
Saint Savournin	Les Adrechs	80	160, chemin de l'Adrech
	Les Vignes	80	113, chemin du Coulet
	Saint Savournin 2	72	6, Grande Rue

Les déversoirs d'orage

Tableau 28.Liste des déversoirs d'orages sur le territoire

Commune	Désignation	Adresse
Saint-Zacharie	St-Roch	5, place du 4 Septembre
Marseille/La Penne-sur-Huveaune	Les Escourtines	D8N
Roquevaire	Gendarmerie	13-16 Lotissement le clos St Joseph
	La Dorgale	1345, D45
La Bouilladisse	Bigarron	41, avenue de Bigarron
La Destrousse	La Destrousse	Impasse de Souriet
Peypin	Baume de Marron	Chemin départemental 8

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Les postes de comptage

Tableau 29.Liste des postes de comptage sur le territoire

Commune	Sites	Adresse
Aubagne	Comptage de CARNOUX	Route de La Ciotat
Roquevaire	Comptage du SIBAM, rue Roland	269-405, D45
	Comptage du Pont de l'Etoile	20, D96
La Bouilladisse	CEU Les Voeufs	41 avenue de Bigarin
La Destrousse	CEU Panorama	Avenur du Mistral
	CEU La Pleïade	Avenue des Tisserands
Peypin	CEU Baume de Marron	Chemin départemental 8
	CEU Le Masque	12 rue route nationale 908
	CEU Saint Joseph	10 D46A
	CEU Font de Luigi	Promenade de Pintelin
	CEU La Reyne	73 rue route nationale 908

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

3.3.2. LE TRAITEMENT

Par convention datant de 1988, les eaux usées d'Aubagne, de Roquevaire, de La Penne-sur-Huveaune et des six communes de l'Etoile sont traitées par la station d'épuration de Marseille. Cette dernière, construite en 1987 et modernisée en 2007, a une capacité de 1 865 000 EH. Deux nouvelles conventions remplacent celle de 1988.

La première, datant de décembre 2012, définit les modalités de la participation financière du CT4 quant à l'investissement de la station d'épuration de Marseille. La deuxième, datant de décembre 2014, définit les modalités techniques et financières de traitement des eaux usées des communes d'Aubagne, de Roquevaire, de La Penne-sur-Huveaune et des six communes de l'Etoile par la station d'épuration de Marseille.

Les communes de Cuges-les-Pins et Auriol / Saint-Zacharie disposent en revanche de leurs propres systèmes de traitement, celui-ci étant décrit ci-dessous.

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m^3	Lieu du rejet
Auriol/Saint-Zacharie	20 150	Boues activées + Filtre tertiaire	609 840	L'Huveaune
Cuges-les-Pins	3 000	Boues activées	103 125	Lits d'infiltration

**EH : Equivalent-habitants*

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Station d'épuration de Cuges-les-Pins

La station d'épuration de Cuges-les-Pins est située au sud de la commune, non loin du cimetière. Elle a été construite par l'Entreprise Industrielle et mise en service en 1995.

Tableau 30.Descriptif succin de la STEP de Cuges-les-Pins

STEP de Cuges-les-Pins			
Commune		Cuges-les-Pins	
Exploitant		SPL L'Eau des Collines	
Année de mise en eau		1995	
Type de réseau		100% séparatif	
Industries raccordées		Non	
Capacité	3 000 EH	**Charge hydraulique journalière**	600 m^3/j
Charge organique journalière	180 kg DBO_5/j	**Débit de pointe journalier**	46 m^3/h
Filière de traitement des eaux		Boues activées	
Filière de traitement des boues		Filtre presse	
Type de rejet	Souterrain	**Milieu récepteur**	Lits d'infiltration

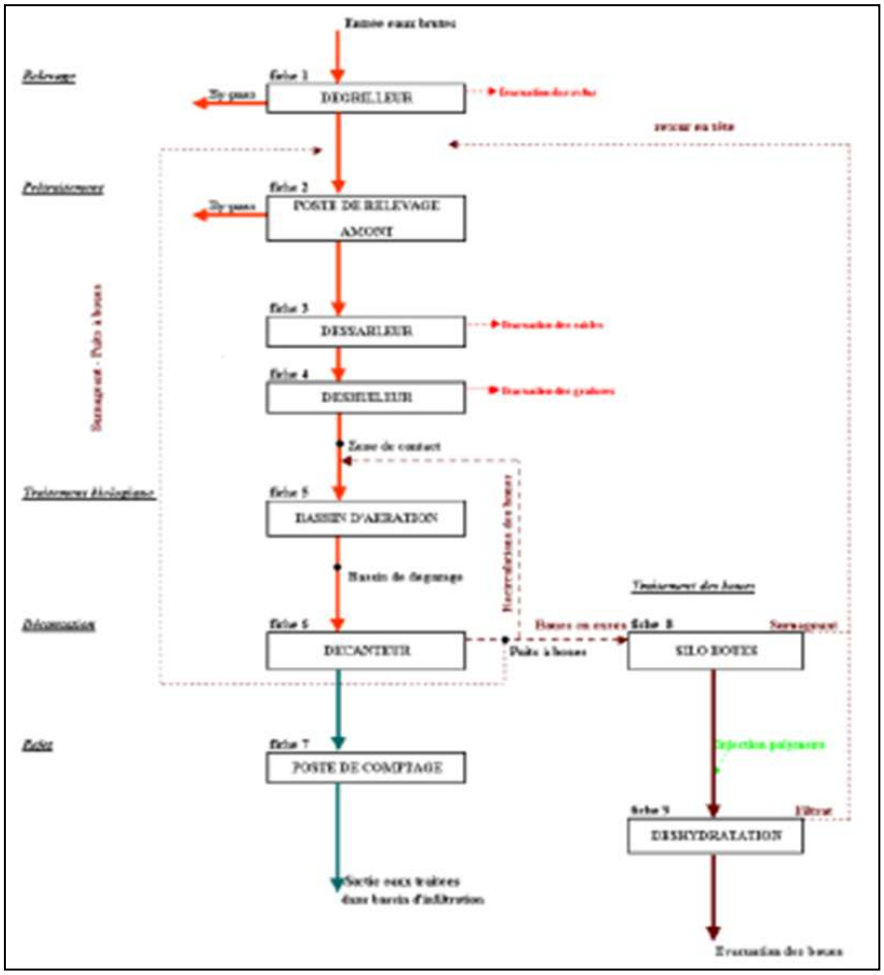

Figure 31.Schéma de fonctionnement de la STEP de Cuges-les-Pins

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Les charges polluantes admises sur la station sont récapitulées dans le tableau suivant. Celles-ci sont plutôt stables.

Tableau 31.Charges polluantes admises sur la STEP de Cuges-les-Pins

Paramètre	Charge nominale admise	Moyenne 2017	Moyenne 2018	Moyenne 2019	Moyenne 2020
Volume journalier (m^3/j)	525	266	282	277	
DCO (kg/j)	-	430	436	439	
DBO5 (kg/j)	180	179	176	153	315
MES (kg/j)	-	160	184	143	

Le niveau de rejet est défini par l'arrêté préfectoral du 22 décembre 1994 (Loi sur l'Eau), tel que résumé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 32. Limites de rejet sur la STEP de Cuges-les-Pins

Paramètre	Concentration maximale (mg/l)	Rendement minimal (%)
DCO	125	75
DBO_5	25	80
MES	35	90

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Station d'épuration d'Auriol/Saint-Zacharie

La station d'épuration d'Auriol/Saint-Zacharie est située au quartier des Plâtrières, dans la commune d'Auriol. Celle-ci fut mise en service une première fois en août 1996. Sa capacité nominale était alors de 10 000 EH. Des travaux d'extension ont démarrés en 2015, afin de porter sa capacité à 20 150 EH, et se sont terminés en février 2017. Les eaux traitées sont rejetées dans l'Huveaune au niveau de Pont de Joux.

Tableau 33.Descriptif succin de la STEP d'Auriol/Saint-Zacharie

STEP d'Auriol/Saint-Zacharie			
Communes		Auriol et Saint-Zacharie	
Exploitant		SPL L'Eau des Collines	
Année de mise en eau		2017	
Type de réseau		100% séparatif	
Industries raccordées		Oui	
Capacité	20 150 EH	**Charge hydraulique journalière**	4 275 m^3/j
Charge organique journalière	1 209 kg DBO_5/j	**Débit de pointe journalier**	265 m^3/h
Filière de traitement des eaux		Boues activées + Filtre tertiaire	
Filière de traitement des boues		Epaississement	
Type de rejet	Superficiel	**Milieu récepteur**	L'Huveaune

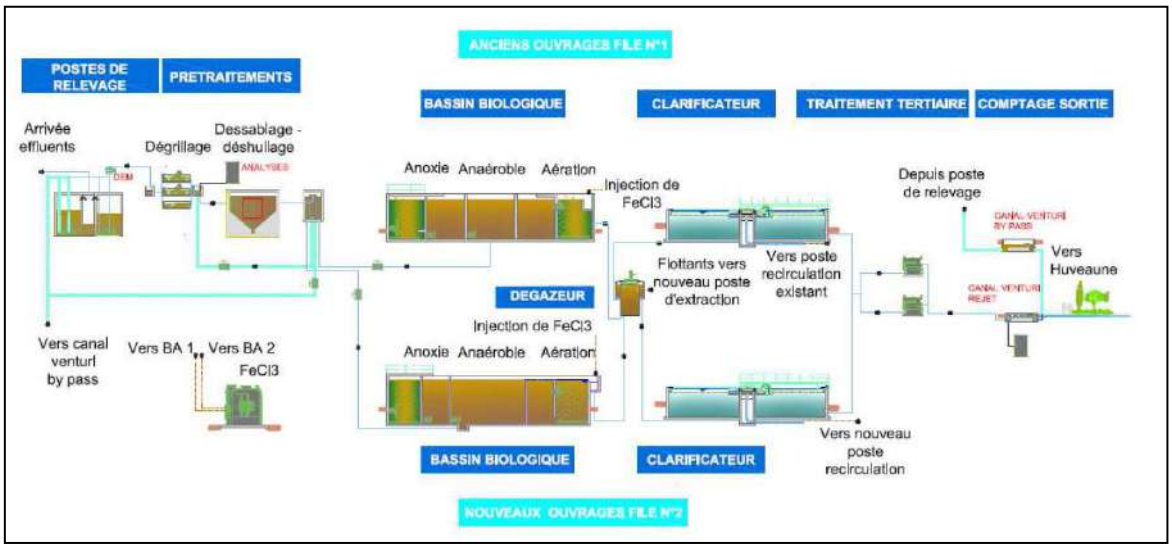

Figure 32. Schéma de fonctionnement de la STEP d'Auriol/Saint-Zacharie - La filière eau

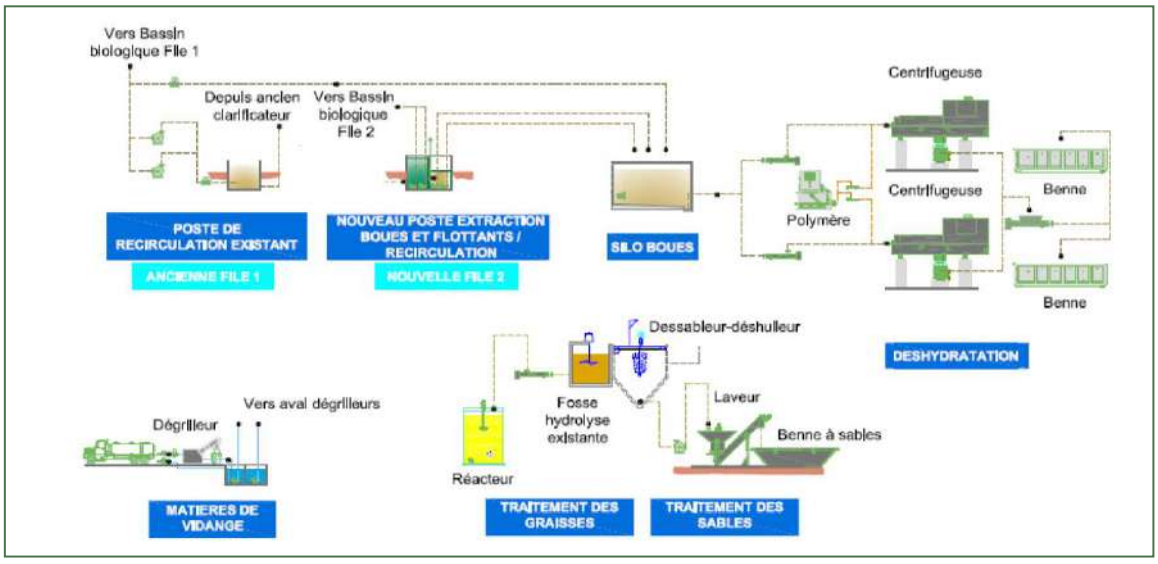

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Figure 33. Schéma de fonctionnement de la STEP d'Auriol/Saint-Zacharie - La filière boues

Les charges polluantes admises sur la station sont récapitulées dans le tableau suivant.

Tableau 34. Charges polluantes admises sur la STEP d'Auriol/Saint-Zacharie

Paramètre	Charge nominale admise	Moyenne 2017	Moyenne 2018	Moyenne 2019	Moyenne 2020
Volume journalier (m^3/j)	4 275	1516	1667	1640	
DCO (kg/j)	3144	1421	1688	1503	
DBO5 (kg/j)	1209	494	636	494	734
MES (kg/j)	1365	693	687	563	
NTK (kg/j)	293	131	117	150	
PT (kg/j)	36	14	12	16	

Le niveau de rejet est défini par l'arrêté préfectoral du 22 décembre 1994 (Loi sur l'Eau), tel que résumé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 35. Limites de rejet sur la STEP d'Auriol/Saint-Zacharie

Paramètre	Concentration maximale (mg/l)	Rendement minimal (%)
DCO	50	94
DBO_5	15	96
MES	15	96
NGL	10	88
P_T	1	90

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

22 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées (D202.0)

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la santé publique.

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la santé publique.

Il est à noter que, depuis 2017, l'Eau des Collines participe à l'Opération Collective de réduction de la pollution dispersée toxique sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence CT4. Les 10ème et 11ème programmes Sauvons l'Eau de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse affichent comme priorité la lutte contre les pollutions dispersées toxiques et les substances dangereuses. Ces dernières sont prises en compte de façon prioritaire dans les démarches collectives territorialisées (ou opérations collectives) dont l'objectif final est la réduction de ces pollutions sur le bassin versant de l'Huveaune et de son exutoire, la Baie de Marseille.

Afin de répondre aux objectifs de qualité définis par le SDAGE 2016, L'Eau des Collines a signé une convention avec l'Agence de l'Eau, en partenariat avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Chambre de Commerce et de l'Industrie Marseille Provence, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région PACA et le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune. Il s'agit du premier contrat de l'opération collective du Conseil de Territoire 4, directement rattaché au Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune. Son périmètre d'action concerne environ 850 entreprises réparties en trois zones d'activité : les Paluds, Napollon et le pôle Alpha.

Ce premier contrat a été signé pour la période 2017-2018. Les différents partenaires ont souhaité poursuivre la dynamique engagée avec la signature d'un nouveau contrat pour la période 2020-2022.

Les axes de travail définis par le contrat de l'opération collective sont les suivants :

- Axe 1 : Réduction des Pollutions Toxiques – identification des sites prioritaires, des branches d'activités spécifiques, actions de réduction ;
- Axe 2 : Connaissances et suivi des pollutions toxiques (y compris dans les effluents industriels, les déchets, les réseaux d'assainissement, la ou les stations de traitement des eaux usées, les milieux aquatiques) ;
- Axe 3 : Régularisation administrative des rejets non domestiques et pollutions organiques ;
- Axe 4 : Valorisation et communication.

Participation à des réseaux et groupes d'échanges sur la gestion des effluents non domestiques

Afin de mettre en place cette opération, une adhésion à plusieurs réseaux a été réalisée pour permettre aux agents impliqués de bénéficier d'un accompagnement et d'une formation dans le sujet et d'acquérir une méthodologie en profitant des retours d'expériences.

Le Technicien chargé du suivi des rejets non domestiques ainsi que son encadrant se sont donc investis dans les réunions et journées d'échanges proposés par les structures suivantes :

- L'ARPE PACA : Agence Régionale Pour l'Environnement PACA ;
- Le GRAIE : Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau ;
- l'ASTEE : Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement ;
- La FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Participation à des groupes de travail et de concertation entre partenaires

- Réunions avec les partenaires terrain de la CCI Métropolitaine Aix-Marseille Provence ;
- Concertations avec le Syndicat de Rivière de l'Huveaune ;
- Echanges avec la SERAMM ;
- Rencontres avec Roch PINTO, technicien END sur Vitrolles.

Outils de communication

Des plaquettes ont été créées afin de mieux communiquer sur l'opération et les problématiques liées.

Quatre plaquettes ont donc été confectionnées. Deux d'entre elles à destination des industriels (plaquette « Opération Collective » et plaquette « réglementation rejets industriels ») et deux à destination du grand public (plaquette « service public de l'assainissement collectif » et plaquette « rejets domestiques »).

Une page spécifique, dédiée à l'assainissement pour les professionnels, a également vu le jour sur le site internet de l'Eau des Collines.

Figure 34. Plaquettes de communication sur les rejets industriels et l'assainissement collectif.

Outils de travail

Des documents de travail ont été créés, allant de la base de données Excel aux trames Word. Des listes de contacts ont été mises en place.

Bilan des diagnostics 2017-2019

Parc d'entreprise : 850 environ.

Objectifs de l'Opération collective : audition de 100% des 420 entreprises prioritaires.

Objectif à horizon fin 2019 : 150 entreprises auditées.

Entreprises auditées en 2019 : 14.

Total d'entreprises auditées de 2017 à fin 2019 : 142, dont 28% soumises à un arrêté d'autorisation.

Entreprises sensibilisées en 2019 : 0.

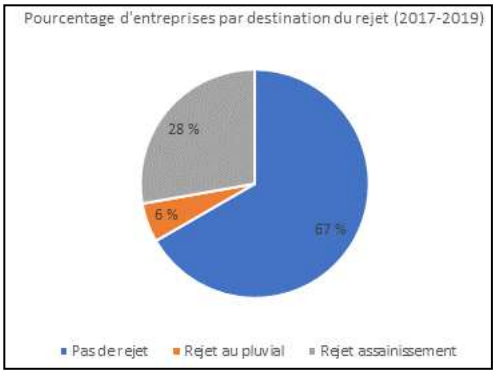

Figure 35.Pourcentage d'entreprises par destination du rejet (2017-2019)

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après (le détail est fourni en annexes 6 et 7) :

Type d'intervention	2018	2019	2020
Curage préventif	24,459 kml	32,715 kml	20868
Interventions de débouchage	332 interventions	346 interventions	302
Inspections télévisées	3,635 kml	6,455 kml	4,785 kml
Fumigation	1,095 kml	2,095 kml	2,210 kml
Nettoyage des PR et DO	185 interventions	204 interventions	176
Désinsectisation et dératisation	7 interventions, soit 6,809 kml	4 interventions, soit 4,830 kml	2 interventions, soit 3900ml de désinsectisation et 80ml de dératisation

2 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

En 2019 nous comptions 3.1 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte et 3.6 pour 2018.

Nature des travaux	Nombre	Linéaire (ml)
Casse/Renouvellement branchement	32	104
Casse collecteur	4	20
Remise à la cote de tampon	106	
Changement tampon	94	
Tabouret (Création ou Renouvellement)	54	
Création de branchements neufs	67	335

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0.25 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

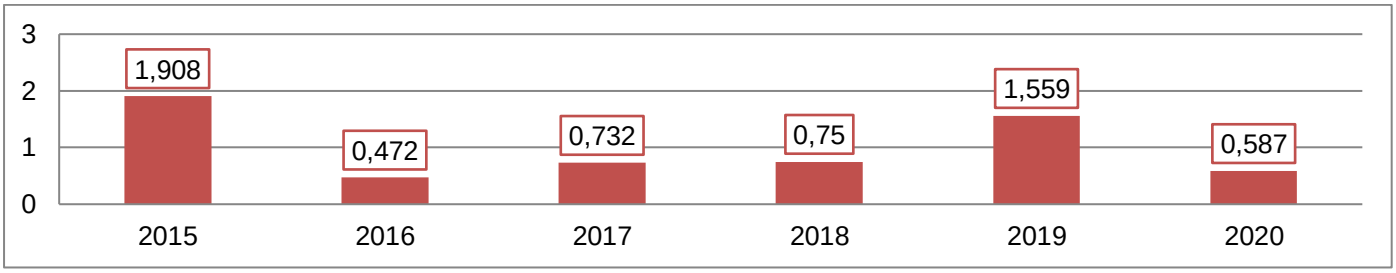

Figure 36. Linéaire de réseaux d'assainissement renouvelés entre 2015 et 2020 (en kml)

En augmentation depuis quelques années, la baisse sur 2020 est principalement dû à la diminution du nombre de travaux en lien avec les différentes périodes de confinements.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) de la SPL EDC est de 76 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

Il était de 73 points en 2019.

Tableau 36. Calcul de l'indice de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement

Désignation	Points si indice mis en œuvre	2018	2019	2020
A - Plan des réseaux				
VP.250 - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées.	10	10	10	10
VP.251 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux.	5	5	5	5
B - Inventaire des réseaux				
VP.252,253,254 : Existence d'un inventaire des réseaux et mise en place d'une procédure de mise à jour.	10	10	10	10
VP.253 - Matériaux et les diamètres renseignés.	0 à 5	3	3	3
VP.255 - Date ou la période de pose renseignées.	0 à 15	0	0	0
C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau				
VP.256 – Altimétrie des canalisations renseignées.	0 à 15	0	0	3
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes.	10	10	10	10
VP.258 - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10	0	10	10
VP.259 - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau.	10	0	5	5
VP.260 - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau.	10	0	0	0
VP.261 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation.	10	10	10	10
VP.262 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	10	10	10
Total	**120**	**58**	**73**	**76**

En 2020, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) de la SPL EDC est de 100 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 100 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).

Tableau 37. Calcul de l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Désignation	Points si indice mis en œuvre	2020
A - Eléments communs à tous types de réseaux		
P255.3 A - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordées, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	20	20
P255.3 A - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	10
P255.3 A - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
P255.3 A - Réalisation des mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	30
P255.3 A - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
P255.3 A - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
P255.3 B - Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
P255.3 C - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
Total	**120**	**100**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ainsi qu'au service chargé de la police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles règlementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Nombre	Volume déversé en m^3	% par rapport au volume entrant à la STEP
2018	4	123.5	0.020
2019	5	339.6	0.055
2020	6	318.1	0.053

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la police de l'eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Conformités 2019 - validées par DDTM13	Taux de conformité 2020 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	100% ou nb de step conforme/non conforme	100%
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	100% ou nb de step conforme/non conforme	100%
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	100% ou nb de step conforme/non conforme	100%

3.5.1. STATION D'EPURATION DE CUGES-LES-PINS - RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Après 2017 qui était placé sous le signe du changement d'exploitant et de la découverte du site, 2018 s'est inscrit dans la mise en place des différentes procédures et travaux de maintenance. De nombreux investissements ont été réalisés, notamment sur la partie déshydratation des boues afin de pérenniser le système mais également sur des équipements économiquement lourds comme les aérateurs du bassin ou encore le dégrilleur en fin d'année. En complément, en début d'année 2019, les pompes de relèvement ont été changées.

En 2020, il ressort, que près de 40% des mesures réalisées sur la STEP dépassent les charges nominales. La conformité est maintenue mais une étude sera lancée en 2021 pour réviser le schéma directeur afin d'intégrer ces éléments et définir le dimensionnement nécessaire de la STEP sur les prochaines années.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
	Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12				4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12				4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98.86	6.5	97.64	27.9	99.05	4.3		6.4	94.59	6.1	3.7	0.1	1	76.31	3
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12		12		12				4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98.86	6.5	97.64	27.9	99.05	4.3		6.4	94.59	6.1	3.7	0.1	1	76.31	3
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire	0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	75	125	80	25									
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2										
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle															
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :	O		O		O		O		O		O	O	O	O	
	Conformité global selon l'exploitant (O/N) :	**O**														

***(1)** : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. **(2)** : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation **(*)**, dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.*

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

(*) *Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.*

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

3.5.2. STATION D'EPURATION D'AURIOL/SAINT-ZACHARIE - RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
	Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	24		24		24		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées	24		24		24		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98.1	7.4	96.25	34.6	98.67	4.7	92.66	7.2	95.2	4.8	2.5	0.4	2.6	95.38	0.5
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	24		24		24		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98.61	5.1	96.83	29.8	99.01	3.4	96.92	2.8	97.72	2.1	0.5	0.1	0.7	97	0.3
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire	0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	96	15	94	50	96	15									
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	3		3		2										
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle							88	10	-	5	3	-	-	90	1
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :	O		O		O		O		O		O	O	O	O	
	Conformité global selon l'exploitant (O/N) :	**O**														

***(1)** : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. **(2)** : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation **(*)**, dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.*

***(*)** Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.*

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Après 2017 et sa phase de mise en service, 2018 est la première année de fonctionnement plein de la station d'épuration d'Auriol dans sa configuration post-réhabilitation. Les diverses tâches d'exploitation se mettent en place, et certaines sont déjà dans une phase d'optimisation. L'accumulation de données nous permet d'avoir une vision plus globale de l'ensemble du site mais également d'anticiper les différentes défaillances. En 2019, les essais de performance réalisés ont fait apparaître certaines défaillances techniques de la station :

- L'usure prématurée des roues des pompes du poste de relevage. Les travaux sur le poste de relevage ont été effectués limitant du fait les by pass sur la station (hors épisode pluvieux exceptionnel)
- Le sous dimensionnement des unités de déshydratation

Plusieurs améliorations sur la station d'Auriol Saint Zacharie ont été réalisées durant l'année 2020 dans le but d'optimiser son fonctionnement et maintenir la protection du milieu naturel. A ce jour il subsiste toujours des problématiques d'efficacité de fonctionnement au niveau des dégrilleurs.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

3.6. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

298.23 tonnes de boues MS issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2020 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la règlementation (indicateur P206.3)

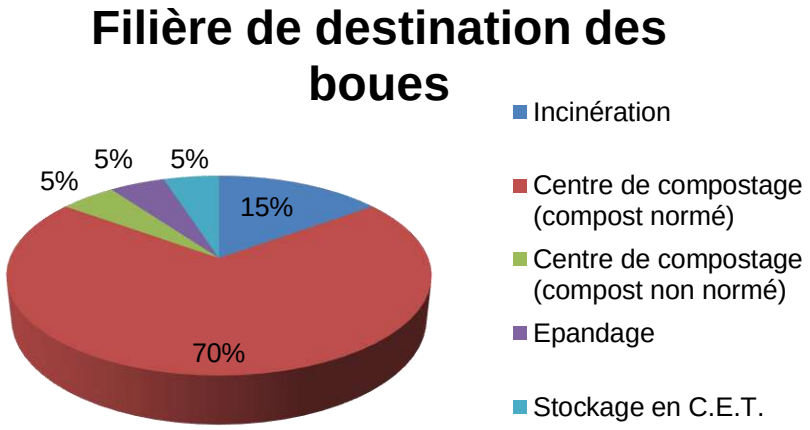

- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	16.7	STEP Geolide
Graisses	11.925 9.5 13.3	Traité sur place STEP de La Ciotat STEP de La Pioline
Refus de dégrillage	21.54	Centre de Stockage de Déchets Ultimes de type II – Suez RV méditerranée – 1605 Chemin de la Vallée CS 80610 13681 Aubagne CEDEX

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 79.7 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0.16/ 1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2020, le taux de réclamations (P258.1) est de 3.9 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Le taux de réclamation était de 2.58 en 2019 et 3.59 en 2018.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux d'impayés sur la facturation (P154.0) est de 2.81% pour Aubagne, 5.46% pour La Penne-sur-Huveaune, 3.36% pour Cuges-les-Pins et 1.70% pour Saint Zacharie.

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Le nombre d'abonnés à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2020 est de 2.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

3.8.2. *BUDGET DU SERVICE*

- Les grands équilibres financiers du budget Assainissement de la régie :

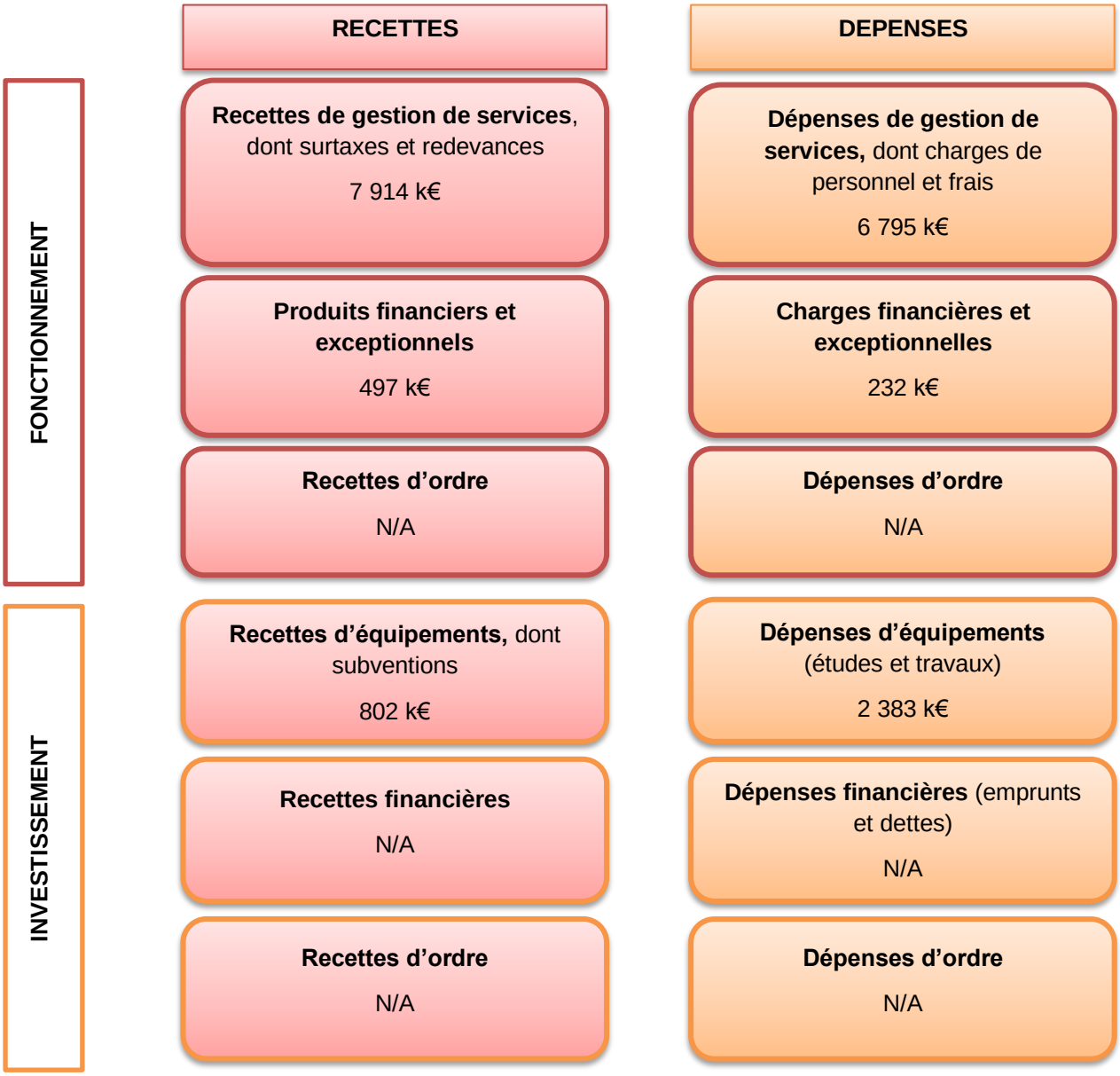

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2020 :

	Montant en €
Recettes réelles	N/A
Dépenses réelles	N/A
Epargne brute	N/A
Capital restant dû au 31/12/2020	N/A (1)
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	**N/A (1)**

(1) La S.P.L. n'ayant pas contracté d'emprunt afin de financer le budget assainissement collectif, ce tableau est par conséquent non applicable à notre structure.

3.8.3. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du CA de la SPL :

	2018	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	9 378 k€	8 566 k€	9 213 k€	+ 7,6 %
Charges	9 293 k€	8 522 k€	9 410 k€	+10,4 %
Résultat avant impôt	85 k€	44 k€	-197 k€	N/S
RESULTAT	**77 k€**	**35 k€**	**- 197 k€**	**N/S**

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2016	349 k€		349 k€	349 k€
2017	620 k€	349 k€	271 k€	620 k€
2018	1 660 k€	450 k€	1 210 k€	1 830 k€
2019	705 k€	320 k€	385 k€	2 215 k€
2020	1 592 k€	490 k€	1 102 k€	3 317 k€

- Suivi du programme d'investissement :

	2018	2019	2020
Montant des investissements	199 k€	149 k€	599 k€

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

3.8.4. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 1208.27 €

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

Ouvrages/Production

SECTEUR	COMMUNE	SITE	DESIGNATION	MONTANT €HT
EU	AUBAGNE	Déversoir Escourtines	Mesures, débit et tôle réglable surverse	29570
EU	AURIOL	STEP	Armoire ferrique	6340
EU	AURIOL	STEP	Remise à niveau centrifugeuse	13598,93
EU	AURIOL	STEP	Capotages afficheurs	2337

Réseaux

Commune	Adresse	Date Début	Date fin	Long.	DN	Nature	Nbre Brcht	Atterissage	Commentaires
Saint-Zacharie	Rte des Nayes			521 ml	Ø 200 mm	PVC	30	271 831,00 €ht	Trx 2019/2020

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Ouvrages/Production

SECTEUR	COMMUNE	SITE	DESIGNATION	MONTANT €HT
EU	AUBAGNE	PR Fleuride	Membranes de rechange nutriox	495,5
EU	AUBAGNE	PR Comedia	Réparation refoulement	4735
EU	AUBAGNE	PR Longuelance	Trappe d'accès	6814
EU	AUBAGNE	PR Manouchian	Reprise clôture	780
EU	AUBAGNE	PR Baumone	Clapets à boule	353,34
EU	AUBAGNE	PR Toutelle	Ventilateur fosse	297,5
EU	CUGES	STEP	Presse à bande Equipements réparation	2183
EU	CUGES	STEP	Recirculation Electro-pompe submersible DP 3085	2151,7
EU	CUGES	STEP	Pompe dégazeur	817
EU	CUGES	STEP	Pompe 1 relevage	1957
EU	CUGES	STEP	Aéroflow aeroflo F315K	3495
EU	CUGES	PR Notre Dame	Clapets cocottes 2	312
EU	AURIOL	STEP	Remplacement climatiseur armoire A1, A4	1322
EU	AURIOL	STEP	Agitateur polymère	1575,93
EU	AURIOL	STEP	Accouplement motoreducteur silo à graisse	300
EU	AURIOL	STEP	Pompe doseuse polymère	2823,63
EU	DESTROUSSE	PR Destrousse	Roulement dégrilleur	138,92
EU	BELCODENE	PR belcodène village	Vessie 50l	885
EU	BELCODENE	PR Baume de marron	Chauffages	550
EU	BELCODENE	PR Les Adrechs	Remplacement pompe 1	3200
EU	ROQUEVAIRE	PR Stade	Renouvellement pompe	1999

Réseaux

Commune	Adresse	Date Début	Date fin	Long.	DN	Nature	Nbre Brcht	Atterissage	Commentaires
Auriol	ZAC du Pujol	04/03/2020	fin 03 2020	90 ml	Ø 160 mm	PVC	2		
La Penne sur Huveaune	Les Restanques	18/05/2020	20/06/2020		Ø 125 mm	PEHD		29 000,00 €ht	

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

SITE	DESIGNATION	MONTANT €HT
Ensemble des sites	**Geol :** Ré-enclencheurs alimentation EDF	8000
Ensemble des PR	**Geol :** Mise en place eau potable	15000
PR Comedia	**Aubagne :** Amélioration, armoire, tuyaux et pompe	10000
PR Aumone	**Aubagne :** Mise en place d'un panier avec guide	7000
PR Stade	**Roquevaire :** Déplacement armoire	1000
STEP pigeonnier	**Bouilladisse :** Capotage dégrilleur	4000
Ensemble des sites	**Cuges :** Ré-enclencheurs alimentation EDF	2000
STEP Auriol	**Aur/St Zac :** Remise en état des rampes d'aération bassin 1	20000
STEP Auriol	**Aur/St Zac :** Remise en état des rampes d'aération bassin 2	15000
STEP Auriol	**Aur/St Zac :** Motoréducteur et compacteur dégrillage	6000
STEP Auriol	**Aur/St Zac :** Analyseurs bassin 1	12000
STEP Auriol	**Aur/St Zac :** Potence aide raccordement benne	2000
STEP Auriol	**Aur/St Zac :** Camera local centrifugeuses	2000
STEP Auriol	**Aur/St Zac :** Climatiseur bureau	10000
STEP Auriol	**Aur/St Zac :** Amélioration du GC	20000
PR Destrousse	**Destrousse :** Pompe Nutriox	4000
Baume de Marron	**Peypin:** Amélioration du stockage	30000

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Réseaux

Commune	Adresse	Nature
Aubagne	Bd Romarins	AEP/ASS
Aubagne	Traverse de la vallée	Ass
Aubagne	Boulevard Jean Jaures, centre ville	AEP/ASS
La Bouilladisse	RD96	Ass
Auriol	EXTENSION DU RATON - Chemin des Côtes	AEP/Ass
Saint-Zacharie	Chemin de la Cadole	AEP/ASS
Aubagne	Boulevard les horizons clairs	AEP/ASS
La Penne/Huveaune	Ovoïde	ASS
La Destrousse	Imp. des Saurins/Ch. du Maltrait	Ass
Aubagne	Rue, Traverse, Impasse des Coquières	AEP/ASS
La Bouilladisse	Hameau du Pigeonnier	Ass
Aubagne	Camp Sarlier	AEP/ASS
Aubagne	Zone Napollon	Ass
Aubagne	Lotissement Saint Philippe	Ass
Aubagne	République	Ass
Roquevaire	rue du calvaire	Ass
Roquevaire	cana en encorbellement huveaune / Avenue des alliés	Ass
La Bouilladisse	Ch des Gorguettes	Ass
Aubagne	Bon civet	Ass

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020

30448 habitants desservis (estimation - D301.0)

577 contrôles effectués en 2019

Taux de conformité des installations : 96.9 %

4.2. FAITS MARQUANTS

Sans objet.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC de la SPL Eau des collines existe depuis 2006. Un recensement initial opéré au travers des schémas directeurs réalisés depuis 2006 a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à 12 229 (DC.306) :

- 12 179 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalents-habitant) ;
- 50 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et règlementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien tous les 10 ans;
- Conseil aux usagers.

En 2020, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) est de 85 points

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP.168)	**20**	20	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP.169)	**20**	**20**	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (VP.170)	**30**	**15**	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières) (VP.171)	**30**	**30**	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP.172)	**10**		**0**
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP.173)	**20**		**0**
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP.174)	**10**		**0**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles réalisés :

Tableau 38 Historique des contrôles et diagnostics effectués par le service assainissement non collectif

Type de contrôle	2019	2020	Depuis la création du service
Examen préalable de conception	149	153	1569
Vérification de l'exécution	135	157	975
Diagnostic de bon fonctionnement	249	264	2006
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	7	3	3240

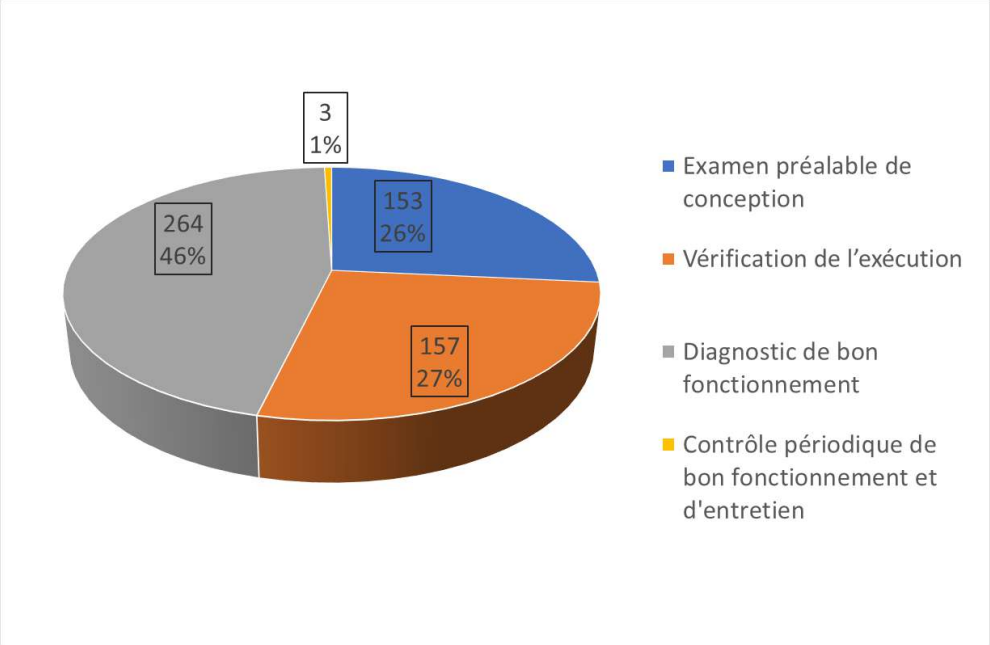

Figure 37 Activité du service en 2020 par type de contrôle

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

4.5. LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS

• Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166) = 1848
• Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = 5204
• Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) = 7281
• Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (DC.320) = 0
• Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = 3
• Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (DC.322) = 0
• Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = NC

En 2020, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif (P301.3) est de 99.9 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

4.6. BUDGET DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil Communautaire n°40-0310 du 24/03/2010. Le service est assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Tableau 39 Montant des redevances affectées à chaque type de contrôle

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	80 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	180 €
Contrôle des installations existentes	120 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien	120 €

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	**Recettes réelles** 72540 k€	**Dépenses réelles** 81 k€
	Recettes d'ordre N/A	**Dépenses d'ordre** N/A
INVESTISSEMENT	**Recettes réelles** 2 k€	**Dépenses réelles** 15 k€
	Recettes d'ordre N/A	**Dépenses d'ordre** N/A

Les charges sociales patronales liées aux agents affectés à l'A.N.C. ont été prises en compte

Les recettes générées par le service **(DC.197)** sont les suivantes :

- Service obligatoire : 72540 €,
- Service facultatif : nc €.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse disposait d'un programme d'aide forfaitaire de 3 000 €, pour la réhabilitation des installations qui présentent des dangers pour la santé des personnes, ou en cas d'absence d'installations. Ce dispositif est supprimé par l'Agence de l'Eau mais des programmes validés préalablement sont encore en cours d'exécution.

Le SPANC assure la gestion de ce programme de réhabilitation pour le compte des usagers.

En 2020, 1 seul usager a reçu une aide de l'Agence de l'Eau.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. DONNEES DE FACTURATION

5.1.1. RELEVE DES COMPTEURS

Les relèves de compteurs sont effectuées 2 fois par an :

- En avril et en octobre/novembre, pour Aubagne, la Penne-sur-Huveaune ;
- En mai et en novembre, pour Cuges-les-Pins.
- En mars et octobre pour Saint-Zacharie.

La commune de Saint-Zacharie est en radio relève.

L'Eau des Collines n'assure pas directement la facturation des communes du bassin minier et du Garlaban ainsi que de la commune d'Auriol, mais a conventionné avec les délégataires du service de l'eau (SIBAM et SAUR).

5.1.2. FACTURATION

La facturation est établie selon les mêmes conditions, que ce soit pour l'eau potable ou pour l'assainissement. A ce titre, deux factures par an sont émises en fonction des tournées sur relevés. Les gros consommateurs sont facturés quatre fois par an sur relevés.

5.1.3. MODALITES DE REVISION DE LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

Part Fermier et coefficient correctif

Les tarifs sont fixés par l'article 62, 64 complété par l'article 2 de l'avenant 1 (contrat dit de l'Etoile), et l'article 45, 47 complété par l'article 2 de l'avenant 1 du contrat dit de l'Ex-GHB intégrant entre autre chose la (station d'épuration d'Auriol/Saint-Zacharie).

Part Collectivité

Prévue à l'article 66 et 49 de chacun des Contrats d'Affermage considérés (Etoile d'une part, et Ex-GHB d'autre part), leurs montants ont été fixés par délibération du Conseil métropolitain des 13 juillet 2016 - DEA 016-704/16/CM et DEA 012-700/16/CM, rendue exécutoire le même jour.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

5.2. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au journal officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m^3 d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1er janvier 2021 (en €/m^3)

Prix calculé pour 120 m^3 consommés au 01/01/2021 des différents secteurs de tarification de la SPL L'Eau des Collines (base facture INSEE).

DISTRIBUTION DE L'EAU		**Secteur 1 : Aubagne, La Penne**	**Secteur 2 : Cuges-les-Pins**	**Secteur 3 : Roquevaire**	**Secteur 4 : Auriol**	**Secteur 5 : Saint-Zacharie**	**Secteur 6 : Etoile**
SPL L'Eau des Collines	Part fixe (abonnement)	- €	43,54 €			28,63 €	
	Part variable – Tranche 1	46,50 €	9,68 €			27,44 €	
	Part variable – Tranche 2	106,40 €	124,79 €			76,85 €	
	Part variable – Tranche 3	- €	76,02 €			- €	
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	-		- €	-
	Part variable	- €	- €			- €	
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	33,60 €	33,60 €			33,60 €	
	Redevance préservation des ressources en eau	6,36 €	10,72 €			18	
SOUS-TOTAL HT		191,66 €	289,96 €	-		161,30 €	
TVA 5.5%		10,54 €	15,95 €			8,87 €	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		**Secteur 1 : Aubagne, La Penne**	**Secteur 2 : Cuges-les-Pins**	**Secteur 3 : Roquevaire**	**Secteur 4 : Auriol**	**Secteur 5 : Saint-Zacharie**	**Secteur 6 : Etoile**
SPL L'Eau des Collines	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	141,76 €	207,83 €	141,76 €	172,24 €	172,24 €	127,50 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	22,80 €	22,80 €	22,80 €	22,80 €	22,80 €	28,80 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €
SOUS-TOTAL HT		182,59 €	248,63 €	182,56 €	213,04 €	213,04 €	174,30 €
TVA 10%		18,26 €	24,86 €	18,26 €	21,30 €	21,30 €	17,43 €
TOTAL GENERAL TTC		**403,05 €**	**579,40 €**	-		**404,51 €**	-
PRIX TOTAL TTC PAR M³ (avec abonnement)		**3,36 €**	**4,83 €**			**3,37 €**	

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

5.3. EVOLUTION DE LA FACTURATION

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :

Prix en € TTC/m³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Secteur 1 : Aubagne, La Penne-sur-Huveaune	Opérateur/gestionnaire	1,3442	1,3442	1,3442	+0,00%
	Surtaxe métropole	-	-	-	#VALEUR!
	Agence de l'eau	0,3408	0,3408	0,3513	+3,08%
	TVA				#DIV/0!
	Total	**1,6850 €**	**1,6850 €**	**1,6955 €**	0,62%
Secteur 2 : Cuges-les-Pins	Opérateur/gestionnaire	2,1702	2,1702	2,2201	2,30%
	Surtaxe métropole	-	-	-	#VALEUR!
	Agence de l'eau	0,3791	0,3791	0,3791	+0,00%
	TVA				#DIV/0!
	Total	**2,5493 €**	**2,5493 €**	**2,5992 €**	1,96%
Secteur 3 : Roquevaire	Opérateur/gestionnaire				#DIV/0!
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau				#DIV/0!
	TVA				#DIV/0!
	Total	**0,0000 €**	**0,0000 €**	**0,0000 €**	#DIV/0!
Secteur 4 : Auriol	Opérateur/gestionnaire				#DIV/0!
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau				#DIV/0!
	TVA				#DIV/0!
	Total	**0,0000 €**	**0,0000 €**	**0,0000 €**	#DIV/0!
Secteur 5 : Saint-Zacharie	Opérateur/gestionnaire		1,0742	1,1686	8,79%
	Surtaxe métropole		-	-	#VALEUR!
	Agence de l'eau		0,2848	0,2954	+3,72%
	TVA				#DIV/0!
	Total	**0,0000 €**	**1,3590 €**	**1,4640 €**	7,73%
Secteur 6 : Etoile	Opérateur/gestionnaire				#DIV/0!
	Surtaxe métropole				#DIV/0!
	Agence de l'eau				#DIV/0!
	TVA				#DIV/0!
	Total	**0,0000 €**	**0,0000 €**	**0,0000 €**	#DIV/0!

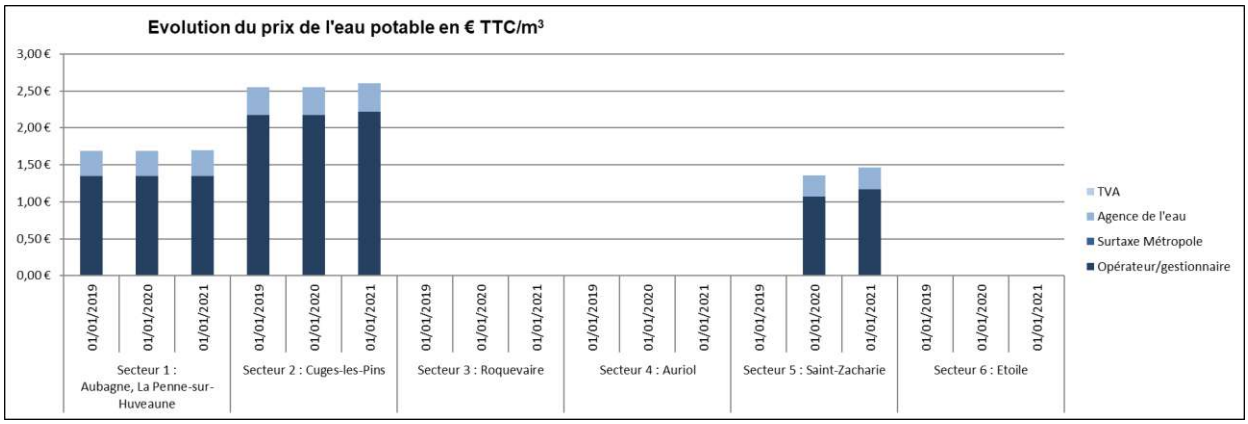

L'Eau des Collines n'a pas connaissance du prix de l'eau sur les secteurs 3, 4 et 6.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :

Prix en € TTC/m³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Secteur 1 : Aubagne, La Penne-sur-Huveaune	Opérateur/gestionnaire	1,2995	1,2995	1,2995	+0,00%
	Surtaxe métropole	0,209	0,209	0,209	+0,00%
	Agence de l'eau	0,165	0,165	0,165	+0,00%
	TVA	0,1674 €	0,1674 €	0,1674 €	0,00%
	Total	**1,8409 €**	**1,8409 €**	**1,8409 €**	0,00%
Secteur 2 : Cuges-les-Pins	Opérateur/gestionnaire	1,9051	1,9051	1,9051	0,00%
	Surtaxe métropole	0,209	0,209	0,209	0,00%
	Agence de l'eau	0,165	0,165	0,165	+0,00%
	TVA	0,2279 €	0,2279 €	0,2279 €	0,00%
	Total	**2,5070 €**	**2,5070 €**	**2,5070 €**	0,00%
Secteur 3 : Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,2995	1,2995	1,2995	0,00%
	Surtaxe métropole	0,209	0,209	0,209	0,00%
	Agence de l'eau	0,165	0,165	0,165	+0,00%
	TVA	0,1674 €	0,1674 €	0,1674 €	0,00%
	Total	**1,8409 €**	**1,8409 €**	**1,8409 €**	0,00%
Secteur 4 : Auriol	Opérateur/gestionnaire	1,5788	1,5788	1,5788	0,00%
	Surtaxe métropole	0,209	0,209	0,209	0,00%
	Agence de l'eau	0,165	0,165	0,165	+0,00%
	TVA	0,1953 €	0,1953 €	0,1953 €	0,00%
	Total	**2,1481 €**	**2,1481 €**	**2,1481 €**	0,00%
Secteur 5 : Saint-Zacharie	Opérateur/gestionnaire	1,5788 €	1,5788 €	1,5788 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,2090 €	0,2090 €	0,2090 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1650 €	0,1650 €	0,1650 €	+0,00%
	TVA	0,1953 €	0,1953 €	0,1953 €	0,00%
	Total	**2,1481 €**	**2,1481 €**	**2,1481 €**	0,00%
Secteur 6 : Etoile	Opérateur/gestionnaire	1,1688	1,1688	1,1688	0,00%
	Surtaxe métropole	0,264	0,264	0,264	0,00%
	Agence de l'eau	0,165	0,165	0,165	+0,00%
	TVA	0,1598 €	0,1598 €	0,1598 €	0,00%
	Total	**1,7576 €**	**1,7576 €**	**1,7576 €**	0,00%

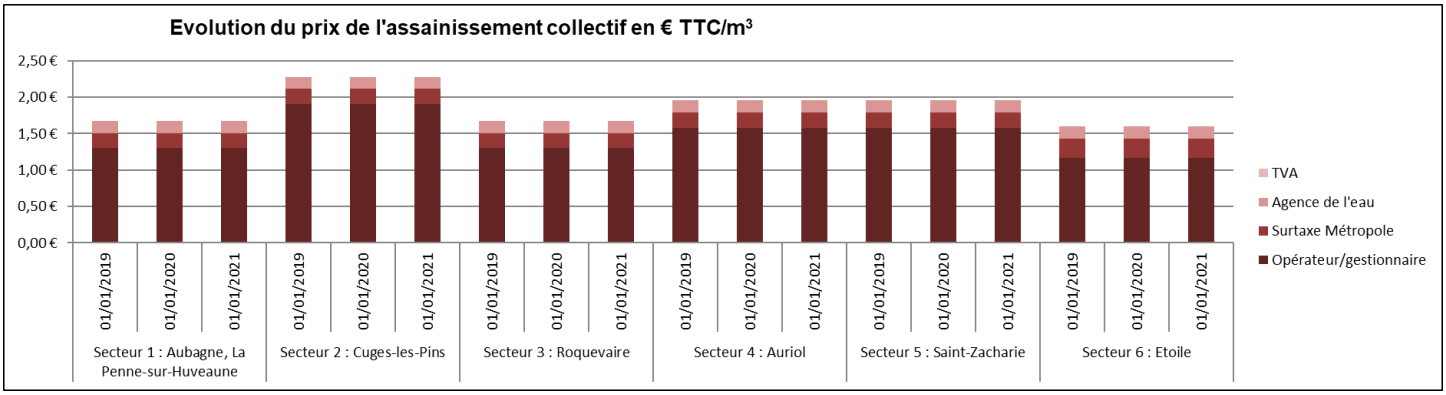

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :

Prix en € TTC/m³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Secteur 1 : Aubagne, La Penne-sur-Huveaune	Distribution de l'eau	1,6850 €	1,6850 €	1,6955 €	0,62%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6735 €	1,6735 €	1,6735 €	0,00%
	Total	**3,3585 €**	**3,3585 €**	**3,3690 €**	**0,31%**
Secteur 2 : Cuges-les-Pins	Distribution de l'eau	2,5493 €	2,5493 €	2,5992 €	1,96%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,2791 €	2,2791 €	2,2791 €	0,00%
	Total	**4,8284 €**	**4,8284 €**	**4,8783 €**	**1,03%**
Secteur 3 : Roquevaire	Distribution de l'eau	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6735 €	1,6735 €	1,6735 €	0,00%
	Total	**1,6735 €**	**1,6735 €**	**1,6735 €**	**0,00%**
Secteur 4 : Auriol	Distribution de l'eau	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Collecte et traitement des eaux usées	1,9528 €	1,9528 €	1,9528 €	0,00%
	Total	**1,9528 €**	**1,9528 €**	**1,9528 €**	**0,00%**
Secteur 5 : Saint-Zacharie	Distribution de l'eau	0,0000 €	1,3590 €	1,4640 €	7,73%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,9528 €	1,9528 €	1,9528 €	0,00%
	Total	**1,9528 €**	**3,3118 €**	**3,4168 €**	**3,17%**
Secteur 6 : Etoile	Distribution de l'eau	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	#DIV/0!
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5978 €	1,5978 €	1,5978 €	0,00%
	Total	**1,5978 €**	**1,5978 €**	**1,5978 €**	**0,00%**

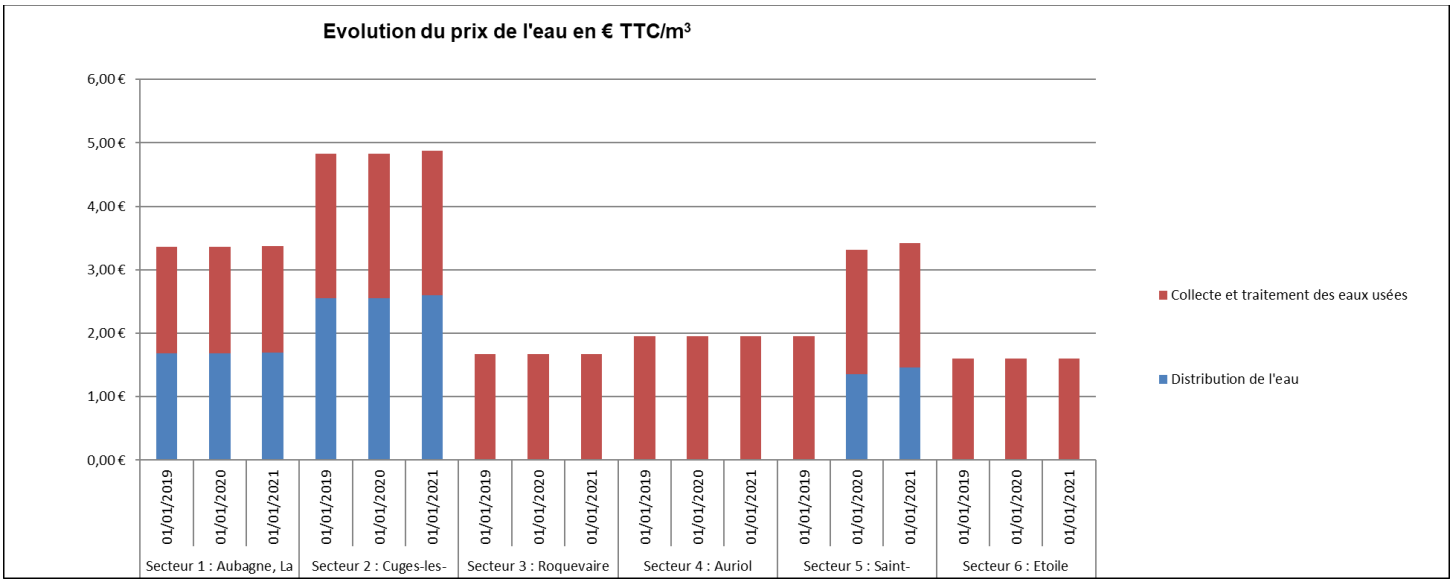

L'Eau des Collines n'a pas connaissance du prix de l'eau potable sur les secteurs3,4 et 6.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

5.4. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Aubagne te de l'Etoile.

Tableau 40. Modalités de calcul de la PFAC

Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation individuel	
Surface plancher inférieure ou égale à 100 m²	1 600 euros
Par tranche de 20m² supplémentaire	260 euros
Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation individuel	
Par tranche de 20 m² supplémentaire	260 euros
Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation collectif	
Par nombre de logement pour une surface de plancher inférieures ou égale à 100 m²	1 600 euros
Par tranche de 20 m² supplémentaire de surface plancher par logement	260 euros

Le montant total des recettes 2020 liées à la PFAC s'élève à 1049940 €.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

La consommation énergétique est un paramètre suivi par l'Eau des Collines, particulièrement sur les ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement, qui sont de gros consommateurs.

6.1.1. USINE D'EAU POTABLE

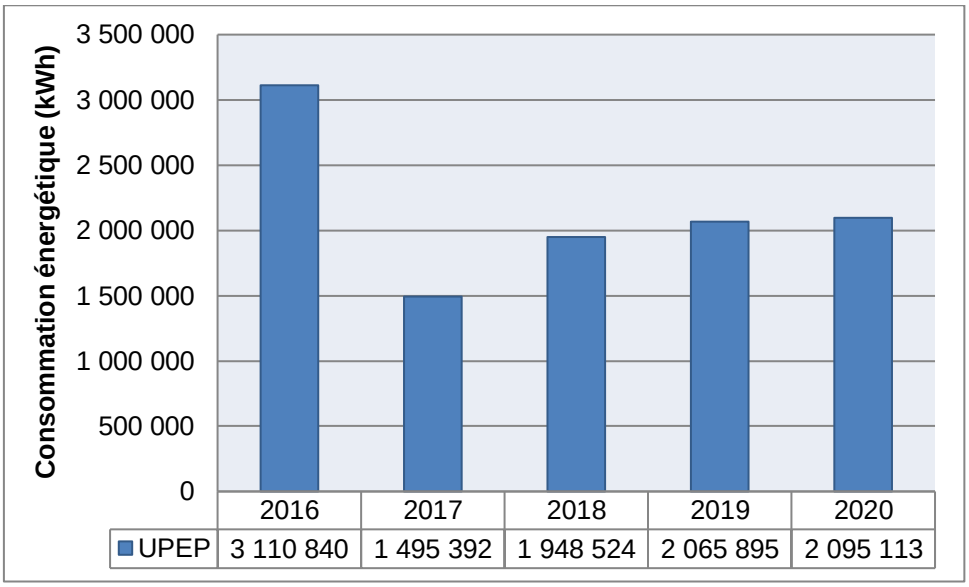

Figure 38.Evolution de la consommation énergétique entre 2016 et 2020 sur l'usine d'eau potable

Entre 2016 et 2017, on remarque une chute brutale de la consommation énergétique sur l'usine d'eau potable. Cette diminution est due au fait que, durant une bonne partie de l'année 2017, l'eau brute prélevée était celle des forages ; Or, cette eau brute est nettement moins concentrée en matières en suspension que l'eau du Canal. Les filtres de l'usine ont eu donc très peu besoin d'être nettoyés durant cette période. Etant donné que le lavage des filtres est une des étapes du traitement les plus énergivores, on comprend donc bien la chute de la consommation. En 2018, l'eau des forages a également été utilisée, mais en moindres quantités, d'où la légère hausse entre 2017 et 2018. La consommation reste à peu près stable entre 2018, 2019 et 2020.

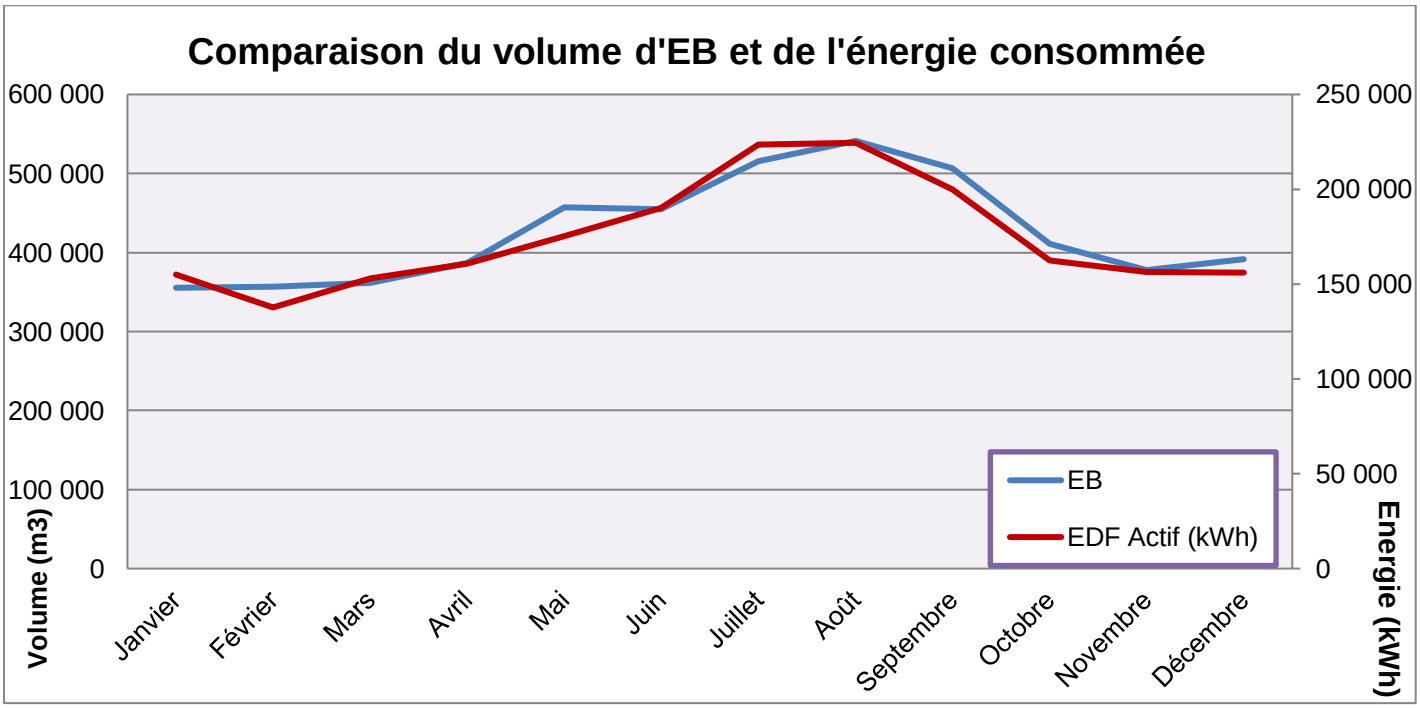

Figure 39.Comparaison entre la consommation énergétique et le volume d'eau brute prélevé sur l'usine d'eau potable sur 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Concernant la consommation énergétique sur une année, on voit clairement apparaître un pic en juillet et août, ce qui correspond aux périodes de fortes chaleurs. Comme on pouvait s'y attendre, la consommation d'énergie suit de près la tendance de la consommation en eau.

6.1.2. LES STATIONS D'EPURATION

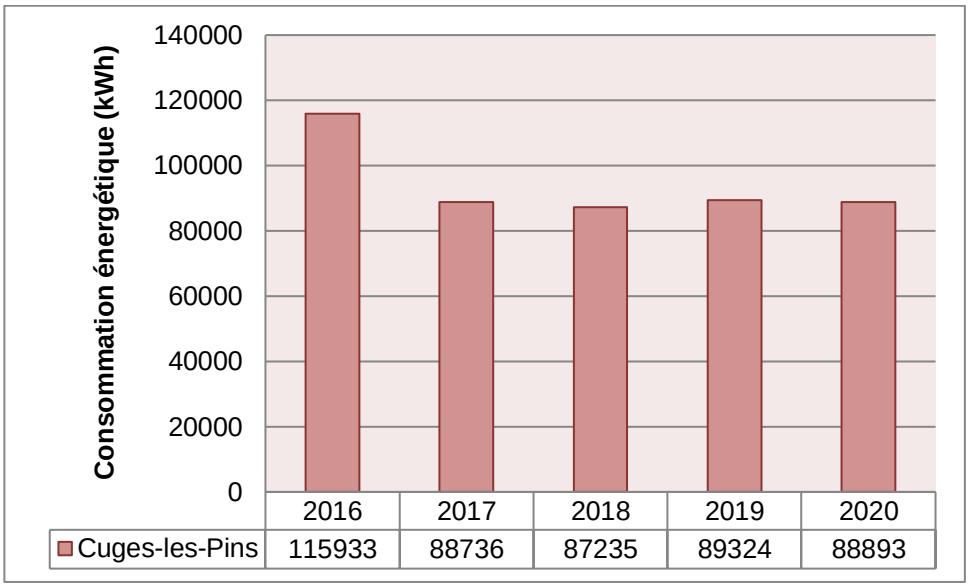

Figure 40.Evolution de la consommation énergétique entre 2016 et 2020 sur la station d'épuration de Cuges les Pins

On note d'une part que la consommation sur Cuges-les-Pins a drastiquement diminué entre 2016 et 2017, année lors de laquelle l'Eau des Collines a récupéré l'exploitation de la station. Depuis 2017, la consommation est restée stable sur la station.

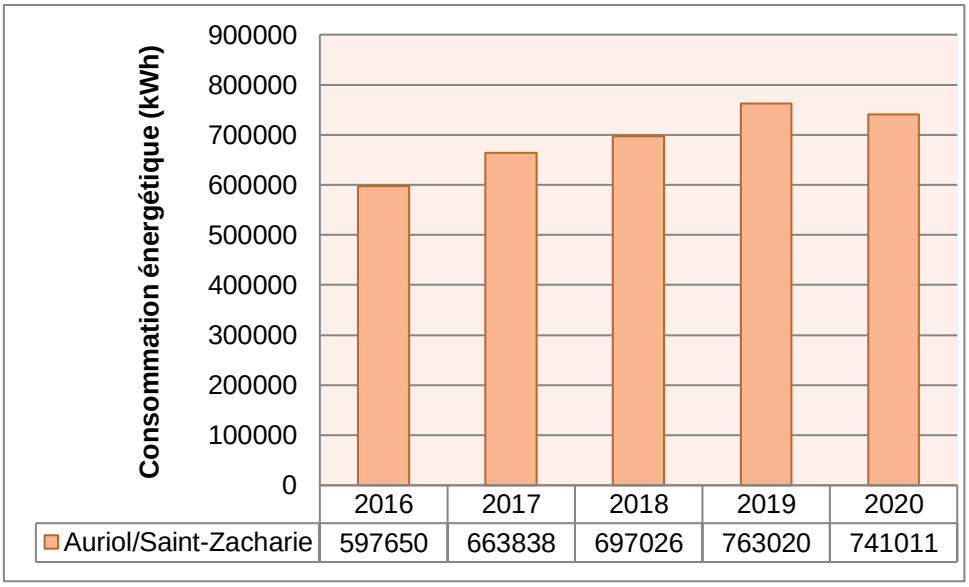

Figure 41. Evolution de la consommation énergétique entre 2016 et 2020 sur la station d'épuration d'Auriol/St-Zacharie

D'autre part, on remarque que la consommation de la station d'Auriol/Saint-Zacharie est, elle, en augmentation. Cette tendance s'explique par le fait que la station a subi une extension, doublant sa capacité de traitement. Il est donc normal de voir une hausse de la dépense énergétique, d'autant plus que des ajustements dans les méthodes de traitement sont nécessaires dans les premiers temps de la mise en eau.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

6.2. ACTIONS MISES EN ŒUVRE

L'Eau des Collines met régulièrement en place des actions internes favorisant le respect de l'environnement. On peut par exemple citer en 2020 les changements suivants :

- Amélioration du Bilan Carbone grâce à la réduction de la circulation de la flotte automobile
- Mise en place de voitures électriques de type Zoé et installation de bornes de recharge.
- Recyclage des piles et déchets de bureau au sein de l'Eau Des Collines
- Mise en place de tri et récupération des masques anticovid
- Préservation des ressources avec un recyclage des déchets de remblais intégré dans le nouveau marché de travaux
- Traitement des canalisations en amiante après avoir été déposées et remplacées

D'autre part, la gestion des réseaux d'eau potable pour limiter les pertes en eau et la sécurisation de la ressource sont des thématiques primordiales. En 2020, l'équipe dédiée aux recherches de fuites a continuer à œuvrer afin d'améliorer le rendement des réseaux d'eau.

Parallèlement, L'Eau des Collines participe activement aux actions menées par le Syndicat du Bassin versant de l'Huveaune et aux diverses manifestations visant à mettre en avant la problématique eau de son territoire. En 2020, L'Eau des Collines a pris part à diverse manifestations à destination du public telles que la Fête des Associations et du Sport à Aubagne.

Enfin, une étude de réduction des émissions de CO2 au sein de la structure est envisagée 2021.

6.3. GRANDS PROJETS

Les projets envisagés pour les années futures sont de plusieurs ordres :

- Lancement de la télé-relève des compteurs et de la dématérialisation des factures et des process interne de l4eau des collines limitant ainsi son impact écologique.
- Optimisation dynamique des installations : réflexion sur les réglages de process au plus juste de façon à assurer la performance tout en minimisant la dépense de consommables : réactifs, d'énergie, eau…
- Lancement de l'étude Schéma directeur intégrant la réhabilitation de la STEP de Cuges les Pins avec un volet DD et REUSE en fin de traitement.

6.4. COOPERATION DECENTRALISEE

Le conseil d'administration de l'Eau des collines a fait le choix de ne pas appliquer la loi Oudin.

6.5. FONDS DE SOLIDARITE

L'Eau des collines adhère et participe activement au Fonds de Solidarité Logement (FSL) depuis 2015.

Le montant abandonné par l'Eau des Collines sur l'année 2020 est de **2416 €.**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	SPL L'EdC
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (facture INSEE)	€	-
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	**155**
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	**2**
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	**98,71**
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	**26**
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	**0**
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	**100,00**
VP.062 - Volume prélevé	m^3	**5 978 712**
VP.059 - Volume produit	m^3	**5 662 727**
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m^3	**0**
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m^3	**0**
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	**47**
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m^3	**0**
Volume exporté hors métropole	m^3	**0**
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m^3	**4 270 765**
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m^3	**232 202**
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m^3	**4 502 967**
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m^3	**155 884**
VP.220 - Volume de service du réseau	m^3	**22 452**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**304,49**
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	**82,67**
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m^3/km/j	**10,4**
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m^3/km/j	**8,8**
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**7,69**
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	**0,50**
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	**59**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés (contrats)	u	**18 530**
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**63 358**
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	**35**
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	**1,89**
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	**1**
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	**100**
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	**95**
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	**5,13**
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**0,00**
Volume facturé 2020	m^3	***4 502 967***
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	**1 208,2700**
Encours de la dette	€	***0***
Epargne brute annuelle	€	***0***
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**#DIV/0!**
Volume facturé 2019	m^3	***4 250 610***
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	**3,09**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	SPL L'EdC
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (facture INSEE)	€	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	**22**
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	**321,94**
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	**76**
VP.046 - Nombre de points noirs	u	**8**
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	**2**
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	**4,10**
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	**0,25**
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**100**
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	**100**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
Charge moyenne entrante en DBO5	*kg DBO5/j*	***1 049,00***
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**100**
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	**100**
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	**100**
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	**298**
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	**100**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés (contrats)	u	**24 368**
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	**69 861**
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	**30 575**
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	**79,70**
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	**4**
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	**0,16**
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	**95**
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	**3,90**
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	**0,00**
Volume facturé 2020	*m^3*	***3 191 405***
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m^3	**1 208,2700**
Encours de la dette	€	***0***
Epargne brute annuelle	€	***0***
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	**#DIV/0!**
Volume facturé 2019	*m^3*	***3 021 352***
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	**3,11**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	SPL
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	**108 105**
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	**28**
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	**30 448**
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	**80**
DC.304 - Nombre d'ETPt salariés du SPANC	u	**0**
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	**O (Waterp)**
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	**12 000**
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	**577**
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non règlementaires (dont installations non complètes)	u	
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	**1 848**
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	**5 204**
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	**7 281**
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	**96,85**
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	**120**
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	**72 540**
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	**50**
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	**180**
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	
DC.329 - Abondement par le budget général	€	
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	**O**
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	**O**
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	**O**
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	**N**
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	**N**
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	**N**
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	**N**
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	**157**
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	**153**
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	**267**
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	**O**
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	**O**
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	**N**
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	**O**
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	**N**
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	**N**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	SPL L'EdC	Aubagne	La Penne-sur-Huveaune	Cuges-les-Pins	Saint-Zacharie
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS						
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	-	202,20	202,20	311,90	170,17
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU						
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	155	109		29	17
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	2	2		0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	98,71	98,17		100	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	26	11		10	5
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0		0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100		100	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m³	5 978 712	5 109 156		447 147	422 409
VP.059 - Volume produit	m³	5 662 727	4 793 318		447 147	422 262
VP.060 - Volume importé *(achats d'eau à d'autres services)*	m³	0	0	0	0	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	*m³*	0	0	0	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	47	47		80	80
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION						
VP.061 - Volume exporté *(ventes d'eau à d'autres services)*	m³	0	0	0	0	0
Volume exporté hors métropole	*m³*	0	0	0	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	4 270 765	3 226 204	411 966	342 002	290 593
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	232 202	232 202	0	0	0
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	4 502 967	3 458 406	411 966	342 002	290 593
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	155 884	151 085		3 471	1 328
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	22 452	15 860		5 222	1 370
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*	km	304,49	212,21	27,92	24,59	39,77
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	82,67	84,23		78,43	69,46
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	10,4	10,5		11,7	9,1
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	8,8	8,6		10,7	8,9
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	7,69	4,82		2,10	0,77
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,50	0,45	0,00	1,71	0,39
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	59	93	93	93	59
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER						
VP.056 - Nombre d'abonnés (contrats)	u	18 530	11 840	2 154	2 156	2 380
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	63 358				
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	35	24	3	2	6
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	1,89	2,03	1,39	0,93	2,52
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	1	1	1	1	1
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	95	95			
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	5,13	8,02			
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE						
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)*	€	0,00				
Volume facturé 2020	*m³*	*4 502 967*	*3 458 406*	*411 966*	*342 002*	*290 593*
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	1 208,2700	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Encours de la dette	€	*0*				
Epargne brute annuelle	€	*0*				
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	#DIV/0!				
Volume facturé 2019	*m³*	*4 250 610*	*3 393 542*	*427 040*	*321 377*	*108 651*
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	3,09	2,81	5,46	3,36	1,70

		Aub/LP/CLP	Aub/LP	CLP	SZ
Indice linéaire de consommation	%	42,1	46,1	39,1	20,2
Seuil réglementaire rendement	%	78,4	74,2	72,8	69,0

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif		Unité	SPL L'Eé/C	Secteur 1 : Ex-GHB						Secteur 2 : Etoile						
				Aubagne	La Penne-sur-Huveaune	Cuges-les-Pins	Auriol	Saint-Zacharie	Roquevaire	Belcodène	Cadolive	La Bouilladisse	La Destrousse	Peypin	Saint-Savournin
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS															
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)		€		200,82	200,82	273,49		234,34							
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE															
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte		u	22	20	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.077 - Linéaire de réseau *(hors branchements)*		km	321,94	122,19	25,39	8,60	35,94	17,84	28,64	5,05	8,80	14,86	15,42	29,51	9,71
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120		76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76
VP.046 - Nombre de points noirs		u	8	3	0	1	1	0	1	0	0	1	1	0	0
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau		u/100km	2	2	0	12	3	0	3	0	0	7	6	0	0
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années		km	4,10	2,76								1,35			
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées		%	0,25	0,23								0,32			
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU		%	411 447,20	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		/120	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'EPURATION															
Charge moyenne entrante en DBO5		*kg DBO5/j*	*1 049,00*			*315,00*		*734,00*							
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU		%	100,00	-	-	100		100	-	-	-	-	-	-	-
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté individuel		%	1 049,00	-	-	100		100	-	-	-	-	-	-	-
P208.3 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration		tMS	298	-	-	39		259	-	-	-	-	-	-	-
D203.0 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation		%	100	-	-	100		100	-	-	-	-	-	-	-
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER															
VP.056 - Nombre d'abonnés (contrats)		u	24 368	8 212	1 678	1 006	2 930	1 733	2 700	181	758	1 133	1 110	1 775	952
D201.0 - Nombre d'habitants des servis		u	69 861	32 387	5 689	2 403	7 138	3 649	5 487	447	1 647	2 805	2 375	3 788	2 046
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif		u	30 575	8 795	1 968	1 065	6 539	2 863	2 725	199	830	1 309	1 216	2 000	1 066
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		%	79,70	93,37	95,43	94,46	44,81	60,53	99,08	99,85	91,33	86,55	91,28	88,75	89,31
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager		u	4												
P258.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers		u/1000hab	0,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.003; VP.152 - Nombre de réclamations écrites		u/1000hab	3,90	95					11,57						
P258.1 - Taux de réclamations															
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE															
VP.139 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité *(FSL et fonds d'aide spécifique au territoire existant; TVA exclue)*		€	0,00												
Volume facturé 2020		m^3	3 191 405	2 503 157	356 870	129 193		198 185							
P207.0 - Montants des actions de solidarité		€/m^3	1 298,700	0,0000	0,0000	0,0000	#VALEUR!	0,0000	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
Encours de la dette		€	0												
Epargne brute annuelle		€	0												
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité		années	#DIV/0!												
Volume facturé 2019		m^3	3 021 392	2 487 504	346 348	118 774		69 726							
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019		%	3,11	2,81	5,46	3,36	-	1,70	-	-	-	-	-	-	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AUBAGNE**

Gestionnaire du réseau : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE &DE L'ETOILE

Exploitation du réseau : SPL L'EAU DES COLLINES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FORAGE HOTEL DES IMPOTS Procédure de protection terminée
Captage : FORAGE JEANNE D'ARC Procédure de protection terminée
Captage : LE PIN VERT Procédure de protection en cours
Station de production : LE PIN VERT

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 109 Nombre de non conformités : 2 Pourcentage de conformité : 98,2 %	Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4,4 mg/L Valeur moyenne : 1,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 20,2 °F Valeur minimale atteinte : 16,2 °F Valeur maximale atteinte : 24,2 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0.048 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2440 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,038 mg/L

Conclusion sanitaire :

98,2 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CUGES-LES-PINS EST**

Gestionnaire du réseau : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE &DE L'ETOILE

Exploitation du réseau : SPL L'EAU DES COLLINES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : DAUSSERAND Procédure de protection terminée
Captage : PUYRICARD Procédure de protection en cours
Station de production : PUYRICARD
Station de production : SAINTE-MADELEINE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 13 mg/L Valeur moyenne : 8 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 26 °F Valeur minimale atteinte : 24,2 °F Valeur maximale atteinte : 29 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CUGES-LES-PINS OUEST**

Gestionnaire du réseau : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE &DE L'ETOILE

Exploitation du réseau : SPL L'EAU DES COLLINES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : JARDIN DE LA VILLE Procédure de protection terminée
Captage : PUYRICARD Procédure de protection en cours
Station de production : JARDIN DE LA VILLE
Station de production : PUYRICARD

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 13 mg/L Valeur moyenne : 10,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 25,3 °F Valeur minimale atteinte : 24,2 °F Valeur maximale atteinte : 27,7 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,065 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ADDUCTION DE SAINT-ZACHARIE**

Gestionnaire du réseau : METROPOLE AIX-MARSEILLE

Exploitation du réseau : SPL EAU DES COLLINES

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FORAGE DE LA BRISE Procédure de protection terminée
Station de production : STATION LA CASTILLANE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,1 mg/L Valeur moyenne : 1,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 30,5 °F Valeur minimale atteinte : 28,9 °F Valeur maximale atteinte : 32,2 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,025 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 24 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale du Var - avenue Charles Barnier – TOVA 2 - 83076 TOULON Cedex
Email: ars-paca-dt83-sante-environnement@ars.sante.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

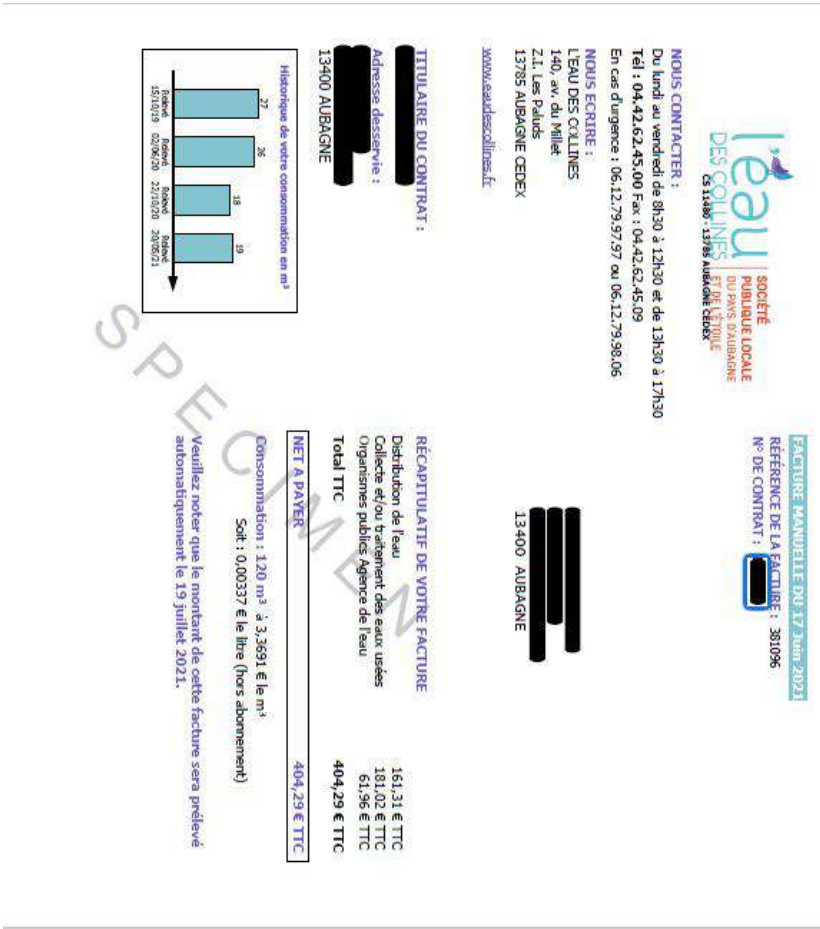

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

l'eau DES COLLINES

CS 11430 - 13785 AUBAGNE CEDEX

FACTURE MANUELLE DU 17 Juin 2021

RÉFÉRENCE DE LA FACTURE : 381096

N° DE CONTRAT : [redacted]

NOUS CONTACTER :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09
En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ECRIRE :
L'EAU DES COLLINES
140, av. du Millet
Z.I. Les Paluds
13785 AUBAGNE CEDEX

www.eaudescollines.fr

[redacted]
13400 AUBAGNE

TITULAIRE DU CONTRAT :
[redacted]
Adresse desservie :
[redacted]
13400 AUBAGNE

Historique de votre consommation en m³

RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau	161,31 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées	181,02 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	61,96 € TTC
Total TTC	**404,29 € TTC**
NET A PAYER	**404,29 € TTC**

Consommation : 120 m³ à 3,3691 € le m³
Soit : 0,00337 € le litre (hors abonnement)

Veuillez noter que le montant de cette facture sera prélevé automatiquement le 19 juillet 2021.

SPECIMEN

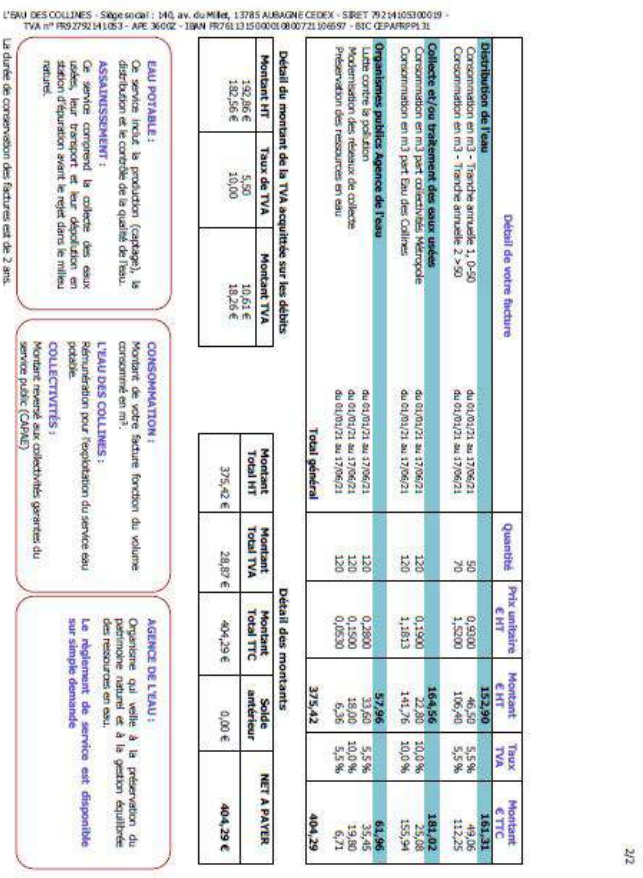

L'EAU DES COLLINES - Siège social : 140, av. du Millet, 13785 AUBAGNE CEDEX - SIRET 79214105300019 - TVA n° FR92792141053 - APE 3600Z - IBAN FR7613150001080072110659? - BIC CEPAFRPP131

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau				**152,98**		**161,31**
Consommation en m3 - Tranche annuelle 1: 0-50	du 01/01/21 au 17/06/21	50	0,9300	46,50	5,5 %	49,06
Consommation en m3 - Tranche annuelle 2: >50	du 01/01/21 au 17/06/21	70	1,5200	106,40	5,5 %	112,25
Collecte et/ou traitement des eaux usées				**164,56**		**181,02**
Consommation en m3 part collectivités Métropole	du 01/01/21 au 17/06/21	120	0,1900	22,80	10,0 %	25,08
Consommation en m3 part Eau des Collines	du 01/01/21 au 17/06/21	120	1,1813	141,76	10,0 %	155,94
Organismes publics Agence de l'eau				**57,96**		**61,96**
Lutte contre la pollution	du 01/01/21 au 17/06/21	120	0,2800	33,60	5,5 %	35,45
Modernisation des réseaux de collecte	du 01/01/21 au 17/06/21	120	0,1500	18,00	10,0 %	19,80
Préservation des ressources en eau	du 01/01/21 au 17/06/21	120	0,0530	6,36	5,5 %	6,71
Total général				**375,42**		**404,29**

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
192,86 € 182,56 €	5,50 10,00	10,61 € 18,26 €

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Solde antérieur	NET A PAYER
375,42 €	28,87 €	404,29 €	0,00 €	**404,29 €**

EAU POTABLE :
Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :
Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSOMMATION :
Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :
Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :
Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE)

AGENCE DE L'EAU :
Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

2/2

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

l'eau DES COLLINES | SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

CS 11480 - 13785 AUBAGNE CEDEX

NOUS CONTACTER :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09

En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ECRIRE :

L'EAU DES COLLINES
140, av. du Millet
Z.I. Les Paluds
13785 AUBAGNE CEDEX

www.eaudescollines.fr

FACTURE SUR ESTIMATION DU 17 Juin 2021

RÉFÉRENCE DE LA FACTURE : 381095

N° DE CONTRAT : [redacted]

[redacted]
83640 SAINT ZACHARIE

TITULAIRE DU CONTRAT :

[redacted]

Adresse desservie :

[redacted]
83640 SAINT ZACHARIE

RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau	140,23 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées	214,54 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	55,25 € TTC
Total TTC	**410,02 € TTC**
NET A PAYER	**410,02 € TTC**

Historique de votre consommation en m³

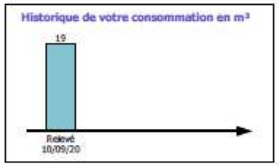

Consommation : 120 m³ à 3,1652 € le m³

Soit : 0,00317 € le litre (hors abonnement)

Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le 19 juillet 2021.

SPECIMEN

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau				**132,92**		**140,23**
Abonnement - DIAM 15	du 01/07/21 au 31/12/21	1	28,6257	28,63	5,5 %	30,20
Consommation en m3 - TRANCHE ANNUELLE 1, 0-50	du 01/01/21 au 17/06/21	50	0,5489	27,44	5,5 %	28,95
Consommation en m3 - TRANCHE ANNUELLE 2 >50	du 01/01/21 au 17/06/21	70	1,0979	76,85	5,5 %	81,08
Collecte et/ou traitement des eaux usées				**195,04**		**214,54**
Consommation en m3 part collectivités Métropole	du 01/01/21 au 17/06/21	120	0,1900	22,80	10,0 %	25,08
Consommation en m3 part Eau des Collines	du 01/01/21 au 17/06/21	120	1,4353	172,24	10,0 %	189,46
Organismes publics Agence de l'eau				**51,60**		**55,25**
Lutte contre la pollution	du 01/01/21 au 17/06/21	120	0,2800	33,60	5,5 %	35,45
Modernisation des réseaux de collecte	du 01/01/21 au 17/06/21	120	0,1500	18,00	10,0 %	19,80
	Total général			**379,56**		**410,02**

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
166,52 €	5,50	9,16 €
213,04 €	10,00	21,30 €

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Solde antérieur	NET A PAYER
379,56 €	30,46 €	410,02 €	0,00 €	**410,02 €**

EAU POTABLE :
Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :
Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSOMMATION :
Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :
Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :
Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE)

AGENCE DE L'EAU :
Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

L'EAU DES COLLINES - Siège social : 140, av. du Millet, 13785 AUBAGNE CEDEX - SIRET 79214103300019 - TVA n° FR92792141003 - APE 3600Z - IBAN FR7611315000108907210089797 - BIC CEPAFRPP13I

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE
CS 11480 - 13785 AUBAGNE CEDEX

FACTURE MANUELLE DU 27 Avril 2021

RÉFÉRENCE DE LA FACTURE : 384375
N° DE CONTRAT : [redacted]

NOUS CONTACTER :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09
En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ECRIRE :
L'EAU DES COLLINES
140, av. du Millet
Z.I. Les Paluds
13785 AUBAGNE CEDEX

www.eaudescollines.fr

[redacted]
13780 CUGES LES PINS

TITULAIRE DU CONTRAT :
[redacted]
Adresse desservie :
[redacted]
13780 CUGES LES PINS

Historique de votre consommation en m³

RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau	266,41 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées	253,69 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	65,29 € TTC
Total TTC	**585,39 € TTC**
Acomptes versés et/ou à verser	**162,00 € TTC**
NET A PAYER	**585,39 € TTC**

Consommation : 120 m³ à 4,5070 € le m³
Soit : 0,00451 € le litre (hors abonnement)

Le montant de cette facture sera prélevé automatiquement selon le calendrier défini en bas de page.

SPECIMEN

2/2

Compteur n°	Diamètre	Déterminé	Dates	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation	Acomptes à déduire	Volume
C15F6672483	15	Par relevé	26/06/2020	381	294	87 m³		120 m³

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taxes TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau				**241,53**		**266,41**
Abonnement	du 01/06/20 au 31/12/20	1	42,2300	42,23	5,5 %	44,55
Consommation en m3 - Tranche 1	du 01/06/20 au 30/11/20	30	0,3223	9,67	5,5 %	10,20
Consommation en m3 - Tranche 2	du 01/06/20 au 30/11/20	60	2,0779	124,67	5,5 %	131,53
Consommation en m3 - Tranche 3	du 01/06/20 au 30/11/20	30	2,5316	75,95	5,5 %	80,13
Collecte et/ou traitement des eaux usées				**230,63**		**253,69**
Consommation en m3 part collectivités Métropole	du 01/06/20 au 30/11/20	120	0,1900	22,80	10,0 %	25,08
Consommation en m3 part Eau des Collines	du 01/06/20 au 30/11/20	120	1,7319	207,83	10,0 %	228,61
Organismes publics Agence de l'eau				**61,12**		**65,29**
Lutte contre la pollution	du 01/06/20 au 30/11/20	120	0,2700	32,40	5,5 %	34,18
Modernisation des réseaux de collecte	du 01/06/20 au 30/11/20	120	0,1500	18,00	10,0 %	19,80
Préservation des ressources en eau	du 01/06/20 au 30/11/20	120	0,0893	10,72	5,5 %	11,31
Total général				**544,27**		**585,39**

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
296,64 € 248,63 €	5,50 10,00	16,26 € 24,86 €

Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Acomptes versés	NET A PAYER
544,27 €	41,12 €	585,39 €	162,00 €	**585,39 €**

L'EAU DES COLLINES - Siège social : 140, av. du Millet, 13785 AUBAGNE CEDEX - SIRET 79214105300019 - TVA n° FR92792141053 - APE 3600Z - IBAN FR76 1315 0000 0108 0072 1106597 - BIC CEPAFRPP131

EAU POTABLE :
Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :
Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur déversion en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSOMMATION :
Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :
Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITÉS :
Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE)

AGENCE DE L'EAU :
Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXE 6 : INTERVENTIONS DE MAINTENANCE EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES)

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXE 7 : INTERVENTIONS D'EXPLOITATION EFFECTUEES PAR LA REGIE (CURATIVES ET PREVENTIVES)

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Entretien préventif des réseaux Bilan au 31 décembre 2020

CONFINEMENT DU 17 MARS 2020 AU 11 MAI 2020

2019

Commune	fait ml
Aubagne	11 699
Auriol	3 254
Cadolive	1 540
Cuges les Pins	1 817
La Bouilladisse	1 941
La Destrousse	2 737
La Penne sur Huveaune	2 078
Peypin	1 904
Roquevaire	2 994
St Savournin	987
St Zacharie	1 764
Totaux	32 715

2020

COMMUNE	FAIT ML
AUBAGNE	5303
AURIOL	4425
CADOLIVE	2444
CUGES LES PINS	1235
LA BOUILLADISSE	796
LA DESTROUSSE	1013
LA PENNE SUR HUVEAUNE	860
PEYPIN	833
ROQUEVAIRE	2749
SAINT SAVOURNIN	843
SAINT ZACHARIE	240
BELCODENE	127
TOTAUX	20868

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Entretien préventif des réseaux – Obstructions récurrentes
(du 01/06/2020 au 31/12/2020)
Bilan au 31 décembre 2020

- Aubagne :
  - 11 Avenue Alice - branchement
  - 17 Boulevard des Lavandes - branchement
  - 14 Avenue des Goums - collecteur
  - Rue Rastègue - branchement
  - 30 RN8 - branchement
  - 4 Avenue Jeanne D'Arc – branchement
  - 8 Boulevard des Vignes – branchement
  - Traverse du Moulin - collecteur
- La Bouilladisse :
  - Avenue de Bigaron (DPT96) – branchement / collecteur
  - Avenue de la Gare – collecteur
- Cuges Les Pins :
  - 18 Rue Antoine Vivaux – branchement
  - RN8 – collecteur sous la boulangerie
- La Destrousse :
  - Rue le Deven – branchement / collecteur
- Roquevaire :
  - Route du stade – collecteur

Entretien préventif des réseaux – Points noirs sous surveillance
(du 01/06/2019 au 31/12/2019)
Bilan au 31 décembre 2019

Réseau sous surveillance	
AUBAGNE	rue Rastègue
AUBAGNE	traverse du moulin (côté salergro et coté RD43A)
AUBAGNE	Avenue de la Fleuride
AUBAGNE	Avenue des Platanes (avant Ovoïde)
AUBAGNE	Réseau de l'Agora
AUBAGNE	Route des Aubes RD43
AURIOL	Réseau de la Source du Clos et RD45A (jusqu'à Av du 19 mars 1962)
AURIOL	centre ville aux abords de l'Huveaune
CUGES LES PINS	Début RN8 (niveau Boulangerie)
CUGES LES PINS	Quartier Colombier
LA BOUILLADISSE	Avenue de la Gare
LA BOUILLADISSE	Avenue de Bigaron (DPT96)
LA DESTROUSSE	Rue le Deven
LA PENNE SUR HUVEAUNE	Bd Jean Jacques Rousseau
ROQUEVAIRE	Avenue du Général de Gaulle Pont de l'Etoile
ROQUEVAIRE	Rue Rolland
ROQUEVAIRE	Chemin du pont de Garrière
ROQUEVAIRE	Avenue Georges Clémenceau
SAINT SAVOURNIN	rue de la Fontaine (Quartier la Valentine)
SAINT SAVOURNIN	Chemin de la Tour (Quartier de la Valentine)
SAINT ZACHARIE	Chemin de la Cascade + le long de l'Huveaune
SAINT ZACHARIE	avenue Augustin Juramy (RD560 entrée de Ville)
SAINT ZACHARIE	Avenue Gaston Saporta (RD560 entrée de Ville)

Entretien préventif des réseaux – Points noirs identifiés
Bilan au 31 décembre 2020
Nouveaux points noirs

2019

Lieux	nb inter.
Aubagne	
Rue Rastègue	3
BD de la Pinède	3
Rue Rougier	6
Rue des Planiers	3
Rue Falaizy	6
Rue du Four	4
Auriol	
Quai de l'Huveaune	3
La Bouilladisse	
Rue Monsieur Boyer	4
Cuges Les Pins	
Place Stanislas Fabre	3
Roquevaire	
Rue Rolland	2
	37

2020

POINTS NOIRS 2020	
LIEUX	Nbr inter
AUBAGNE	
Rue Rastegue	3
Avenue des Lavendes	2
Rue du Four	7
AURIOL	
Quai de l'Huveaune	2
LA BOUILLADISSE	
Avenue de Bigaron	5
CUGES LES PINS	
Rue antoine Vivaux	3
ROQUEVAIRE	
Chemin de la Gaffe de Quine	4
LA DESTROUSSE	
Rue du deven	4
	30

Opérations d'urgence – Bilan au 31 décembre 2020

2019

DU 01/01/19 AU 31/12/19		
COMMUNES	BRCHT	COLLECTEURS
AUBAGNE	87	43
AURIOL	16	15
BELCODENE	2	0
CADOLIVE	15	11
CUGES	12	9
LA BOUILLADISSE	15	15
LA DESTROUSSE	12	13
LA PENNE SUR HUVEAUNE	6	5
PEYPIN	13	7
ROQUEVAIRE	5	10
ST SAVOURNIN	11	6
ST ZACHARIE	9	11
TOTAL	203	145

2020

URGENCES		
DU 01/01/20 AU 31/12/20		
COMMUNES	BRCHT	COLLECTEURS
AUBAGNE	56	44
AURIOL	12	8
BELCODENE	0	0
CADOLIVE	6	9
CUGES	13	8
LA BOUILLADISSE	9	15
LA DESTROUSSE	14	9
LA PENNE SUR HUVEAUNE	6	3
PEYPIN	17	10
ROQUEVAIRE	7	12
ST SAVOURNIN	6	5
ST ZACHARIE	19	14
TOTAL	165	137

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Entretien préventif des Postes de Relevage – Bilan au 31 décembre 2020

2019

DU 01/01/19 AU 31/12/19		
COMMUNES	passages prévus au marché	PR réalisé au 31/12/19
AUBAGNE	83	76
AURIOL	6	5
CUGES LES PINS	9	5
BELCODENE	6	5
LA DESTROUSSE	24	24
LA PENNE SUR HUVEAUNE	13	12
PEYPIN	16	16
ROQUEVAIRE	17	15
ST SAVOURNIN	22	21
ST ZACHARIE	6	6
TOTAL	202	185

2020

DU 01/01/20 AU 31/12/20		
COMMUNES	passages prévus au marché	PR réalisé au 31/12/20
AUBAGNE	83	77
AURIOL	6	4
CUGES LES PINS	9	6
BELCODENE	6	6
LA DESTROUSSE	24	17
LA PENNE SUR HUVEAUNE	13	10
PEYPIN	16	15
ROQUEVAIRE	17	16
ST SAVOURNIN	22	20
ST ZACHARIE	6	5
TOTAL	202	176

Entretien préventif des paniers – Bilan au 31 décembre 2019

2019

DU 01/01/19 AU 31/12/19	
COMMUNES	Paniers réalisés
AUBAGNE	77
BELCODENE	54
CUGES LES PINS	19
LA PENNE SUR HUVEAUNE	25
PEYPIN	52
ROQUEVAIRE	78
ST SAVOURNIN	52
TOTAL	357

2020

DU 01/01/20 AU 31/12/20	
COMMUNES	Paniers réalisés
AUBAGNE	74
BELCODENE	52
CUGES LES PINS	48
LA PENNE SUR HUVEAUNE	24
PEYPIN	48
ROQUEVAIRE	74
ST SAVOURNIN	48
TOTAL	368

Opérations d'inspection télévisées – Détail par Commune

2019

ITV FORFAIT TRONCON 50 ML	
Prévu au marché 40 tronçons de 50 ml	DU 01/01/19 AU 31/12/19 Nbre réalisé
AUBAGNE	34
AURIOL	4
CUGES	5
LA DESTROUSSE	1
ROQUEVAIRE	1
TOTAL	51

2020

ITV FORFAIT TRONCON 50 ML	
Prévu au marché 40 tronçons de 50 ml	Nbre réalisé
AUBAGNE	57
AURIOL	9
SAINT ZACHARIE	15
SAINT SAVOURNIN	16
TOTAL	97

Opérations d'inspection télévisées – Bilan au 31 décembre 2019

2019

DU 01/01/19 AU 31/12/19	
Nbre de tronçon de 50 ml prévu au marché	Nbre de tronçon de 50 ml réalisé
40	51

2020

DU 01/01/20 AU 31/12/20	
Nbre de tronçon de 50 ml prévu au marché	Nbre de tronçon de 50 ml réalisé
40	97

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Opérations de fumigation

2019

FUMIGATION	
Prévu durée marché 6 journées	DU 01/01/2019 au 31/12/2019
	Nbre réalisé
LA BOUILLADISSE	1
CADOLIVE	1
TOTAL	2

2020

FUMIGATION	
Prévu durée marché 6 journées	DU 01/01/2020 au 31/12/2020
	Nbre réalisé
AURIOL	1
CADOLIVE	1
BEAUDINARD	1
TOTAL	3

Opérations de dératisation et désinsectisation – Bilan au 31 décembre 2020

2019

DERATISATION	DU 01/01/19 AU 31/12/19
	Nbre réalisé
	0

DESINSECTISATION	DU 01/01/19 AU 31/12/19
	Réalisés sur AUBAGNE
	7 055 ml

2020

DERATISATION DESINSECTISATION	
DERATISATION	DU 01/01/20 AU 31/12/20
	AUBAGNE IMPASSE VOLTAIRE
	1

DESINSECTISATION	DU 01/01/20 AU 31/12/20
	AUBAGNE 3000 ML
	SAINT SAVOURNIN 900 ML
	CUGES LES PINS 590 ML

Nombre d'heures d'Insertion – Bilan au 31 décembre 2020

Année 2020 COVID-19

2019

Prévu durée marché : 10 % des heures réalisées	DU 01/01/19 AU 31/12/19	%
Heures réalisées	Heures insertion	
2 239	650,6	29,06%

2020

INSERTION		
Prévu durée marché : 10 % des heures réalisées	DU 01/01/20 AU 31/12/20	%
Heures réalisées	Heures insertion	
1 315	352,5	26,80%

Estimation des déchets évacués par commune – 01/01/2020 au 31/12/2020

2019

DECHETS EVACUES PAR COMMUNE EN TONNES				
COMMUNES	CURAGE	DEGRILLAGE	PR	Total général
AUBAGNE	8		120,1	128,1
AURIOL	0,976			0,976
CUGES	2	3		5
LA DESTROUSSE	1,2	7,02		8,22
LA PENNE/HUVEAUNE	1,702		2	3,702
ROQUEVAIRE	1			1
ST SAVOURNIN			2	2
ST ZACHARIE	0,5		1	1,5
Total général	15,378	10,02	125,1	150,498

Transfert de graisses	
AURIOL - Station d'épuration	2,000
CUGES - Station d'épuration	20,540

2020

DECHETS EVACUES PAR COMMUNES EN TONNES				
COMMUNES	CURAGE	DEGRILLAGE	PR	TOTAL
AUBAGNE	2	1,51	101,21	104,72
CUGES	1,1	2	2,14	5,24
AURIOL	1		40	41
LA DESTROUSSE	0,5	2,17		2,67
LA PENNE/HUVEAUNE	0,7	0,5		1,2
ROQUEVAIRE	1,3	0,5	2	3,8
ST SAVOURNIN	1,5	1		2,5
CADOLIVE	1			1
TOTAL	9,1	7,68	145,35	162,13

Transfert de graisses	
AURIOL - Station d'épuration	8,000
CUGES - Station d'épuration	15,540

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXE 8 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CA)

Compte de résultat année 2020 - données en €	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	EAU	Totalité 2020
Produits				
EAU AUBAGNE ET LPSH			5 075 932,77	5 075 932,77
EAU CUGES			770 754,59	770 754,59
EAU SAINT-ZACHARIE			411 047,51	411 047,51
Chiffre d'affaires eau	***0,00***	***0,00***	***6 257 734,87***	***6 257 734,87***
FACTURATION PART EDC	3 854 692,04			3 854 692,04
FACTURATION PART CT4 (CA REVERSE)	671 363,95			671 363,95
PFAC	1 049 940,00			1 049 940,00
Chiffre d'affaires assainissement	***5 575 995,99***	***0,00***		***5 575 995,99***
TRAVAUX BRANCHEMENTS	210 700,05	0,00	253 567,41	464 267,46
CONTRÔLE / DIAGNOSTICS ANC		66 453,80	0,00	66 453,80
PRESTATIONS DE SERVICES	37 052,93	383,58	97 000,20	134 436,71
Chiffres d'affaires - autres prestations facturées	***247 752,98***	***66 837,38***	***350 567,61***	***665 157,97***
CHIFFRE D'AFFAIRES	**5 823 748,97**	**66 837,38**	**6 608 302,48**	**12 498 888,83**
REDEVANCE AST. REVERSEMENTS	1 559 916,60			1 559 916,60
PRIMES AGENCE DE L'EAU	4 207,35			4 207,35
PRODUITS DIVERS ET TRANSFERT DE CHARGES	65 032,13	588,34	58 169,92	123 790,39
Recettes d'exploitation hors produits reversés	**7 452 905,05**	**67 425,72**	**6 666 472,40**	**14 186 803,17**
REVERSEMENTS AGENCE DE L'EAU	460 987,21		1 283 410,11	1 744 397,32
Recettes reversées	**460 987,21**		**1 283 410,11**	**1 744 397,32**
TOTAL recettes d'exploitation	**7 913 892,26**	**67 425,72**	**7 949 882,51**	**15 931 200,49**
Charges				
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES ET ETUDES	331 387,69	2 312,88	2 522 339,58	2 856 040,15
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 121 469,36	8 255,39	905 343,25	2 035 068,00
IMPOTS (HORS IS) ET TAXES	117 133,58	1 051,01	103 914,92	222 099,51
PERSONNEL	1 177 474,94	69 252,49	1 053 227,46	2 299 954,89
PROVISIONS POUR DEPRECIAT. DES CREANCES	47 711,82	431,64	42 677,26	90 820,72
MPM GEOLIDE	2 753 153,64			2 753 153,64
CHARGES DE GESTION COURANTE	46 160,74	40,36	62 815,14	109 016,24
Charges d'exploitation hors reversement de recettes	***5 594 491,77***	***81 343,77***	***4 690 317,61***	***10 366 153,15***
REVERSEMENT DE RECETTES	1 200 474,52		1 283 410,11	2 483 884,63
TOTAL charges d'exploitation	**6 794 966,29**	**81 343,77**	**5 973 727,72**	**12 850 037,78**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 118 925,97**	**-13 918,05**	**1 976 154,79**	**3 081 162,71**
Budget d'investissement				
PROVISION POUR RENOUVELLEMENT (RESEAUX ET COMPTEURS)	1 612 044,64	181,34	1 597 429,52	3 209 655,50
DEPENSES RENOUVELLEMENT ANNEE N	576 723,73		846 802,53	1 423 526,26
AMORTISSEMENTS	91 974,49	14 525,32	147 238,28	253 738,09
DEPENSES D'ETUDES	102 669,17	22,24	22 105,47	124 796,88
REPRISES DE PROVISIONS ET SUBVENTIONS	765 237,94	2 049,83	906 493,57	1 673 781,34
PRODUCTION IMMOBILISEE	37 424,54		6 646,20	44 070,74
RESULTAT BUDGET D'INVESTISSEMENT	**1 580 749,55**	**12 679,07**	**1 700 436,03**	**3 293 864,65**
PRODUITS FINANCIERS	7 090,76	64,15	6 342,55	13 497,46
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	-257 697,33	18,01	1 781,25	-255 898,07
IMPOTS SUR LES BENEFICES			16 069,00	16 069,00
BENEFICE OU PERTE	**-197 035,49**	**-26 550,98**	**264 211,06**	**40 624,59**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

AURIOL – Eau Potable

2020

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Table des matières

EDITORIAL: 3

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 4

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE 5
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES 6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE 7
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE 7

LE CONTRAT 8

LA VIE DE VOTRE CONTRAT 9

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE 10

PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR 11
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU 12
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT 15

LE PATRIMOINE DE SERVICE 16

VOTRE PATRIMOINE 17
LE RESEAU 17
Répartition par matériau 17
Répartition par diamètre 17
LES COMPTEURS 18

LE SERVICE AUX USAGERS 19

VOS BRANCHEMENTS 20
LES VOLUMES CONSOMMES 20
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS 20

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE 21

CAPACITE DE STOCKAGE 22
LE RENDEMENT DE RESEAU 22
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP) 23
L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC) 23
L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC) 23
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE 23

LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE 24

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2020 25
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2020 25
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION 26
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE 26

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 27

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 28

LES INTERVENTIONS REALISEES 31

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 32
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 33

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION 34

LE CARE 41

LE CARE 42

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE 44
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques 44
ANNEXES 47
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE 48
ATTESTATIONS D'ASSURANCES 49
LE PATRIMOINE DE SERVICE 55
LE PATRIMOINE DE SERVICE 56
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes 56
Les installations de production 56
Les ouvrages de stockage 56
Installations de surpression 56
Le réseau 57
Les équipements de réseau 58
Inventaire 58
Les compteurs 58
LE SERVICE AUX USAGERS 59
LA GESTION CLIENTELE 60
LA FACTURE 120 M^3 63
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU 67
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE 69
LES VOLUMES D'EAU 70
LES VOLUMES PRELEVES MENSUELS PAR RESSOURCE 71
LES VOLUMES PRODUITS MENSUELS PAR RESSOURCE 72
LES VOLUMES IMPORTES MENSUELS PAR RESSOURCE 73
LES INDICATEURS 74
CONSOMMATION D'ENERGIE 78
LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE 79
L'EAU BRUTE 80
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION 80
L'EAU DISTRIBUEE 80
NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE 81
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 86
LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE : 87
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE 92
INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P 108.3) 93
LES INTERVENTIONS REALISEES 94
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 95
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 99
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT 101
ANNEXES COMPLEMENTAIRES 104
L'INVENTAIRE 104
LE GLOSSAIRE 105
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES 105

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

EDITORIAL:

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'eau et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.

Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'eau, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégialement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégant constitue le socle de notre engagement.

L'année 2020 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.

Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'eau, pour le bien de tous.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.

Patrick Blethon
Président Exécutif de Saur

Pierre MULLER

Le Directeur Territorial BOUCHES-DU-RHONE

« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »

*Etabli par le **CPO***

*Approuvé par la Direction Territoriale **BOUCHES-DU-RHONE***

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE

3 ouvrage(s) de prélèvement

2 station(s) de production

932 292 m³ produits sur la période de relève ramenés à 365 jours

128 918 m³ importés sur la période de relève ramenés à 365 jours

7 ouvrage(s) de stockage

3 660 m³ de stockage

1 061 210 m³ distribués sur la période de relève ramenés à 365 jours

5 station(s) de surpression

83,823 kml de réseau

4 597 branchements

dont **22** neuf(s)

100% des analyses bactériologiques conformes

100% des analyses physico-chimiques conformes

26 fuite(s) sur conduite(s) réparée(s)

35 fuite(s) sur branchement(s) réparée(s)

70,52% de rendement de réseau

10,23 m³/km/jour d'Indice linéaire de perte

Rendement réseau et ILP Indicateurs du Maire

726 527 m³ consommés sur la période de relève ramenés à 365 jours

Prix de l'eau : **1,7** € TTC / m³

Au 1er janvier 2021 pour une facture de 120 m³

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit sur la période de relève ramenée à 365 jours (m^3)	894 259	932 292	4,3%
Volume importé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m^3)	160 778	128 918	-19,8%
Volume distribué sur la période de relève ramenée à 365 jours (m^3)	1 055 037	1 061 210	0,6%
Volume consommé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m^3)	759 593	726 527	-4,4%
Rendement de réseau (%)	75%	70,52%	-6%
Indice linéaire de perte (m^3/km/jour)	8,63	10,23	18,5%
Linéaire de réseau (kml)	83,778	83,823	0,1%
Nombre de branchement	4 557	4 597	0,9%
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	100%	100%	0%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	97,1%	100%	3%
Nombre de fuite sur conduite réparée	18	26	44,4%
Nombre de fuite sur branchement réparée	37	35	-5,4%
Prix de l'eau au 1er janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m^3 (€ TTC / m^3)	1,69	1,7	0,5%

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

L'année 2020 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. Face à cette pandémie, le gouvernement a pris plusieurs décrets en mars 2020. Parmi ces mesures, le confinement généralisé de la population et la limitation des déplacements ont contrarié la pleine réalisation de nos activités dans le cadre de l'exécution de nos contrats.

Nous avons adapté nos organisations et nos modes de fonctionnement pour réaliser les tâches indispensables à la continuité de service tout en assurant la préservation de la santé de nos collaborateurs et en maintenant la qualité de ce service essentiel pour les abonnés.

Cette crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle et les mesures de confinement associées ont entraîné des reports et des décalages dans la réalisation de certaines de nos prestations et dans notre capacité à tenir nos engagements contractuels.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

Dans le cadre du fonds de travaux, SAUR a réalisé deux chantiers en 2020 :

- Mise en conformité d'un branchement au 88 Rue de la Pompe à Auriol avec reprise du branchement complet et remise en place du compteur en limite public / privé.
- Reprise d'un réseau AEP situé dans un canal pluvial situé au quartier de la banne à Auriol, au niveau de l'avenue Marceau Julien. Remise en conformité des compteurs en limite public / privé.

Saur a également réalisé en janvier 2020, la reprise du réseau sur le chemin de Mascaron à Auriol.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat AURIOL est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2017, arrivera à échéance le 31 décembre 2026.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

SAUR, une organisation et une méthode éprouvée

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP), 8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** et **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, **la Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION

saur S'ENGAGE

NOTRE AMBITION : Mieux piloter pour mieux décider grâce à une organisation avant-gardiste et des outils spécifiques

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maitrisé.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITE ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et **nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.**

➔ **4 enjeux : des solutions innovantes**

ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE - EMI

① MAITRISER ET SURVEILLER VOTRE RESSOURCE EN EAU

*Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales »* (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé…).

EMI permet :

- De gérer **en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux **anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;
- De **pérenniser** la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement…).

Exemple de suivi du risque sécheresse (courbe enveloppe)

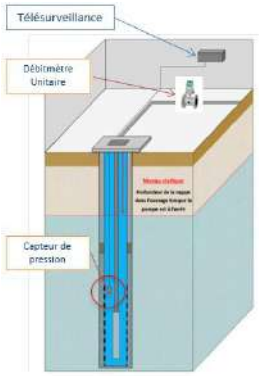

AquaStandard – Control ou Sécurité

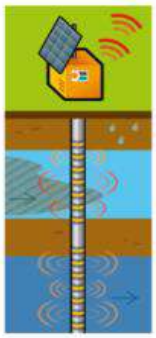

Aqua 3D

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

② AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN DETECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

EAR© (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.

ENIGMA3M© permet :

- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites

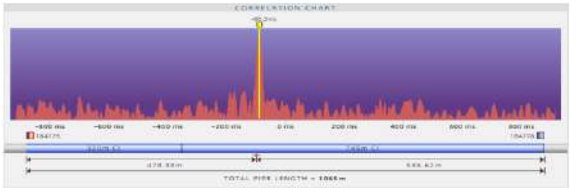

③ PRESERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHENOMENES TRANSITOIRES

CELLO4S© permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter **les à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau

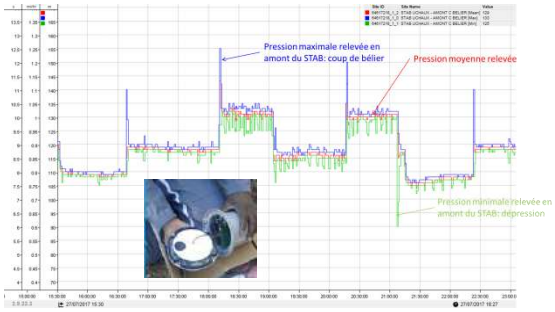

ENJEU 2 SECURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

④ AMELIORER EN TEMPS REEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

Intellitect© (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.

Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés

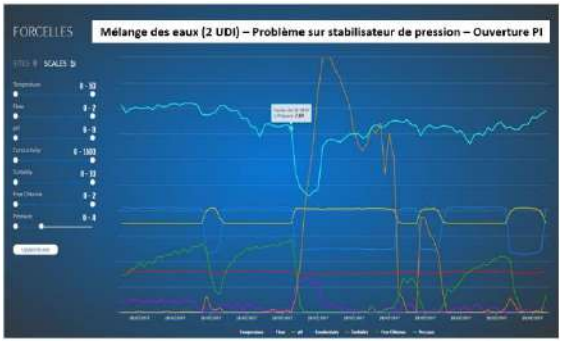

Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

⑤ GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

- **Le CarboPlus©** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.

Le CarboPlus© est l'outil le plus adapté pour éliminer les sous-produits de dégradation de pesticides ou métabolites (Métolachlore ESA et OXA, Alachlore OXA). Ces molécules considérées comme « pertinentes » par l'ANSES vont faire l'objet d'un suivi et d'une limite de qualité dans les eaux distribuées à 0.1 µ/l. Elles sont très présentes dans les eaux de surface ou souterraines qui nous servent à la production d'eau potable.

- Le Calcyle© est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.

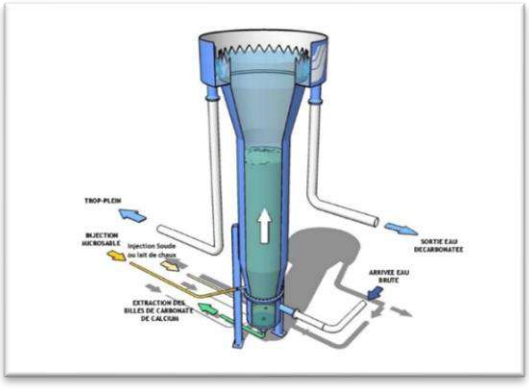

ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION ET NOUVEAUX SERVICES AUX ABONNES

⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRACE A UNE TELERELEVE REELLEMENT INTER-OPERABLE

Grâce au suivi fin de la consommation des compteurs d'eau, la **Télérelève** permet :

- Aux consommateurs particuliers : de suivre au quotidien leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- Aux consommateurs professionnels : de grouper leurs compteurs sur un même espace de suivi et de disposer d'un accompagnement personnalisé à la réduction de leur consommation par des bilans horaires.
- A la collectivité : au travers d'un portail dédié, de garder la maîtrise de son parc de télérelève en toute transparence, de suivre plus finement l'évolution des rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.

PURE INNOVATION :
NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

Pierre MULLER, Directeur de Territoire Bouches du Rhône.

Téléphone : 06 64 03 55 34 – pierre.muller@saur.com

Nicolas BRAS, Chef de Secteur Bouches du Rhône.

Téléphone 07 60 30 30 88 – nicolas.bras@saur.com

Christophe GONGORA, opérateur réseau et clientèle.

Téléphone : 06 84 26 41 99

Benjamin FLOUTIER, Agent d'exploitation en charge de la production AEP et EU.

Téléphone : 06 66 63 13 88

Julien MONICO, En charge du suivi équipe travaux, devis branchement neufs.

Téléphone : 07 60 01 45 84

Armand BACCULARD, en charge des instructions dossiers urbanisme, demandes notaires.

Téléphone : 06 88 38 11 94

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

4.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

VOTRE PATRIMOINE

SYNTHESE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de prélèvement	3
Station(s) de production	2
Station(s) de surpression	5
Ouvrage(s) de stockage	7
Volume de stockage (m^3)	3 660
Linéaire de conduites (kml)	83,823

LE RESEAU

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau

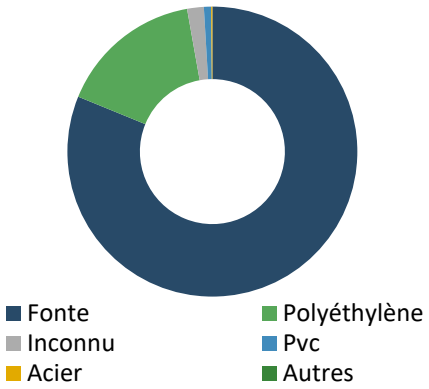

Matériau	Valeur (%)
Fonte	81,18
Polyéthylène	16,02
Inconnu	1,86
Pvc	0,8
Acier	0,14

Répartition par diamètre

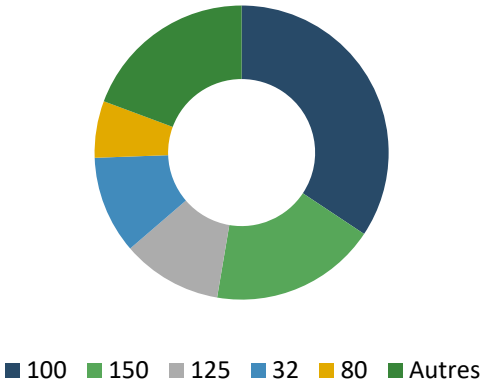

Diamètre	Valeur (%)
100	34,33
150	18,33
125	11,02
32	10,75
80	6,24
Autres	19,33

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES COMPTEURS

- Il y a au total 4 597 compteurs. 368 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2020.

Répartition par âge et par diamètre

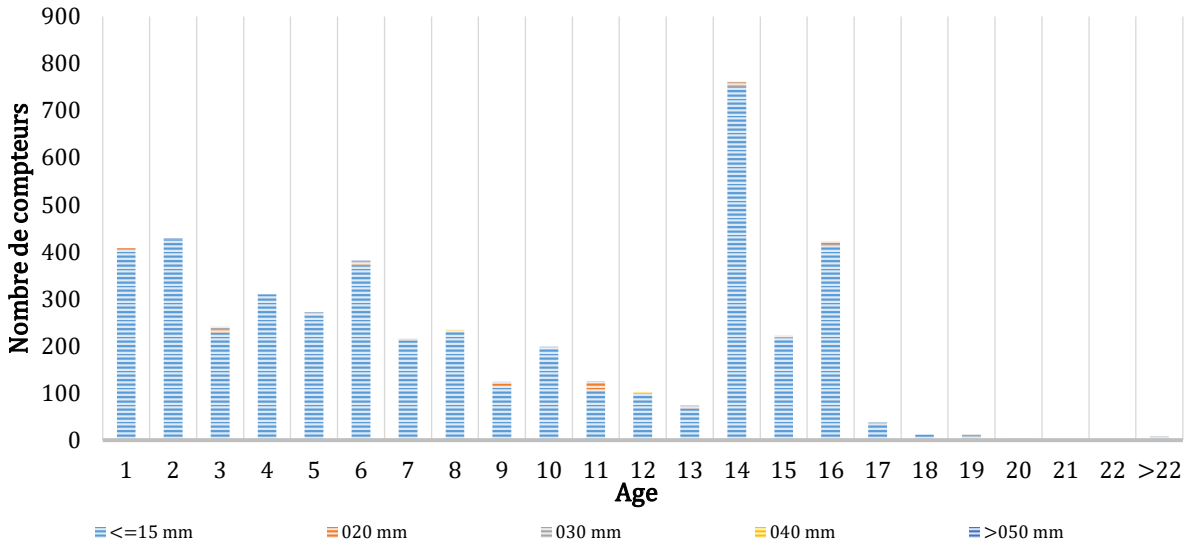

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

5.

LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur *:* Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs

- ⇨ Compteur domestique
- ⇨ Compteur arrosage

1 Client = n Branchements = x compteur

- ⇨ Mairie = 1 Compteur
- ⇨ Salle des fêtes =1 Compteur
- ⇨ Piscine = 2 Compteurs

	2019	2020
Nombre de branchements	4 557	4 597

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

LES VOLUMES CONSOMMES

Volume consommé : **Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Les volumes en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève (374j) afin d'être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs.**

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

➔ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients*

Volume facturé *:* Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, …).

ATTENTION ➔ Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaitre le volume facturé.

	2019	2020
Volume consommé hors VEG (m^3)	759 593	726 527

LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2019	2020
Facturation encaissement	4	1
Produit	3	6
Qualité de service	6	8

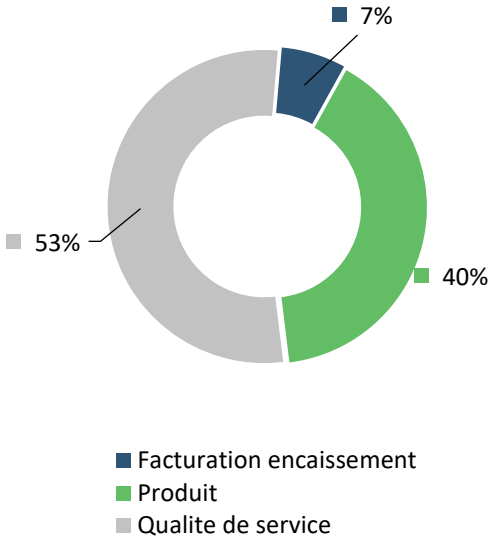

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

6.

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Le volume prélevé est le volume issu des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puit etc…)
Le volume produit est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.
Le volume importé est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.
Le volume exporté est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.
Le volume mis en distribution correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.
Le volume consommé autorisé est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, …) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, …).

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de 374j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

Synthèse des volumes (m³) transitant dans le réseau	2019	2020
Volumes produits	894 259	932 292
Volumes importés	160 778	128 918
Volumes exportés	0	0
Volumes mis en distribution	1 055 037	1 061 210
Volumes consommés	759 593	726 527

CAPACITE DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m³)*	3 660
Volume mis en distribution moyen/jour (en m³)	2 907
Capacité d'autonomie (en j)	1,3

**Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des bâches d'eau brute.*

LE RENDEMENT DE RESEAU

Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2019	2020
Rendement primaire (%)	72,0%	68,5%
Rendement IDM (%)	75,00%	70,52%

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

Volumes en m³

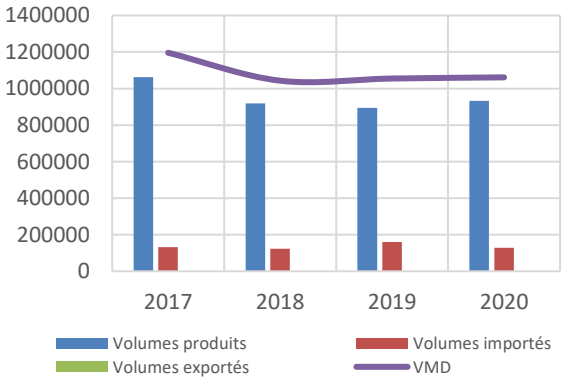

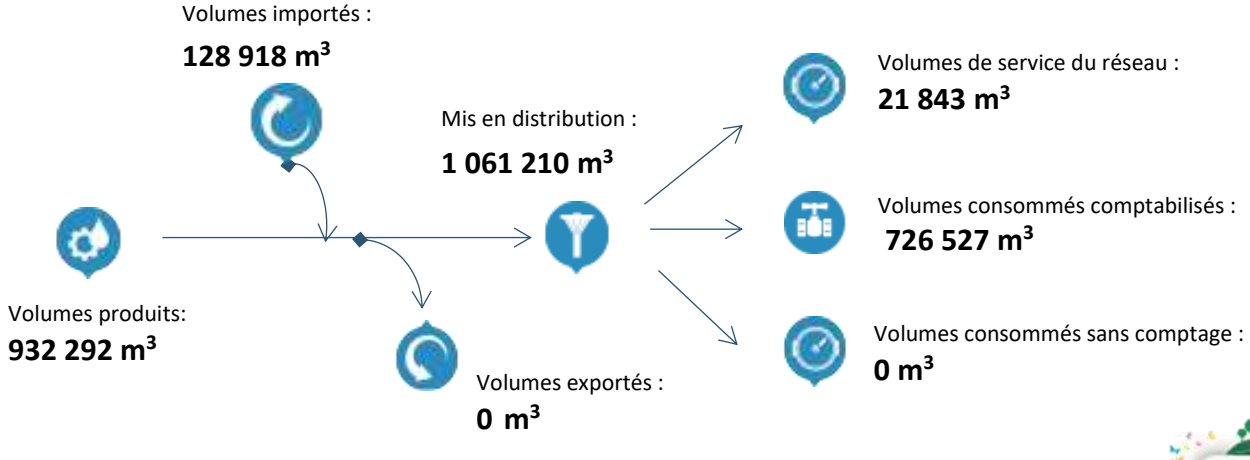

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2019	2020
Indice linéaire de pertes (en m³/km/j)	8,63	10,23

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

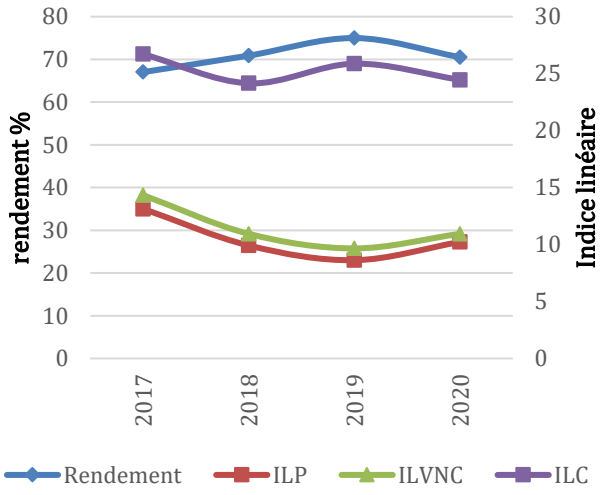

L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (en m³/km/j)	9,66	10,94

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2019	2020
Indice linéaire de consommation (m³/km/jour)	25,88	24,46

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2019	2020
Consommation en KWh	719 884	743 657

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO2, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

7.

LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l'eau, notre priorité

L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la règlementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte règlementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. SAUR vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2020

Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages …).

Nature de l'analyse	2019	2020
Bactériologique	3	5
Physico-chimique	3	5
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	3	5

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2020

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	97,1%	100%

Nombre total de non-conformités	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	1	0

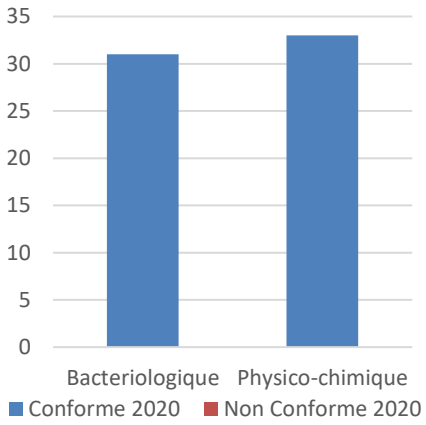

Nombre d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	91%	100%

Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	1	0

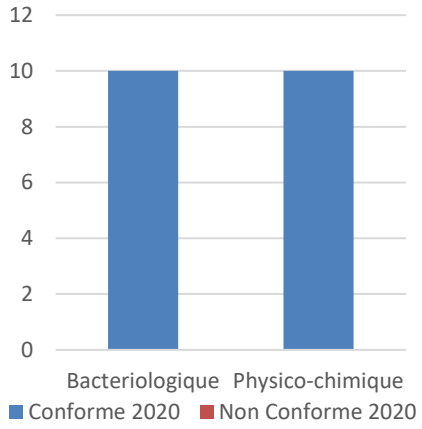

Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution

CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

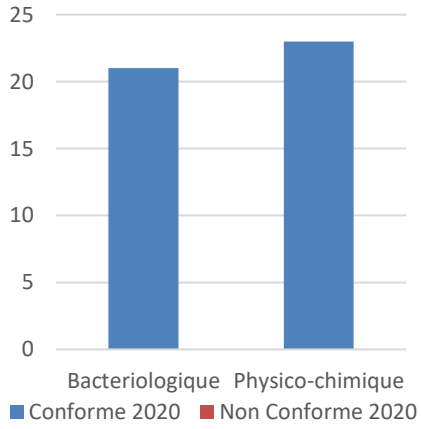

Nombre d'analyses conformes et non conformes au point Eau distribuée

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

8.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2020

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros (m^3)
100%	100%	726 527
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur	Ramenés sur 365 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m^3)	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
70,52%	1 061 210	62,9 %	934 073
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros)X100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0,1	0,423	83,823	100
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m^3/km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
10,23	10,94	24,46	83,823
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, …) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, …).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 365 j	Données de consolidation

SERVICE A L'USAGER			
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m^3 pour 120 m^3 au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m^3 pour 120 m^3 au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
1,7	1,69	11 417	2
		Données de consolidation. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
0,44	98,82
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER				
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2020 (€ HT)	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
2,88	34669,29	1 202 544	0,22	4 597
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation.	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	Données de consolidation.

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m^3)
0	0	726 527
	Données de consolidation.	Données de consolidation. Remis sur 365 jours

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

9.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2019	2020
	6	2
Nombre de campagnes de recherche de fuites	5	2
Linéaire inspecté (ml)	1 880	27 540
Nombre de fuites trouvées	1	32
Réparation fuites/casses sur conduite	18	26
Réparation fuites/casses sur branchement	37	35
Interventions d'entretien	3	8

Mise en sécurité de nos réservoirs

Lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, nous avons malheureusement eu à déplorer l'accident mortel d'un de nos agents. Des mesures conservatoires ont été prises immédiatement afin de supprimer ce risque et SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer nos procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur ces bases, il s'avère que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. Par conséquent, un état des lieux de tous les ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sera réalisé.

Nous serons amenés à vous présenter les conclusions de ces diagnostics accompagnées quand cela s'avèrera nécessaire, de l'estimation des travaux de mise en sécurité (voies d'accès, protections collectives...). Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages.

L'Origine des fuites

Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroitre les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2019	2020
Entretien niveau 2	18	34
Contrôles réglementaires	14	18

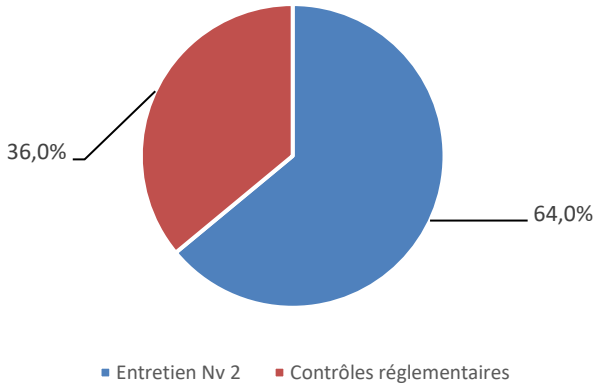

Les interventions de maintenance

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages …).

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2019	2020
Curatif	18	34
Préventif	0	0

Contrôles réglementaires : permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

10.

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

AXE D'AMELIORATION SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE :

AURIOL (2017-2020)

AVENUE BAPTISTIN MEISSEL

6 Fuites recensées FONTE DN100 environ 390ml :

- 21/04/2017 : fuite / casse branchement
- 20/06/2017 : fuite / casse conduite
- 30/08/2017 : fuite / casse conduite
- 12/09/2017 : fuite / casse branchement
- 29/05/2018 : fuite / casse conduite
- 30/12/2019 : fuite / casse conduite

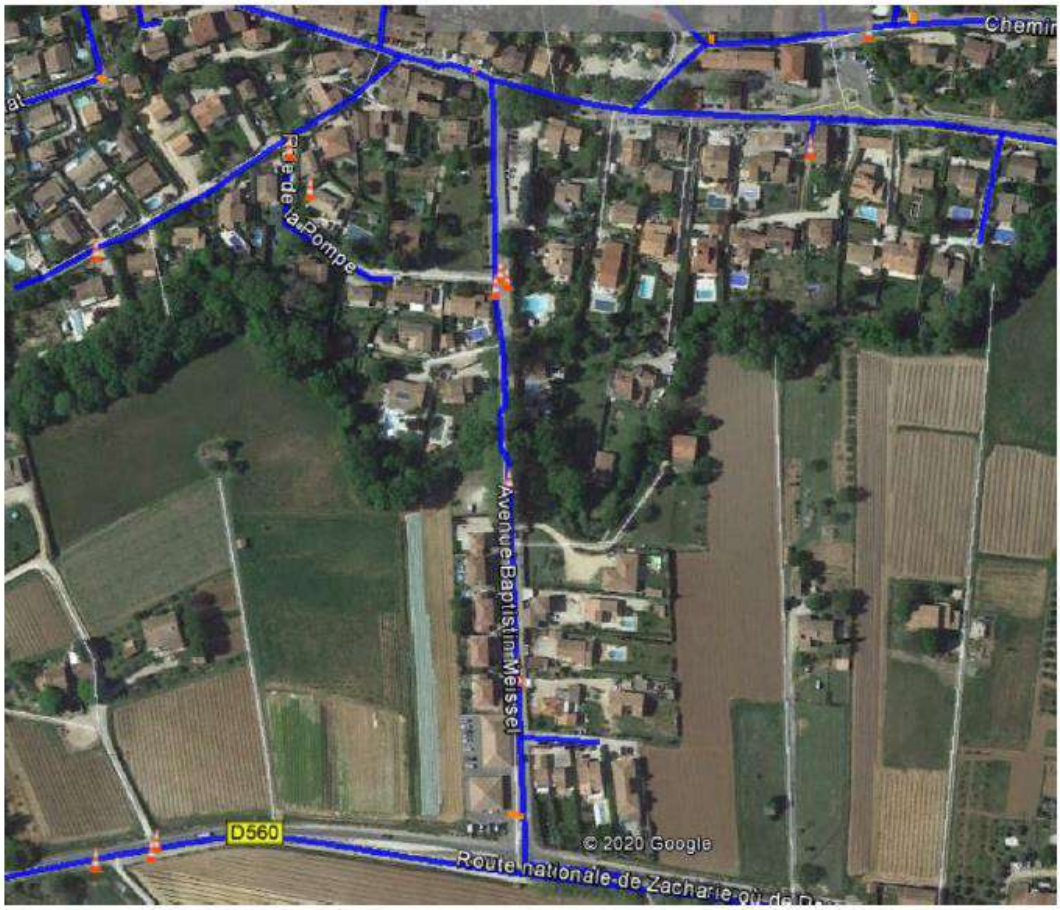

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANTENNE CHEMIN DE SAINT PIERRE

7 Fuites recensées sur PEHD32 / FT40 / PE25 – possibilité de mise en conformité sur le chemin avec déplacement des compteurs sur environ 400ml (chemin avec parcelles cadastrées)

- 11/10/2017 : fuite / casse conduite
- 24/08/2017 : fuite / casse branchement
- 10/10/2017: fuite / casse conduite
- 25/01/2018 : fuite / casse conduite
- 17/04/2018 : fuite / casse conduite
- 17/05/2018: fuite / casse conduite
- 05/07/2019 : fuite / casse conduite

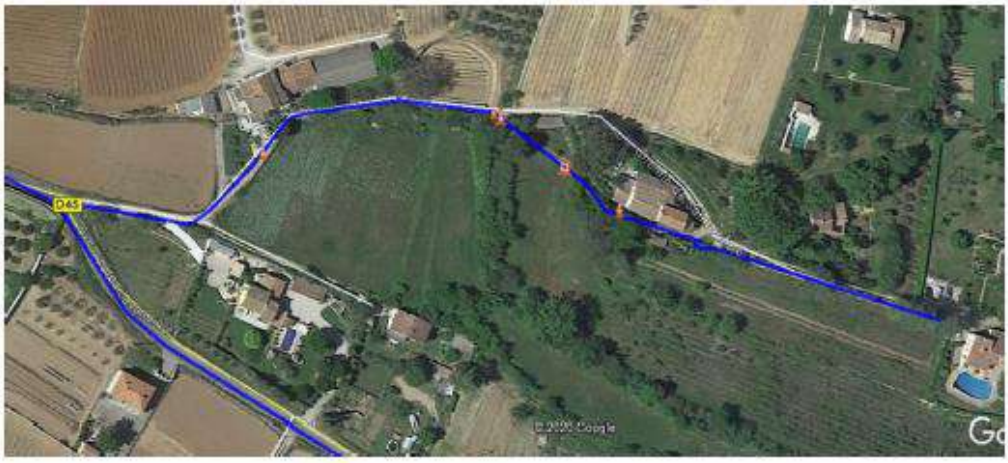

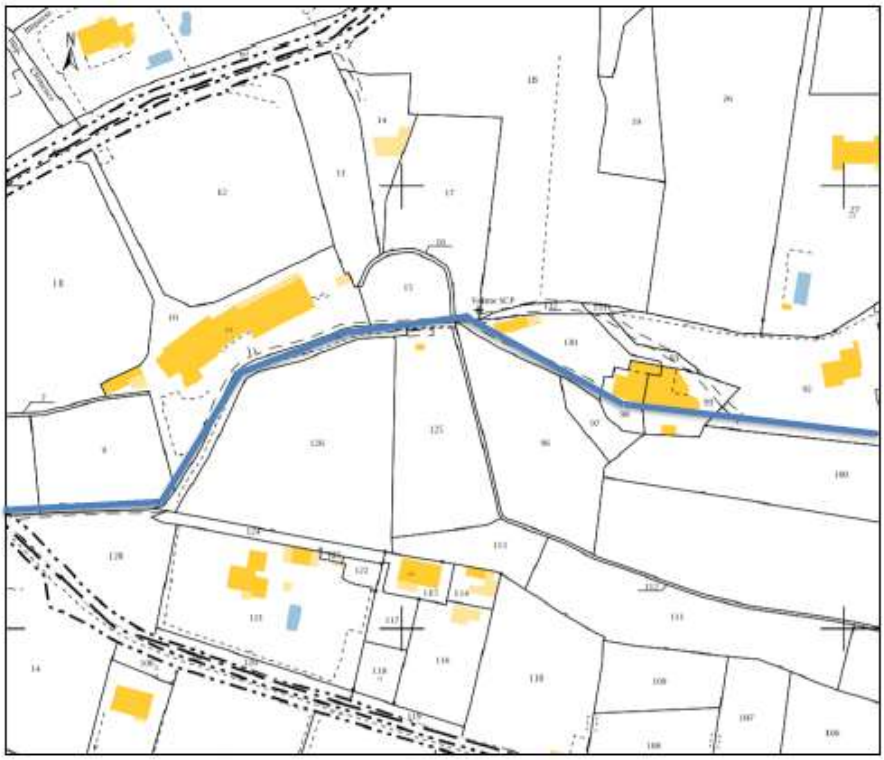

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CHEMIN DU BRAOU BAS – TRAVERSE DE LA SORBIERE

7 Fuites recensées sur PEHDN63 sur 150ml – possibilité de mise en conformité sur le chemin avec déplacement des compteurs (chemin avec parcelles cadastrées)

- 11/09/2017 : fuite / casse branchement
- 19/10/2017 : fuite / casse conduite
- 23/11/2018 : fuite / casse conduite
- 11/07/2019 : fuite / casse branchement

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CHEMIN DES OLIVIERS – MOULIN DE REDON

6 Fuites recensées sur PEHDN50 sur 110ml – chemin privatif avec une conduite qui alimente plusieurs maisons mais également présence de 5 compteurs en bas du chemin avec des antennes privatives.

- 15/11/2018 : fuite / casse conduite
- 26/07/2018 : fuite / casse conduite
- 28/01/2019 : fuite / casse conduite
- 11/07/2019 : fuite / casse conduite
- 13/02/2020 : fuite / casse branchement
- 24/04/2020 : fuite / casse conduite

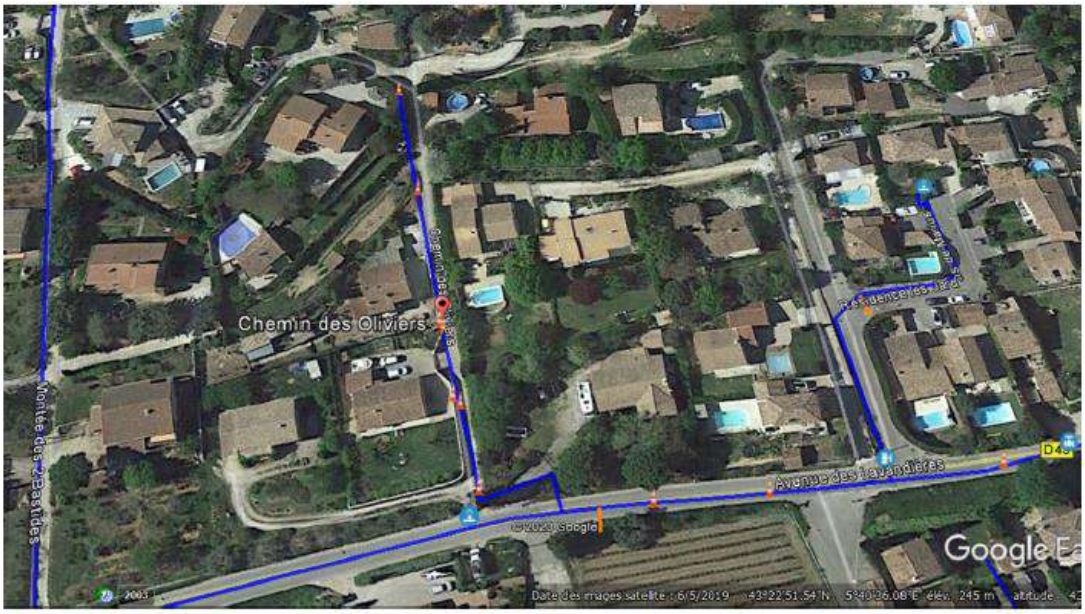

Pont Plumier AURIOL

La conduite d'Eau potable situé en encorbellement sur le pont est vétuste et légèrement fuyarde. Un renouvellement complet est à envisager sur un linéaire d'environ 20 mètres.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

AXE D'AMELIORATION SUR LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION :

Captage du clos :

- Sécurisation de l'accès aux vannes de maillage avec le SCP (Installation d'une échelle fixe).

Production du Clos :

- Mise en place d'une pompe adaptée à un fonctionnement 24h/24 pour l'alimentation de l'analyseur de chlore et turbidimètre car la pompe en place est une pompe vide cale qu'il faut régulièrement remplacer.
- Installer une échelle fixe au niveau du trou d'homme de la bâche pour périmètre l'accès au robinet flotteur.
- Création d'une vidange de la bâche.
- Supprimer l'alimentation de la bâche en continu (passage en Trop Plein par moment) et asservissement de la chloration au remplissage de la bâche et fonctionnement du pompage afin d'éviter les variations très importantes du taux de chlore.

Réservoir du Clos :

- Création d'un branchement EDF pour alimentation équipement de liaison avec la station de pompage et l'analyseur en continu

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Mise en place d'un poste local de télégestion pour sécuriser la communication vers la station de pompage qui se fait actuellement par une liaison filaire.

Production de la Vède :

- Mise en conformité du forage n°1 : rehausse du forage et remplacement du capot par un double capot étanche (Demande de l'Agence Régionale de Santé).

- Reprendre les clôtures des deux PPI et désencombrer le PPI du forage 2. L'Agence Régionale de Santé demande de mettre en conformité les clôtures à 2 mètres et en mettre notamment sur la falaise.

- Enlever les anciennes installations de la Société des Eaux de Marseille (Demande de l'Agence Régionale de Santé).

La ressource de la Vède présente des valeurs élevées en sulfate et nécessite la dilution avec l'eau brute du canal de Provence. Un traitement permettrait de ne plus utiliser la dilution.

Surpresseur de Bassan :

La modification du surpresseur permet le maintien de la défense incendie a été abordée avec la collectivité au travers d'une note de synthèse spécifique.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

11.

LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LE CARE

30/04/2021

SAUR

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2019
(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE
Région **SUD-EST**
Centre **BOUCHES-DU-RHÔNE**
Département **BOUCHES-DU-RHONE**
Collectivité **AURIOL EAU POTABLE**

LIBELLE — En milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %	CEP 2020
PRODUITS	**1 172,6**	**1 110,4**	**-5,3**	**645,4**
Exploitation du service	**611,2**	**581,3**		**572,4**
Collectivités et autres organismes publics	**487,0**	**461,0**		
Travaux attribués à titre exclusif	**37,8**	**30,6**		**33,3**
Produits accessoires	**36,6**	**37,4**		**39,7**
CHARGES	**1 200,2**	**1 169,6**	**-2,6**	**640,0**
Personnel	**197,0**	**164,7**		**133,9**
Energie électrique	**53,1**	**67,6**		**61,2**
Achats d'eau	**107,3**	**119,0**		**128,9**
Produits de traitement	**2,5**	**2,3**		
Analyses	**6,8**	**3,7**		**5,3**
Sous-traitance, matières et fournitures	**43,4**	**56,0**		**61,3**
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**10,2**	**5,8**		**16,6**
Autres dépenses d'exploitation	**91,4**	**83,4**		**56,5**
- Télécommunications, poste et télégestion	7,6	10,6		2,9
- Engins et véhicules	32,1	25,2		9,3
- Informatique	13,1	29,4		24,3
- Assurances	16,0	1,8		3,0
- Locaux	18,5	10,7		9,6
- Divers	4,1	5,7		7,5
Contribution des services centraux et recherche	**69,8**	**66,3**		**42,6**
Collectivités et autres organismes publics	**487,0**	**461,0**		
- Part collectivité	236,0	221,0		
- Autres organismes publics	251,0	240,0		
Charges relatives aux renouvellements	**103,4**	**110,4**		**94,4**
- Pour garantie de continuité du service	5,2	10,9		
- Programme contractuel	77,4	78,4		74,4
- Fonds contractuel	20,8	21,1		20,0
Charges relatives aux investissements contractuels	**7,2**	**7,2**		**7,2**
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)	7,2	7,2		7,2
Charges relatives investissements du domaine privé	**9,4**	**7,4**		**1,7**
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	**11,8**	**14,7**		**30,2**
RESULTAT AVANT IMPOT	**-27,6**	**-59,2**	**-114,4**	**5,4**
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)				**1,8**
RESULTAT	**-27,6**	**-59,2**	**-114,4**	**3,6**

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 160-067002 -131900 -01 2020120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennnent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 30/04/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

COMMUNE DE AURIOL
SERVICE DE L'EAU POTABLE
ANNEXE AU RAPPORT FINANCIER
EXERCICE 2020

Commentaires sur les variations significatives N/N-1

Produits

- Exploitation du service : augmentation des recettes liée à l'actualisation du tarif délégataire +13 K€, autres éléments dont variation des consommations -43 K€
  - Détail de la rubrique « Exploitation du service » :
    - Part fixe : 232 K€
    - Part variable : 349 K€
- Travaux attribués à titre exclusif : diminution des recettes facturées au titre des branchements neufs raccordés

Charges

- Personnel : activité branchements neufs -2 K€, interventions et réparations sur le réseau -9 K€, autres éléments -21 K€
- Energie électrique : augmentation du tarif réglementé appliqué par les fournisseurs d'énergie +11 K€, variation des consommations d'énergie +3 K€
- Achats d'eau : actualisation des prix pour +2 K€, autres éléments +10 K€
- Sous-traitance et fournitures : activité branchements neufs -6 K€, sous-traitance pour réparations et interventions sur le réseau +14 K€, autres éléments +5 K€
- Assurances : dépenses non récurrentes en 2019 relatives à des sinistres responsabilité civile -13 K€

Commentaires sur les variations significatives N/CEP N

Produits

- Exploitation du service :
  - Part fixe : effet prix +7 K€, autres variations -5 K€
  - Part variable : effet prix +11 K€, autres éléments dont variation des consommations -4 K€

Charges

- Personnel : activité branchements neufs +6 K€, reventilation gestion clientèle +16 K€, autres éléments +9 K€ (interventions pour réparations de fuites et casses sur le réseau, interventions chez le client, négociation annuelle sur les rémunérations, …)
- Sous-traitance, matières et fournitures : activité branchements neufs -1 K€, reclassement avec la rubrique « Engins et véhicules » -15 K€, reclassement avec la rubrique « Produits de traitement » -1 K€, autres variations +12 K€
- Engins et véhicules : reclassement avec la rubrique « Sous-traitance, matières et fournitures » +15 K€, autres variations +1 K€
- Contribution des services centraux et recherche : cette rubrique correspond aux moyens et services communs mis à disposition par l'entreprise dans les domaines suivants : management, communication, ressources humaines, expertise hydraulique et traitement des eaux, recherche et développement, juridique, qualité sécurité environnement, finance, comptabilité et contrôle de gestion, achats et logistique. L'affectation de la contribution est fonction du résultat annuel du contrat.
- Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux : cette rubrique correspond aux annulations de créances irrécouvrables et à la variation de la provision sur les créances douteuses. L'année 2020 est la troisième année d'application de la provision pour créances douteuses, nous constatons à nouveau une augmentation par rapport à l'année précédente, mais qui reste inférieure au montant prévisionnel.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.
Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".
A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.
Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.
Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.
Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.
Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat :* il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules…).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie…) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance…) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
  - des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise…) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.
L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.
Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie …) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
  - eSigis, logiciel de cartographie ;
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
  - Les primes dommages ouvrages ;
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.
"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.
Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.
Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

SAUR, une organisation et une méthode éprouvée

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens

MMA ENTREPRISE

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1er Avril 2021 au 31 Mars 2022 inclus, *sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère*

Fait à Paris, le 30 Mars 2021

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège Social 14 bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Responsabilité civile

Allianz

Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE**, **Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne
CS 40082
94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00281521** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus .....20.000.000 euros par sinistre

Responsabilité Civile Après Livraison / Réception

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus .....20.000.000 euros par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autre sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance : du 01/04/2021 au 31/03/2022 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 26 mars 2021
Pour la Compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Signé par: Veronique Deveaux
E-mail: Veronique.Deveaux@allianz.com
Heure de signature: 26-03-2021 20:35:18
Adresse IP: 148.64.30.212

Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)

GENERALI

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° **AP392620** pour la période de validité **du 01/01/2021 au 31/12/2021** couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE
Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT
Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)
Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.
Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL
Réalisation d'une opération de construction portant sur la maitrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.
Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :
Voiries Réseaux Divers:
- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :
- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1.PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

• aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.

• aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

GENERALI

• aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.

• aux travaux, produits et procédés de construction suivants :

▫ travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P[1] ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P[2],

• pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P[3] ,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(1) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).
(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).
(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

GENERALI

2.ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.	o **En Habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. o **Hors habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances. o **En présence d'un CCRD :** Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3.GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Fait à PARIS le 08/01/2021

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations
Generali Iard

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Attestation Tous risques chantiers

GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° **AH 116929**

Période de validité :	du 1er avril 2021 au 31 mars 2022
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1er avril 2020, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : • le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros. • la durée des travaux est inférieure à 36 mois • la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : • des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE • des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er avril 2021

GENERALI Iard
SA au capital de 94.630.300 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
RCS PARIS 552 062 663

GENERALI Iard, par délégation

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

13.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Nom de l'ouvrage de prélèvement	Type d'ouvrage	Débit autorisé en m3/h	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
FORAGE DE VÈDE N°2	MODÈLE FORAGE - PUITS	55	STAF AURIOL + FORAGES (X2) ET FILTRATION DE LA VÈDE	AURIOL
FORAGE DE VÈDE N°1	MODÈLE FORAGE - PUITS	120	STAF AURIOL + FORAGES (X2) ET FILTRATION DE LA VÈDE	AURIOL
CAPTAGE DU CLOS	CAPTAGE	-	STATION POMPAGE DU CLOS	AURIOL

Les installations de production

	Année de mise en service	Nature de l'eau	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	2008	Souterraine	Oui	Non	AURIOL
Station pompage du Clos	1997	-	Oui	Non	AURIOL

Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et réservoirs :

Libellé	Capacité stockage	Cote radier	Télésurveillance	Commune
Réservoir de la Mellone 1000 m3	1000 m³	312,65	Oui	AURIOL
Réservoir de Sainte-Croix 500 m3	500 m³	310	Oui	AURIOL
Réservoir de Sauveclare 160 m3	160 m³	410	Oui	AURIOL
Réservoir du Clos 1 - 500 m3	500 m³	-	Oui	AURIOL
Réservoir du Clos 2 - 500 m3	500 m³	-	Oui	AURIOL
Réservoir Saint-Francet 1000 m3	1000 m³	-	Oui	AURIOL

Bâches de reprise et bâches de surpression :

Nom de la bache	Capacité stockage	Télésurveillance	Commune	Type
Bâche de reprise	-	Oui	AURIOL	Bâche de reprise

Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Reprise Sainte Croix	AURIOL	1983	Oui	Non	-
Reprise station de reprise du clos	AURIOL	1991	Oui	Non	-
Surpression Bassan	AURIOL	2010	Oui	Non	-
Surpression de Bassan	AURIOL	2010	Oui	Non	-
Surpression de Sauveclare	AURIOL	2010	Oui	Non	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	100	30,54
Acier	150	67,53
Acier	200	16,52
Fonte	0	912,08
Fonte	100	28325,28
Fonte	125	8989,25
Fonte	150	15279,64
Fonte	175	1156,37
Fonte	200	3723,89
Fonte	250	377,52
Fonte	40	171,07
Fonte	50	1,84
Fonte	60	3881,67
Fonte	80	5230,22
Inconnu	0	1549,31
Inconnu	100	9,34
Polyéthylène	100	414,62
Polyéthylène	110	194,18
Polyéthylène	150	21,67
Polyéthylène	180	239,93
Polyéthylène	25	452,06
Polyéthylène	32	8888,01
Polyéthylène	36	151,58
Polyéthylène	40	753,78
Polyéthylène	50	1867,35
Polyéthylène	63	443,3
Pvc	125	247,64
Pvc	32	119,74
Pvc	40	162
Pvc	50	144,84
Total		83822,77

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Les équipements de réseau

Type équipement	Nombre
Clapet	6
Compteur	13
Defense incendie	159
Plaque d'extrémité	271
Régulateur / Réducteur	3
Vanne / Robinet	387
Vanne de branchement	101
Ventouse	61
Vidange / Purge	58

Inventaire

Voir « annexes complémentaires » plus loin dans le document.

Les compteurs

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	406	2	0	0	0	0	0	408
2	426	0	0	1	0	0	2	429
3	229	7	0	4	1	0	1	242
4	310	0	0	0	0	0	0	310
5	264	0	0	7	0	0	1	272
6	372	2	0	5	1	0	1	381
7	211	0	0	0	1	0	3	215
8	230	0	0	2	2	0	0	234
9	113	7	0	1	1	0	2	124
10	195	0	0	2	0	0	1	198
11	105	17	0	1	0	0	2	125
12	98	2	0	0	1	0	0	101
13	68	3	0	1	0	0	1	73
14	752	8	0	2	0	0	0	762
15	218	3	0	2	0	0	0	223
16	416	6	0	1	0	0	0	423
17	37	0	0	1	0	0	0	38
18	12	0	0	0	0	0	0	12
19	8	0	0	4	0	0	0	12
20	1	0	0	3	0	0	0	4
21	1	0	0	0	0	0	0	1
22	2	0	0	0	0	0	0	2
>22	7	0	0	1	0	0	0	8
Total	**4481**	**57**	**0**	**38**	**7**	**0**	**14**	**4597**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

14.

LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune :

	2018	2019	2020	Evolution
AURIOL	4 515	4 557	4 597	0,9%

Les clients par commune :

	2018	2019	2020	Evolution
AURIOL	4 479	4 521	4 555	0,8%

Les volumes par commune :

	2018	2019	2020	Evolution
AURIOL	706 223	742 944	744 441	0,2%

Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes présentés ci-dessus sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.

Les volumes par commune ramenés sur 365 jours :

	2018	2019	2020	Evolution
AURIOL	708 163	759 593	726 527	-4,4%

Caractéristiques des consommations hors VEG

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
AURIOL	223	4374

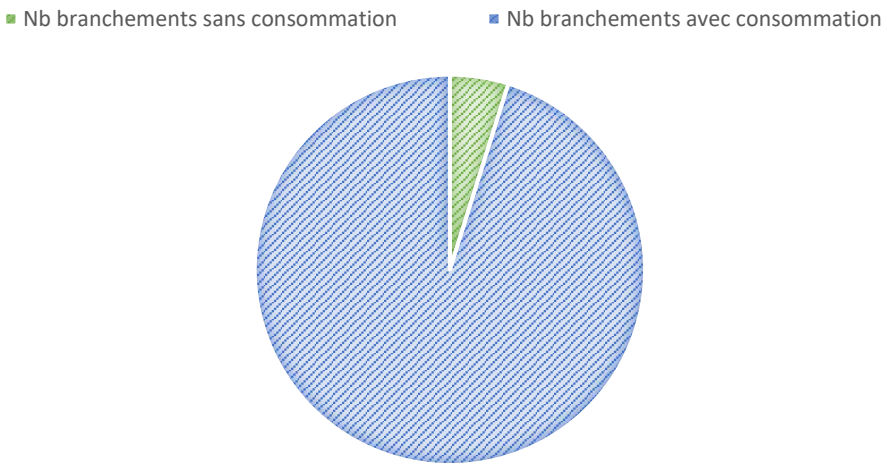

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2020	Dont < 200 m³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m³/an (tranche 2)	Dont > 6000 m3/an (tranche 3)	**Communaux**
AURIOL	4 597	3 637	895	2	63
Repartition (%)	-	79,12	19,47	0,04	1,37
Total	4 597	3 637	895	2	63

Les volumes consommés par tranche

		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2020	Dont < 200 m³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m³/an (tranche 2)	Dont > 6000 m3/an (tranche 3)	**Communaux**
AURIOL	744 441	313 866	398 231	15 620	16 724
Total de la collectivité	744 441	313 866	398 231	15 620	16 724
Consommation moyenne par TYPE de branchement	161,94	86,3	444,95	7 810	265,46

Les consommations de plus de 6 000m3/an

Commune	Client	2019	2020	Evolution
AURIOL	COPRO LES LOGES DE GAYA	5 584	6 348	13,7%
AURIOL	DOMAINE DE LORIOT CHEZ AGENCE GHIBAUDO	8 863	9 272	4,6%
Total		**14 447**	**15 620**	**8,12%**

Spectre de consommations

Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	21937	1117
de 50 à 100 m3	80633	1064
de 100 à 150 m3	111614	904
de 150 à 200 m3	101892	592
de 200 à 250 m3	62961	285
de 250 à 300 m3	46821	172
de 300 à 350 m3	37474	116
de 350 à 400 m3	31012	83
de 400 à 450 m3	27210	64
de 450 à 500 m3	15515	33
de 500 à 550 m3	9924	19
de 550 à 600 m3	12623	22
de 600 à 650 m3	8104	13
de 650 à 700 m3	9516	14
de 700 à 750 m3	6565	9
plus de 750 m3	160640	90

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Répartition des consommations par tranche

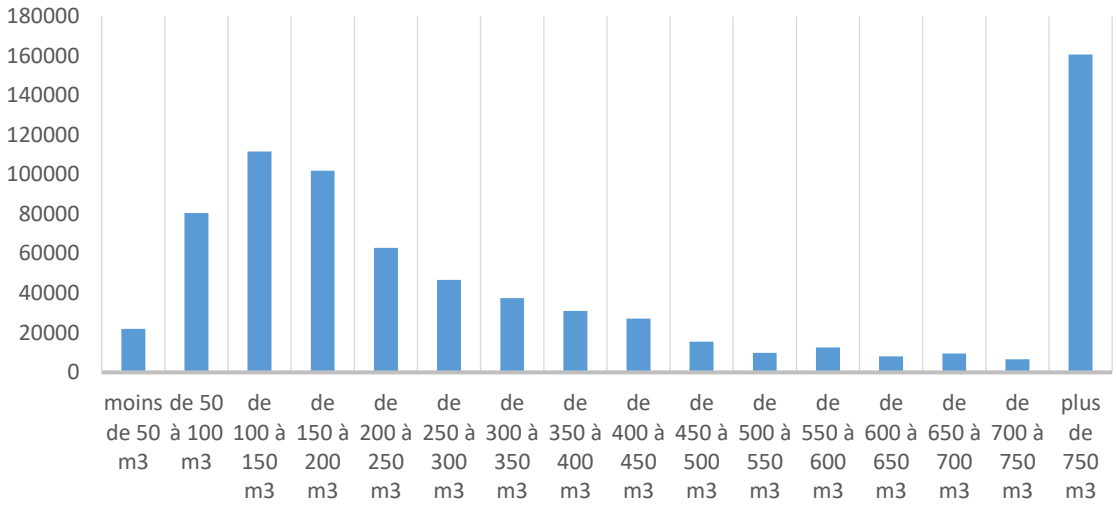

Répartition du nombre de branchement par tranche

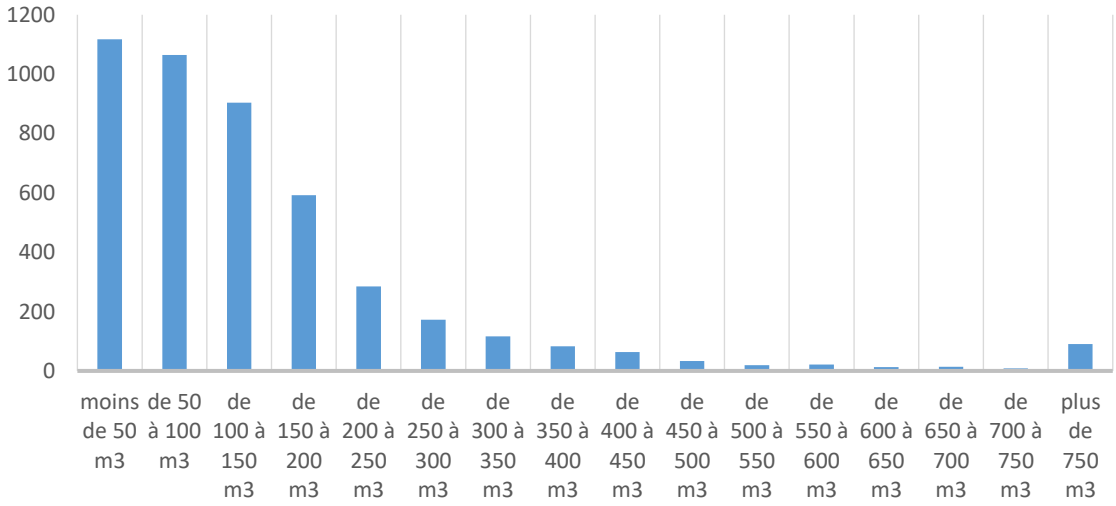

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LA FACTURE 120 M^3

Vos Contacts :

Accueil : 140 IMPASSE DE DION BOUTON PARC
ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE
Du Lundi au Vendredi 8h-12h 14h-17h

Téléphone : 04 83 06 70 02 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 04 83 06 70 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2021

Référence à rappeler
******

Courrier : TSA 71163
92894 NANTERRE CEDEX 09

65

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

******
******
******

NOM DU CLIENT
****** ******

Distribution de l'eau :

METROPOLE AIX MARSEILLE-COMMUNE DE AURIOL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	51,73 €	
Consommation TTC	152,11 €	soit 0,0013 €/Litre
Total facture TTC	**203,84 €**	
	203,84 €	

SAUR SAS au capital de 1015360004 RCS Nanterre 339379684 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR26339379684-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
AURIOL	D06LA1348983	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN — **FACTURE N° Simulation**

Distribution de l'eau	159,61 € HT	168,39 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		Année 2021					49,03	5,50
Consommation Part Communale		Année 2021		120	0,3245	38,94		5,50
Consommation Part SAUR		Année 2021		120	0,5150	61,80		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement		Année 2021		120	0,0820	9,84		5,50

Organismes publics	33,60 € HT	35,45 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution		Année 2021		120	0,2800	33,60		5,50

Total Facture	203,84 € TTC

HT soumis à TVA : 193,21 €
TVA sur les débits : 10,63 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Vos Contacts :

Accueil : 140 IMPASSE DE DION BOUTON PARC ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE
Du Lundi au Vendredi 8h-12h 14h-17h

Téléphone : 04 83 06 70 02 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 04 83 06 70 09 (prix d'un appel local)

Courrier : TSA 71163
92894 NANTERRE CEDEX 09

SPECIMEN
01 Janvier 2020

Référence à rappeler
******

65

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

******
******
******

NOM DU CLIENT
****** ******

Distribution de l'eau :

METROPOLE AIX MARSEILLE-COMMUNE DE AURIOL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	51,81 €	
Consommation TTC	150,96 €	soit 0,0013 €/Litre
Total facture TTC	**202,77 €**	
	202,77 €	

SAUR SAS au capital de 1015290006 RCS Nanterre 339379964 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
AURIOL	D06LA1348983	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN — FACTURE N° Simulation

Distribution de l'eau	159,80 € HT	168,59 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		Année 2020					49,11	5,50
Consommation Part Communale		Année 2020		120	0,3245	38,94		5,50
Consommation Part SAUR		Année 2020		120	0,5159	61,91		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement		Année 2020		120	0,0820	9,84		5,50

Organismes publics	32,40 € HT	34,18 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution		Année 2020		120	0,2700	32,40		5,50

Total Facture	202,77 € TTC

HT soumis à TVA : 192,20 €
TVA sur les débits : 10,57 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU

Date : 03/04/2021

SAUR

Partenaire : METROPOLE AIX MARSEILLE-COMMUNE DE AURIOL

Référence contrat : 131900/01

Produit : Eau Potable **Type de contrat :** Affermage **Type d'encaissement :** Société

Part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/01/2021
Devise : Euro
Prix révisé = ([K=1,072764] * Prix de base) * [K1=0,96021]

Redevance : Abonnement - Part SAUR
Date d'actualisation : 17/03/2021 **K :** 1,030079

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : 0,39x(ICHTE/ICHTEo)+0,11x(1771242/1771242o)+0,27x(1652106/1652106o)+0,23x(AE1319/AE1319o)

Contrat 131900/01 à compter du 01/01/2017=> 0.39 * (1565187 /1565187o) + 0.11 * (1771242 / 1771242o) + 0.27 * (1652106 / 1652106o) + 0.23 * (AE1319 / AE1319o)

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,072764

Valeurs de base des paramètres utilisés — Valeurs actualisées au 01/12/2020

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	108,70000	01/06/2020	10/10/2020	SITE MONITEUR + INSEE			121,20000
1771242	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES CAPACITE >36Kva BASE 2010	108,30000						114,58200
	Substitué avec coeff. 1,13 par 010534766	010534766	01/07/2020	27/11/2020	Site Internet INSEE		1,13	101,40000
1652106	IP - ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE - PRIX DE MARCHE - BASE 2010	104,60000						108,20322
	Substitué avec coeff. 1,0629 par 010534796	010534796	01/07/2020	27/11/2020	Site Internet INSEE		1,0629	101,80000
AE1319	Achat d'eau à la Société du Canal de Provence	0,11186	01/12/2020	01/12/2020				0,11781

Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat=0,39x(ICHTE/ICHTEo)+0,11x(1771242/1771242o)+0,27x(1652106/1652106o)+0,23x(AE1319/AE1319o)

```
.          0,39     x        (121,2/108,7)                          0,434848206
.    +     0,11     x        (114,582/108,3)                    +   0,116380609
.    +     0,27     x        (108,20322/104,6)                  +   0,279300855
.    +     0,23     x        (0,11781/0,11186)                  +   0,242234043
.                                                              ----------------
.                                                                  1,072763713
```

Correcteur de révision K1 : 0,96021

K définitif : 1,030079

CRITERES TARIFAIRES

Diamètre compteur sur rubrique :

Diamètre compteur sur rubrique *"Coaxiaux 1""1/2",012 mm,015 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	47,60	49,03						

Diamètre compteur sur rubrique *"Coaxiaux 2""",020 mm,025 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	49,82	51,32						

Diamètre compteur sur rubrique *030 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	65,00	66,96						

Diamètre compteur sur rubrique *040 mm,050 mm,40-15 mm,40-20 mm,50-15 mm,50-20 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	70,00	72,11						

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Diamètre compteur sur rubrique *060 mm,060/065 mm,065 mm,065 mm surbridé,60/65-20 mm,60-15 mm,60-20 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	120,00	123,61						

Diamètre compteur sur rubrique *080 mm,080 mm surbridé,80-15 mm,80-20 mm,80-30 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	160,00	164,81						

Diamètre compteur sur rubrique *100 mm,100-20 mm,100-25 mm,100-30 mm,100-40 mm,100 mm surbridé,125 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	250,00	257,52						

Diamètre compteur sur rubrique *150 mm,150-20 mm,150-40 mm,200 mm,250 mm,300 mm,400 mm,500 mm,Coaxiaux M62*2*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	300,00	309,02						

Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat=0,39x(ICHTE/ICHTEo)+0,11x(1771242/1771242o)+0,27x(1652106/1652106o)+0,23x(AE1319/AE1319o)

.	0,39	x	(121,2/108,7)		0,434848206
. +	0,11	x	(114,582/108,3)	+	0,116380609
. +	0,27	x	(108,20322/104,6)	+	0,279300855
. +	0,23	x	(0,11781/0,11186)	+	0,242234043
.					----------
.					1,072763713

Correcteur de révision K1 : 0,96021

K définitif : 1,030079

CRITERES TARIFAIRES

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	0,5000	0,5150						

Date : 03/04/2021

SAUR

Partenaire : METROPOLE AIX MARSEILLE-COMMUNE DE AURIOL

Référence contrat : 131900/01

Produit : Eau Potable **Type de contrat :** Affermage **Type d'encaissement :** Société

Part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/01/2021
Devise : Euro
Prix révisé = ([K=1,072764] * Prix de base) * [K1=0,96021]

Redevance : Consommation - Part SAUR
Date d'actualisation : 05/02/2021 K : 1,030079

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : 0,39x(ICHTE/ICHTEo)+0,11x(1771242/1771242o)+0,27x(1652106/1652106o)+0,23x(AE1319/AE1319o)

Contrat 131900/01 à compter du 01/01/2017=> 0.39 * (1565187 /1565187o) + 0.11 * (1771242 / 1771242o) + 0.27 * (1652106 / 1652106o) + 0.23 * (AE1319 / AE1319o)

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,072764

Valeurs de base des paramètres utilisés — Valeurs actualisées au 01/12/2020

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	108,70000	01/06/2020	10/10/2020	SITE MONITEUR + INSEE			121,20000
1771242	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES CAPACITE >36Kva BASE 2010	108,30000						114,58200
	Substitué avec coeff 1,13 par 010534766	010534766	01/07/2020	27/11/2020	Site Internet INSEE		1,13	101,40000
1652106	IP - ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE - PRIX DE MARCHE - BASE 2010	104,60000						108,20322
	Substitué avec coeff 1,0629 par 010534796	010534796	01/07/2020	27/11/2020	Site Internet INSEE		1,0629	101,80000
AE1319	Achat d'eau à la Société du Canal de Provence	0,11186	01/12/2020	01/12/2020				0,11781

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

15.

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES VOLUMES D'EAU

Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

$$\text{Volume mis en distribution} = \text{Volume produit} + \text{Volume importé} - \text{Volume exporté}$$

	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	912 727	885 969	934 073	5,4%
Volume importé	129 534	155 742	133 215	-14,5%
Volume exporté	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	1 042 261	1 041 711	1 067 288	2,5%

	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Janvier	78 944	72 681	81 515	12,2%
Février	77 474	70 329	77 358	10%
Mars	70 552	65 854	61 549	-6,5%
Avril	84 665	79 246	88 402	11,6%
Mai	83 616	83 459	97 078	16,3%
Juin	99 981	110 223	116 686	5,9%
Juillet	111 619	124 228	113 375	-8,7%
Aout	107 789	119 459	137 471	15,1%
Septembre	99 888	101 418	105 512	4%
Octobre	81 194	79 466	63 203	-20,5%
Novembre	76 331	65 547	66 513	1,5%
Décembre	70 208	69 801	58 626	-16%
Total	**1 042 261**	**1 041 711**	**1 067 288**	**2,46%**

Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année de l'exercice

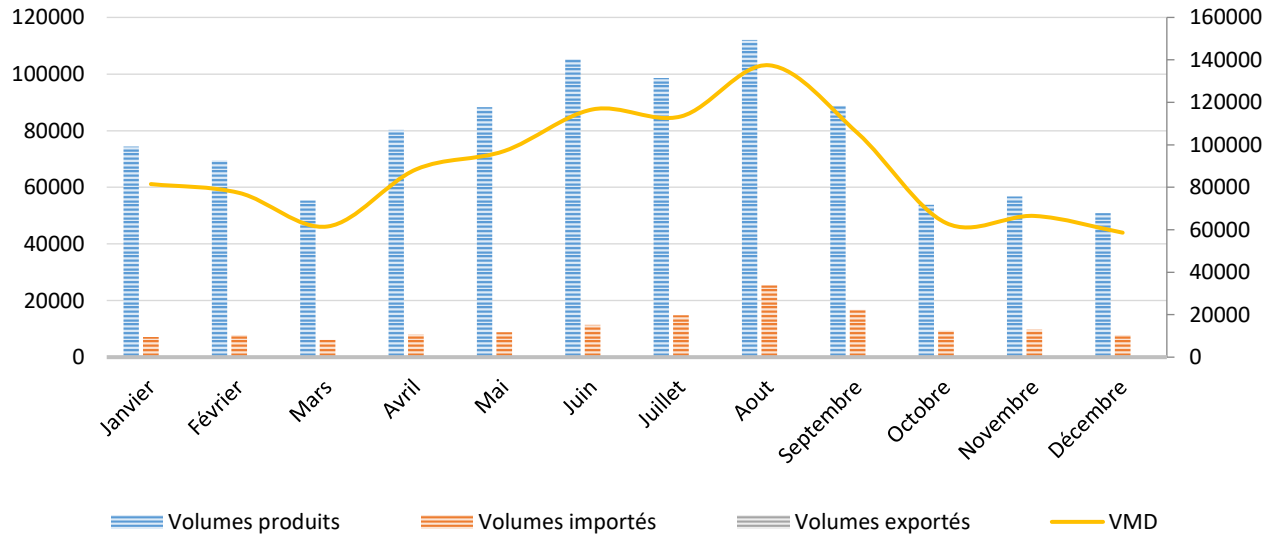

Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES VOLUMES PRELEVES MENSUELS PAR RESSOURCE

STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède - M3 sortie forage F1-index vol brut

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	25 580	24 420	21 986	29 358	34 872	46 367	43 776	43 274	37 494	28 755	25 448	27 711	389 041
2020	31 867	27 751	20 887	36 059	39 208	49 184	44 093	50 654	38 750	30 593	30 284	25 771	425 101

STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède - M3 sortie forage F2-index vol brut

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	11 852	11 706	10 726	12 965	16 209	22 225	27 779	26 040	21 279	14 996	12 038	12 623	200 438
2020	15 913	15 047	10 261	16 614	17 946	23 239	23 611	28 483	19 073	21	0	1	170 209

Station pompage du Clos - M3 source du Clos sortie Etag-index vol brut

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	27 416	26 856	23 392	24 849	19 825	28 547	28 718	25 583	22 858	23 744	21 283	23 419	296 490
2020	26 628	26 733	24 291	27 653	31 110	32 873	30 883	32 925	30 919	23 159	26 526	25 063	338 763

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES VOLUMES PRODUITS MENSUELS PAR RESSOURCE

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé :

- ⇨ en sortie d'usine de traitement,
- ⇨ ou en sortie de station de pompage si simple désinfection,
- ⇨ ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède - 1319EX001 - Débitmètre sortie forage F1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	25 580	24 420	21 986	29 358	34 872	46 367	43 776	43 274	37 494	28 755	25 448	27 711	389 041
2020	31 867	27 751	20 887	36 059	39 208	49 184	44 093	50 654	38 750	30 593	30 284	25 771	425 101

STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède - 1319EX002 - Compteur sortie forage F2

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	11 852	11 706	10 726	12 965	16 209	22 225	27 779	26 040	21 279	14 996	12 038	12 623	200 438
2020	15 913	15 047	10 261	16 614	17 946	23 239	23 611	28 483	19 073	21	0	1	170 209

Station pompage du Clos - 1319EX010 - Cpteur source les Clos sortie Etage Bas

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	27 416	26 856	23 392	24 849	19 678	28 547	28 718	25 573	22 858	23 744	21 283	23 419	296 333
2020	26 628	26 733	24 291	27 653	31 110	32 873	30 883	32 925	30 919	23 159	26 526	25 063	338 763

Station pompage du Clos - M3 source du Clos sortie Etag-index vol brut

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	0	0	0	0	147	0	0	10	0	0	0	0	157
2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES VOLUMES IMPORTES MENSUELS PAR RESSOURCE

Volume acheté en gros à un autre service y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme importé.

STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède - 1319AE003 - Débitmètre achat d'eau SCP

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	7 833	7 347	9 750	12 074	12 553	13 084	23 955	24 562	19 787	11 971	6 778	6 048	155 742
2020	7 107	7 827	6 110	8 076	8 814	11 390	14 788	25 409	16 770	9 430	9 703	7 791	133 215

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES INDICATEURS

Le rendement IDM (Indicateur du maire)

$$Rendement\ IDM\ = \frac{V\ consommé\ autorisé + V\ vendu\ en\ gros}{V\ produit + V\ acheté\ en\ gros}$$

	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	918 911	894 259	932 292	4,3%
Volume acheté en gros	124 164	160 778	128 918	-19,8%
Volume vendu en gros	0	0	0	0%
Volume consommé autorisé	739 473	791 243	748 370	-5,4%
Rendement IDM (%)	70,89	75	70,52	-6%

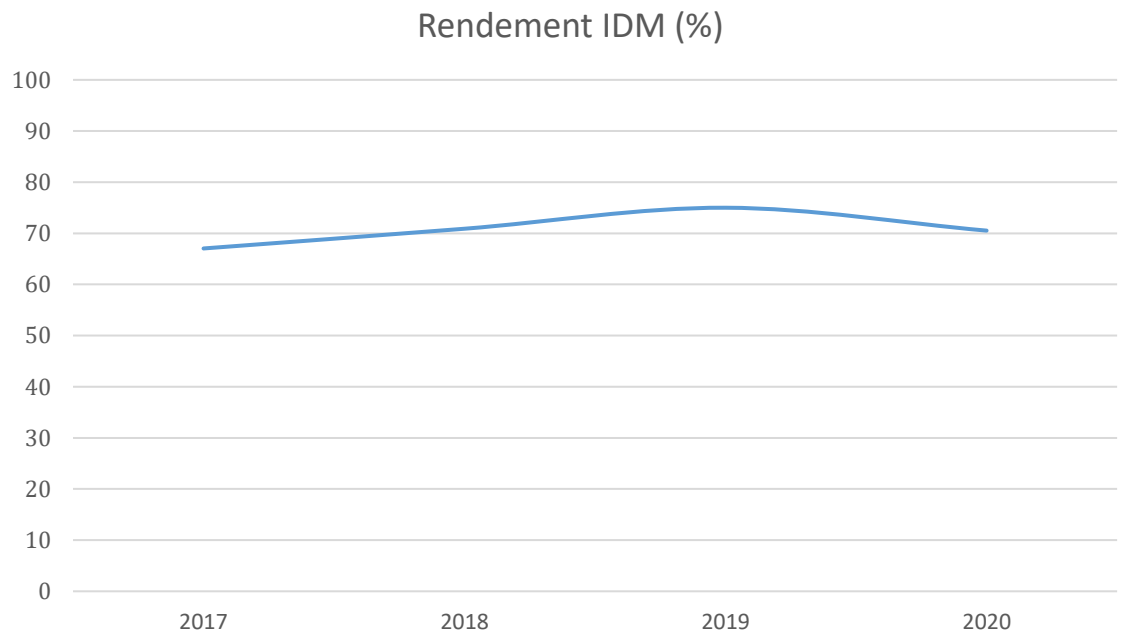

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Le rendement primaire

$$Rendement\ \ primaire\ \ = \frac{Vconsommé}{Volume\ mis\ en\ distribution}$$

	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	918 911	894 259	932 292	4,3%
Volume acheté en gros	124 164	160 778	128 918	-19,8%
Volume vendu en gros	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	1 043 075	1 055 037	1 061 210	0,6%
Volume consommé	708 163	759 593	726 527	-4,4%
Rendement primaire (%)	67,89	72	68,46	-4,9%

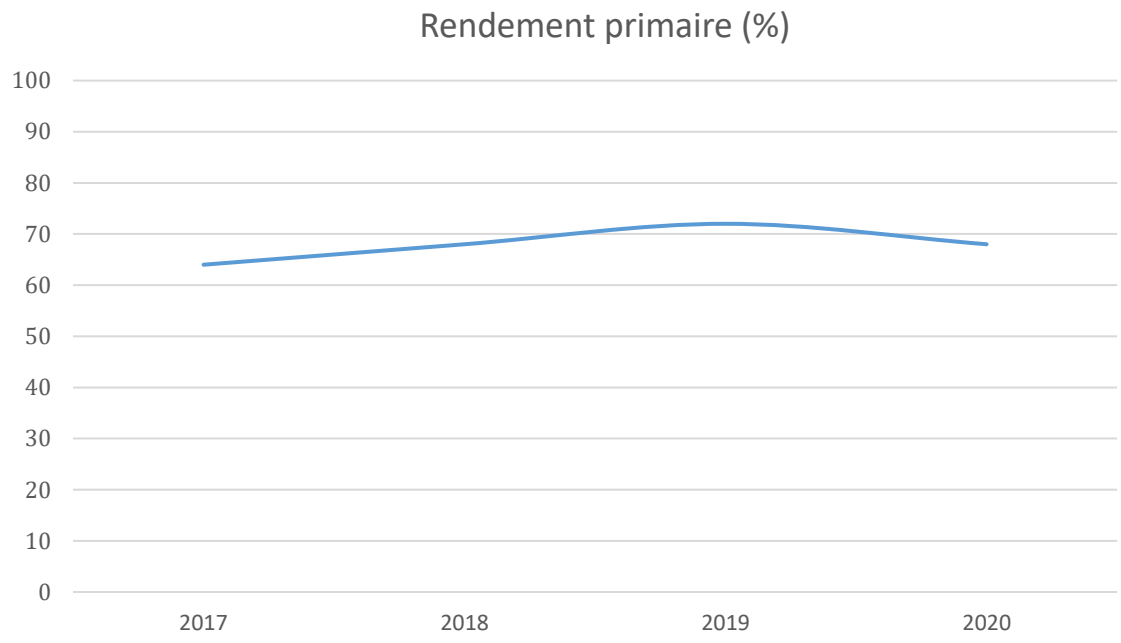

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Indice Linéaire de pertes

$$Indice\ linéaire\ de\ pertes\ (ILP) = \frac{Volume\ mis\ en\ distribution - Vconsommé\ autorisé}{Linéaire\ de\ réseau * 365j}$$

	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	918 911	894 259	932 292	4,3%
Volume acheté en gros	124 164	160 778	128 918	-19,8%
Volume vendu en gros	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	1 043 075	1 055 037	1 061 210	0,6%
Volume consommé autorisé	739 473	791 243	748 370	-5,4%
Linéaire du réseau	84	84	84	0%
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	9,92	8,63	10,23	18,5%

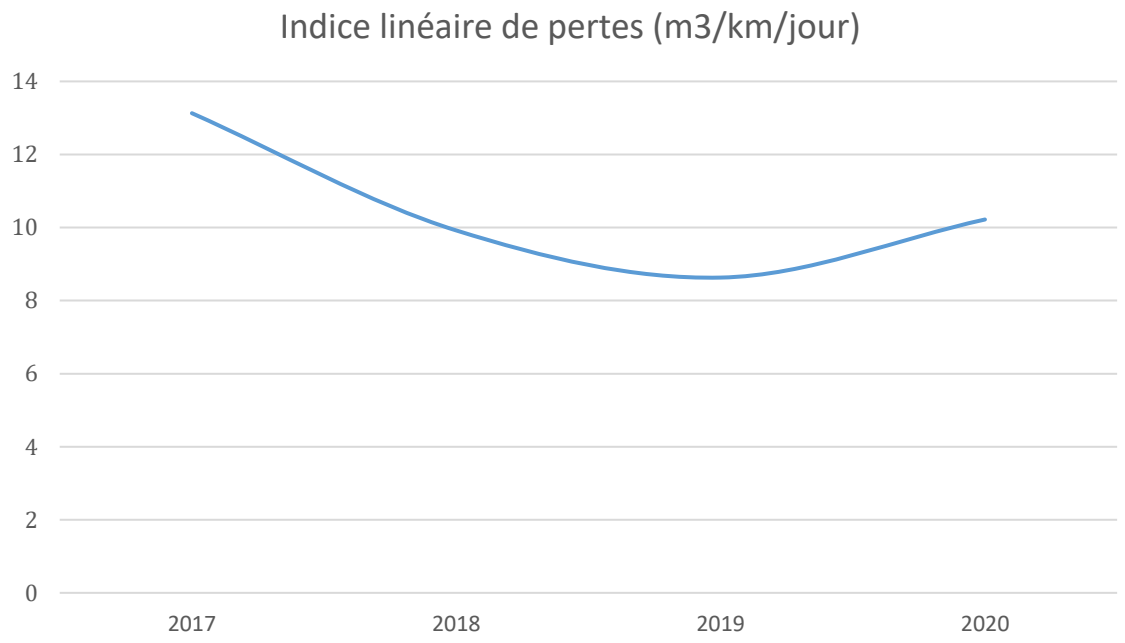

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Indice Linéaire de volume non compté

$$Indice\ linéaire\ de\ volume\ non\ compté\ (ILVNC) = \frac{Volume\ mis\ en\ distribution - Volume\ consommé}{Linéaire\ de\ réseau * 365j}$$

	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	918 911	894 259	932 292	4,3%
Volume acheté en gros	124 164	160 778	128 918	-19,8%
Volume vendu en gros	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	1 043 075	1 055 037	1 061 210	0,6%
Volume consommé	708 163	759 593	726 527	-4,4%
Linéaire du réseau	84	84	84	0%
Indice linéaire de volume non compté	10,94	9,66	10,94	13,2%

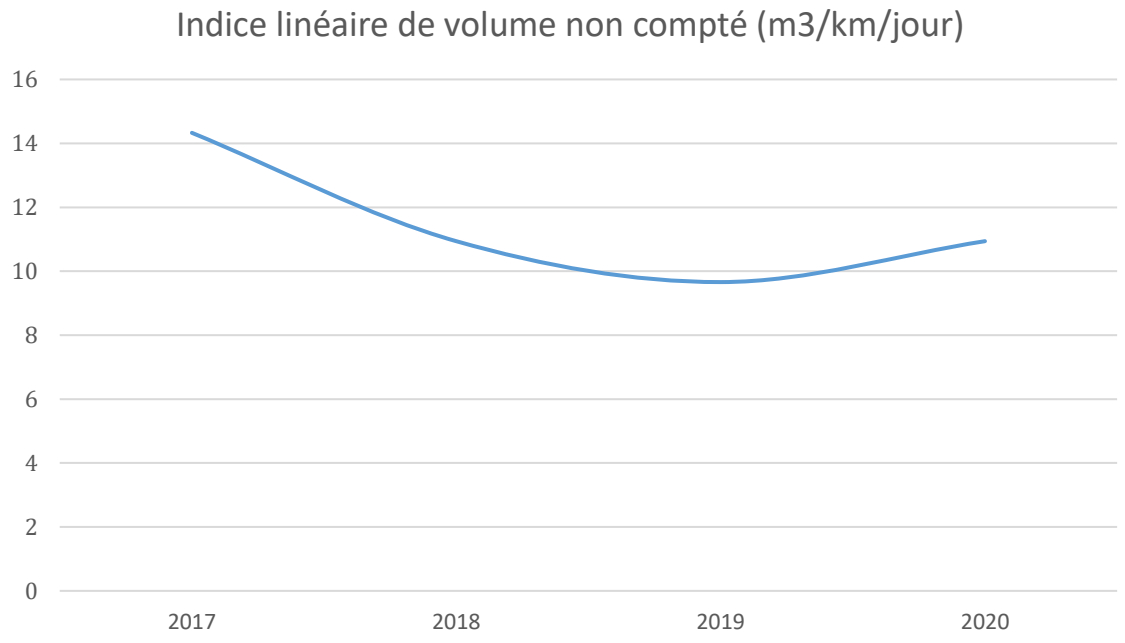

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Indice Linéaire de consommation

$$Indice\ linéaire\ de\ consommation\ (ILC) = \frac{Volume\ consommé\ autorisé + Volume\ exporté}{Linéaire\ de\ réseau * 365j}$$

	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	918 911	894 259	932 292	4,3%
Volume acheté en gros	124 164	160 778	128 918	-19,8%
Volume vendu en gros	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	1 043 075	1 055 037	1 061 210	0,6%
Volume consommé autorisé	739 473	791 243	748 370	-5,4%
Linéaire du réseau	84	84	84	0%
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	24,15	25,88	24,46	-5,5%

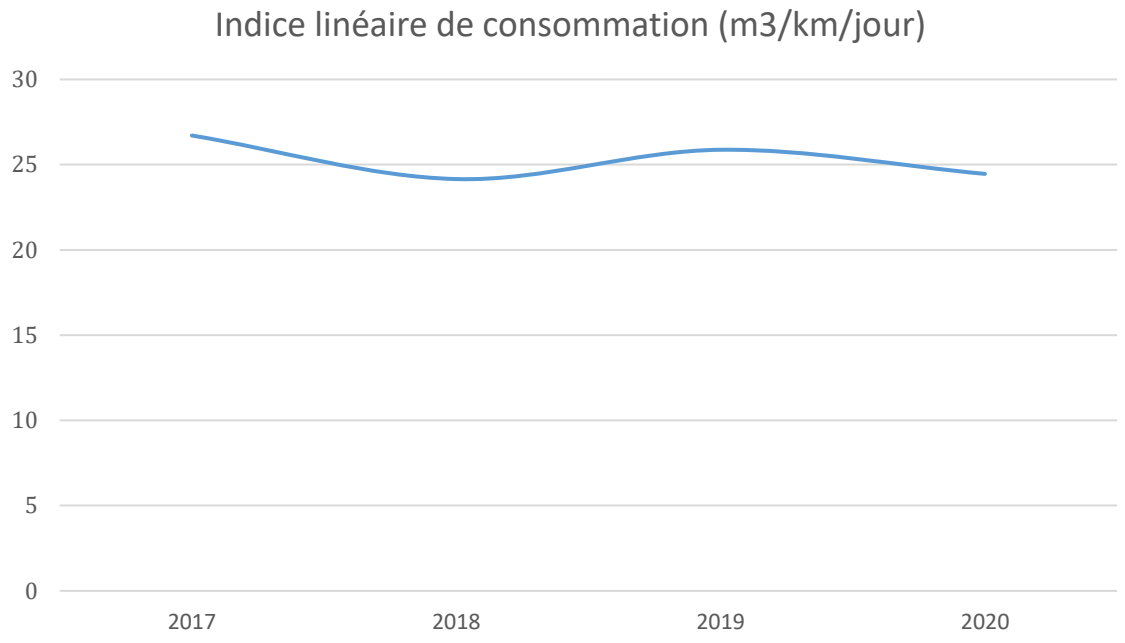

CONSOMMATION D'ENERGIE

	2018	2019	2020
Réservoir de Sainte-Croix	3 419	3 785	4 035
STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	553 384	542 394	549 197
Station pompage du Clos	186 766	165 220	181 368
Surpression Bassan	8 806	8 485	9 057
Total	**752 375**	**719 884**	**743 657**

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

16.

LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l'eau, notre priorité

L'EAU BRUTE

Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Bactériologique	5	0
Physico-chimique	5	0
Nombre total d'échantillons	5	0

L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	10	10	100	0	0	0
Physico-chimique	10	10	100	0	0	0
Nombre total d'échantillons	10	10	100	0	0	0

Détail des non-conformités sur l'eau point de mise en distribution

Pas de non-conformité.

L'EAU DISTRIBUEE

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	21	21	100	37	37	100
Physico-chimique	23	23	100	27	27	100
Nombre total d'échantillons	23	23	100	37	37	100

Détail des non-conformités sur l'eau distribuée

Pas de non-conformité.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE

La nouvelle Directive Européenne (UE) 2020/2184, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 décembre 2020.

Le nouveau texte a pour objectif de promouvoir l'eau du robinet, et suit cinq axes d'évolution :

- **l'accès à l'eau potable pour tous**, en réponse à la 1ère initiative citoyenne européenne « L'eau, un droit humain »,

- l'évaluation de la **sécurité sanitaire** de l'eau, du captage au robinet, fondée sur une analyse des risques, pour repérer et traiter ces derniers de façon proactive,

- l'**actualisation** de la liste des critères à suivre pour déterminer la qualité de l'eau, basé sur un partenariat avec l'OMS pour la mise à jour des paramètres et des valeurs paramétriques,

- **l'harmonisation** entre les Etats membres des dispositions des matériaux en contact avec l'eau potable,

- le renforcement de la **transparence** pour les consommateurs en ce qui concerne la qualité et la fourniture de l'eau potable, afin d'améliorer la confiance dans l'eau du robinet.

En particulier, **l'article 4.3**, dédié à la maîtrise des pertes en eau, demande aux Etats membres d'évaluer les niveaux de fuite d'eau sur leur territoire, pour les services >10 000 m^3/j ou >50 000 habitants. D'ici 2028, la Commission européenne fixera un seuil au-delà duquel un plan d'actions de réduction des fuites sera nécessaire.

L'article 5 et les annexes I (A, B, C et D) dressent la liste des nouveaux paramètres entrant dans le contrôle de la qualité d'eau, et de ceux dont la valeur paramétrique a été révisée :

Evolution	Paramètres	Limites de qualité
Nouveaux paramètres	Chlorates	0,25 mg/l
	Chlorites	0,25 mg/l
	Bisphénol A	2,5 µg/l
	AHA (sommes de 5)	60 µg/l
	Uranium chimique	30 µg/l
	Microcystines LR	1 µg/l
	PFAS (somme de 20)	0,1 µg/l
	Total PFAS	0,5 µg/l
Relèvement de la limite de qualité	Antimoine	10 µg/l
	Bore	1,5 mg/l
	Sélénium	20 µg/l
Evolution	**Paramètres**	**Limites de qualité**
Abaissement de la limite de qualité	Chrome	25 µg/l
	Plomb	5 µg/l

Une précision est également apportée quant à la notion de pertinence des métabolites de pesticides.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Les articles 7 à 10 décrivent la gestion de la sécurité sanitaire assurée par la mise en place d'un **Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)** :

- l'article 7 fait une présentation de l'approche globale, de la ressource jusqu'au robinet, fondée sur l'évaluation et la gestion des risques. Il introduit également les délais obligatoires de mise en œuvre : de 4,5 ans à 6 ans, en fonction de la taille du service et sous la responsabilité de la PRPDE. Une révision doit être réalisé autant que nécessaire, sans dépasser un délai de 6 ans.

- l'article 8, déclinaison du PGSSE au niveau de la ressource : recensement des points de captage, recensement des dangers et des sources de pollution, surveillance des paramètres pertinents pour les dangers et les sources de pollution recensés.

- l'article 9, déclinaison du PGSSE au niveau de la production et de la distribution : évaluation des risques liés à l'approvisionnement.

- l'article 10 déclinaison du PGSSE au niveau des réseaux privés : évaluation des risques liés à la distribution domestique, aux produits et matériaux en contact avec l'eau potable, et surveillance des paramètres plomb et Légionnelles.

L'article 11 fixe et uniformise à l'échelle européenne, les principes applicables et les exigences minimales pour les matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.

L'article 13 encadre le suivi de la qualité de l'eau par votre opérateur, avec notamment la référence de qualité de la turbidité en sortie de traitement fixée à 0,3 NFU dans 95% des échantillons.

L'article 15 maintient le principe des dérogations pour encadrer certaines non-conformités mais le limite à certaines situations et n'autorise qu'un seul renouvellement (3 + 3 ans au maximum).

L'article 16 a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Les Etats membres sont ainsi enjoints à prendre des mesures pour garantir l'accès à l'eau, en particulier pour les populations vulnérables,

Enfin, **l'article 17** vise **améliorer la confiance** du consommateur en l'eau du robinet et sa connaissance de ses consommations avec la diffusion régulière d'une information complète de l'eau potable distribuée (qualité, prix, volume, méthode de production …)

L'Etat Français dispose de deux ans pour transposer la Directive Européenne dans la réglementation nationale, à l'exception des nouveaux paramètres (+ 3 ans) et de la mise en œuvre des premiers PGSSE (+ 4,5 à 6 ans).

SAUR anticipe d'ores et déjà les futures évolutions réglementaires. En particulier, SAUR pourra être votre partenaire et vous accompagner pour la mise en place de votre PGSSE.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

METABOLITES DE PESTICIDES

L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION

La présence de métabolites de pesticide dans les ressources en eau et dans l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) est liée principalement à la dégradation de leur substance mère conduisant à leur formation dans l'environnement.

La notion de **pertinence** d'un métabolite de pesticide repose sur un objectif de protection de la santé associée à la consommation d'eau.

La nouvelle Directive Européenne 2020/2184 précise qu'un « métabolite de pesticide est jugé pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine s'il y a lieu de considérer qu'il possède des propriétés intrinsèques comparables à celles de la substance mère en ce qui concerne son activité cible pesticide ou qu'il fait peser (par lui-même ou par ses produits de transformation) un risque sanitaire pour les consommateurs ».

L'**ANSES** apporte une définition similaire dans son avis du 30 janvier 2019.

Dans son instruction du 18 décembre 2020, la **Direction Générale de la Santé** classe les métabolites de pesticides de la manière suivante :

- métabolites pertinents, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l,

- métabolites non pertinents, auxquels est associée la valeur de vigilance dans l'EDCH de 0,9 µg/l,

- métabolites dont la pertinence n'a pas été caractérisée, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l.

Le jugement de la pertinence d'un métabolite relève exclusivement de la compétence de l'ANSES.

Ainsi, dans son dernier avis du 14 janvier 2021, L'ANSES a établi la pertinence des métolachlores ESA et NOA, et la non-pertinence du métolachlore OXA.

FACE AUX METABOLITES : LE CARBOPLUS© DE SAUR, VERITABLE BARRIERE CONTRE LES MICROPOLLUANTS

SAUR a développé le procédé **CarboPlus©,** qui permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau, dont les métabolites de pesticides, à un coût maîtrisé.

Le Carboplus est un réacteur à lit de Charbon Actif fluidisé à renouvellement continu, qui offre les avantages suivants :

- une **efficacité élevée et constante** grâce au renouvellement continu du charbon actif et à la masse importante de charbon actif en contact avec l'eau
- Procédé **compact**, qui permet son intégration facile dans une usine existante
- Investissement **pérenne** : technologie évolutive pouvant s'adapter aux variations de pollutions et aux évolutions réglementaires en matière de micropolluants.

SAUR dispose également d'un « **Observatoire des pesticides et de leurs métabolites »** , qui permet le suivi de ces molécules, détectées dans les ressources et dans les EDCH des exploitations gérées par SAUR ou non.

Grâce à cet observatoire, nos Experts ont accès également la liste des pesticides vendus à l'échelle de chaque département. Ils peuvent connaitre également la tendance des détections et essayer de prédire les substances qui poseront problèmes demain pour les **tester** sur nos procédés de traitement, **cibler** les campagnes de mesures et être ainsi **en amont de vos besoins**.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

NITRATES

La Commission Européenne a récemment mis en demeure la France en raison des quantités excessives de nitrates dans l'eau potable distribuée (> 50 mg/l).

La présence des nitrates dans les eaux est due :

- à leur présence naturelle dans l'environnement,

- à une contamination de la ressource en eau par des activités humaines .

En cas de pollution de votre ressource par les nitrates, SAUR peut vous accompagner pour trouver la solution technique la mieux adaptée à votre situation :

- Filtration biologique, avec le **Bionitracycle©,**

- Résines échangeuses d'ions, avec le **Nitracylce©,**

MANGANESE

Le manganèse ne présente pas de risques sanitaires mais peut être à l'origine des nuisances suivantes :

- la dégradation des propriétés organoleptiques de l'eau : goût « métallique » et coloration de l'eau ;

- le développement de micro-organismes dans les réseaux de distribution ;

- la formation de dépôt dans les réseaux de distribution avec risque de relargage ultérieur et remise en suspension de manganèse particulaire dans l'eau (taches noires sur le linge).

Dans son avis du 7 septembre 2020 relatif à la présence de manganèse dans l'EDCH, l'ANSES rappelle les conclusions et recommandations formulées dans son avis du 20 avril 2018 :

- une valeur sanitaire maximale de 60 µg/l pour le manganèse dans l'EDCH est proposée ;

- la référence de qualité actuelle de 50 µg/l pallie le risque des nuisances évoquées ci-dessous.

En cas de présence excessive de manganèse dans votre ressource, nos experts sauront être force de proposition : mise en œuvre d'une oxydation au permanganate de potassium, filtration sur dioxyde de manganèse …

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CVM

Le chlorure de vinyle monomère est un produit chimique strictement synthétique, dont la présence dans l'eau de consommation est principalement liée à sa migration à partir de conduites en PVC posées avant 1980 sur les réseaux de distribution.

Outre la nature et l'ancienneté de la conduite, deux facteurs favorisent son relargage dans l'eau : le temps de contact de l'eau dans la conduite et sa température.

En avril 2020, une **nouvelle instruction de la DGS** est parue, avec comme évolutions majeures :

- **Votre collectivité,** en tant que la PRPDE et Maître d'ouvrage, devient responsable de la gestion de la problématique CVM, en raison de votre connaissance du réseau et votre obligation à veiller à la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

- Un **diagnostic CVM** doit être mené sur l'ensemble des conduites à risque (évalué en fonction de la nature de la conduite, de sa date de pose et du temps de contact de l'eau) avec la mise en place d'un plan pluriannuel de réalisation des campagnes d'analyses.

- En cas de non-conformité confirmée(> 0,5 µg/l), le délai de mise en œuvre d'actions correctives **pérennes** dépend de la concentration en CVM : entre 3 mois (cas les plus critiques) et 2 ans.

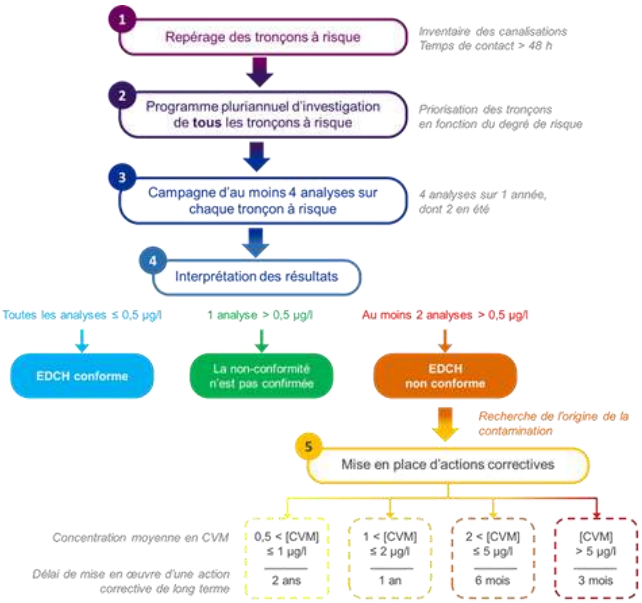

SAUR se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

- **Modélisation hydraulique** des réseaux pour connaître les temps de contact
- Mise en place d'un **programme pluriannuel** d'échantillonnage et réalisation des campagnes d'analyses
- **Proposition** d'actions correctives

De plus, Saur mène en 2021 une **expérimentation** sur des territoires pilotes avec une solution de traitement individuel, la **carafe aérante**, qui offrirait en cas de situation de crise CVM :

- une alternative à la distribution d'eau en bouteille,
- une substitution aux purges de réseau, très consommatrices d'eau.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

17.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat
AURIOL
Délégation de service public
début contrat : 1 janvier 2017 fin contrat : 31 décembre 2026

Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2020	Commentaire
Exploitation			
VP.059	Volume produit sur la période de relève ramené sur 365 jours	932 292	m³
VP.060	Volume importé sur la période de relève ramené sur 365 jours	128 918	m³
VP.061	Volume exporté sur la période de relève ramené sur 365 jours	0	m³
VP.221	Volumes consommés sans comptage	0	m³
VP.220	Volume de service du réseau	21 843	m³
VP.233	Volume consommé autorisé + Volume exporté	748 370	m³
VP.234	Volume produit + Volume importé	1 061 210	m³
Données clientèles			
VP.232	Volume consommé comptabilisé (sur la période de relève ramené sur 365 jours)	726 527	m³
VP.063	Volume comptabilisé domestique	706 395	m³
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	20 132	m³
VP.056	Nombre d'abonnés total	4 597	
	dont nombre d'abonnés domestiques	4 462	
	dont nombre d'abonnés non domestiques	135	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 417	
Indicateurs de performance			
P104.3	Rendement de réseau de distribution	70,52%	%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	10,94	m³/km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	10,23	m³/km/j
VP.224	Indice linéaire de consommation	24,46	m³/km/j
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	100	/120
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	62,9%	Calcul
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,1	Calcul

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Tarification de l'eau potable			
D102.0	**Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1**	**1,7**	**€TTC/m³**
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier de l'année N+1	-	€HT/an
	Consommation (part collectivité) : Prix au m3 HT de 0 à 120 m³	0,3245	€HT/m³
VP.178	**Montant HT de la facture 120m³ revenant à la collectivité**	**38,94**	**€HT/120m³**
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier de l'année N+1	49,03	€HT/an
	Prix au m3 HT de 0 à 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire	0,5150	€HT/m³
VP.177	**Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire**	**110,83**	**€HT/120m³**
Organismes publics			
VP.215	Agence de l'eau (protection de la ressource)	0,0820	€HTVA/m³
VP.216	Agence de l'eau (redevance pollution)	0,28	€HTVA/m³
VP.214	Voies Navigables de France (VNF) prélèvements	-	€HTVA/m³
VP.219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	-	€HTVA/m³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	5,5	%
VP.179	**Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³**	**54,07**	**€TTC/120m³**
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	0	€HT
VP.185	Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N	1 202 544	€HT
	Montant total d'une facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1	**203,84**	**€TTC/120m³**
DC.195	Montant financier HT des travaux engagés	-	€HT

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Qualité de l'eau			
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité			
P101.1	**Conformité microbiologique de l'eau distribuée**	**100%**	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	31	
P101.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	0	
P102.1	**Conformité physico-chimique de l'eau distribuée**	**100%**	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	33	
P102.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	0	
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)	-	Rapport entre volume prélevé par pompage sur volume prélevé total moins les imports

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Réseau			
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
P107.2	**Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable**	**0,1**	
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	83,823	km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	0,423	km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			
P103.2 B	**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux**	**100**	
Partie A : Plan des réseaux			
VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	OUI	
VP.237	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
Partie B : Inventaire des réseaux			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.239	Pourcentage de linéaire de réseau eau potable avec diamètres et matériaux renseignés au 31/12	97,05%	%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau eau potable avec date ou période de pose renseigné au 31/12	98,31%	%
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux			
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	
VP.243	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	NON	
VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	
VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	
VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	OUI	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	OUI	

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Gestion financière			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	0	€HTVA
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	€/m³
Données CCSPL			
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 hab.	0,44	%
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	98,82	%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	jours
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	2	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.182	Encours total de la dette	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.183	Epargne brute annuelle	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P155.1	Taux de réclamations / 1000 ab	0,22	%
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	1	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		**15**	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	97,05%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		81,352	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		83,823	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	98,31%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		82,403	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		83,823	
Total Partie B :		**30**	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		0
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		**55**	
VALEUR DE L'INDICE		**100**	

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
013000021	VEDE (OU LE PUJOL) F1	ACT	1000	N	TE	22/11/2004	20/05/2002		20/05/2008	60 %
013000022	LE CLOS	ACT	1000	O	TE	22/11/2004	18/10/2004		15/12/2005	80 %
013002892	VEDE SCP	ACT	500	N	EC	17/10/2011	24/01/2018			40 %
013006506	VEDE (OU LE PUJOL) F2	ACT	1000	N	TE	22/11/2004	20/05/2002		20/05/2008	60 %
	Indice consolidé /UGE									**62,9 %**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

18.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Auriol	Réservoir de la Mellone	Réservoir de la Mellone 1000 m3	05/11/20
Auriol	Réservoir de Sainte-Croix	Réservoir de Sainte-Croix 500 m3	02/11/20

Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Auriol	09/01/20	1 Rue du Docteur Felix Long,13390,Auriol	50	0
Auriol	13/01/20	secto de Sauveclare ,13390,Auriol	200	0
Auriol	28/01/20	Réseau communal de Auriol - 1319000001	500	1
Auriol	16/06/20	19 Chemin de la Vallée,13390,Auriol	1000	1
Auriol	17/07/20	Réseau communal de Auriol - 1319000001	15760	11
Auriol	24/08/20	24 Avenue des Lavandieres,13390,Auriol	50	1
Auriol	24/08/20	secteur le clos ,13390,Auriol	500	0
Auriol	27/08/20	403 Chemin des Côtes,13390,Auriol	20	1
Auriol	27/08/20	466 Impasse des Gypieres,13390,Auriol	50	2
Auriol	04/09/20	Réseau communal de Auriol - 1319000001	900	1
Auriol	15/09/20	chemin des Gypieres,13390,Auriol	210	3
Auriol	17/09/20	,Réseau communal de Auriol - 1319000001	2500	5
Auriol	15/10/20	Réseau communal de Auriol - 1319000001	5600	5
Auriol	07/12/20	Réseau communal de Auriol - 1319000001	200	1

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Auriol	26

Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Auriol	Fonte	60	28/01/20	9 Chemin Departemental 45a,13390,Auriol
Auriol	Polyéthylène	32	29/01/20	66 Rue de la Martelière,13390,Auriol
Auriol	Polyéthylène	32	05/02/20	av des lavandieres ,13390,Auriol
Auriol	Polyéthylène	32	19/03/20	1240 Route Saint Vincent,13360,Roquevaire
Auriol	Fonte	150	24/03/20	495 Chemin des Marseillais,13390,Auriol
Auriol	Fonte	125	25/03/20	Avenue des Lavandieres,13390,Auriol
Auriol	Fonte	80	26/03/20	34 Les Adrets,13390,Auriol
Auriol	Polyéthylène	32	24/04/20	60 Chemin des Oliviers,13390,Auriol
Auriol	Polyéthylène	32	03/06/20	762 av des lavandieres ,13390,Auriol
Auriol	Fonte	125	14/07/20	Quartier Saint-pierre,13390,Auriol
Auriol	-	-	16/07/20	Quartier Saint-pierre,13390,Auriol
Auriol	Fonte	250	24/07/20	10 Chemin de Saint Pierre,13390,Auriol
Auriol	Fonte	150	29/07/20	7 Rue de la Cave,13390,Auriol
Auriol	Fonte	100	30/07/20	10 Le Moulin de Redon Sud,13390,Auriol
Auriol	Fonte	125	13/08/20	8 Le Pas de l'Avé,13390,Auriol
Auriol	-	-	27/08/20	13 Chemin du Martinet,13390,Auriol
Auriol	Fonte	125	03/09/20	59 Route des Boyers,13390,Auriol
Auriol	Fonte	125	03/09/20	32 Route des Boyers,13390,Auriol
Auriol	Fonte	80	11/09/20	66 Chemin des Platrieres,13390,Auriol
Auriol	Polyéthylène	32	14/09/20	Route Saint Vincent,13360,Roquevaire
Auriol	Pvc	40	15/09/20	1530 Route Saint Vincent,13360,Roquevaire
Auriol	Polyéthylène	32	28/09/20	Chemin de la Vallée,13390,Auriol
Auriol	Fonte	40	15/10/20	114 Chemin de Saint Pierre,13390,Auriol
Auriol	-	-	16/10/20	142 Chemin du Mascaron,13390,Auriol
Auriol	Fonte	150	13/11/20	Chemin des Marseillais,13390,Auriol
Auriol	Fonte	80	08/12/20	27 Rue des Gorgues,13390,Auriol

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Auriol	35

Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
Auriol	22/01/20	Rue de la Martelière,13390,Auriol
Auriol	17/03/20	694 Chemin de Saint-pierre au Pas de l'Ave,13390,Auriol
Auriol	24/04/20	7 Impasse du Loriot,13390,Auriol
Auriol	11/05/20	Chemin de Bon Vallon,13390,Auriol
Auriol	15/05/20	Chemin de Saint-pierre au Pas de l'Ave,13390,Auriol
Auriol	24/05/20	41 Rue Grande,13390,Auriol
Auriol	08/06/20	302 Chemin du Plan Redon,13390,Auriol
Auriol	17/06/20	210 av des lavandières ,13390,Auriol
Auriol	01/07/20	2 La Placette,13390,Auriol
Auriol	03/07/20	Chemin de la Magdeleine,13390,Auriol
Auriol	17/07/20	ave marceau julien,13390,Auriol
Auriol	27/07/20	Route des Boyers,13390,Auriol
Auriol	10/08/20	10 Le Moulin de Redon Sud,13390,Auriol
Auriol	14/08/20	7 Rue Roumpe Cuou,13390,Auriol
Auriol	14/08/20	61 Montée des Écoles,13390,Auriol
Auriol	20/08/20	21 QUARTIER DU PLAN / Le Moulin de Redon Sud,13390,Auriol
Auriol	25/08/20	24 Avenue des Lavandieres,13390,Auriol
Auriol	26/08/20	61 Montée des Écoles,13390,Auriol
Auriol	27/08/20	13 Chemin du Martinet,13390,Auriol
Auriol	30/08/20	403 Chemin des Côtes,13390,Auriol
Auriol	31/08/20	CHEMIN des Gypieres,13390,Auriol
Auriol	31/08/20	CHEMIN des Gypieres,13390,Auriol
Auriol	31/08/20	chemin des Gypieres,13390,Auriol
Auriol	15/09/20	Chemin des Oliviers,13390,Auriol
Auriol	28/09/20	Rue du Chateau,13390,Auriol
Auriol	28/09/20	Rue du Chateau,13390,Auriol
Auriol	09/10/20	1516 Chemin de Saint Francet,13390,Auriol
Auriol	12/10/20	av Timothé Rachel ,13390,Auriol
Auriol	13/10/20	Chemin des Bouscatiers,13390,Auriol
Auriol	14/10/20	Chemin des Estiennes,13390,Auriol
Auriol	15/10/20	Chemin des Estiennes,13390,Auriol
Auriol	02/12/20	352 Montée des 2 Bastides,13390,Auriol
Auriol	09/12/20	41 Rue des Gorgues,13390,Auriol
Auriol	16/12/20	386 Route des Boyers,13390,Auriol
Auriol	22/12/20	6 Rue Vieille,13390,Auriol

Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Auriol	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Auriol	Manoeuvre de vannes	6
Auriol	Purge de réseau	1
Total		**8**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
Auriol	Manoeuvre de vannes	28/01/20	13007RE00005,Réseau communal de Auriol - 1319000001
Auriol	Manoeuvre de vannes	24/07/20	10 Chemin de Saint Pierre,13390,Auriol
Auriol	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	12/08/20	10 Quartier de la Banque,13390,Auriol
Auriol	Purge de réseau	20/08/20	1503 Route Saint Vincent,13360,Roquevaire
Auriol	Manoeuvre de vannes	13/11/20	Chemin des Estiennes,13390,Auriol
Auriol	Manoeuvre de vannes	17/11/20	ZAC du Pujol ,13390,Auriol
Auriol	Manoeuvre de vannes	07/12/20	13007RE00005,Réseau communal de Auriol - 1319000001
Auriol	Manoeuvre de vannes	08/12/20	27 Rue des Gorgues,13390,Auriol

Les interventions réalisées pour tiers

Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) entrantes :

COMMUNE	ATU	DICT	DT	DT_DICT
AURIOL	10	31	61	137

Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) sortantes (chantiers SAUR – Construire Sans Détruire) :

ATU : Avis Travaux Urgent
DICT : Déclaration d'Intention Commencement de Travaux
DPA : Demande de Permission et d'Autorisation de Voirie
DT : Déclaration de projet de Travaux
IPT : Information Préalable aux Travaux
LR : Lettre de Rappel
NR : *Nouvelle Réglementation (Document à jour)*

Chantiers SAUR (Construire sans détruire) :

COMMUNE		ATU	DICT	DT	CONJOINTE
AURIOL		58	1		12

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Auriol	34	0	34

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Auriol	Réservoir de Sauveclare	Poste Local 1319 RE SAUVECLARE	23/01/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	19/03/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Vanne de sortie eaux sale	19/03/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	30/03/20	Curatif
Auriol	Réservoir de la Mellone	Niveau analogique	30/03/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Canalisation d'isolement eau filtrée	03/04/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Vanne d'isolement eau filtrée	14/04/20	Curatif
Auriol	Surpression Bassan	Surpression Bassan	24/04/20	Curatif
Auriol	Station pompage du Clos	1319EX010 - Cpteur source les Clos sortie Etage Bas	30/04/20	Curatif
Auriol	Forage de Vede 2	Forage de Vede 2	12/05/20	Curatif
Auriol	Forage de Vede 2	Forage de Vede 2	12/05/20	Curatif
Auriol	Forage de Vede 1	Forage de Vede 1	12/05/20	Curatif
Auriol	Forage de Vede 1	Forage de Vede 1	12/05/20	Curatif
Auriol	Station pompage du Clos	1319EX011 - Cpteur source les Clos sortie Etage Haut	12/05/20	Curatif
Auriol	Station pompage du Clos	1319EX010 - Cpteur source les Clos sortie Etage Bas	12/05/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	11/06/20	Curatif
Auriol	Réservoir du Clos	Armoire basse tension	22/07/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Analyseur de taux de chlore	28/07/20	Curatif
Auriol	Station pompage du Clos	Analyseur de taux de chlore	04/09/20	Curatif
Auriol	Réservoir de la Mellone	Niveau analogique	25/09/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Filtre à sable	05/10/20	Curatif
Auriol	Réservoir de Sauveclare	Poste Local 1319 RE SAUVECLARE	19/10/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	1319EX001 - Débitmètre sortie forage F1	19/10/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Armoire forages	09/11/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Vanne d'isolement eau filtrée	26/11/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Inverseur de bouteille manuel	07/12/20	Curatif

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Auriol	Station pompage du Clos	Rotamètre	07/12/20	Curatif
Auriol	Surpression Bassan	Ballon de surpression	08/12/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	1319AE003 - Débitmètre achat d'eau SCP	15/12/20	Curatif
Auriol	Station pompage du Clos	Rotamètre	15/12/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Ballon de surpression	21/12/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	1319AE003 - Débitmètre achat d'eau SCP	21/12/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	1319EX002 - Compteur sortie forage F2	21/12/20	Curatif
Auriol	Surpression Bassan	Pressostat analogique	21/12/20	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
Auriol	Station pompage du Clos	Station pompage du Clos	12/06/20
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	12/06/20
Auriol	Réservoir Saint-Francet	Réservoir Saint-Francet	12/06/20
Auriol	Surpression Bassan	Surpression Bassan	12/06/20
Auriol	Réservoir du Clos	Réservoir du Clos	12/06/20
Auriol	Réservoir de Sainte-Croix	Réservoir de Sainte-Croix	12/06/20
Auriol	Réservoir de Sauveclare	Réservoir de Sauveclare	12/06/20
Auriol	Surpression de Sauveclare	Surpression de Sauveclare	12/06/20
Auriol	Réservoir de la Mellone	Réservoir de la Mellone	12/06/20

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Installation	Equipement	Date
Auriol	Station pompage du Clos	Potence	12/06/20
Auriol	Station pompage du Clos	Chariot + Palan	12/06/20
Auriol	Station pompage du Clos	IPN	12/06/20
Auriol	Station pompage du Clos	Chariot + Palan	12/06/20
Auriol	Station pompage du Clos	IPN	12/06/20
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Chariot + Palan	12/06/20
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	IPN	12/06/20
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	IPN	12/06/20
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Chariot + Palan	12/06/20

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Délégataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.
Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Dotations non actualisées du programme au : 31/12/2020	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total (€)
Dotations (€)	21 992	21 992	21 992	21 992	21 992	21 992	21 992	21 992	21 992	21 992	**219 920**

Coefficients du programme au : 31/12/2020	2017	2018	2019	2020
Dernier coefficient connu de la dotation	1.000000	1.011352	1.039770	1.053648
Dernier coefficient connu de report de solde	1.000000	1.000000	1.000000	1.000000

Bilan financier du programme au : 31/12/2020		2017	2018	2019	2020	Total (€)
Dotation actualisée (€)		21 992	22 242	22 867	23 172	**90 273**
Report de solde actualisé (€)		0	16 002	33 638	55 353	
Programmé au contrat	TOTAL	5 990	4 606	1 152	36 255	**48 003**
Total renouvellement (€)		**5 990**	**4 606**	**1 152**	**36 255**	**48 003**
Solde (€)		**16 002**	**33 638**	**55 353**	**42 269**	

Renouvellement Réalisé en programme en 2020	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / BCL00001364 - Cane d'injection	Cane d'injection	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	584
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / BCL00001365 - Hydro-éjecteur	Hydro-éjecteur	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	398
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / BCL00001366 - Cane d'injection	Cane d'injection	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	584
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / GSB00001923 - Inverseur de bouteille manuel	Inverseur de bouteille manuel	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	1 012
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / ICT00004456 - Vacuostat	Vacuostat	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	627
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / ICT00004457 - Vacuostat	Vacuostat	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	627
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / IFE00003565 - 1319AE003 - Débitmètre achat d'eau SCP	1319AE003 - Débitmètre achat d'eau SCP	Programmé au contrat	TOTAL	10/11/2020	1 381
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / IME00000516 - Rotamètre	Rotamètre	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	555
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / IME00000517 - Rotamètre	Rotamètre	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	555

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Renouvellement Réalisé en programme en 2020	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / IME00000518 - Rotamètre	Rotamètre	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	555
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / JCE00000950 - Extraction d'air	Extraction d'air	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	940
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / NPV00002181 - Démarreur P2	Démarreur P2	Programmé au contrat	TOTAL	03/07/2020	416
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / NPV00002182 - Démarreur P3	Démarreur P3	Programmé au contrat	TOTAL	03/07/2020	479
13007SA00001 - Surpression Bassan / DAM00001895 - Ballon de surpression	Ballon de surpression	Programmé au contrat	TOTAL	03/11/2020	1 595
13007SA00001 - Surpression Bassan / ICT00004403 - Pressostat analogique	Pressostat analogique	Programmé au contrat	TOTAL	12/11/2020	584
13007SG00001 - Réservoir de la Mellone / KST00007947 - Télésurveillance	Télésurveillance	Programmé au contrat	TOTAL	23/01/2020	2 421
13007SG00001 - Réservoir de la Mellone / VAN00600252 - Robinet à flotteur	Robinet à flotteur	Programmé au contrat	TOTAL	01/12/2020	1 167
13007SG00002 - Réservoir de Sainte-Croix / ICT00004377 - Niveau TOR	Niveau TOR	Programmé au contrat	TOTAL	10/11/2020	427
13007SG00002 - Réservoir de Sainte-Croix / VAN00598199 - Robinet à flotteur	Robinet à flotteur	Programmé au contrat	TOTAL	01/12/2020	1 167
13007SG00003 - Réservoir de Sauveclare / ICT00004376 - Niveau TOR	Niveau TOR	Programmé au contrat	TOTAL	10/11/2020	855
13007SG00004 - Réservoir du Clos / ICT00004427 - Niveau TOR	Niveau TOR	Programmé au contrat	TOTAL	10/11/2020	427
13007SG00004 - Réservoir du Clos / KST00007334 - Télésurveillance	Télésurveillance	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	2 421
13007SR00001 - Station pompage du Clos / API00000172 - Hydro-éjecteur	Hydro-éjecteur	Programmé au contrat	TOTAL	07/12/2020	398
13007SR00001 - Station pompage du Clos / BCL00001638 - Cane d'injection	Cane d'injection	Programmé au contrat	TOTAL	07/12/2020	584
13007SR00001 - Station pompage du Clos / BCL00001639 - Chloromètre - détendeur	Chloromètre - détendeur	Programmé au contrat	TOTAL	07/12/2020	1 040
13007SR00001 - Station pompage du Clos / BCL00001640 - Chloromètre - détendeur	Chloromètre - détendeur	Programmé au contrat	TOTAL	07/12/2020	1 040
13007SR00001 - Station pompage du Clos / GSB00002117 - Inverseur de bouteille manuel	Inverseur de bouteille manuel	Programmé au contrat	TOTAL	07/12/2020	983
13007SR00001 - Station pompage du Clos / IAN00002664 - Turbidimètre	Turbidimètre	Programmé au contrat	TOTAL	24/11/2020	4 445
13007SR00001 - Station pompage du Clos / IME00000568 - Rotamètre	Rotamètre	Programmé au contrat	TOTAL	07/12/2020	555
13007SR00001 - Station pompage du Clos / JCC00001323 - Chauffage (industriel)	Chauffage (industriel)	Programmé au contrat	TOTAL	13/11/2020	512
13007SR00001 - Station pompage du Clos / KIS00000348 - Partiel Tableau de gestion de l'eau process	Partiel Tableau de gestion de l'eau process	Programmé au contrat	TOTAL	07/12/2020	1 054
13007SR00001 - Station pompage du Clos / KST00005590 - Poste Local 1319 FO DU CLOS	Poste Local 1319 FO DU CLOS	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	2 421
13007SR00001 - Station pompage du Clos / NPV00002474 - Démarreur (pompe)	Démarreur (pompe)	Programmé au contrat	TOTAL	26/11/2020	1 794
13007SR00001 - Station pompage du Clos / PCS00004305 - Pompe de relèvement échantillon	Pompe de relèvement échantillon	Programmé au contrat	TOTAL	07/12/2020	512
13007SR00001 - Station pompage du Clos / VAN00600270 - Robinet à flotteur	Robinet à flotteur	Programmé au contrat	TOTAL	01/12/2020	1 139

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Renouvellement Réalisé en garantie en 2020	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / VAN00598421 - Vanne d'isolement eau brute	Vanne d'isolement eau brute	Non programmé au contrat	TOTAL	24/11/2020
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / VAN00598422 - Vanne d'isolement eau filtrée	Vanne d'isolement eau filtrée	Non programmé au contrat	TOTAL	24/11/2020
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / VAN00598431 - Vanne isolement eau brute	Vanne isolement eau brute	Non programmé au contrat	TOTAL	06/03/2020

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

L'INVENTAIRE

13007CO00003 - Comptage secto Chemin de Saint Francet		
Code	**Libellé**	**Marque**
IFE00030570	1319CS007_CS03_Débitmètre secto Chemin de Saint Francet	SIEMENS
KST00093706	Télétransmission	SOFREL

13007CO00004 - Comptage secto Moulin de REDON		
Code	**Libellé**	**Marque**
IQE00042551	1319CS018_compteur secto Moulin de Redon	-
KST00093660	Télétransmission	SOFREL
VAN03420362	Vannes d'isolement	-
XTU00088350	Tuyauterie	-

13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède		
Code	**Libellé**	**Marque**
IQW00002225	Compteur Electrique STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	-
KST00005592	Poste Local 1319 FO VEDE AURIOL	FLUX

13007PT00001-0100-01 - Production

Code	**Libellé**	**Marque**
GRC00786489	Tampon fonte	-
ICA00004426	Sonde de niveau ANA	SIEMENS
ICT00004429	Sonde de niveau TOR	-
IFE00003564	1319EX001 - Débitmètre sortie forage F1	-
NPA00000809	Câble d'alimentation immergeable	-
PIM00001646	Pompe immergée VV + jonction câble	-
VAN00598316	Vanne d'isolement	-
VCL00012870	Clapet anti-retour	-
VPP00000932	Soupape DJET	-
VVE00051417	Ventouse chambre de pompage	-
XTU00009780	Colonne du forage	-
XTU00009781	Tête de forage	-
XTU00009782	Manchette de liaison	-
XTU00009783	Manchette de liaison	-
XTU00009784	Manchette de liaison	-
GRC00786490	Tampon fonte	-
ICA00004427	Sonde de niveau ANA	-
ICT00004430	Sonde de niveau TOR	-
IQE00005307	1319EX002 - Compteur sortie forage F2	-
NPA00000810	Câble d'alimentation immergeable	-
PIM00001647	Pompe immergée VV + jonction câble	-
VAN00598317	Vanne d'isolement	-
VCL00012871	Clapet anti-retour	-
VDA00009750	Boite à boues	-
VVE00051418	Ventouse chambre de pompage	-
XTU00009785	Colonne du forage	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

XTU00009786	Tête de forage	-
XTU00009787	Manchette de liaison	-
XTU00009788	Manchette de liaison	-
XTU00009789	Manchette de liaison	-

13007PT00001-0200-01 - Importation canal de provence

Code	Libellé	Marque
GRC00786491	Tampon fonte	-
ICT00004431	Pressiostat TOR	-
IFE00003565	1319AE003 - Débitmètre achat d'eau SCP	ABB
VAN00598318	Vanne d'isolement SCP	-
VAN00598319	Vanne automatique SCP	-
VAN00598320	Vanne de by-pass automatique SCP	-
VAN00598321	Vanne d'isolement amont filtre	-
VCL00012872	Clapet anti-retour SCP	-
VDA00009751	Limiteur de débit SCP	-
XTU00009790	Manchette de liaison	-
XTU00009791	Manchette de liaison	-
XTU00009792	Manchette de liaison	-
XTU00009793	Manchette de liaison	-
XTU00009794	Manchette de liaison	-
XTU00009795	Manchette de liaison	-

13007PT00001-0300-01 - Traitements des matières en suspension

Code	Libellé	Marque
BPD00001937	Pompe doseuse	-
BPD00001938	Pompe doseuse	-
HMB00000287	Armoire de dépotage de réactif	-
HMB00000288	Armoire de stockage des pompes doseuses	-
ICT00004453	Mesure de niveau TOR (stockage)	-
IRE00000425	Douche + Rince oeil	-
RCB00001394	Cuve de stockage	-
CSP00000607	Surpresseur air de lavage	-
DAM00001909	Filtre à sable	-
DAM00001910	Filtre à sable	-
DAM00001911	Filtre à sable	-
ICA00004452	Pression amont filtre à sable	-
ICA00004453	Pression amont filtre à sable	-
ICA00004454	Pression amont filtre à sable	-
ICA00004455	Pression eau de lavage	-
ICA00004456	Pression air de lavage	-
IFE00003588	Débitmètre entrée filtre 1	-
IFE00003589	Débitmètre entrée filtre 2	-
IFE00003590	Débitmètre entrée filtre 3	-
PCS00004328	Pompe de lavage	-
VAN00598421	Vanne d'isolement eau brute	KSB
VAN00598422	Vanne d'isolement eau filtrée	KSB
VAN00598423	Vanne de sortie eaux sale	-
VAN00598424	Vanne eau de lavage	-
VAN00598425	Vanne air de lavage	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

VAN00598426	Vanne isolement eau brute	-
VAN00598427	Vanne d'isolement eau filtrée	-
VAN00598428	Vanne de sortie eaux sale	-
VAN00598429	Vanne eau de lavage	-
VAN00598430	Vanne air de lavage	-
VAN00598431	Vanne isolement eau brute	KSB
VAN00598432	Vanne d'isolement eau filtrée	-
VAN00598433	Vanne de sortie eaux sale	-
VAN00598434	Vanne eau de lavage	-
VAN00598435	Vanne air de lavage	-
VAN00598437	Vanne petit débit	-
VAN00598438	Vanne grand débit	-
VCL00012898	Clapet	-
VVE00051420	Purge air	-
XTU00009848	Canalisation eau brute	-
XTU00009849	Canalisation d'isolement eau filtrée	-
XTU00009850	Canalisation eau de lavage	-
XTU00009851	Canalisation air de lavage	-
XTU00009852	Canalisation d'isolement eau filtrée	-
XTU00009853	Canalisation eau de lavage	-
XTU00009854	Canalisation air de lavage	-
XTU00009855	Canalisation d'isolement eau filtrée	-
XTU00009856	Canalisation eau de lavage	-
XTU00009857	Canalisation air de lavage	-
XTU00009858	Canalisation eau traitée	-
XTU00009859	Canalisation amont	-
XTU00009860	Canalisation aval	-
XTU00009861	Canalisation aval	-
TLV00004171	IPN	-
TLV00004172	Chariot + Palan	-
VAN00598416	Vanne petit débit	-
XTU00009839	Manchette de passage de parroi	-

13007PT00001-0400-01 - Traitement d'oxydation et/ou désinfection

Code	Libellé	Marque
BCL00001361	Chloromètre - détendeur	-
BCL00001362	Chloromètre - détendeur	-
BCL00001363	Hydro-éjecteur	-
BCL00001364	Cane d'injection	CIR
BCL00001365	Hydro-éjecteur	CIR
BCL00001366	Cane d'injection	CIR
BCL00001367	Hydro-éjecteur	-
BCL00001368	Cane d'injection	-
GSB00001922	Support de fixation de bouteilles	-
GSB00001923	Inverseur de bouteille manuel	CIR
GSB00001924	Support de fixation de bouteilles	-
ICT00004456	Vacuostat	CIR
ICT00004457	Vacuostat	CIR
IME00000516	Rotamètre	CIR
IME00000517	Rotamètre	CIR

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

IME00000518	Rotamètre	CIR
JCC00001244	Radiateur	-
KIS00000315	Tableau de gestion de l'eau process	-
UGD00000750	Detecteur fuite de chlore	CIFEC
UPI00000463	Masque à chlore	-

13007PT00001-0500-01 - Bâche de reprise

Code	Libellé	Marque
XTU00009840	Canalisation d'adduction	-
VAN00598418	Vanne d'isolement	-
XTU00009843	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009844	Canalisation de vidange	-
XTU00009845	Canalisation de TP interne à la bache	-
XTU00009846	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009847	Canalisation de trop plein	-
VAN00598417	Vanne d'isolement	-
XTU00009841	Manchette de passage de parroi (sortie)	-
XTU00009842	Canalisation de liaison	-
ICA00004451	Niveau analogique	-
ICT00004454	Niveau TOR	-
GRC00786508	Tampon fonte	-
GSB00001921	Echelle d'accès	-

13007PT00001-0600-01 - Reprise ou Suspression

Code	Libellé	Marque
DAM00001896	Ballon de surpression	-
ICT00004409	Pressiostat TOR	-
ICT00004410	Pressiostat analogique	-
IFE00003548	1319SU004 Débitmètre sortie générale STAF	-
IFE00003880	1319SC006_Cpt Distrib RE ST FRANCET	-
IFE00003881	1319SC005 - M3 distribution RE MELLONE	-
PCS00004302	Pompe de reprise horizontale	-
PCS00004303	Pompe de reprise horizontale	-
PCS00004304	Pompe de reprise horizontale	-
TLV00004133	IPN	-
TLV00004134	Chariot + Palan	-
VAN00598264	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598265	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598266	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598267	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598268	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598269	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598270	Vanne d'isolement	-
VAN00598271	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598272	Vanne aval d'isolement	-
VCL00012857	Clapet	-
VCL00012858	Clapet	-
VCL00012859	Clapet	-
VDA00009732	Crépine	-
VDA00009733	Crépine	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

VDA00009734	Crépine	-
XTU00009693	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009694	Manchette de liaison	-
XTU00009695	Manchette de liaison	-
XTU00009696	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009697	Manchette de liaison	-
XTU00009698	Manchette de liaison	-
XTU00009699	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009700	Manchette de liaison	-
XTU00009701	Nourice aval	-
XTU00009702	Manchette de liaison	-
XTU00009703	Manchette de liaison	-
XTU00009704	Manchette de liaison	-

13007PT00001-0700-01 - Electricité - Commande

Code	Libellé	Marque
NXX00000182	Tête du paratonnerre	-
NXX00000183	Guide d'onde plat	-
NXX00000184	Contrôleur de fonctionnement	-
NPT00000479	Onduleur	-
NPD00002107	Disjoncteur armoire BT	-
NPD00002108	Disjoncteur secondaire armoire BT	-
NXX00000185	Sectionneur	-
NXX00000186	Sectionneur	-
KIS00000308	Automate programmable industriel	-
KIS00000309	Terminal de dialogue opérateur	-
KNA00000892	Variateur de vitesse electronique	-
NCA00007218	Armoire forages	-
NCA00007219	Armoire filtration	-
NPA00000802	Raccordements electrique des effecteurs	-
NPA00000803	Raccordements electrique des capteurs	-
NPV00001738	Démarreur P1	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00002179	Variateur de vitesse electronique	-
NPV00002181	Démarreur P2	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00002182	Démarreur P3	SCHNEIDER ELECTRIC
JCC00001239	Chauffage des locaux techniques	-
KIS00000310	Baie de brassage	-
KIS00000311	Routeur	-
NEP00001766	Eclairage des locaux techniques	-
NEP00001767	Eclairage des locaux techniques	-
NEP00001768	Eclairage des locaux techniques	-
NEP00001769	Eclairage des locaux techniques	-
KST00007321	Télésurveillance	-

13007PT00001-0800-01 - Instrumentation

Code	Libellé	Marque
IAN00002655	Mesure pH	-
IAN00002656	Mesure de la turbidité	-
IAN00002657	Mesure pH	-
IAN00002658	Mesure de la turbidité	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

IAN00002659	Mesure pH	-
IAN00002660	Turbidimètre	-
IAN00002661	Mesure pH	-
IAN00002662	Turbidimètre	-
IAN00002663	Analyseur de taux de chlore	-

13007PT00001-0900-01 - Equipements communs

Code	Libellé	Marque
CCO00000693	Compresseur d'air process	-
GOU00002242	Porte local filtration	-
GOU00002243	Porte local filtration	-
JCE00000950	Extraction d'air	-
JCE00000951	Extraction d'air	-
GBT00008707	Clôture panneaux treillis soudés fils 4mm	-
GOU00002241	Portail manuel 2 battants	-

13007SA00001 - Surpression Bassan

Code	Libellé	Marque
IQW00002224	Compteur Electrique Surpression Bassan	-
KST00005591	Poste Local 1319 SR BASSAN	SOFREL

13007SA00001-0200-01 - Electricité - Commande

Code	Libellé	Marque
NPD00002102	Réarmeur du disjoncteur	-
KST00007304	Télésurveillance	-
NCA00007184	Armoire basse tension	-
NCA00007185	Armoire basse tension	-
NPV00002177	Variateur de vitesse (Pompe n°1)	-
NPV00002178	Variateur de vitesse (Pompe n°2)	-

13007SS00001 - Surpression de Bassan

Code	Libellé	Marque
DAM00001895	Ballon de surpression	CHARLATTE
ICT00004403	Pressostat analogique	SIEMENS
ICT00004404	Pressiostat analogique	-
IQE00005292	Compteur	-
PCS00004298	Pompe de reprise verticale	-
PCS00004299	Pompe de reprise verticale	-
VAN00598243	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598244	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598245	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598246	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598247	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598248	Vanne aval d'isolement	-
VCL00012848	Clapet	-
VCL00012849	Clapet	-
XTU00009644	Nourice amont	-
XTU00009645	Nourice aval	-
XTU00009646	Manchette de liaison	-
XTU00009647	Manchette de liaison	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

XTU00009648	Manchette de liaison	-

13007SG00001 - Réservoir de la Mellone		
Code	**Libellé**	**Marque**
IQE00005500	1319RE007 - sortie RE MELONNE	-
IQW00002226	Compteur Electrique Réservoir de la Mellone	-
KST00005593	télérelève	-

13007BE00001 - Réservoir de la Mellone 1000 m3

Code	Libellé	Marque
VAN00600252	Robinet à flotteur	BAYARD
VAN00600253	Vanne d'isolement	-
VCL00013379	Clapet anti-retour	-
XTU00011909	Manchette de passage de parroi	-
XTU00011910	Canalisation d'adduction	-
VAN00600251	Vanne d'isolement	-
XTU00011904	Canalisation de trop plein	-
XTU00011905	Manchette de passage de parroi	-
XTU00011906	Canalisation de TP interne à la bache	-
XTU00011907	Canalisation de vidange	-
XTU00011908	Manchette de passage de parroi	-
IQE00005584	Compteur	-
VAN00600248	Vanne d'isolement	-
VAN00600249	Vanne d'isolement	-
VAN00600250	Vanne d'isolement	-
VCL00013378	Clapet	-
VDA00009847	Crépine	-
VDA00009848	Crépine	-
XTU00011898	Canalisation de liaison	-
XTU00011899	Manchette de passage de parroi (incendie)	-
XTU00011900	Canalisation de liaison	-
XTU00011901	Canalisation de liaison	-
XTU00011902	Canalisation de liaison	-
XTU00011903	Manchette de passage de parroi (sortie)	-
ICA00004832	Niveau analogique	SIEMENS
ICT00004969	Niveau TOR	-
GBT00009580	Echelle d'accès à la bache	-
GBT00009581	Tampon fonte réservoir	-
GBT00009582	Ballustrades	-
GBT00009583	Echelle d'accès réservoir	-
GBT00009584	Echelle d'accès chambre des vannes	-
GBT00009585	Tampon fonte chambre des vannes	-
GBT00009586	Ballustrades	-
GBT00009587	Echelle d'accès chambre des vannes	-

13007SG00001-0200-01 - Electricité - Commande

Code	Libellé	Marque
NCA00007949	Raccordements electrique des capteurs	-
NCA00007950	Armoire basse tension	-
NCA00008003	Partiel Armoire basse tension	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

KAA00001122	Alarme anti-intrusion	-
KST00007947	Télésurveillance	SOFREL

13007SG00001-0300-01 - Equipements communs

Code	Libellé	Marque
GBT00009588	Fenêtre	-
GBT00009589	Porte externe	-
GBT00009590	Clôture grillage simple torsion plastifié	-
GOU00002469	Portillon 1 vantail	-

13007SG00002 - Réservoir de Sainte-Croix

Code	Libellé	Marque
IQE00005499	1319RE008 - alimentation RE Ste Croix	-
IQW00002227	Compteur Electrique Réservoir de Sainte-Croix	-
KST00005594	Poste Local 1319 RE SAINTE CROIX	SOFREL

13007BE00004 - Réservoir de Sainte-Croix 500 m3

Code	Libellé	Marque
VAN00598198	Vanne d'isolement	-
VAN00598199	Robinet à flotteur	BAYARD
XTU00009593	Canalisation d'adduction	-
XTU00009594	Canalisation de liaison	-
XTU00009595	Manchette de passage de parroi	-
VAN00598200	Vanne d'isolement	-
XTU00009596	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009597	Canalisation de vidange	-
XTU00009598	Canalisation de tp interne à la bache	-
XTU00009599	Canalisation de trop plein	-
XTU00009600	Manchette de passage de parroi	-
IQE00005282	compteur	-
VAN00598303	Vanne d'isolement	-
VAN00598304	Vanne d'isolement	-
VCL00012869	Clapet	-
VDA00009726	Crépine	-
VDA00009745	Crépine	-
XTU00009603	Manchette de passage de parroi (sortie)	-
XTU00009747	Canalisation de liaison	-
XTU00009748	Canalisation de liaison	-
XTU00009749	Manchette de passage de parroi (incendie)	-
XTU00009750	Canalisation de liaison	-
ICA00004387	Niveau analogique	-
ICT00004377	Niveau TOR	SCHNEIDER ELECTRIC
IFE00003563	1319RE14 Débitmètre sortie RE Ste Croix	-
VAN00598201	Vanne aval d'isolement	-
XTU00009601	Manchette de liaison	-
XTU00009602	Manchette de liaison	-
GBT00008652	Echelle d'accès	-
GBT00008653	Echelle d'accès	-
GBT00008654	Echelle d'accès	-
GSB00001863	Paserelle	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

13007SG00002-0300-01 - Electricité - Commande

Code	Libellé	Marque
MBA00000331	Batterie	-
MBA00000332	Régulateur/Convertisseur solaire	-
MPS00000146	Capteur solaire	-
KAA00000922	Alarme anti-intrusion	-
KST00007276	Télésurveillance	-
NCA00007158	Armoire basse tension	-
NCA00007159	Partiel Armoire basse tension	-
NEP00001747	Eclairage des locaux techniques	-
NPA00000796	Raccordements electrique des effecteurs	-
NPA00000797	Raccordements electrique des capteurs	-

13007SG00002-0400-01 - Equipements communs

Code	Libellé	Marque
GBT00008655	Fenêtre	-
GBT00008656	Grille de protection	-
GOU00002234	Porte externe	-

13007SS00002 - Reprise

Code	Libellé	Marque
DAM00001903	Ballon de surpression	-
ICT00004424	Pressiostat TOR	-
ICT00004425	Pressiostat TOR	-
ICT00004426	Pressiostat analogique	-
IQE00005305	Compteur	-
PCS00004309	Pompe de reprise verticale	-
PCS00004310	Pompe de reprise verticale	-
VAN00598295	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598296	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598297	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598298	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598299	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598300	Vanne d'isolement	-
VAN00598301	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598302	Vanne aval d'isolement	-
VCL00012867	Clapet	-
VCL00012868	Clapet	-
XTU00009742	Nourice amont	-
XTU00009743	Nourice aval	-
XTU00009744	Manchette de liaison	-
XTU00009745	Manchette de liaison	-
XTU00009746	Manchette de liaison	-

13007SG00003 - Réservoir de Sauveclare

Code	Libellé	Marque
IQE00005491	1319RE016 - Compteur entrée RE Sauveclare	-
IQW00002228	Compteur Electrique Réservoir de Sauveclare	-
KST00005595	Poste Local 1319 RE SAUVECLARE	SOFREL

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

13007BE00002 - Réservoir de Sauveclare 160 m3

Code	Libellé	Marque
VAN00598192	Vanne d'isolement	-
VAN00598193	Robinet à flotteur	-
XTU00009578	Canalisation d'adduction	-
XTU00009579	Canalisation de liaison	-
XTU00009580	Manchette de passage de parroi	-
VAN00598195	vanne d'isolement	-
XTU00009583	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009584	Canalisation de vidange	-
XTU00009585	Canalisation de TP interne à la bache	-
XTU00009586	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009587	Canalisation de trop plein	-
IFE00003525	Débitmètre	-
VAN00598196	Vanne d'isolement	-
VAN00598197	Vanne d'isolement	-
VCL00012839	Clapet	-
VDA00009724	Crépine	-
VDA00009725	Crépine	-
XTU00009588	Manchette de passage de parroi (sortie)	-
XTU00009589	Canalisation de liaison	-
XTU00009590	Canalisation de liaison	-
XTU00009591	Canalisation de liaison	-
XTU00009592	Manchette de passage de parroi (incendie)	-
ICA00004475	Niveau analogique	SIEMENS
ICT00004376	Niveau TOR	SCHNEIDER ELECTRIC
IFE00002691	1319RE017 Débitmètre sortie RE Sauveclare	SIEMENS
VAN00598194	Vanne aval d'isolement	-
XTU00009581	Manchette de liaison	-
XTU00009582	Manchette de liaison	-
GBT00008649	Echelle d'accès	-
GBT00008650	Echelle d'accès	-
GBT00008651	Passerelle	-

13007SG00003-0200-01 - Electricité - Commande

Code	Libellé	Marque
MBA00000330	Régulateur/Convertisseur solaire	-
MPS00000144	Capteur solaire	-
MPS00000145	Batterie	-
NCA00007157	Armoire basse tension	-
NPA00000794	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00000795	Raccordements électrique des capteurs	-
KAA00000921	Alarme anti-intrusion	-
KST00007275	Télésurveillance	-

13007SG00003-0300-01 - Equipements communs

Code	Libellé	Marque
GBT00008647	Fenêtre	-
GBT00008648	Grille de protection	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

GOU00002233	Porte externe	-

13007SG00004 - Réservoir du Clos		
Code	**Libellé**	**Marque**
IQW00002229	Compteur Electrique Réservoir du Clos	-
KST00005596	télérelève	-

13007SG00004-0110-01 - Réservoir 1 (500m3)

Code	Libellé	Marque
VAN00598305	Vanne d'isolement	-
XTU00009751	Canalisation d'adduction	-
XTU00009752	Canalisation de liaison	-
XTU00009753	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009754	Canalisation interne à la bache	-
VAN00598306	Vanne d'isolement	-
XTU00009755	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009756	Canalisation de vidange	-
XTU00009757	Canalisation de TP interne à la bache	-
XTU00009758	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009759	Canalisation de trop plein	-
VAN00598307	Vanne d'isolement	-
VAN00598308	Vanne d'isolement	-
VDA00009746	Crépine	-
VDA00009747	Crépine	-
XTU00009760	Manchette de passage de parroi (sortie)	-
XTU00009761	Manchette de passage de parroi (incedie)	-
XTU00009762	Canalisation de liaison	-
XTU00009763	Canalisation de liaison	-
ICA00004424	Niveau analogique	-
ICT00004427	Niveau TOR	SCHNEIDER ELECTRIC
GBT00008726	Echelle d'accès	-
GRC00786487	Tampon fonte	-

13007SG00004-0120-01 - Réservoir 2 (500m3)

Code	Libellé	Marque
VAN00598309	Vanne d'isolement	-
XTU00009764	Canalisation d'adduction	-
XTU00009765	Canalisation de liaison	-
XTU00009766	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009767	Canalisation interne à la bache	-
VAN00598310	Vanne d'isolement	-
XTU00009768	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009769	Canalisation de vidange	-
XTU00009770	Canalisation de TP interne à la bache	-
XTU00009771	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009772	Canalisation de trop plein	-
VAN00598311	Vanne d'isolement	-
VAN00598312	Vanne d'isolement	-
VDA00009748	Crépine	-
VDA00009749	Crépine	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

XTU00009773	Manchette de passage de parroi (sortie)	-
XTU00009774	Manchette de passage de parroi (incedie)	-
XTU00009775	Canalisation de liaison	-
XTU00009776	Canalisation de liaison	-
ICA00004425	Niveau analogique	-
ICT00004428	Niveau TOR	-
GBT00008727	Echelle d'accès	-
GRC00786488	Tampon fonte	-

13007SG00004-0130-01 - Comptage sortie R1 + R2

Code	Libellé	Marque
IQE00005306	Compteur	-
VAN00598313	Vanne d'isolement	-
VAN00598314	Vanne d'isolement	-
XTU00009777	Canalisation de liaison	-
XTU00009778	Canalisation de liaison	-

13007SG00004-0200-01 - Electricité - Commande

Code	Libellé	Marque
NCA00007232	Armoire basse tension	-
NCA00007233	Partiel Armoire basse tension	-
NPA00000807	Raccordements electrique des effecteurs	-
NPA00000808	Raccordements electrique intersite	-
KAA00000940	Alarme anti-intrusion	-
KST00007334	Télésurveillance	SOFREL

13007SG00004-0300-01 - Equipements communs

Code	Libellé	Marque
GBT00008728	Clôture grillage simple torsion plastifié	-
GOU00002259	Portillon 1 vantail	-

13007SG00005 - Réservoir Saint-Francet

Code	Libellé	Marque
IQE00005498	1319RE009 - sortie RE ST FRANCET	-
IQW00002230	Compteur Electrique Réservoir Saint-Francet	-
KST00005597	télérelève	-

13007BE00005 - Réservoir Saint-Francet 1000 m3

Code	Libellé	Marque
VAN00598249	Vanne d'isolement	-
VAN00598250	Robinet à flotteur	-
XTU00009649	Canalisation d'adduction	-
XTU00009650	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009651	Canalisation interne à la bache	-
VAN00598251	Vanne d'isolement	-
XTU00009652	Manchette de passage par parroi	-
XTU00009653	Canalisation de trop plein	-
XTU00009654	Canalisation de vidange	-
XTU00009655	Manchette de passage par parroi	-
XTU00009656	Canalisation de TP interne à la bache	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

VAN00598252	Vanne d'isolement	-
VAN00598253	Vanne d'isolement	-
VDA00009728	Crepine	-
VDA00009729	Crepine	-
XTU00009657	Manchette de passage de parroi (sortie)	-
XTU00009658	Canalisation de liaison	-
XTU00009659	Manchette de passage de parroi (incendie)	-
XTU00009660	Canalisation de liaison	-
ICA00004406	Niveau analogique	-
ICT00004405	Niveau TOR	-
GBT00008701	Echelle d'accès	-

13007SG00005-0200-01 - Electricité - commande

Code	Libellé	Marque
NCA00007154	Partiel Armoire basse tension	-
NCA00007194	Armoire basse tension	-
NPA00000792	Raccordements electrique des effecteurs	-
NPA00000793	Raccordements electrique des capteurs	-
KAA00000924	Alarme anti-intrusion	-
KST00007307	Télésurveillance	-

13007SG00005-0300-01 - Equipements communs

Code	Libellé	Marque
GBT00008702	Fenêtre	-
GBT00008703	Grille de protection	-
GOU00002240	Porte externe	-

13007SR00001 - Station pompage du Clos

Code	Libellé	Marque
IQE00005493	1319AE013- Cpteur achat d'eau SCP Les Clos	-
IQE00005494	1319SC012 - Cpteur by pass Etage H - Etage B	-
IQE00005495	1319EX011 - Cpteur source les Clos sortie Etage Haut	ITRON
IQE00005496	1319EX010 - Cpteur source les Clos sortie Etage Bas	ITRON
IQW00002223	Compteur Electrique Station pompage du Clos	-
KST00005590	Poste Local 1319 FO DU CLOS	SOFREL

13007SR00001-0100-01 - Bâche de reprise

Code	Libellé	Marque
VAN00600270	Robinet à flotteur	BAYARD
VAN00600271	Vanne d'isolement	-
XTU00011935	Manchette de passage de parroi	-
XTU00011936	Canalisation d'adduction	-
VAN00600269	Vanne d'isolement	-
XTU00011930	Canalisation de trop plein	-
XTU00011931	Manchette de passage de parroi	-
XTU00011932	Canalisation de tp interne à la bache	-
XTU00011933	Canalisation de vidange	-
XTU00011934	Manchette de passage de parroi	-
ICA00004408	Niveau analogique	-
ICT00004411	Niveau TOR	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

GRC00786470	Tampon fonte	-
TLV00004135	Potence	-

13007SR00001-0200-01 - Traitement

Code	Libellé	Marque
API00000171	Hydro-éjecteur	-
API00000172	Hydro-éjecteur	CIR
BCL00001637	Cane d'injection	-
BCL00001638	Cane d'injection	CIR
BCL00001639	Chloromètre - détendeur	CIR
BCL00001640	Chloromètre - détendeur	CIR
GSB00002117	Inverseur de bouteille manuel	CIR
GSB00002118	Support de fixation des bouteilles	-
GSB00002119	Support de fixation des bouteilles	-
IME00000567	Rotamètre	-
IME00000568	Rotamètre	CIR
KIS00000347	Tableau de gestion de l'eau process	-
KIS00000348	Partiel Tableau de gestion de l'eau process	CIR
UGD00000821	Detecteur de fuite de chlore	CIFEC

13007SR00001-0400-01 - Electricité - Commande

Code	Libellé	Marque
NPD00002109	Sectionneur + Disjoncteur + Différentiel	-
NPD00002110	Disjoncteur + Différentiel	-
NCA00007951	Armoire basse tension	-
NPA00001001	Raccordements electrique des capteurs	-
NPA00001002	Raccordements electrique des effecteurs	-
NPV00002473	Démarreur (pompe)	-
NPV00002474	Démarreur (pompe)	SCHNEIDER ELECTRIC
JCC00001321	Chauffage (industriel)	-
JCC00001322	Chauffage (industriel)	-
JCC00001323	Chauffage (industriel)	-
NEP00001931	Eclairage des locaux techniques	-
NEP00001932	Eclairage des locaux techniques	-
NEP00001933	Eclairage des locaux techniques	-
KAA00000925	Alarme anti-intrusion	-

13007SR00001-0500-01 - Instrumentation

Code	Libellé	Marque
IAN00002664	Turbidimètre	CIR
IAN00002665	Analyseur de taux de chlore	-
PCS00004305	Pompe de relèvement échantillon	XYLEM

13007SR00001-0600-01 - Equipements communs

Code	Libellé	Marque
IQE00005492	1319EX012 - Cpteur by pass Etage H - Etage B	-
GBT00008709	Fenêtre	-
GBT00008710	Grille de protection	-
GOU00002245	Local pompage	-
GOU00002246	Porte externe	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

GOU00002244	Portail manuel 2 battants	-
GBT00008708	Grillage simple torsion plastifié	-

13007SR00002 - Reprise

Code	Libellé	Marque
DAM00002041	Ballon de surpression	-
GRC00787272	Caillebottis	-
ICT00004970	Pressiostat Analogique	-
ICT00004971	Pressostat TOR	-
PCS00004586	Pompe de reprise horizontale	-
PCS00004587	Pompe de reprise horizontale	-
TLV00004466	Chariot + Palan	-
TLV00004467	Chariot + Palan	-
TLV00004468	IPN	-
TLV00004469	IPN	-
VAN00600263	Vanne aval d'isolement	-
VAN00600264	Vanne d'isolement	-
VAN00600265	Vanne aval d'isolement	-
VAN00600266	Vanne amont d'isolement	-
VAN00600267	Vanne aval d'isolement	-
VAN00600268	Vanne amont d'isolement	-
VCL00013380	Clapet	-
VCL00013381	Clapet de pied	-
VCL00013382	Clapet	-
VCL00013383	Clapet de pied	-
XTU00011922	Manchette de liaison	-
XTU00011923	Nourice aval	-
XTU00011924	Manchette de liaison	-
XTU00011925	Manchette de liaison	-
XTU00011926	Manchette de liaison	-
XTU00011927	Manchette de liaison	-
XTU00011928	Manchette de liaison	-
XTU00011929	Manchette de liaison	-
IQE00005587	Compteur	-
VAN00600260	Vanne aval d'isolement	-
VAN00600261	Vanne aval d'isolement auto	-
VAN00600262	Vanne aval d'isolement	-
VDR00005425	Stabilisateur de pression aval	-
XTU00011918	Manchette de liaison	-
XTU00011919	Manchette de liaison	-
XTU00011920	Manchette de liaison	-
XTU00011921	Manchette de liaison	-
IQE00005586	Compteur	-
VAN00600257	Vanne aval d'isolement	-
VAN00600258	Vanne aval d'isolement auto	-
VAN00600259	Vanne aval d'isolement	-
VDR00005424	Stabilisateur de pression aval	-
XTU00011914	Manchette de liaison	-
XTU00011915	Manchette de liaison	-
XTU00011916	Manchette de liaison	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

XTU00011917	Manchette de liaison	-
IQE00005585	Compteur	-
VAN00600254	Vanne aval d'isolement	-
VAN00600255	Vanne aval d'isolement auto	-
VAN00600256	Vanne aval d'isolement	-
XTU00011911	Manchette de liaison	-
XTU00011912	Manchette de liaison	-
XTU00011913	Manchette de liaison	-

13007SS00003 - Surpression de Sauveclare		
Code	**Libellé**	**Marque**
IQE00005274	1319SU015 - Compteur surpression Ste Croix vers RE Sauveclar e	-

13007SS00003-0100-01 - Reprise ou Suspression

Code	Libellé	Marque
DAM00001889	Ballon de surpression	-
ICT00004374	Pressiostat analogique	-
ICT00004375	Pressiostat analogique	-
PCS00004285	Pompe de reprise verticale n°1	-
PCS00004286	Pompe de reprise verticale n°2	-
VAN00598186	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598187	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598188	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598189	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598190	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598191	Vanne aval d'isolement	-
VCL00012837	Clapet	-
VCL00012838	Clapet	-
XTU00009573	Nourice amont	-
XTU00009574	Nourice aval	-
XTU00009575	Manchette de liaison	-
XTU00009576	Manchette de liaison	-
XTU00009577	Manchette de liaison	-

13007SS00003-0200-01 - Electricité - Commande

Code	Libellé	Marque
KST00007274	Télésurveillance	-
NCA00007155	Armoire basse tension	-
NCA00007156	Armoire basse tension	-
NEP00001746	Eclairage des locaux techniques	-
NPD00002093	Réarmeur du disjoncteur	-
NPV00002174	Variateur de vitesse (pompe n°1)	-
NPV00002175	Variateur de vitesse (pompe n°2)	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

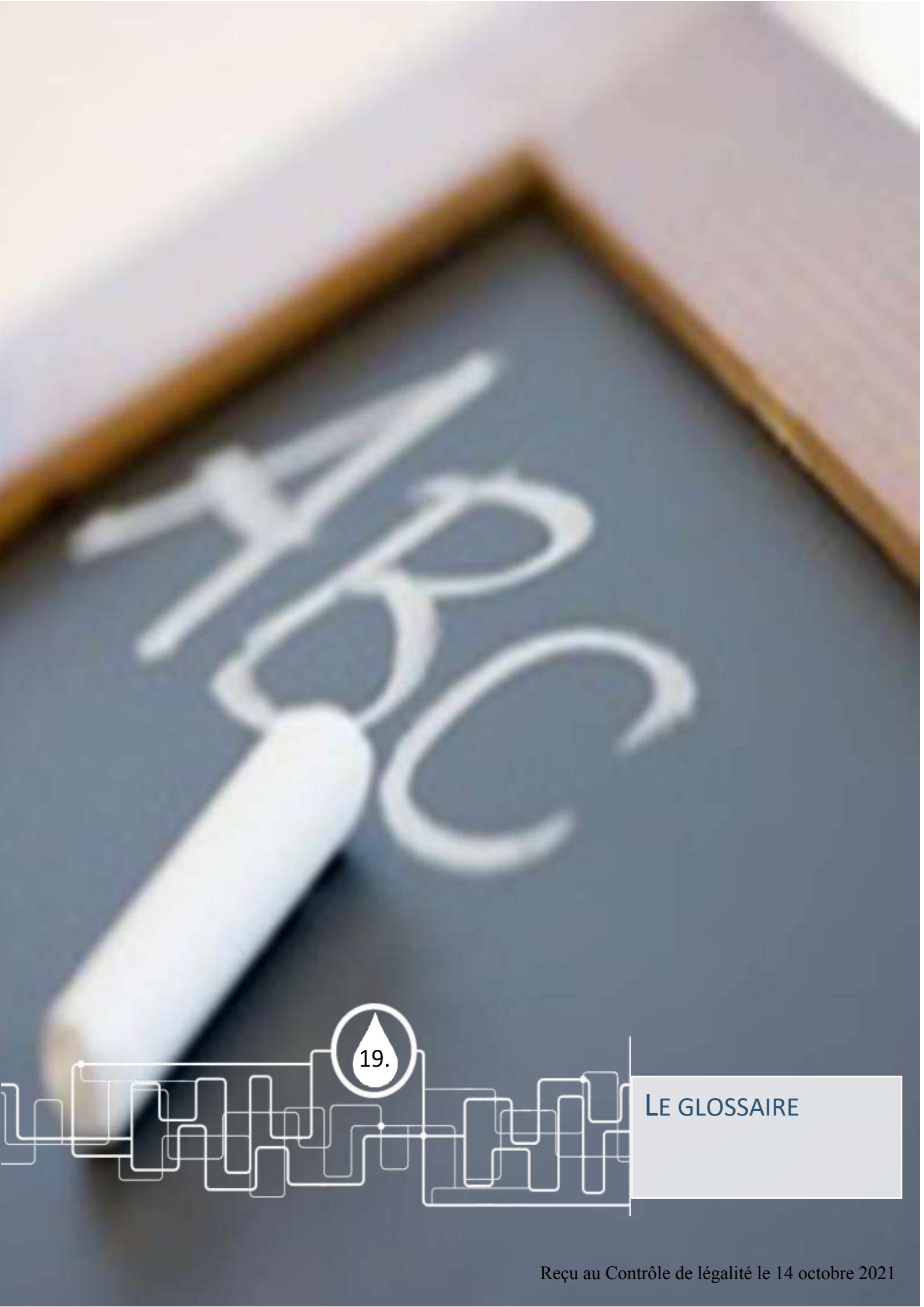

19.

LE GLOSSAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m3/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m3/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage…),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, …) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, …). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros): Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, …)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

20.

LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2020 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

➢ Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Adoptée le 21 janvier par l'Assemblée nationale et le 30 janvier par le Sénat, sur la base d'un texte consensuel issu de la commission mixte paritaire. Le texte prévoit notamment les avancées suivantes :

- ***POINTS D'EAU EN VILLE (ARTICLE 77 ET ARTICLE 107)***
  - ⇨ OBLIGATION FAITE AUX ERP, A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022, D'ETRE EQUIPES D'AU MOINS UNE FONTAINE D'EAU POTABLE ACCESSIBLE AU PUBLIC, RACCORDEE AU RESEAU D'EAU POTABLE ;
  - ⇨ RENVOI A UN DECRET POUR PRECISER LES MODALITES D'APPLICATION ET LES CATEGORIES D'ETABLISSEMENTS SOUMIS A L'OBLIGATION ;
  - ⇨ INSCRIPTION DANS LES SCHEMAS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DEFINIS PAR LES COMMUNES ET LEUR GROUPEMENTS DES ZONES DANS LESQUELLES IL EST PERTINENT D'INSTALLER DES FONTAINES D'EAU POTABLE.

➢ Décret n° 2020-296 du 23 mars 2020 relatif à la procédure d'enquête publique simplifiée applicable aux modifications mineures des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine

Pris en application des articles L. 1321-2 et L. 1321-2-2 du Code de la santé publique, le décret prévoit la mise en œuvre d'une procédure d'enquête simplifiée en cas de révision des périmètres de protection déjà existants et de modification de l'acte portant déclaration d'utilité publique pour des modifications mineures. Le décret est applicable aux captages pour lesquels un arrêté d'ouverture d'enquête publique relative à la révision des périmètres de protection et des servitudes afférentes est publié postérieurement au 26 mars 2020.

➢ Décret n° 2020-954 du 31 juillet 2020 relatif aux agences de l'eau

Le décret modifie la composition des conseils d'administration des Agences de l'eau pour prendre en compte les évolutions apportées aux collèges des Comités de bassin et aux modalités de désignation des membres des conseils d'administration des Agences de l'eau définies par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage. Il prolonge ou interrompt également les mandats actuels des membres des conseils d'administration, jusqu'à fin 2020 afin d'en permettre le renouvellement.

➢ Décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin

Afin de tenir compte des évolutions apportées par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, le décret introduit la déconcentration des nominations des membres des Comités de bassins au Préfet coordonnateur de bassin, ainsi que des dispositions visant à favoriser le renouvellement des membres et apporte des précisions quant au fonctionnement des Comités de bassins.

➢ Décret n° 2020-1094 du 27 août 2020 relatif à la sécurité sanitaire des eaux et des aliments

Le texte détermine les conditions d'utilisation de l'eau de mer propre, la procédure d'autorisation, les modalités de surveillance et de contrôle, ainsi que les sanctions applicables.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- **Arrêté du 4 février 2020 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité (NOR : TREL2002366A)**

  Le montant de la contribution des agences de l'eau, mentionnée à l'article 135 de la loi de finances pour 2018 modifié, au profit de l'Office français de la biodiversité s'établit pour l'année 2020 à 331 894 272 euros.

- **Arrêté du 27 février 2020 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2020 (NOR : TREL2000344A)**

  L'arrêté fixé pour chaque Agence de l'eau les plafonds pour l'année 2020 des taxes et redevances perçues.

- **Arrêté du 2 avril 2020 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (NOR :** TREL1934662A**) (JORF du 6 mai 2020)**

  L'arrêté intègre les éléments du décret n° 2018-847 du 4 octobre 2018 dans l'arrêté du 17 mars 3006 et actualise son contenu en vue de la préparation du troisième cycle de gestion de la Directive cadre sur l'eau (2022-2027) :

  - Completer les elements composant le SDAGE en matiere d'information du public et de consultations (contenu du resume et ajout de la declaration prevue a l'article L. 122-9 du Code de l'environnement) ;
  - L'atteinte des objectifs relatifs aux eaux de surface et aux eaux souterraines, ainsi que d'autres elements a prevoir dans ces tableaux de synthese des objectifs ;
  - Les elements prevus en complement du registre des zones protegees prevues a l'article R. 212-4 du Code de l'environnement, en particulier pour ce qui concerne l'eau destinee a la consommation humaine (captages prioritaires…) ;
  - Quelques precisions sur la cartographie des zones de sauvegarde pour l'alimentation future en eau potable.

- **Arrêté du 7 mai 2020 modifiant l'arrêté du 4 février 2020 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité (**NOR : TREL2011678A**)**

  L'arrêté modifie l'arrêté du 4 février 2020 relatif aux contributions financières dues par chaque Agence de l'eau à l'OFB, pour l'année 2020.

- **Arrêté du 8 août 2020 relatif aux modalités d'instauration d'un simple périmètre de protection immédiate pour les captages d'eau destinée à la consommation humaine pris en application des dispositions de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique**

  L'arrêté précise les modalités et la procédure à respecter pour instaurer un simple périmètre de protection immédiate autour des captages définis à l'alinéa 3 de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique dans sa rédaction issue de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ENVIRONNEMENT

Décret n° 2020-844 du 3 juillet 2020 relatif à l'autorité environnementale et à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Le décret prévoit une réforme de l'autorité environnementale et de l'autorité chargée de mener l'examen au cas par cas pour les projets relevant du champ de l'évaluation environnementale. Il maintient la compétence du préfet de région, pour mener dans la plupart des cas, l'examen au cas par cas des projets locaux et confie à la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable la compétence d'autorité environnementale pour ces mêmes projets.

- **Arrêté du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (NOR : TREL2011759A)**

L'arrêté fixe les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique IOTA n° 3.3.5.0 relative aux « Travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif, définis par un arrêté du ministre en charge de l'environnement », parmi lesquels :

- ARASEMENT OU DERASEMENT D'OUVRAGE EN LIT MINEUR ;
- DESENDIGUEMENT ;
- DEPLACEMENT DU LIT MINEUR POUR AMELIORER LA FONCTIONNALITE DU COURS D'EAU OU RETABLISSEMENT DU COURS D'EAU DANS SON LIT D'ORIGINE ;
- RESTAURATION DE ZONES HUMIDES.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Décret n° 2020-886 du 20 juillet 2020 relatif aux modalités d'accès aux informations de consommation et de facturation liées aux consommations de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire dans les immeubles collectifs dotés de dispositifs d'individualisation des frais de chauffage, de froid ou d'eau chaude sanitaire et dans les immeubles raccordés à un réseau de chaleur ou de froid**

Le décret définit la fréquence et les modalités d'information, d'une part, des occupants sur les consommations de chaleur, de froid ou d'eau chaude sanitaire de la quantité de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire consommée, dans les immeubles collectifs d'habitation ou mixte, et d'autre part, des propriétaires ou des syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage professionnel et d'habitation raccordés à un réseau de chaleur ou de froid.

- **Arrêté du 25 juin 2020 relatif aux matériaux et produits métalliques destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP20112895A)**

L'arrêté définit les conditions auxquelles doivent répondre les matériaux et produits métalliques mis sur le marché et destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement, neuves ou faisant l'objet de rénovation, et qui entrent en contact avec l'EDCH en application de l'article R. 1321-48 du Code de la santé publique. Il précise les exigences relatives à l'innocuité de ces matériaux et produits métalliques et les conditions d'attestation du respect de ces dispositions avant leur mise sur le marché, dans le cadre de la délivrance des attestations de conformité sanitaire (ACS). Le texte entre en vigueur le 1er décembre 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- **Arrêté du 14 janvier 2019 relatif aux conditions de mise sur le marché des produits introduits dans les installations utilisées pour le traitement thermique des eaux destinées à la consommation humaine (NOR : SSAP1826692A)**

  L'arrêté définit les exigences applicables aux produits introduits dans les installations utilisées pour le traitement thermique d'EDCH afin de limiter l'impact sur la santé des personnes, en cas d'absorption d'eau destinée à la consommation humaine contaminée accidentellement par ces produits.

- **Instruction n° DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020 modifiant l'instruction n° DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP2010990J)**

  L'instruction vient modifier la précédente instruction sur le repérage des canalisations en polychlorure de vinyle susceptible de contenu du CVM résiduel risquant de migrer vers les EDCH, et à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des EDCH, en ce qui concerne les modalités d'intervention des ARS et la mise en œuvre des mesures de gestion.

- **Avis relatif aux modules de filtration membranaire utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine (NOR :** SSAP2004308V**)**

  L'avis fixe la liste et la date de validité des attestations de conformité sanitaire (ACS) émises par les laboratoires habilités par le ministère chargé de la santé pour les modules de filtration membranaire utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine.

- **Avis relatif aux réacteurs équipés de lampes à rayonnement ultraviolet utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine (NOR :** SSAP2004311V**)**

  L'avis fixe la liste et la date de validité des attestations de conformité sanitaire (ACS) émises par les laboratoires habilités par le ministère chargé de la santé pour les réacteurs équipés de lampes à rayonnement ultraviolet utilisés pour le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine.

- **Directive (UE)2020/2184 du 16 /12/2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (refonte). JOUE, L 435, 23/12/2020.**

  Aspects sociaux de l'accès à l'eau pour tous dans l'UE. Leur mise en œuvre nécessitera l'adoption de nouvelles dispositions législatives en droit interne et des financements supplémentaires.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➢ Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires

Afin de faciliter la relance de l'économie, le décret relève le seuil de passation sans publicité ni mise en concurrence des marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 70 000 €HT, jusqu'au 10 juillet 2021 inclus. Il en va de même pour les lots qui portent sur des travaux (et dont le montant est inférieur à 70 000 €HT), à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur total estimée de tous les lots.

➢ Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 relatif aux avances dans les marchés publics

Le décret modifie les conditions de versement et de remboursement des avances dans les marchés publics :

- Les avances ne sont plus plafonnees a 60 % du montant TTC initial du marche ;
- L'acheteur peut verser au titulaire une avance d'un montant superieur a 30 % sans obligation pour ce dernier de fournir une garantie financiere (cela reste une simple faculte) ;
- Dans le silence du marche, le demarrage du remboursement de l'avance commence :
  - des que le montant des prestations executees atteint 65 % du montant TTC du marche pour les avances inferieures ou egales a 30 % du montant TTC du marche,
  - des la premiere demande de paiement lorsque le montant de l'avance versee depasse 30 % du montant TTC du marche ;
- Lorsque le montant de l'avance est inferieur a 80 % du montant TTC du marche, son remboursement doit etre termine lorsque le montant des prestations executees par le titulaire atteint 80 % du montant TTC ;
- Lorsque le montant de l'avance depasse les 80 %, l'avance est, dans le silence du marche, integralement remboursee lorsque le montant TTC des prestations executees atteint le montant de l'avance accordee.

➢ Arrêté du 12 février 2020 fixant un modèle d'avis pour la passation des marchés publics répondant à un besoin d'une valeur estimée entre 90 000 € hors taxes et les seuils de procédure formalisée (NOR : ECOM2004461A)

Le modèle annexé à l'arrêté correspond à l'avis de marché mentionné au 2° de l'article R. 2131-12 du Code de la commande publique. L'arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2022 et s'appliquera aux marchés publics pour lesquels un avis de marché est envoyé à la publication à compter de cette date.

➢ Arrêté du 28 juillet 2020 fixant le modèle de certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics

Pris en application du 2° de l'article R. 2191-46 et de l'article R. 2391-28 du Code de la commande publique, l'arrêté fixe le modèle de certificat de cessibilité d'une créance issue d'un marché.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➢ Loi n° 2020-43 du 27 janvier 2020 autorisant la ratification du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales

La loi permet à la France de ratifier le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales. Le protocole additionnel vise « à faire entrer dans le champ d'application de la Charte le droit pour tout citoyen qui réside dans la circonscription de la collectivité locale de participer aux affaires de cette collectivité locale ». Le Protocole définit le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale comme « le droit de s'efforcer de déterminer ou d'influencer l'exercice des compétences de la collectivité locale ». Ainsi, les États doivent établir ou maintenir un cadre législatif qui facilite l'exercice du droit de participer aux affaires d'une collectivité locale.

➢ Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020, relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique

Le décret précise les conditions dans lesquelles il peut être dérogé à l'interdiction qui est faite aux agents publics d'exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative. Il fixe en particulier la liste exhaustive des activités susceptibles d'être exercées à titre accessoire. Il précise également l'obligation de déclaration à laquelle sont soumis à la fois les dirigeants des sociétés et associations recrutés par l'administration et les agents à temps non complet ou exerçant des fonctions à temps incomplet lorsqu'ils exercent une activité privée lucrative. Le décret détermine les modalités du contrôle déontologique exercé par l'administration ou la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), selon le cas, lors d'une demande d'autorisation pour accomplir un service à temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise ou d'une demande de cessation de fonctions, définitive ou temporaire, pour exercer une activité privée lucrative. Il fixe la liste des emplois pour lesquels la saisine de la HATVP est obligatoire pour ces deux types de demandes. Enfin, il détermine les modalités du contrôle préalable à la nomination à certains emplois d'une personne ayant exercé une activité privée au cours des trois années précédentes. Il entre en vigueur le 1er février 2020.

➢ Décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet

Le préfet de région ou de département peut déroger à des normes édictées par les services de l'Etat pour prendre uniquement des décisions individuelles relevant de sa compétence, notamment en matière d'environnement, agriculture et forêt. La dérogation doit être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales et répondre à certaines conditions de fond et de forme. La décision de déroger prend la forme d'un arrêté motivé, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

➢ Décret n° 2020-634 du 25 mai 2020 portant application de l'article L. 1116-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la demande de prise de position formelle adressée au représentant de l'Etat

Le décret crée les articles R. 1116-1 et suivants du CGCT, qui organisent la formalisation des échanges entre l'autorité de saisine et le représentant de l'Etat compétent au titre du contrôle de légalité de l'acte concerné : les conditions de la saisine du représentant de l'Etat et de la réponse portée à la connaissance du demandeur, le contenu de la demande et la procédure relative à la transmission de pièces complémentaires, ainsi que le point de départ au délai de 3 mois au terme duquel le silence gardé par le représentant de l'Etat vaut absence de prise de position formelle.

➢ Décret n° 2020-556 du 11 mai 2020 relatif à l'application de l'article L. 1611-3-2 du code général des collectivités territoriales

Le décret précise les conditions que doivent remplir les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux pour demander à adhérer à l'Agence France Locale.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- **Décret n° 2020-606 du 19 mai 2020 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales**

  Le décret détermine les modalités d'application de mesures votées en loi de finances pour 2020, notamment pour la majoration de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, la création d'un nouveau fonds de péréquation départemental, les règles de calcul des dotations allouées aux communes nouvelles, la possibilité de répartition dérogatoire de la dotation globale de fonctionnement selon des critères locaux et la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

AURIOL – Eau Potable

2020

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Table des matières

EDITORIAL: **3**

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE **4**

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE 5
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES 6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE 7
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE 8

LE CONTRAT **9**

LA VIE DE VOTRE CONTRAT 10

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE **11**

PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR 12
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU 13
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT 16

LE PATRIMOINE DE SERVICE **17**

VOTRE PATRIMOINE 18
LE RESEAU 18
LES COMPTEURS 19

LE SERVICE AUX USAGERS **20**

VOS BRANCHEMENTS 21
LES VOLUMES CONSOMMES 21
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS 21

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE **22**

CAPACITE DE STOCKAGE 23
LE RENDEMENT DE RESEAU 23
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP) 24
L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC) 24
L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC) 24
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE 24

LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE **25**

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2020 26
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2020 26
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION 27
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE 27

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE **28**

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 29

LES INTERVENTIONS REALISEES **32**

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 33
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 34

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION **35**

AXE D'AMELIORATION SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE : 36
AXE D'AMELIORATION SUR LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION : 40

LE CARE **42**

LE CARE 43

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE 45
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques 45

ANNEXES 48

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE 49

ATTESTATIONS D'ASSURANCES 50

LE PATRIMOINE DE SERVICE 56

LE PATRIMOINE DE SERVICE 57
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes 57
Les installations de production 57
Les ouvrages de stockage 57
Installations de surpression 57
Le réseau 58
Les équipements de réseau 59
Inventaire 59
Les compteurs 59

LE SERVICE AUX USAGERS 60

LA GESTION CLIENTELE 61
LA FACTURE 120 M^3 64
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU 68

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE 70

LES VOLUMES D'EAU 71
LES VOLUMES PRELEVES MENSUELS PAR RESSOURCE 72
LES VOLUMES PRODUITS MENSUELS PAR RESSOURCE 73
LES VOLUMES IMPORTES MENSUELS PAR RESSOURCE 74
LES INDICATEURS 75
CONSOMMATION D'ENERGIE 79

LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE 80

L'EAU BRUTE 81
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION 81
L'EAU DISTRIBUEE 81
NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE 82

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 87

LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE : 88
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE 93

LES INTERVENTIONS REALISEES 94

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 95
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 99
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT 101

ANNEXES COMPLEMENTAIRES 104

L'INVENTAIRE 104

LE GLOSSAIRE 105

LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES 105

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

EDITORIAL:

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'eau et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.

Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'eau, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégialement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégant constitue le socle de notre engagement.

L'année 2020 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.

Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'eau, pour le bien de tous.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.

Patrick Blethon
Président Exécutif de Saur

Pierre MULLER

Le Directeur Territorial BOUCHES-DU-RHONE

« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »

*Etabli par le **CPO***

*Approuvé par la Direction Territoriale **BOUCHES-DU-RHONE***

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE

3 ouvrage(s) de prélèvement

2 station(s) de production

932 292 m³ produits sur la période de relève ramenés à 365 jours

128 918 m³ importés sur la période de relève ramenés à 365 jours

7 ouvrage(s) de stockage

3 660 m³ de stockage

1 061 210 m³ distribués sur la période de relève ramenés à 365 jours

5 station(s) de surpression

83,823 kml de réseau

4 597 branchements

dont **22** neuf(s)

100% des analyses bactériologiques conformes

100% des analyses physico-chimiques conformes

26 fuite(s) sur conduite(s) réparée(s)

35 fuite(s) sur branchement(s) réparée(s)

70,52% de rendement de réseau

10,23 m³/km/jour d'Indice linéaire de perte

Rendement réseau et ILP Indicateurs du Maire

726 527 m³ consommés sur la période de relève ramenés à 365 jours

Prix de l'eau : **1,7** € TTC / m³

Au 1er janvier 2021 pour une facture de 120 m³

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit sur la période de relève ramenée à 365 jours (m^3)	894 259	932 292	4,3%
Volume importé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m^3)	160 778	128 918	-19,8%
Volume distribué sur la période de relève ramenée à 365 jours (m^3)	1 055 037	1 061 210	0,6%
Volume consommé sur la période de relève ramenée à 365 jours (m^3)	759 593	726 527	-4,4%
Rendement de réseau (%)	75%	70,52%	-6%
Indice linéaire de perte (m^3/km/jour)	8,63	10,23	18,5%
Linéaire de réseau (kml)	83,778	83,823	0,1%
Nombre de branchement	4 557	4 597	0,9%
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	100%	100%	0%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	97,1%	100%	3%
Nombre de fuite sur conduite réparée	18	26	44,4%
Nombre de fuite sur branchement réparée	37	35	-5,4%
Prix de l'eau au 1er janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m^3 (€ TTC / m^3)	1,69	1,7	0,5%

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

L'année 2020 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. Face à cette pandémie, le gouvernement a pris plusieurs décrets en mars 2020. Parmi ces mesures, le confinement généralisé de la population et la limitation des déplacements ont contrarié la pleine réalisation de nos activités dans le cadre de l'exécution de nos contrats.

Nous avons adapté nos organisations et nos modes de fonctionnement pour réaliser les tâches indispensables à la continuité de service tout en assurant la préservation de la santé de nos collaborateurs et en maintenant la qualité de ce service essentiel pour les abonnés.

Cette crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle et les mesures de confinement associées ont entraîné des reports et des décalages dans la réalisation de certaines de nos prestations et dans notre capacité à tenir nos engagements contractuels.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

Dans le cadre du fonds de travaux, SAUR a réalisé deux chantiers en 2020 :

- Mise en conformité d'un branchement au 88 Rue de la Pompe à Auriol avec reprise du branchement complet et remise en place du compteur en limite public / privé.
- Reprise d'un réseau AEP situé dans un canal pluvial situé au quartier de la banne à Auriol, au niveau de l'avenue Marceau Julien. Remise en conformité des compteurs en limite public / privé.

Saur a également réalisé en janvier 2020, la reprise du réseau sur le chemin de Mascaron à Auriol.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat AURIOL est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2017, arrivera à échéance le 31 décembre 2026.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

SAUR, une organisation et une méthode éprouvée

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP), 8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** et **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, **la Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION

saur S'ENGAGE

NOTRE AMBITION : Mieux piloter pour mieux décider grâce à une organisation avant-gardiste et des outils spécifiques

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maitrisé.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITE ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

SAUR innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et **nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.**

➔ **4 enjeux : des solutions innovantes**

ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE - EMI

① MAITRISER ET SURVEILLER VOTRE RESSOURCE EN EAU

*Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales »* (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé…).

EMI permet :

- De gérer **en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux **anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;
- De **pérenniser** la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement…).

Exemple de suivi du risque sécheresse (courbe enveloppe)

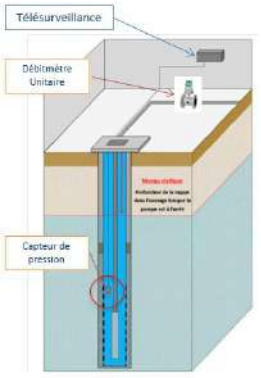

AquaStandard – Control ou Sécurité

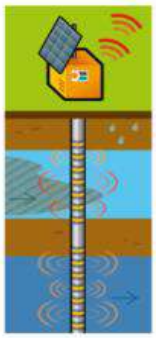

Aqua 3D

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

② AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN DETECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

EAR© (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.

ENIGMA3M© permet :

- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites

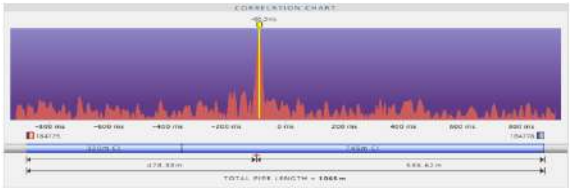

③ PRESERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHENOMENES TRANSITOIRES

CELLO4S© permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter **les à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau

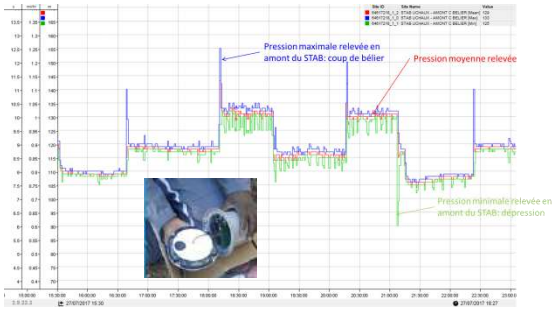

ENJEU 2 SECURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

④ AMELIORER EN TEMPS REEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

Intellitect© (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.

Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés

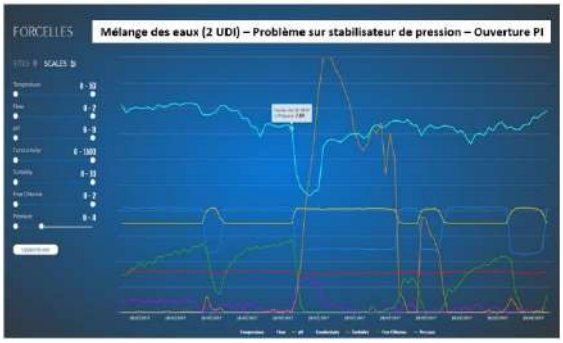

Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

⑤ GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

- **Le CarboPlus©** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.

Le CarboPlus© est l'outil le plus adapté pour éliminer les sous-produits de dégradation de pesticides ou métabolites (Métolachlore ESA et OXA, Alachlore OXA). Ces molécules considérées comme « pertinentes » par l'ANSES vont faire l'objet d'un suivi et d'une limite de qualité dans les eaux distribuées à 0.1 µ/l. Elles sont très présentes dans les eaux de surface ou souterraines qui nous servent à la production d'eau potable.

- Le Calcyle© est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.

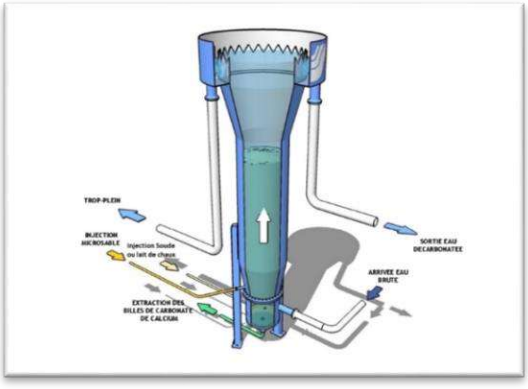

ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION ET NOUVEAUX SERVICES AUX ABONNES

⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRACE A UNE TELERELEVE REELLEMENT INTER-OPERABLE

Grâce au suivi fin de la consommation des compteurs d'eau, la **Télérelève** permet :

- Aux consommateurs particuliers : de suivre au quotidien leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- Aux consommateurs professionnels : de grouper leurs compteurs sur un même espace de suivi et de disposer d'un accompagnement personnalisé à la réduction de leur consommation par des bilans horaires.
- A la collectivité : au travers d'un portail dédié, de garder la maîtrise de son parc de télérelève en toute transparence, de suivre plus finement l'évolution des rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.

PURE INNOVATION :
NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

Pierre MULLER, Directeur de Territoire Bouches du Rhône.

Téléphone : 06 64 03 55 34 – pierre.muller@saur.com

Nicolas BRAS, Chef de Secteur Bouches du Rhône.

Téléphone 07 60 30 30 88 – nicolas.bras@saur.com

Christophe GONGORA, opérateur réseau et clientèle.

Téléphone : 06 84 26 41 99

Benjamin FLOUTIER, Agent d'exploitation en charge de la production AEP et EU.

Téléphone : 06 66 63 13 88

Julien MONICO, En charge du suivi équipe travaux, devis branchement neufs.

Téléphone : 07 60 01 45 84

Armand BACCULARD, en charge des instructions dossiers urbanisme, demandes notaires.

Téléphone : 06 88 38 11 94

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

4.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

VOTRE PATRIMOINE

SYNTHESE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de prélèvement	3
Station(s) de production	2
Station(s) de surpression	5
Ouvrage(s) de stockage	7
Volume de stockage (m^3)	3 660
Linéaire de conduites (kml)	83,823

LE RESEAU

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau

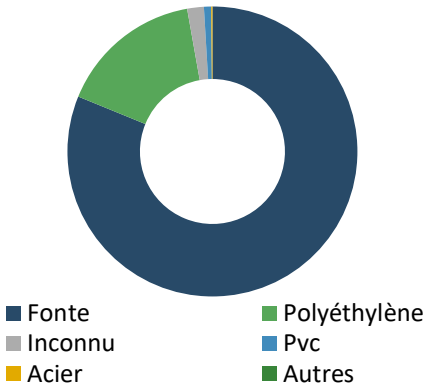

Matériau	Valeur (%)
Fonte	81,18
Polyéthylène	16,02
Inconnu	1,86
Pvc	0,8
Acier	0,14

Répartition par diamètre

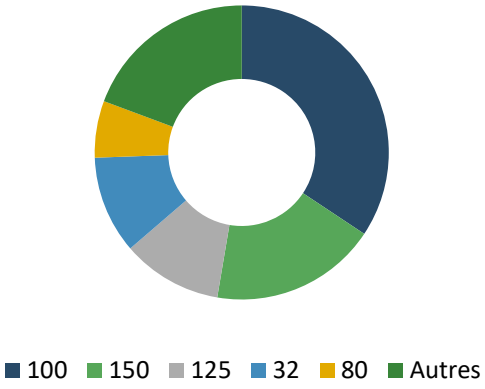

Diamètre	Valeur (%)
100	34,33
150	18,33
125	11,02
32	10,75
80	6,24
Autres	19,33

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES COMPTEURS

- Il y a au total 4 597 compteurs. 368 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2020.

Répartition par âge et par diamètre

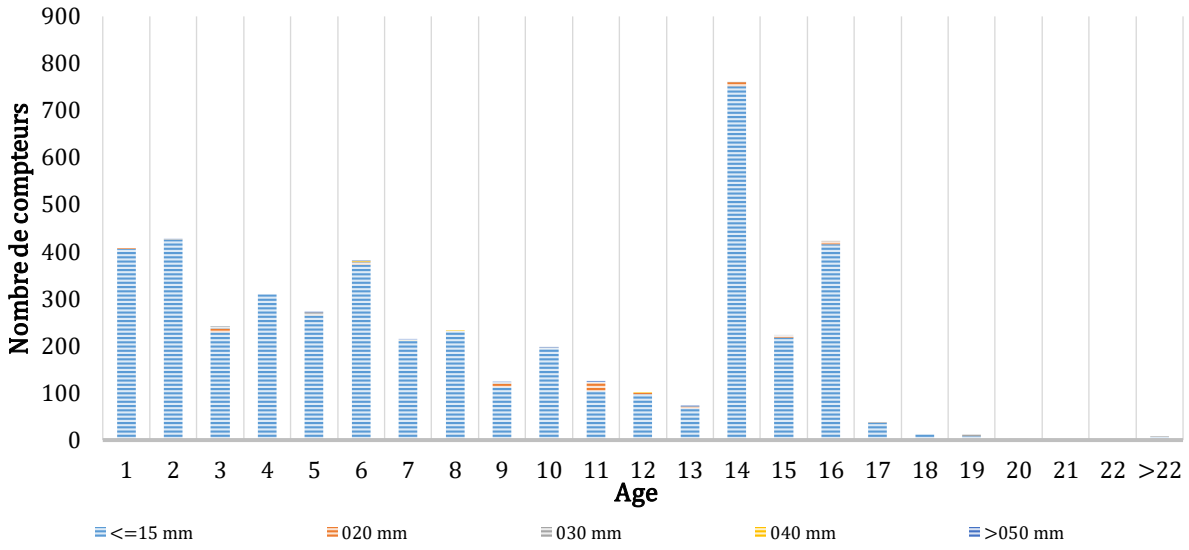

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

5.

LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur *:* Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs

- ⇨ Compteur domestique
- ⇨ Compteur arrosage

1 Client = n Branchements = x compteur

- ⇨ Mairie = 1 Compteur
- ⇨ Salle des fêtes =1 Compteur
- ⇨ Piscine = 2 Compteurs

	2019	2020
Nombre de branchements	4 557	4 597

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

LES VOLUMES CONSOMMES

Volume consommé : **Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Les volumes en annexes sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève (374j) afin d'être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs.**

Le volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

➔ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients*

Volume facturé *:* Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, …).

ATTENTION ➔ Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaitre le volume facturé.

	2019	2020
Volume consommé hors VEG (m^3)	759 593	726 527

LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2019	2020
Facturation encaissement	4	1
Produit	3	6
Qualité de service	6	8

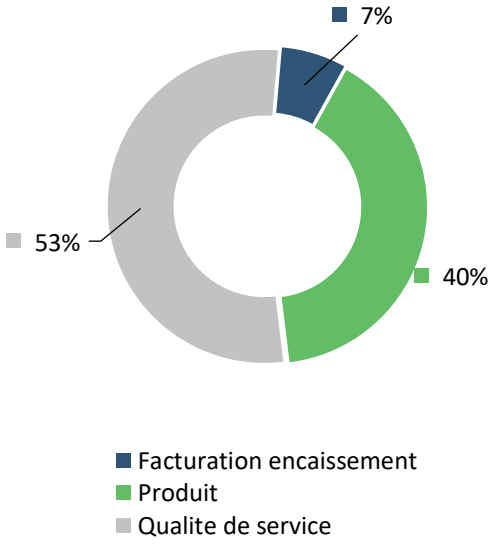

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

6.

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Le volume prélevé est le volume issu des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puit etc…)
Le volume produit est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.
Le volume importé est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.
Le volume exporté est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.
Le volume mis en distribution correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.
Le volume consommé autorisé est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, …) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, …).

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de 374j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

Synthèse des volumes (m³) transitant dans le réseau	2019	2020
Volumes produits	894 259	932 292
Volumes importés	160 778	128 918
Volumes exportés	0	0
Volumes mis en distribution	1 055 037	1 061 210
Volumes consommés	759 593	726 527

CAPACITE DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m³)*	3 660
Volume mis en distribution moyen/jour (en m³)	2 907
Capacité d'autonomie (en j)	1,3

**Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des bâches d'eau brute.*

LE RENDEMENT DE RESEAU

Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

	2019	2020
Rendement primaire (%)	72,0%	68,5%
Rendement IDM (%)	75,00%	70,52%

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

Volumes en m³

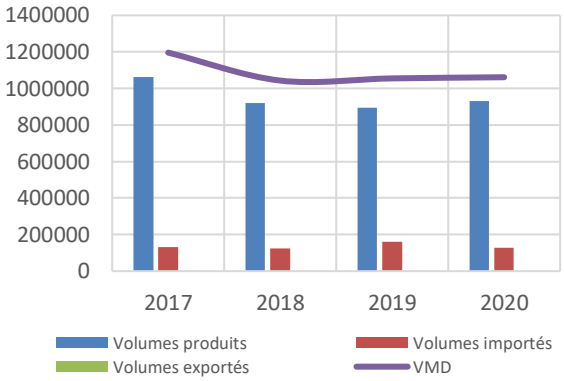

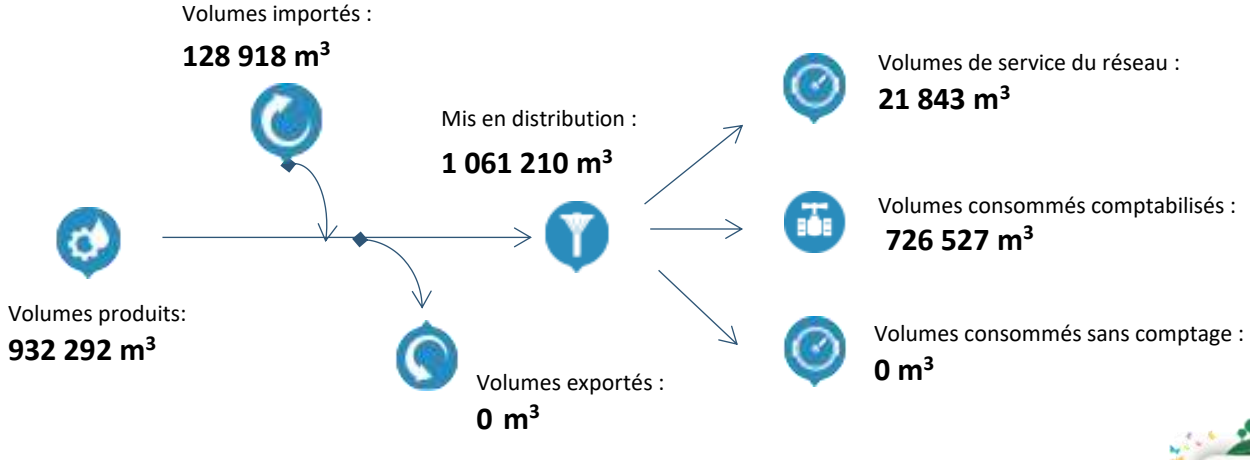

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

	2019	2020
Indice linéaire de pertes (en m³/km/j)	8,63	10,23

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

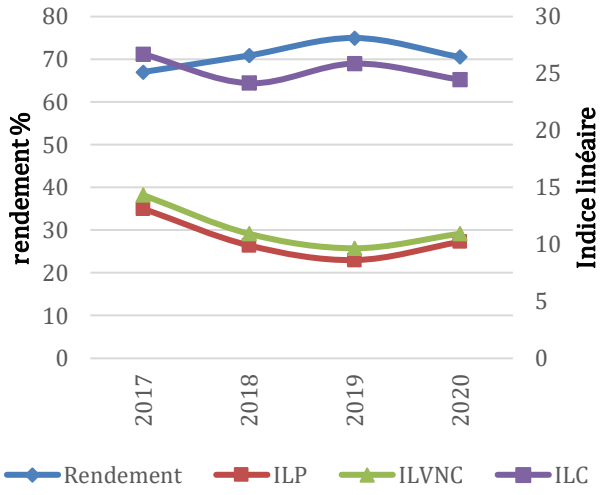

L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (en m³/km/j)	9,66	10,94

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2019	2020
Indice linéaire de consommation (m³/km/jour)	25,88	24,46

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2019	2020
Consommation en KWh	719 884	743 657

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO2, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

7.

LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l'eau, notre priorité

L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la règlementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte règlementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. SAUR vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2020

Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages …).

Nature de l'analyse	2019	2020
Bactériologique	3	5
Physico-chimique	3	5
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	3	5

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2020

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	97,1%	100%

Nombre total de non-conformités	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	1	0

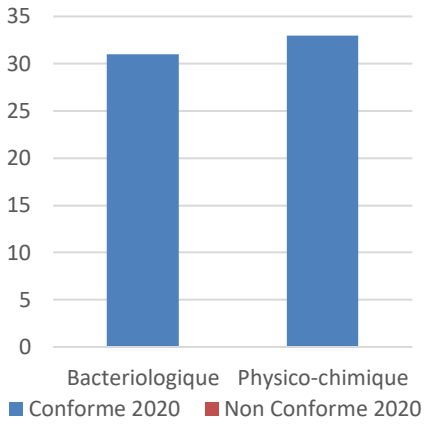

Nombre d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	91%	100%

Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	1	0

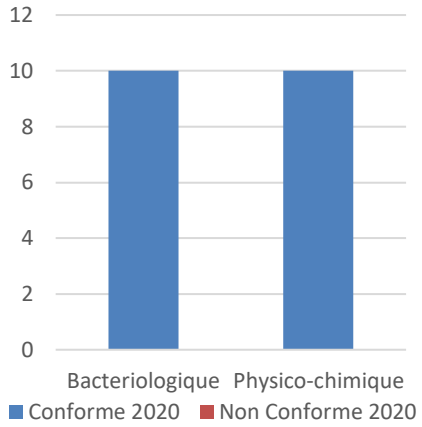

Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution

CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	100%	100%

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	0

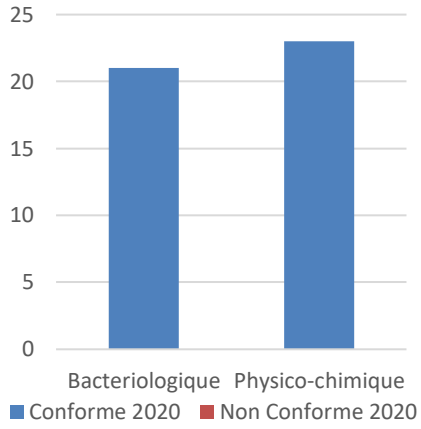

Nombre d'analyses conformes et non conformes au point Eau distribuée

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

8.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2020

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros (m^3)
100%	100%	726 527
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur	Ramenés sur 365 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m^3)	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
70,52%	1 061 210	20% (SCP)	934 073
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros)X100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0,1	0,423	83,823	100
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m^3/km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
10,23	10,94	24,46	83,823
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, …) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, …).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 365 j	Données de consolidation

SERVICE A L'USAGER			
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m^3 pour 120 m^3 au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m^3 pour 120 m^3 au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
1,7	1,69	11 417	2
		Données de consolidation. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
0,44	98,82
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER				
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2020 (€ HT)	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
2,88	34669,29	1 202 544	0,22	4 597
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation.	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	Données de consolidation.

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m^3)
0	0	726 527
	Données de consolidation.	Données de consolidation. Remis sur 365 jours

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

9.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, SAUR réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2019	2020
	6	2
Nombre de campagnes de recherche de fuites	5	2
Linéaire inspecté (ml)	1 880	27 540
Nombre de fuites trouvées	1	32
Réparation fuites/casses sur conduite	18	26
Réparation fuites/casses sur branchement	37	35
Interventions d'entretien	3	8

Mise en sécurité de nos réservoirs

Lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, nous avons malheureusement eu à déplorer l'accident mortel d'un de nos agents. Des mesures conservatoires ont été prises immédiatement afin de supprimer ce risque et SAUR a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer nos procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur ces bases, il s'avère que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. Par conséquent, un état des lieux de tous les ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sera réalisé.

Nous serons amenés à vous présenter les conclusions de ces diagnostics accompagnées quand cela s'avèrera nécessaire, de l'estimation des travaux de mise en sécurité (voies d'accès, protections collectives...). Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages.

L'Origine des fuites

Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroitre les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2019	2020
Entretien niveau 2	18	34
Contrôles réglementaires	14	18

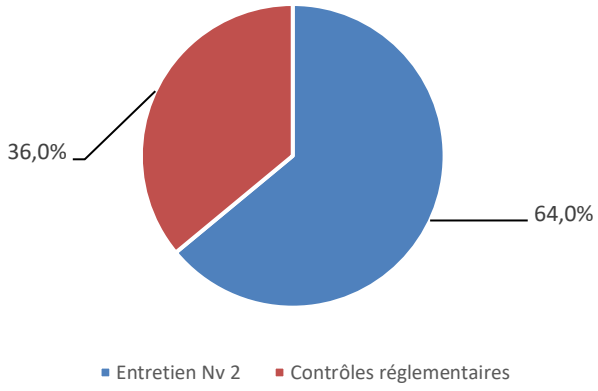

Les interventions de maintenance

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages …).

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2019	2020
Curatif	18	34
Préventif	0	0

Contrôles réglementaires : permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

10.

LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

AXE D'AMELIORATION SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE :

AURIOL (2017-2020)

AVENUE BAPTISTIN MEISSEL

6 Fuites recensées FONTE DN100 environ 390ml :

- 21/04/2017 : fuite / casse branchement
- 20/06/2017 : fuite / casse conduite
- 30/08/2017 : fuite / casse conduite
- 12/09/2017 : fuite / casse branchement
- 29/05/2018 : fuite / casse conduite
- 30/12/2019 : fuite / casse conduite

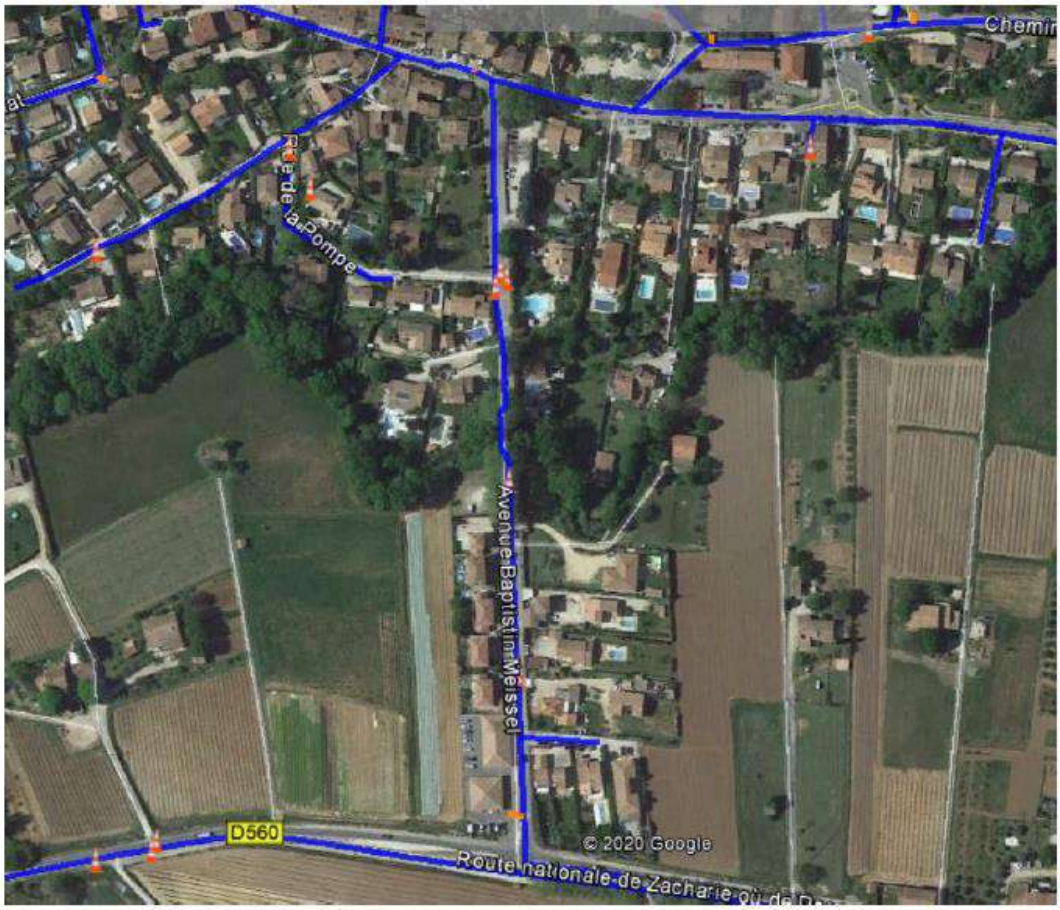

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANTENNE CHEMIN DE SAINT PIERRE

7 Fuites recensées sur PEHD32 / FT40 / PE25 – possibilité de mise en conformité sur le chemin avec déplacement des compteurs sur environ 400ml (chemin avec parcelles cadastrées)

- 11/10/2017 : fuite / casse conduite
- 24/08/2017 : fuite / casse branchement
- 10/10/2017: fuite / casse conduite
- 25/01/2018 : fuite / casse conduite
- 17/04/2018 : fuite / casse conduite
- 17/05/2018: fuite / casse conduite
- 05/07/2019 : fuite / casse conduite

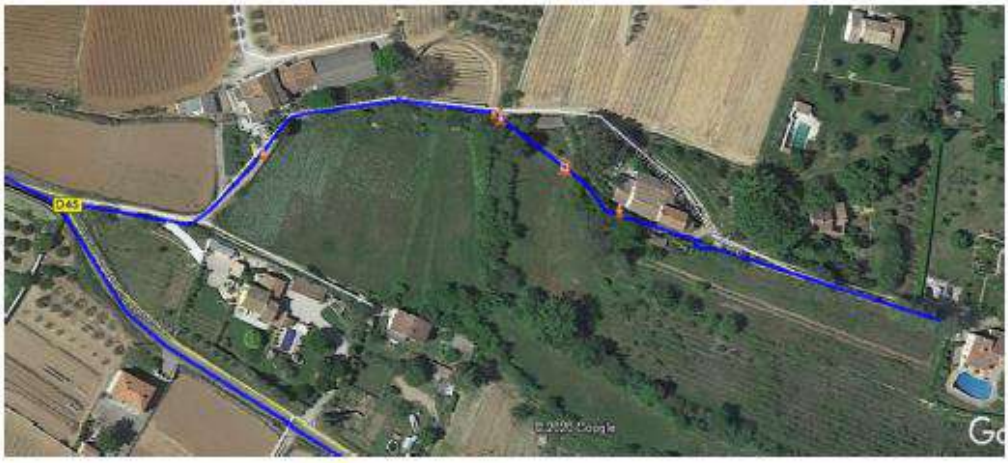

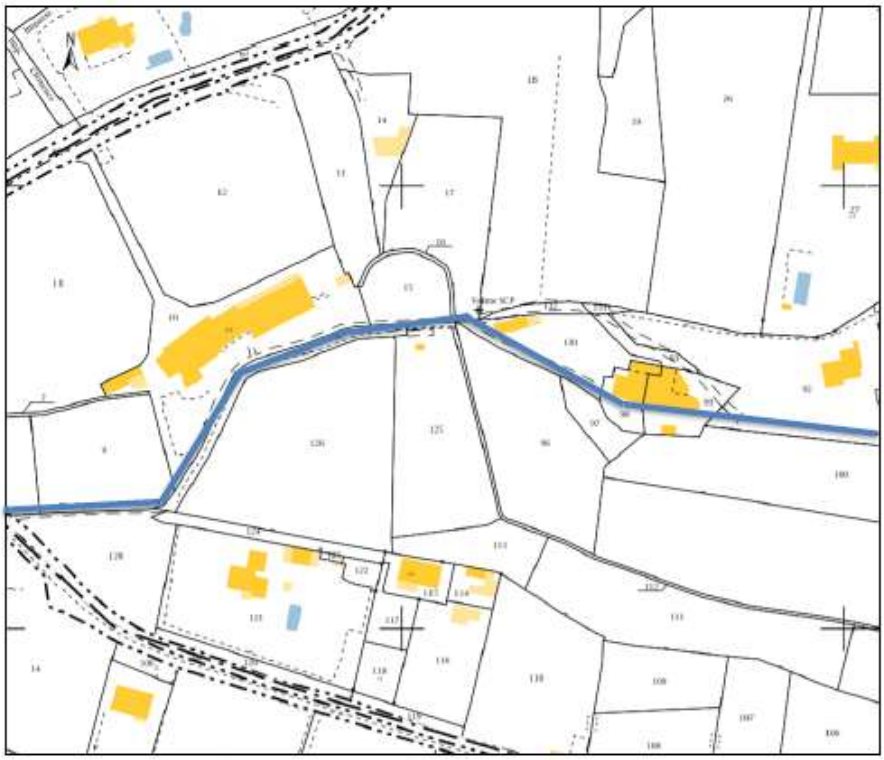

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CHEMIN DU BRAOU BAS – TRAVERSE DE LA SORBIERE

7 Fuites recensées sur PEHDN63 sur 150ml – possibilité de mise en conformité sur le chemin avec déplacement des compteurs (chemin avec parcelles cadastrées)

- 11/09/2017 : fuite / casse branchement
- 19/10/2017 : fuite / casse conduite
- 23/11/2018 : fuite / casse conduite
- 11/07/2019 : fuite / casse branchement

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CHEMIN DES OLIVIERS – MOULIN DE REDON

6 Fuites recensées sur PEHDN50 sur 110ml – chemin privatif avec une conduite qui alimente plusieurs maisons mais également présence de 5 compteurs en bas du chemin avec des antennes privatives.

- 15/11/2018 : fuite / casse conduite
- 26/07/2018 : fuite / casse conduite
- 28/01/2019 : fuite / casse conduite
- 11/07/2019 : fuite / casse conduite
- 13/02/2020 : fuite / casse branchement
- 24/04/2020 : fuite / casse conduite

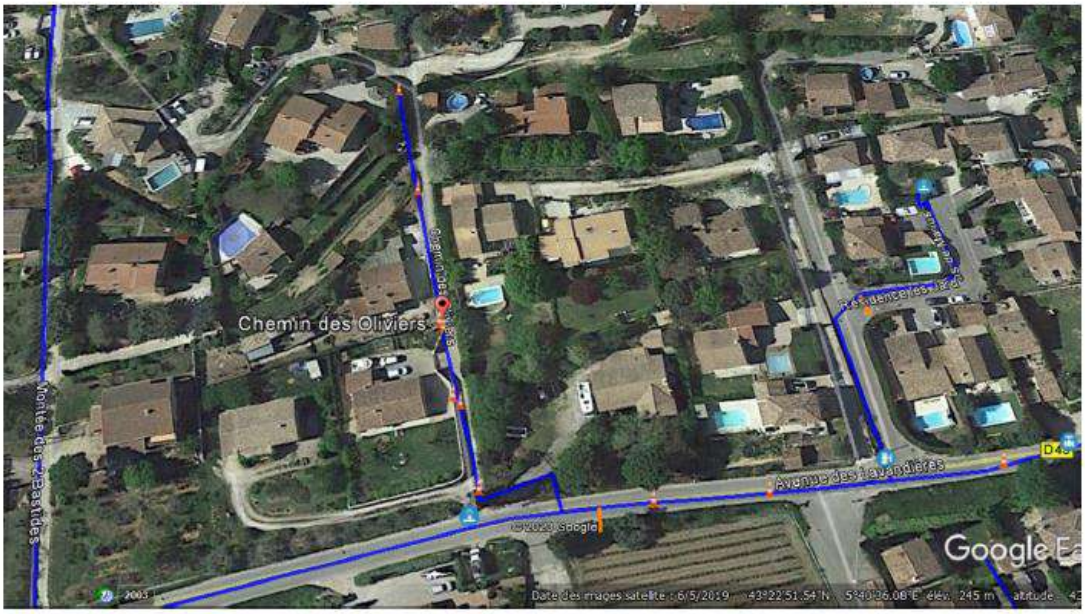

Pont Plumier AURIOL

La conduite d'Eau potable situé en encorbellement sur le pont est vétuste et légèrement fuyarde. Un renouvellement complet est à envisager sur un linéaire d'environ 20 mètres.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

AXE D'AMELIORATION SUR LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION :

Captage du clos :

- Sécurisation de l'accès aux vannes de maillage avec le SCP (Installation d'une échelle fixe).

Production du Clos :

- Mise en place d'une pompe adaptée à un fonctionnement 24h/24 pour l'alimentation de l'analyseur de chlore et turbidimètre car la pompe en place est une pompe vide cale qu'il faut régulièrement remplacer.
- Installer une échelle fixe au niveau du trou d'homme de la bâche pour périmètre l'accès au robinet flotteur.
- Création d'une vidange de la bâche.
- Supprimer l'alimentation de la bâche en continu (passage en Trop Plein par moment) et asservissement de la chloration au remplissage de la bâche et fonctionnement du pompage afin d'éviter les variations très importantes du taux de chlore.

Réservoir du Clos :

- Création d'un branchement EDF pour alimentation équipement de liaison avec la station de pompage et l'analyseur en continu

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- Mise en place d'un poste local de télégestion pour sécuriser la communication vers la station de pompage qui se fait actuellement par une liaison filaire.

Production de la Vède :

- Mise en conformité du forage n°1 : rehausse du forage et remplacement du capot par un double capot étanche (Demande de l'Agence Régionale de Santé).

- Reprendre les clôtures des deux PPI et désencombrer le PPI du forage 2. L'Agence Régionale de Santé demande de mettre en conformité les clôtures à 2 mètres et en mettre notamment sur la falaise.

- Enlever les anciennes installations de la Société des Eaux de Marseille (Demande de l'Agence Régionale de Santé).

La ressource de la Vède présente des valeurs élevées en sulfate et nécessite la dilution avec l'eau brute du canal de Provence. Un traitement permettrait de ne plus utiliser la dilution.

Surpresseur de Bassan :

La modification du surpresseur permet le maintien de la défense incendie a été abordée avec la collectivité au travers d'une note de synthèse spécifique.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

11.

LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LE CARE

30/04/2021

SAUR

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2019
(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE
Région **SUD-EST**
Centre **BOUCHES-DU-RHÔNE**
Département **BOUCHES-DU-RHONE**
Collectivité **AURIOL EAU POTABLE**

LIBELLE — En milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %	CEP 2020
PRODUITS	**1 172,6**	**1 110,4**	**-5,3**	**645,4**
Exploitation du service	**611,2**	**581,3**		**572,4**
Collectivités et autres organismes publics	**487,0**	**461,0**		
Travaux attribués à titre exclusif	**37,8**	**30,6**		**33,3**
Produits accessoires	**36,6**	**37,4**		**39,7**
CHARGES	**1 200,2**	**1 169,6**	**-2,6**	**640,0**
Personnel	**197,0**	**164,7**		**133,9**
Energie électrique	**53,1**	**67,6**		**61,2**
Achats d'eau	**107,3**	**119,0**		**128,9**
Produits de traitement	**2,5**	**2,3**		
Analyses	**6,8**	**3,7**		**5,3**
Sous-traitance, matières et fournitures	**43,4**	**56,0**		**61,3**
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	**10,2**	**5,8**		**16,6**
Autres dépenses d'exploitation	**91,4**	**83,4**		**56,5**
- Télécommunications, poste et télégestion	7,6	10,6		2,9
- Engins et véhicules	32,1	25,2		9,3
- Informatique	13,1	29,4		24,3
- Assurances	16,0	1,8		3,0
- Locaux	18,5	10,7		9,6
- Divers	4,1	5,7		7,5
Contribution des services centraux et recherche	**69,8**	**66,3**		**42,6**
Collectivités et autres organismes publics	**487,0**	**461,0**		
- Part collectivité	236,0	221,0		
- Autres organismes publics	251,0	240,0		
Charges relatives aux renouvellements	**103,4**	**110,4**		**94,4**
- Pour garantie de continuité du service	5,2	10,9		
- Programme contractuel	77,4	78,4		74,4
- Fonds contractuel	20,8	21,1		20,0
Charges relatives aux investissements contractuels	**7,2**	**7,2**		**7,2**
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)	7,2	7,2		7,2
Charges relatives investissements du domaine privé	**9,4**	**7,4**		**1,7**
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	**11,8**	**14,7**		**30,2**
RESULTAT AVANT IMPOT	**-27,6**	**-59,2**	**-114,4**	**5,4**
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)				**1,8**
RESULTAT	**-27,6**	**-59,2**	**-114,4**	**3,6**

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 160-067002 -131900 -01 2020120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
comprennnent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 30/04/2021

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

COMMUNE DE AURIOL
SERVICE DE L'EAU POTABLE
ANNEXE AU RAPPORT FINANCIER
EXERCICE 2020

Commentaires sur les variations significatives N/N-1

Produits

- Exploitation du service : augmentation des recettes liée à l'actualisation du tarif délégataire +13 K€, autres éléments dont variation des consommations -43 K€
  - Détail de la rubrique « Exploitation du service » :
    - Part fixe : 232 K€
    - Part variable : 349 K€
- Travaux attribués à titre exclusif : diminution des recettes facturées au titre des branchements neufs raccordés

Charges

- Personnel : activité branchements neufs -2 K€, interventions et réparations sur le réseau -9 K€, autres éléments -21 K€
- Energie électrique : augmentation du tarif réglementé appliqué par les fournisseurs d'énergie +11 K€, variation des consommations d'énergie +3 K€
- Achats d'eau : actualisation des prix pour +2 K€, autres éléments +10 K€
- Sous-traitance et fournitures : activité branchements neufs -6 K€, sous-traitance pour réparations et interventions sur le réseau +14 K€, autres éléments +5 K€
- Assurances : dépenses non récurrentes en 2019 relatives à des sinistres responsabilité civile -13 K€

Commentaires sur les variations significatives N/CEP N

Produits

- Exploitation du service :
  - Part fixe : effet prix +7 K€, autres variations -5 K€
  - Part variable : effet prix +11 K€, autres éléments dont variation des consommations -4 K€

Charges

- Personnel : activité branchements neufs +6 K€, reventilation gestion clientèle +16 K€, autres éléments +9 K€ (interventions pour réparations de fuites et casses sur le réseau, interventions chez le client, négociation annuelle sur les rémunérations, …)
- Sous-traitance, matières et fournitures : activité branchements neufs -1 K€, reclassement avec la rubrique « Engins et véhicules » -15 K€, reclassement avec la rubrique « Produits de traitement » -1 K€, autres variations +12 K€
- Engins et véhicules : reclassement avec la rubrique « Sous-traitance, matières et fournitures » +15 K€, autres variations +1 K€
- Contribution des services centraux et recherche : cette rubrique correspond aux moyens et services communs mis à disposition par l'entreprise dans les domaines suivants : management, communication, ressources humaines, expertise hydraulique et traitement des eaux, recherche et développement, juridique, qualité sécurité environnement, finance, comptabilité et contrôle de gestion, achats et logistique. L'affectation de la contribution est fonction du résultat annuel du contrat.
- Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux : cette rubrique correspond aux annulations de créances irrécouvrables et à la variation de la provision sur les créances douteuses. L'année 2020 est la troisième année d'application de la provision pour créances douteuses, nous constatons à nouveau une augmentation par rapport à l'année précédente, mais qui reste inférieure au montant prévisionnel.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.
Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".
A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.
Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.
Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.
Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.
Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat :* il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules…).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie…) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance…) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
  - des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise…) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.
L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.
Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie …) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
  - eSigis, logiciel de cartographie ;
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
  - Les primes dommages ouvrages ;
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.
"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.
Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.
Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXES

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

SAUR, une organisation et une méthode éprouvée

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens

MMA ENTREPRISE

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1er Avril 2021 au 31 Mars 2022 inclus, *sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère*

Fait à Paris, le 30 Mars 2021

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège Social 14 bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Responsabilité civile

Allianz

Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE**, **Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne
CS 40082
94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL00281521** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus .....20.000.000 euros par sinistre

Responsabilité Civile Après Livraison / Réception

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus .....20.000.000 euros par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autre sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance : du 01/04/2021 au 31/03/2022 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 26 mars 2021
Pour la Compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Signé par: Veronique Deveaux
E-mail: Veronique.Deveaux@allianz.com
Heure de signature: 26-03-2021 20:35:18
Adresse IP: 148.64.30.212

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)

GENERALI

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° **AP392620** pour la période de validité **du 01/01/2021 au 31/12/2021** couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE
Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT
Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)
Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.
Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL
Réalisation d'une opération de construction portant sur la maitrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.
Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :
Voiries Réseaux Divers:
- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :
- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1.PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

• aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.

• aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

• aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.

• aux travaux, produits et procédés de construction suivants :

▫ travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P[1] ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P[2],

• pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P[3] ,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(1) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

GENERALI

2.ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.	o **En Habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. o **Hors habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances. o **En présence d'un CCRD :** Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3.GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Fait à PARIS le 08/01/2021

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations
Generali Iard

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Attestation Tous risques chantiers

GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° **AH 116929**

Période de validité :	du 1er avril 2021 au 31 mars 2022
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1er avril 2020, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : • le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros. • la durée des travaux est inférieure à 36 mois • la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : • des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE • des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er avril 2021

GENERALI Iard
SA au capital de 94.630.300 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
RCS PARIS 552 062 663

GENERALI Iard, par délégation

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

13.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

Nom de l'ouvrage de prélèvement	Type d'ouvrage	Débit autorisé en m3/h	Installation alimentée par l'ouvrage	Commune
FORAGE DE VÈDE N°2	MODÈLE FORAGE - PUITS	55	STAF AURIOL + FORAGES (X2) ET FILTRATION DE LA VÈDE	AURIOL
FORAGE DE VÈDE N°1	MODÈLE FORAGE - PUITS	120	STAF AURIOL + FORAGES (X2) ET FILTRATION DE LA VÈDE	AURIOL
CAPTAGE DU CLOS	CAPTAGE	-	STATION POMPAGE DU CLOS	AURIOL

Les installations de production

	Année de mise en service	Nature de l'eau	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	2008	Souterraine	Oui	Non	AURIOL
Station pompage du Clos	1997	-	Oui	Non	AURIOL

Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et réservoirs :

Libellé	Capacité stockage	Cote radier	Télésurveillance	Commune
Réservoir de la Mellone 1000 m3	1000 m³	312,65	Oui	AURIOL
Réservoir de Sainte-Croix 500 m3	500 m³	310	Oui	AURIOL
Réservoir de Sauveclare 160 m3	160 m³	410	Oui	AURIOL
Réservoir du Clos 1 - 500 m3	500 m³	-	Oui	AURIOL
Réservoir du Clos 2 - 500 m3	500 m³	-	Oui	AURIOL
Réservoir Saint-Francet 1000 m3	1000 m³	-	Oui	AURIOL

Bâches de reprise et bâches de surpression :

Nom de la bache	Capacité stockage	Télésurveillance	Commune	Type
Bâche de reprise	-	Oui	AURIOL	Bâche de reprise

Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Reprise Sainte Croix	AURIOL	1983	Oui	Non	-
Reprise station de reprise du clos	AURIOL	1991	Oui	Non	-
Surpression Bassan	AURIOL	2010	Oui	Non	-
Surpression de Bassan	AURIOL	2010	Oui	Non	-
Surpression de Sauveclare	AURIOL	2010	Oui	Non	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)
Acier	100	30,54
Acier	150	67,53
Acier	200	16,52
Fonte	0	912,08
Fonte	100	28325,28
Fonte	125	8989,25
Fonte	150	15279,64
Fonte	175	1156,37
Fonte	200	3723,89
Fonte	250	377,52
Fonte	40	171,07
Fonte	50	1,84
Fonte	60	3881,67
Fonte	80	5230,22
Inconnu	0	1549,31
Inconnu	100	9,34
Polyéthylène	100	414,62
Polyéthylène	110	194,18
Polyéthylène	150	21,67
Polyéthylène	180	239,93
Polyéthylène	25	452,06
Polyéthylène	32	8888,01
Polyéthylène	36	151,58
Polyéthylène	40	753,78
Polyéthylène	50	1867,35
Polyéthylène	63	443,3
Pvc	125	247,64
Pvc	32	119,74
Pvc	40	162
Pvc	50	144,84
Total		83822,77

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Les équipements de réseau

Type équipement	Nombre
Clapet	6
Compteur	13
Defense incendie	159
Plaque d'extrémité	271
Régulateur / Réducteur	3
Vanne / Robinet	387
Vanne de branchement	101
Ventouse	61
Vidange / Purge	58

Inventaire

Voir « annexes complémentaires » plus loin dans le document.

Les compteurs

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	406	2	0	0	0	0	0	408
2	426	0	0	1	0	0	2	429
3	229	7	0	4	1	0	1	242
4	310	0	0	0	0	0	0	310
5	264	0	0	7	0	0	1	272
6	372	2	0	5	1	0	1	381
7	211	0	0	0	1	0	3	215
8	230	0	0	2	2	0	0	234
9	113	7	0	1	1	0	2	124
10	195	0	0	2	0	0	1	198
11	105	17	0	1	0	0	2	125
12	98	2	0	0	1	0	0	101
13	68	3	0	1	0	0	1	73
14	752	8	0	2	0	0	0	762
15	218	3	0	2	0	0	0	223
16	416	6	0	1	0	0	0	423
17	37	0	0	1	0	0	0	38
18	12	0	0	0	0	0	0	12
19	8	0	0	4	0	0	0	12
20	1	0	0	3	0	0	0	4
21	1	0	0	0	0	0	0	1
22	2	0	0	0	0	0	0	2
>22	7	0	0	1	0	0	0	8
Total	**4481**	**57**	**0**	**38**	**7**	**0**	**14**	**4597**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

14.

LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune :

	2018	2019	2020	Evolution
AURIOL	4 515	4 557	4 597	0,9%

Les clients par commune :

	2018	2019	2020	Evolution
AURIOL	4 479	4 521	4 555	0,8%

Les volumes par commune :

	2018	2019	2020	Evolution
AURIOL	706 223	742 944	744 441	0,2%

Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes présentés ci-dessus sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.

Les volumes par commune ramenés sur 365 jours :

	2018	2019	2020	Evolution
AURIOL	708 163	759 593	726 527	-4,4%

Caractéristiques des consommations hors VEG

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
AURIOL	223	4374

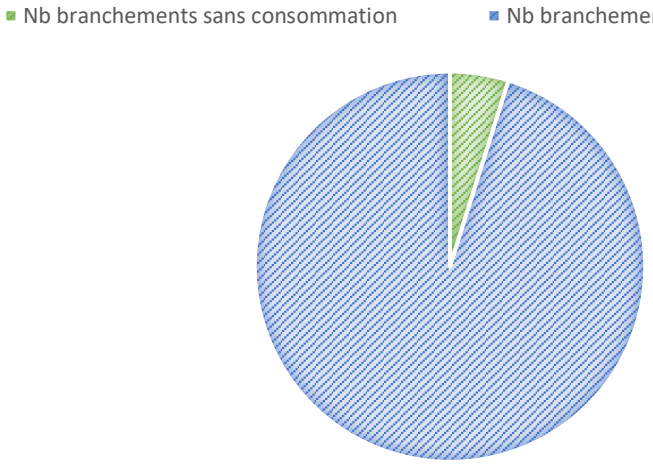

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2020	Dont < 200 m³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m³/an (tranche 2)	Dont > 6000 m3/an (tranche 3)	**Communaux**
AURIOL	4 597	3 637	895	2	63
Repartition (%)	-	79,12	19,47	0,04	1,37
Total	4 597	3 637	895	2	63

Les volumes consommés par tranche

		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2020	Dont < 200 m³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m³/an (tranche 2)	Dont > 6000 m3/an (tranche 3)	**Communaux**
AURIOL	744 441	313 866	398 231	15 620	16 724
Total de la collectivité	744 441	313 866	398 231	15 620	16 724
Consommation moyenne par TYPE de branchement	161,94	86,3	444,95	7 810	265,46

Les consommations de plus de 6 000m3/an

Commune	Client	2019	2020	Evolution
AURIOL	COPRO LES LOGES DE GAYA	5 584	6 348	13,7%
AURIOL	DOMAINE DE LORIOT CHEZ AGENCE GHIBAUDO	8 863	9 272	4,6%
Total		**14 447**	**15 620**	**8,12%**

Spectre de consommations

Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	21937	1117
de 50 à 100 m3	80633	1064
de 100 à 150 m3	111614	904
de 150 à 200 m3	101892	592
de 200 à 250 m3	62961	285
de 250 à 300 m3	46821	172
de 300 à 350 m3	37474	116
de 350 à 400 m3	31012	83
de 400 à 450 m3	27210	64
de 450 à 500 m3	15515	33
de 500 à 550 m3	9924	19
de 550 à 600 m3	12623	22
de 600 à 650 m3	8104	13
de 650 à 700 m3	9516	14
de 700 à 750 m3	6565	9
plus de 750 m3	160640	90

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Répartition des consommations par tranche

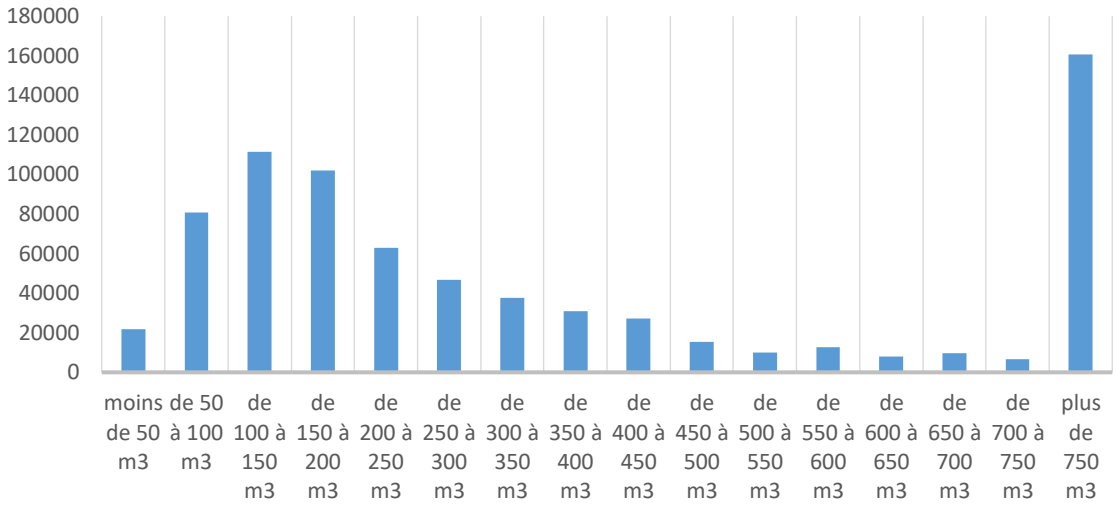

Répartition du nombre de branchement par tranche

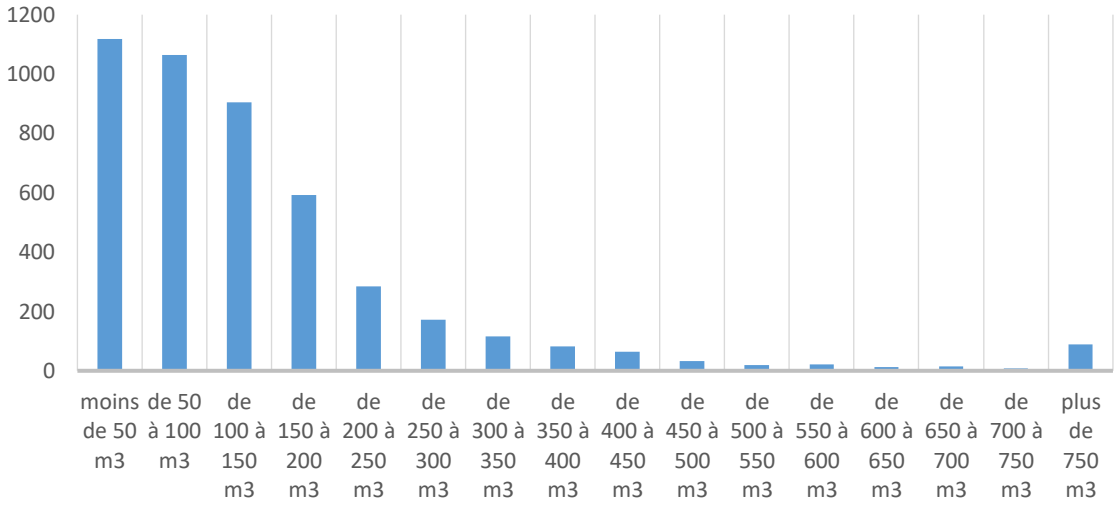

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LA FACTURE 120 M^3

Vos Contacts :

Accueil : 140 IMPASSE DE DION BOUTON PARC
ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE
Du Lundi au Vendredi 8h-12h 14h-17h

Téléphone : 04 83 06 70 02 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 04 83 06 70 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2021

Référence à rappeler
******

Courrier : TSA 71163
92894 NANTERRE CEDEX 09

65

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

******
******
******

NOM DU CLIENT
****** ******

Distribution de l'eau :

METROPOLE AIX MARSEILLE-COMMUNE DE AURIOL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	51,73 €	
Consommation TTC	152,11 €	soit 0,0013 €/Litre
Total facture TTC	**203,84 €**	
	203,84 €	

SAUR SAS au capital de 1015360004 RCS Nanterre 339379684 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR26339379684-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
AURIOL	D06LA1348983	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN — **FACTURE N° Simulation**

Distribution de l'eau	159,61 € HT	168,39 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		Année 2021					49,03	5,50
Consommation Part Communale		Année 2021		120	0,3245	38,94		5,50
Consommation Part SAUR		Année 2021		120	0,5150	61,80		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement		Année 2021		120	0,0820	9,84		5,50

Organismes publics	33,60 € HT	35,45 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution		Année 2021		120	0,2800	33,60		5,50

Total Facture	203,84 € TTC

HT soumis à TVA : 193,21 €
TVA sur les débits : 10,63 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Vos Contacts :

Accueil : 140 IMPASSE DE DION BOUTON PARC ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE
Du Lundi au Vendredi 8h-12h 14h-17h

Téléphone : 04 83 06 70 02 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 04 83 06 70 09 (prix d'un appel local)

Courrier : TSA 71163
92894 NANTERRE CEDEX 09

SPECIMEN
01 Janvier 2020

Référence à rappeler
******

65

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

******
******
******

NOM DU CLIENT
****** ******

Distribution de l'eau :

METROPOLE AIX MARSEILLE-COMMUNE DE AURIOL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	51,81 €	
Consommation TTC	150,96 €	soit 0,0013 €/Litre
Total facture TTC	**202,77 €**	
	202,77 €	

SAUR SAS au capital de 1015290006 RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
AURIOL	D06LA1348983	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN — FACTURE N° Simulation

Distribution de l'eau	159,80 € HT	168,59 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		Année 2020					49,11	5,50
Consommation Part Communale		Année 2020		120	0,3245	38,94		5,50
Consommation Part SAUR		Année 2020		120	0,5159	61,91		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement		Année 2020		120	0,0820	9,84		5,50

Organismes publics	32,40 € HT	34,18 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution		Année 2020		120	0,2700	32,40		5,50

Total Facture	202,77 € TTC

HT soumis à TVA : 192,20 €
TVA sur les débits : 10,57 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU

Date : 03/04/2021

SAUR

Partenaire : METROPOLE AIX MARSEILLE-COMMUNE DE AURIOL

Référence contrat : 131900/01

Produit : Eau Potable **Type de contrat :** Affermage **Type d'encaissement :** Société

Part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/01/2021
Devise : Euro
Prix revisé = ([K=1,072764] * Prix de base) * [K1=0,96021]

Redevance : Abonnement - Part SAUR
Date d'actualisation : 17/03/2021 **K :** 1,030079

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : 0,39x(ICHTE/ICHTEo)+0,11x(1771242/1771242o)+0,27x(1652106/1652106o)+0,23x(AE1319/AE1319o)

Contrat 131900/01 à compter du 01/01/2017=> 0.39 * (1565187 /1565187o) + 0.11 * (1771242 / 1771242o) + 0.27 * (1652106 / 1652106o) + 0.23 * (AE1319 / AE1319o)

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,072764

Valeurs de base des paramètres utilisés — Valeurs actualisées au 01/12/2020

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Ref. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	108,70000	01/06/2020	10/10/2020	SITE MONITEUR + INSEE			121,20000
1771242	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES CAPACITE >36Kva BASE 2010	108,30000						114,58200
	Substitué avec coeff. 1,13 par 010534766	010534766	01/07/2020	27/11/2020	Site Internet INSEE		1,13	101,40000
1652106	IP - ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE - PRIX DE MARCHE - BASE 2010	104,60000						108,20322
	Substitué avec coeff. 1,0629 par 010534796	010534796	01/07/2020	27/11/2020	Site Internet INSEE		1,0629	101,80000
AE1319	Achat d'eau à la Société du Canal de Provence	0,11186	01/12/2020	01/12/2020				0,11781

Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat=0,39x(ICHTE/ICHTEo)+0,11x(1771242/1771242o)+0,27x(1652106/1652106o)+0,23x(AE1319/AE1319o)

.		0,39	x	(121,2/108,7)		0,434848206
.	+	0,11	x	(114,582/108,3)	+	0,116380609
.	+	0,27	x	(108,20322/104,6)	+	0,279300855
.	+	0,23	x	(0,11781/0,11186)	+	0,242234043
.						----------
.						1,072763713

Correcteur de révision K1 : 0,96021

K définitif : 1,030079

CRITERES TARIFAIRES

Diamètre compteur sur rubrique :

Diamètre compteur sur rubrique *"Coccinaux 1""1/2",012 mm,015 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	47,60	49,03						

Diamètre compteur sur rubrique *"Coccinaux 2""",020 mm,025 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	49,82	51,32						

Diamètre compteur sur rubrique *030 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	65,00	66,96						

Diamètre compteur sur rubrique *040 mm,050 mm,40-15 mm,40-20 mm,50-15 mm,50-20 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

Critère	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	70,00	72,11						

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Diamètre compteur sur rubrique *060 mm,060/065 mm,065 mm,065 mm surbridé,60/65-20 mm,60-15 mm,60-20 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	120,00	123,61						

Diamètre compteur sur rubrique *080 mm,080 mm surbridé,80-15 mm,80-20 mm,80-30 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	160,00	164,81						

Diamètre compteur sur rubrique *100 mm,100-20 mm,100-25 mm,100-30 mm,100-40 mm,100 mm surbridé,125 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	250,00	257,52						

Diamètre compteur sur rubrique *150 mm,150-20 mm,150-40 mm,200 mm,250 mm,300 mm,400 mm,500 mm,Coaxiaux M62*2*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	300,00	309,02						

Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat=0,39x(ICHTE/ICHTEo)+0,11x(1771242/1771242o)+0,27x(1652106/1652106o)+0,23x(AE1319/AE1319o)

.	0,39	x	(121,2/108,7)		0,434848206
. +	0,11	x	(114,582/108,3)	+	0,116380609
. +	0,27	x	(108,20322/104,6)	+	0,279300855
. +	0,23	x	(0,11781/0,11186)	+	0,242234043
.					----------
.					1,072763713

Correcteur de révision K1 : 0,96021

K définitif : 1,030079

CRITERES TARIFAIRES

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	0,5000	0,5150						

Date : 03/04/2021

SAUR

Partenaire : METROPOLE AIX MARSEILLE-COMMUNE DE AURIOL

Référence contrat : 131900/01

Produit : Eau Potable **Type de contrat :** Affermage **Type d'encaissement :** Société

Part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/01/2021
Devise : Euro
Prix révisé = ([K=1,072764] * Prix de base) * [K1=0,96021]

Redevance : Consommation - Part SAUR
Date d'actualisation : 05/02/2021 **K :** 1,030079

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : 0,39x(ICHTE/ICHTEo)+0,11x(1771242/1771242o)+0,27x(1652106/1652106o)+0,23x(AE1319/AE1319o)

Contrat 131900/01 à compter du 01/01/2017=> 0.39 * (1565187 /1565187o) + 0.11 * (1771242 / 1771242o) + 0.27 * (1652106 / 1652106o) + 0.23 * (AE1319 / AE1319o)

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,072764

Valeurs de base des paramètres utilisés — Valeurs actualisées au 01/12/2020

Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	108,70000	01/06/2020	10/10/2020	SITE MONITEUR + INSEE			121,20000
1771242	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES CAPACITE >36Kva BASE 2010	108,30000						114,58200
	Substitué avec coeff 1,13 par 010534766	010534766	01/07/2020	27/11/2020	Site Internet INSEE		1,13	101,40000
1652106	IP - ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE - PRIX DE MARCHE - BASE 2010	104,60000						108,20322
	Substitué avec coeff 1,0629 par 010534796	010534796	01/07/2020	27/11/2020	Site Internet INSEE		1,0629	101,80000
AE1319	Achat d'eau à la Société du Canal de Provence	0,11186	01/12/2020	01/12/2020				0,11781

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

15.

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES VOLUMES D'EAU

Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

$$\text{Volume mis en distribution} = \text{Volume produit} + \text{Volume importé} - \text{Volume exporté}$$

	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	912 727	885 969	934 073	5,4%
Volume importé	129 534	155 742	133 215	-14,5%
Volume exporté	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	1 042 261	1 041 711	1 067 288	2,5%

	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Janvier	78 944	72 681	81 515	12,2%
Février	77 474	70 329	77 358	10%
Mars	70 552	65 854	61 549	-6,5%
Avril	84 665	79 246	88 402	11,6%
Mai	83 616	83 459	97 078	16,3%
Juin	99 981	110 223	116 686	5,9%
Juillet	111 619	124 228	113 375	-8,7%
Aout	107 789	119 459	137 471	15,1%
Septembre	99 888	101 418	105 512	4%
Octobre	81 194	79 466	63 203	-20,5%
Novembre	76 331	65 547	66 513	1,5%
Décembre	70 208	69 801	58 626	-16%
Total	**1 042 261**	**1 041 711**	**1 067 288**	**2,46%**

Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année de l'exercice

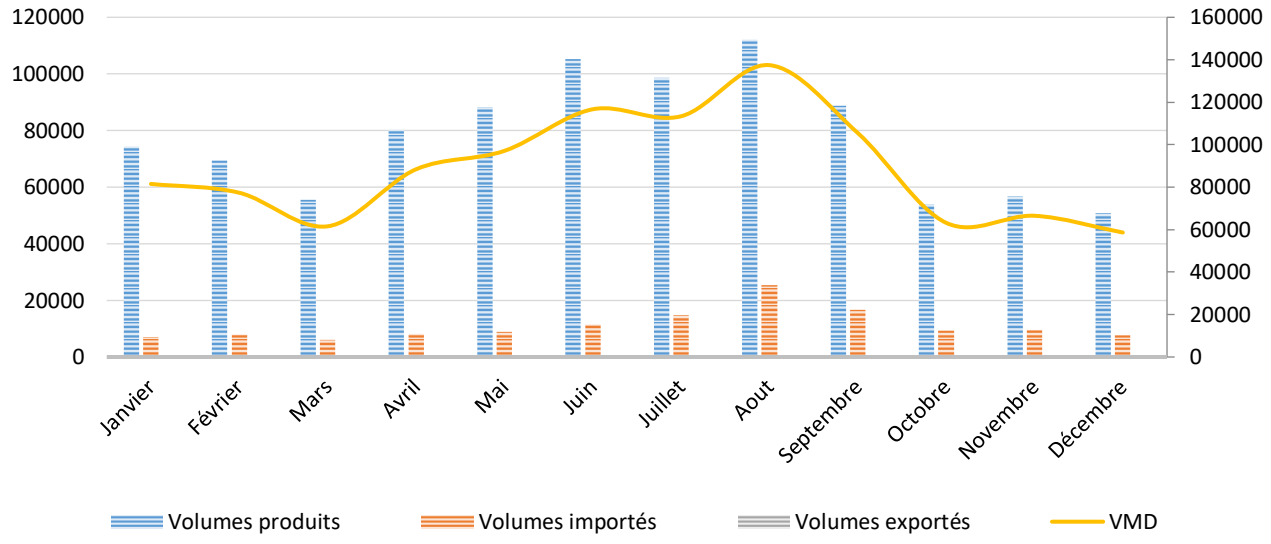

Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES VOLUMES PRELEVES MENSUELS PAR RESSOURCE

STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède - M3 sortie forage F1-index vol brut

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	25 580	24 420	21 986	29 358	34 872	46 367	43 776	43 274	37 494	28 755	25 448	27 711	389 041
2020	31 867	27 751	20 887	36 059	39 208	49 184	44 093	50 654	38 750	30 593	30 284	25 771	425 101

STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède - M3 sortie forage F2-index vol brut

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	11 852	11 706	10 726	12 965	16 209	22 225	27 779	26 040	21 279	14 996	12 038	12 623	200 438
2020	15 913	15 047	10 261	16 614	17 946	23 239	23 611	28 483	19 073	21	0	1	170 209

Station pompage du Clos - M3 source du Clos sortie Etag-index vol brut

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	27 416	26 856	23 392	24 849	19 825	28 547	28 718	25 583	22 858	23 744	21 283	23 419	296 490
2020	26 628	26 733	24 291	27 653	31 110	32 873	30 883	32 925	30 919	23 159	26 526	25 063	338 763

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES VOLUMES PRODUITS MENSUELS PAR RESSOURCE

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé :

- ⇨ en sortie d'usine de traitement,
- ⇨ ou en sortie de station de pompage si simple désinfection,
- ⇨ ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède - 1319EX001 - Débitmètre sortie forage F1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	25 580	24 420	21 986	29 358	34 872	46 367	43 776	43 274	37 494	28 755	25 448	27 711	389 041
2020	31 867	27 751	20 887	36 059	39 208	49 184	44 093	50 654	38 750	30 593	30 284	25 771	425 101

STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède - 1319EX002 - Compteur sortie forage F2

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	11 852	11 706	10 726	12 965	16 209	22 225	27 779	26 040	21 279	14 996	12 038	12 623	200 438
2020	15 913	15 047	10 261	16 614	17 946	23 239	23 611	28 483	19 073	21	0	1	170 209

Station pompage du Clos - 1319EX010 - Cpteur source les Clos sortie Etage Bas

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	27 416	26 856	23 392	24 849	19 678	28 547	28 718	25 573	22 858	23 744	21 283	23 419	296 333
2020	26 628	26 733	24 291	27 653	31 110	32 873	30 883	32 925	30 919	23 159	26 526	25 063	338 763

Station pompage du Clos - M3 source du Clos sortie Etag-index vol brut

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	0	0	0	0	147	0	0	10	0	0	0	0	157
2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES VOLUMES IMPORTES MENSUELS PAR RESSOURCE

Volume acheté en gros à un autre service y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme importé.

STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède - 1319AE003 - Débitmètre achat d'eau SCP

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	7 833	7 347	9 750	12 074	12 553	13 084	23 955	24 562	19 787	11 971	6 778	6 048	155 742
2020	7 107	7 827	6 110	8 076	8 814	11 390	14 788	25 409	16 770	9 430	9 703	7 791	133 215

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES INDICATEURS

Le rendement IDM (Indicateur du maire)

$$Rendement\ IDM\ = \frac{V\ consommé\ autorisé + V\ vendu\ en\ gros}{V\ produit + V\ acheté\ en\ gros}$$

	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	918 911	894 259	932 292	4,3%
Volume acheté en gros	124 164	160 778	128 918	-19,8%
Volume vendu en gros	0	0	0	0%
Volume consommé autorisé	739 473	791 243	748 370	-5,4%
Rendement IDM (%)	70,89	75	70,52	-6%

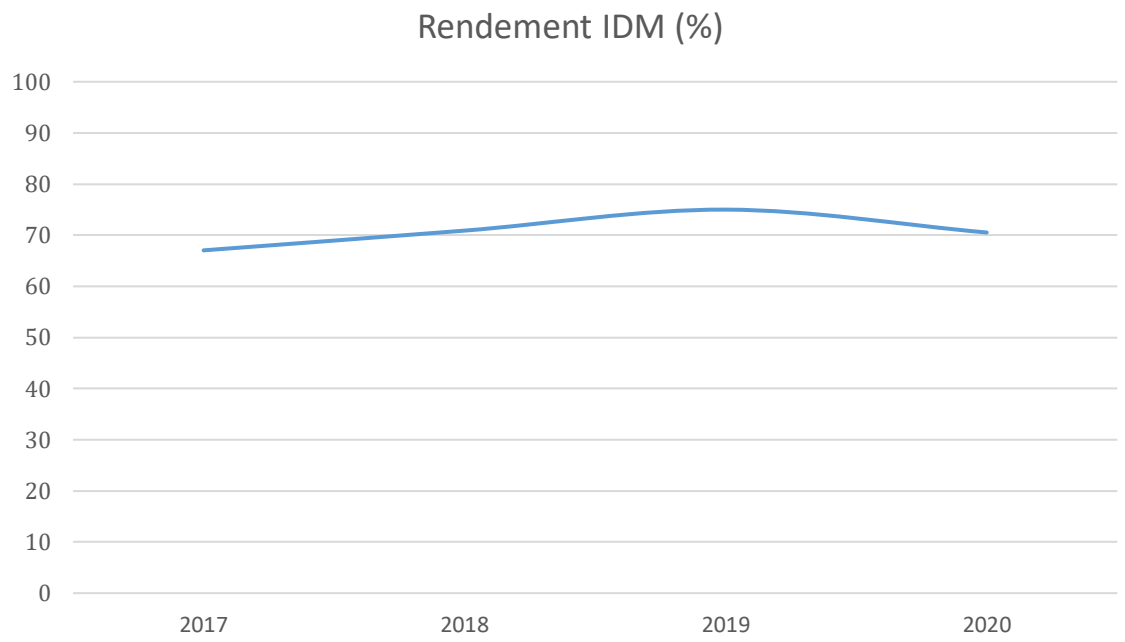

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Le rendement primaire

$$Rendement\ primaire\ = \frac{Vconsommé}{Volume\ mis\ en\ distribution}$$

	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	918 911	894 259	932 292	4,3%
Volume acheté en gros	124 164	160 778	128 918	-19,8%
Volume vendu en gros	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	1 043 075	1 055 037	1 061 210	0,6%
Volume consommé	708 163	759 593	726 527	-4,4%
Rendement primaire (%)	67,89	72	68,46	-4,9%

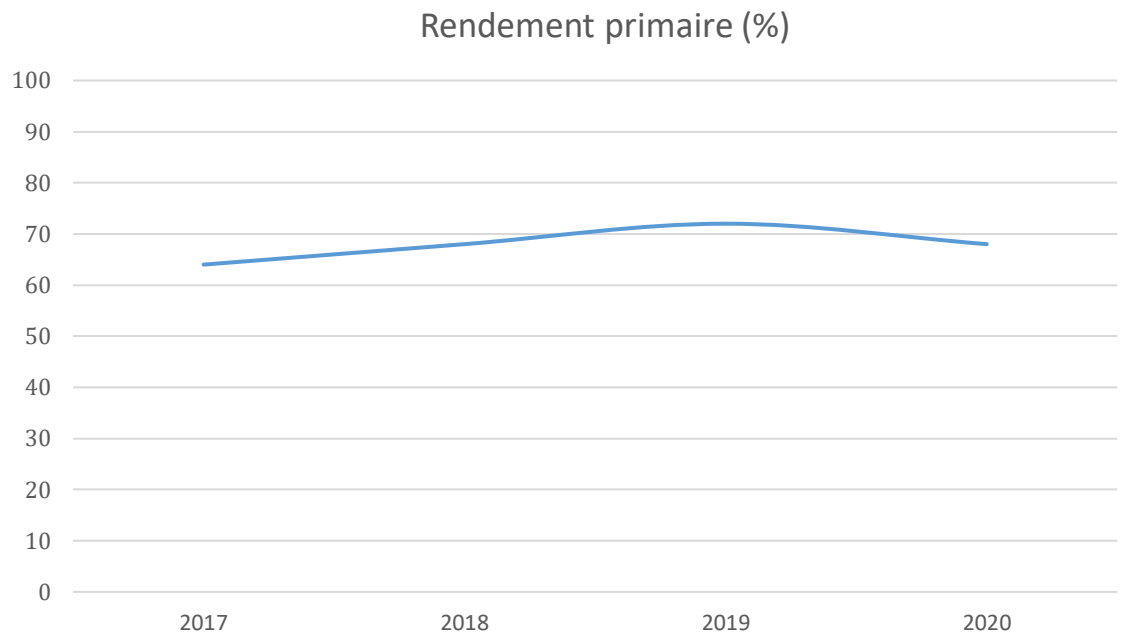

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Indice Linéaire de pertes

$$Indice\ linéaire\ de\ pertes\ (ILP) = \frac{Volume\ mis\ en\ distribution - Vconsommé\ autorisé}{Linéaire\ de\ réseau * 365j}$$

	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	918 911	894 259	932 292	4,3%
Volume acheté en gros	124 164	160 778	128 918	-19,8%
Volume vendu en gros	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	1 043 075	1 055 037	1 061 210	0,6%
Volume consommé autorisé	739 473	791 243	748 370	-5,4%
Linéaire du réseau	84	84	84	0%
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	9,92	8,63	10,23	18,5%

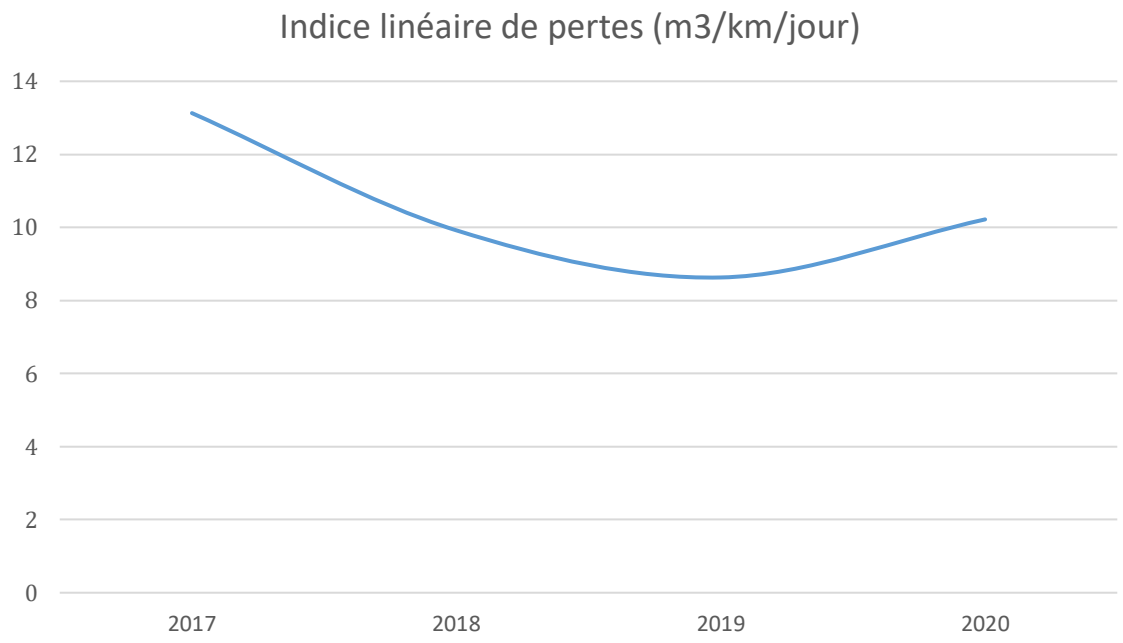

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Indice Linéaire de volume non compté

$$Indice\ linéaire\ de\ volume\ non\ compté\ (ILVNC) = \frac{Volume\ mis\ en\ distribution - Volume\ consommé}{Linéaire\ de\ réseau * 365j}$$

	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	918 911	894 259	932 292	4,3%
Volume acheté en gros	124 164	160 778	128 918	-19,8%
Volume vendu en gros	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	1 043 075	1 055 037	1 061 210	0,6%
Volume consommé	708 163	759 593	726 527	-4,4%
Linéaire du réseau	84	84	84	0%
Indice linéaire de volume non compté	10,94	9,66	10,94	13,2%

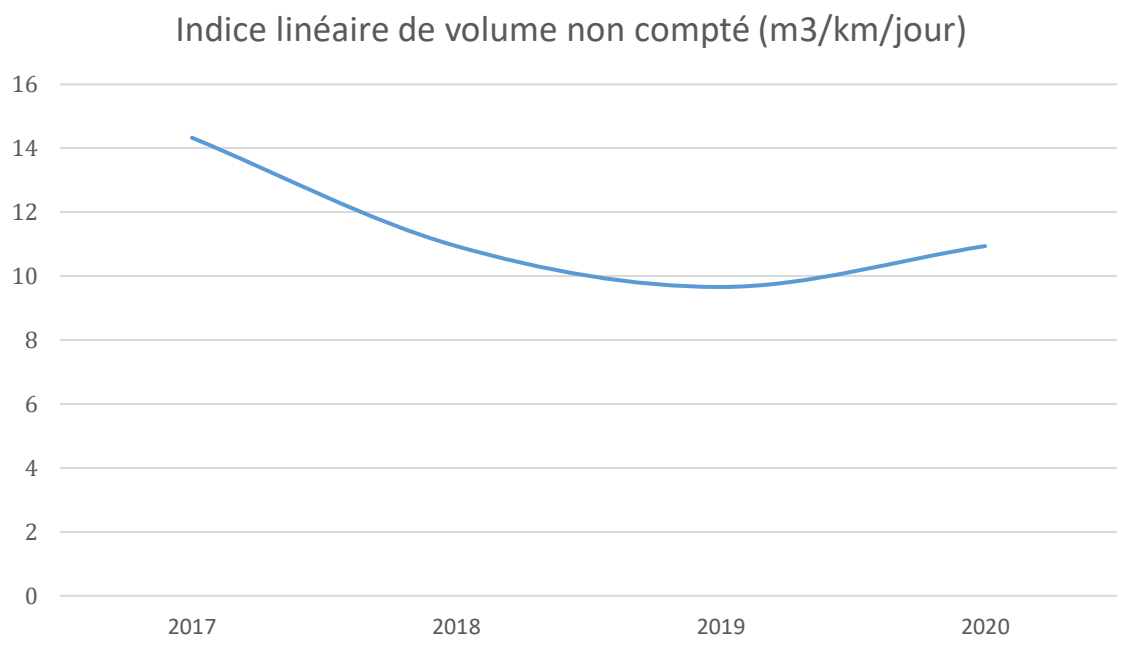

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Indice Linéaire de consommation

$$Indice\ linéaire\ de\ consommation\ (ILC) = \frac{Volume\ consommé\ autorisé + Volume\ exporté}{Linéaire\ de\ réseau * 365j}$$

	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	918 911	894 259	932 292	4,3%
Volume acheté en gros	124 164	160 778	128 918	-19,8%
Volume vendu en gros	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	1 043 075	1 055 037	1 061 210	0,6%
Volume consommé autorisé	739 473	791 243	748 370	-5,4%
Linéaire du réseau	84	84	84	0%
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	24,15	25,88	24,46	-5,5%

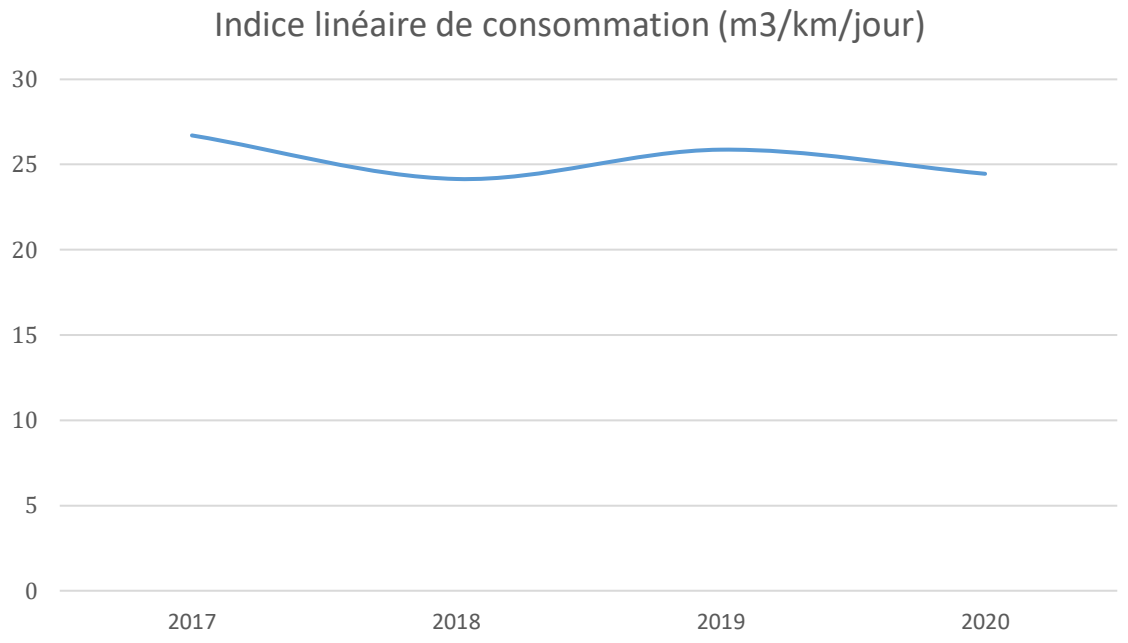

CONSOMMATION D'ENERGIE

	2018	2019	2020
Réservoir de Sainte-Croix	3 419	3 785	4 035
STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	553 384	542 394	549 197
Station pompage du Clos	186 766	165 220	181 368
Surpression Bassan	8 806	8 485	9 057
Total	**752 375**	**719 884**	**743 657**

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

16.

LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l'eau, notre priorité

L'EAU BRUTE

Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Bactériologique	5	0
Physico-chimique	5	0
Nombre total d'échantillons	5	0

L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	10	10	100	0	0	0
Physico-chimique	10	10	100	0	0	0
Nombre total d'échantillons	10	10	100	0	0	0

Détail des non-conformités sur l'eau point de mise en distribution

Pas de non-conformité.

L'EAU DISTRIBUEE

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	21	21	100	37	37	100
Physico-chimique	23	23	100	27	27	100
Nombre total d'échantillons	23	23	100	37	37	100

Détail des non-conformités sur l'eau distribuée

Pas de non-conformité.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE

La nouvelle Directive Européenne (UE) 2020/2184, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 décembre 2020.

Le nouveau texte a pour objectif de promouvoir l'eau du robinet, et suit cinq axes d'évolution :

- **l'accès à l'eau potable pour tous**, en réponse à la 1ère initiative citoyenne européenne « L'eau, un droit humain »,

- l'évaluation de la **sécurité sanitaire** de l'eau, du captage au robinet, fondée sur une analyse des risques, pour repérer et traiter ces derniers de façon proactive,

- l'**actualisation** de la liste des critères à suivre pour déterminer la qualité de l'eau, basé sur un partenariat avec l'OMS pour la mise à jour des paramètres et des valeurs paramétriques,

- **l'harmonisation** entre les Etats membres des dispositions des matériaux en contact avec l'eau potable,

- le renforcement de la **transparence** pour les consommateurs en ce qui concerne la qualité et la fourniture de l'eau potable, afin d'améliorer la confiance dans l'eau du robinet.

En particulier, **l'article 4.3**, dédié à la maîtrise des pertes en eau, demande aux Etats membres d'évaluer les niveaux de fuite d'eau sur leur territoire, pour les services >10 000 m^3/j ou >50 000 habitants. D'ici 2028, la Commission européenne fixera un seuil au-delà duquel un plan d'actions de réduction des fuites sera nécessaire.

L'article 5 et les annexes I (A, B, C et D) dressent la liste des nouveaux paramètres entrant dans le contrôle de la qualité d'eau, et de ceux dont la valeur paramétrique a été révisée :

Evolution	Paramètres	Limites de qualité
Nouveaux paramètres	Chlorates	0,25 mg/l
	Chlorites	0,25 mg/l
	Bisphénol A	2,5 µg/l
	AHA (sommes de 5)	60 µg/l
	Uranium chimique	30 µg/l
	Microcystines LR	1 µg/l
	PFAS (somme de 20)	0,1 µg/l
	Total PFAS	0,5 µg/l
Relèvement de la limite de qualité	Antimoine	10 µg/l
	Bore	1,5 mg/l
	Sélénium	20 µg/l
Evolution	**Paramètres**	**Limites de qualité**
Abaissement de la limite de qualité	Chrome	25 µg/l
	Plomb	5 µg/l

Une précision est également apportée quant à la notion de pertinence des métabolites de pesticides.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Les articles 7 à 10 décrivent la gestion de la sécurité sanitaire assurée par la mise en place d'un **Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)** :

- l'article 7 fait une présentation de l'approche globale, de la ressource jusqu'au robinet, fondée sur l'évaluation et la gestion des risques. Il introduit également les délais obligatoires de mise en œuvre : de 4,5 ans à 6 ans, en fonction de la taille du service et sous la responsabilité de la PRPDE. Une révision doit être réalisé autant que nécessaire, sans dépasser un délai de 6 ans.

- l'article 8, déclinaison du PGSSE au niveau de la ressource : recensement des points de captage, recensement des dangers et des sources de pollution, surveillance des paramètres pertinents pour les dangers et les sources de pollution recensés.

- l'article 9, déclinaison du PGSSE au niveau de la production et de la distribution : évaluation des risques liés à l'approvisionnement.

- l'article 10 déclinaison du PGSSE au niveau des réseaux privés : évaluation des risques liés à la distribution domestique, aux produits et matériaux en contact avec l'eau potable, et surveillance des paramètres plomb et Légionnelles.

L'article 11 fixe et uniformise à l'échelle européenne, les principes applicables et les exigences minimales pour les matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.

L'article 13 encadre le suivi de la qualité de l'eau par votre opérateur, avec notamment la référence de qualité de la turbidité en sortie de traitement fixée à 0,3 NFU dans 95% des échantillons.

L'article 15 maintient le principe des dérogations pour encadrer certaines non-conformités mais le limite à certaines situations et n'autorise qu'un seul renouvellement (3 + 3 ans au maximum).

L'article 16 a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Les Etats membres sont ainsi enjoints à prendre des mesures pour garantir l'accès à l'eau, en particulier pour les populations vulnérables,

Enfin, **l'article 17** vise **améliorer la confiance** du consommateur en l'eau du robinet et sa connaissance de ses consommations avec la diffusion régulière d'une information complète de l'eau potable distribuée (qualité, prix, volume, méthode de production …)

L'Etat Français dispose de deux ans pour transposer la Directive Européenne dans la réglementation nationale, à l'exception des nouveaux paramètres (+ 3 ans) et de la mise en œuvre des premiers PGSSE (+ 4,5 à 6 ans).

SAUR anticipe d'ores et déjà les futures évolutions réglementaires. En particulier, SAUR pourra être votre partenaire et vous accompagner pour la mise en place de votre PGSSE.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

METABOLITES DE PESTICIDES

L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION

La présence de métabolites de pesticide dans les ressources en eau et dans l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) est liée principalement à la dégradation de leur substance mère conduisant à leur formation dans l'environnement.

La notion de **pertinence** d'un métabolite de pesticide repose sur un objectif de protection de la santé associée à la consommation d'eau.

La nouvelle Directive Européenne 2020/2184 précise qu'un « métabolite de pesticide est jugé pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine s'il y a lieu de considérer qu'il possède des propriétés intrinsèques comparables à celles de la substance mère en ce qui concerne son activité cible pesticide ou qu'il fait peser (par lui-même ou par ses produits de transformation) un risque sanitaire pour les consommateurs ».

L'**ANSES** apporte une définition similaire dans son avis du 30 janvier 2019.

Dans son instruction du 18 décembre 2020, la **Direction Générale de la Santé** classe les métabolites de pesticides de la manière suivante :

- métabolites pertinents, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l,

- métabolites non pertinents, auxquels est associée la valeur de vigilance dans l'EDCH de 0,9 µg/l,

- métabolites dont la pertinence n'a pas été caractérisée, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l.

Le jugement de la pertinence d'un métabolite relève exclusivement de la compétence de l'ANSES.

Ainsi, dans son dernier avis du 14 janvier 2021, L'ANSES a établi la pertinence des métolachlores ESA et NOA, et la non-pertinence du métolachlore OXA.

FACE AUX METABOLITES : LE CARBOPLUS© DE SAUR, VERITABLE BARRIERE CONTRE LES MICROPOLLUANTS

SAUR a développé le procédé **CarboPlus©,** qui permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau, dont les métabolites de pesticides, à un coût maîtrisé.

Le Carboplus est un réacteur à lit de Charbon Actif fluidisé à renouvellement continu, qui offre les avantages suivants :

- une **efficacité élevée et constante** grâce au renouvellement continu du charbon actif et à la masse importante de charbon actif en contact avec l'eau
- Procédé **compact**, qui permet son intégration facile dans une usine existante
- Investissement **pérenne** : technologie évolutive pouvant s'adapter aux variations de pollutions et aux évolutions réglementaires en matière de micropolluants.

SAUR dispose également d'un « **Observatoire des pesticides et de leurs métabolites »** , qui permet le suivi de ces molécules, détectées dans les ressources et dans les EDCH des exploitations gérées par SAUR ou non.

Grâce à cet observatoire, nos Experts ont accès également la liste des pesticides vendus à l'échelle de chaque département. Ils peuvent connaitre également la tendance des détections et essayer de prédire les substances qui poseront problèmes demain pour les **tester** sur nos procédés de traitement, **cibler** les campagnes de mesures et être ainsi **en amont de vos besoins**.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

NITRATES

La Commission Européenne a récemment mis en demeure la France en raison des quantités excessives de nitrates dans l'eau potable distribuée (> 50 mg/l).

La présence des nitrates dans les eaux est due :

- à leur présence naturelle dans l'environnement,

- à une contamination de la ressource en eau par des activités humaines .

En cas de pollution de votre ressource par les nitrates, SAUR peut vous accompagner pour trouver la solution technique la mieux adaptée à votre situation :

- Filtration biologique, avec le **Bionitracycle©,**

- Résines échangeuses d'ions, avec le **Nitracylce©,**

MANGANESE

Le manganèse ne présente pas de risques sanitaires mais peut être à l'origine des nuisances suivantes :

- la dégradation des propriétés organoleptiques de l'eau : goût « métallique » et coloration de l'eau ;

- le développement de micro-organismes dans les réseaux de distribution ;

- la formation de dépôt dans les réseaux de distribution avec risque de relargage ultérieur et remise en suspension de manganèse particulaire dans l'eau (taches noires sur le linge).

Dans son avis du 7 septembre 2020 relatif à la présence de manganèse dans l'EDCH, l'ANSES rappelle les conclusions et recommandations formulées dans son avis du 20 avril 2018 :

- une valeur sanitaire maximale de 60 µg/l pour le manganèse dans l'EDCH est proposée ;

- la référence de qualité actuelle de 50 µg/l pallie le risque des nuisances évoquées ci-dessous.

En cas de présence excessive de manganèse dans votre ressource, nos experts sauront être force de proposition : mise en œuvre d'une oxydation au permanganate de potassium, filtration sur dioxyde de manganèse …

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

CVM

Le chlorure de vinyle monomère est un produit chimique strictement synthétique, dont la présence dans l'eau de consommation est principalement liée à sa migration à partir de conduites en PVC posées avant 1980 sur les réseaux de distribution.

Outre la nature et l'ancienneté de la conduite, deux facteurs favorisent son relargage dans l'eau : le temps de contact de l'eau dans la conduite et sa température.

En avril 2020, une **nouvelle instruction de la DGS** est parue, avec comme évolutions majeures :

- **Votre collectivité,** en tant que la PRPDE et Maître d'ouvrage, devient responsable de la gestion de la problématique CVM, en raison de votre connaissance du réseau et votre obligation à veiller à la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

- Un **diagnostic CVM** doit être mené sur l'ensemble des conduites à risque (évalué en fonction de la nature de la conduite, de sa date de pose et du temps de contact de l'eau) avec la mise en place d'un plan pluriannuel de réalisation des campagnes d'analyses.

- En cas de non-conformité confirmée(> 0,5 µg/l), le délai de mise en œuvre d'actions correctives **pérennes** dépend de la concentration en CVM : entre 3 mois (cas les plus critiques) et 2 ans.

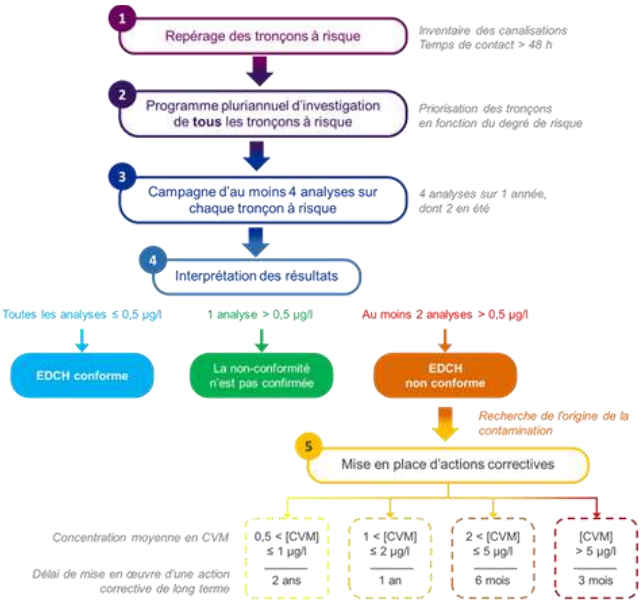

SAUR se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

- **Modélisation hydraulique** des réseaux pour connaître les temps de contact
- Mise en place d'un **programme pluriannuel** d'échantillonnage et réalisation des campagnes d'analyses
- **Proposition** d'actions correctives

De plus, Saur mène en 2021 une **expérimentation** sur des territoires pilotes avec une solution de traitement individuel, la **carafe aérante**, qui offrirait en cas de situation de crise CVM :

- une alternative à la distribution d'eau en bouteille,
- une substitution aux purges de réseau, très consommatrices d'eau.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

17.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat
AURIOL
Délégation de service public
début contrat : 1 janvier 2017 fin contrat : 31 décembre 2026

Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2020	Commentaire
Exploitation			
VP.059	Volume produit sur la période de relève ramené sur 365 jours	932 292	m³
VP.060	Volume importé sur la période de relève ramené sur 365 jours	128 918	m³
VP.061	Volume exporté sur la période de relève ramené sur 365 jours	0	m³
VP.221	Volumes consommés sans comptage	0	m³
VP.220	Volume de service du réseau	21 843	m³
VP.233	Volume consommé autorisé + Volume exporté	748 370	m³
VP.234	Volume produit + Volume importé	1 061 210	m³
Données clientèles			
VP.232	Volume consommé comptabilisé (sur la période de relève ramené sur 365 jours)	726 527	m³
VP.063	Volume comptabilisé domestique	706 395	m³
VP.201	Volume comptabilisé non domestique	20 132	m³
VP.056	Nombre d'abonnés total	4 597	
	dont nombre d'abonnés domestiques	4 462	
	dont nombre d'abonnés non domestiques	135	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 417	
Indicateurs de performance			
P104.3	Rendement de réseau de distribution	70,52%	%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	10,94	m³/km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	10,23	m³/km/j
VP.224	Indice linéaire de consommation	24,46	m³/km/j
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	100	/120
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	-	Calcul
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,1	Calcul

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Tarification de l'eau potable			
D102.0	**Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1**	**1,7**	**€TTC/m³**
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier de l'année N+1	-	€HT/an
	Consommation (part collectivité) : Prix au m3 HT de 0 à 120 m³	0,3245	€HT/m³
VP.178	**Montant HT de la facture 120m³ revenant à la collectivité**	**38,94**	**€HT/120m³**
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier de l'année N+1	49,03	€HT/an
	Prix au m3 HT de 0 à 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire	0,5150	€HT/m³
VP.177	**Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire**	**110,83**	**€HT/120m³**
Organismes publics			
VP.215	Agence de l'eau (protection de la ressource)	0,0820	€HTVA/m³
VP.216	Agence de l'eau (redevance pollution)	0,28	€HTVA/m³
VP.214	Voies Navigables de France (VNF) prélèvements	-	€HTVA/m³
VP.219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	-	€HTVA/m³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	5,5	%
VP.179	**Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³**	**54,07**	**€TTC/120m³**
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	0	€HT
VP.185	Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N	1 202 544	€HT
	Montant total d'une facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1	**203,84**	**€TTC/120m³**
DC.195	Montant financier HT des travaux engagés	-	€HT

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Qualité de l'eau			
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité			
P101.1	**Conformité microbiologique de l'eau distribuée**	**100%**	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	31	
P101.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non conformes	0	
P102.1	**Conformité physico-chimique de l'eau distribuée**	**100%**	La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	33	
P102.1b	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non conformes	0	
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines)	-	Rapport entre volume prélevé par pompage sur volume prélevé total moins les imports

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Réseau			
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
P107.2	**Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable**	**0,1**	
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	83,823	km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	0,423	km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			
P103.2 B	**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux**	**100**	
Partie A : Plan des réseaux			
VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	OUI	
VP.237	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
Partie B : Inventaire des réseaux			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.239	Pourcentage de linéaire de réseau eau potable avec diamètres et matériaux renseignés au 31/12	97,05%	%
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau eau potable avec date ou période de pose renseigné au 31/12	98,31%	%
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux			
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	
VP.243	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	NON	
VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	
VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	
VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	OUI	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseau	OUI	

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Gestion financière			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	0	€HTVA
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0	€/m³
Données CCSPL			
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 hab.	0,44	%
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	98,82	%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	jours
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	2	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.182	Encours total de la dette	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.183	Epargne brute annuelle	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P155.1	Taux de réclamations / 1000 ab	0,22	%
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	1	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		**15**	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	97,05%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		81,352	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		83,823	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	98,31%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		82,403	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		83,823	
Total Partie B :		**30**	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		0
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		**55**	
VALEUR DE L'INDICE		**100**	

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

18.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Auriol	Réservoir de la Mellone	Réservoir de la Mellone 1000 m3	05/11/20
Auriol	Réservoir de Sainte-Croix	Réservoir de Sainte-Croix 500 m3	02/11/20

Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Auriol	09/01/20	1 Rue du Docteur Felix Long,13390,Auriol	50	0
Auriol	13/01/20	secto de Sauveclare ,13390,Auriol	200	0
Auriol	28/01/20	Réseau communal de Auriol - 1319000001	500	1
Auriol	16/06/20	19 Chemin de la Vallée,13390,Auriol	1000	1
Auriol	17/07/20	Réseau communal de Auriol - 1319000001	15760	11
Auriol	24/08/20	24 Avenue des Lavandieres,13390,Auriol	50	1
Auriol	24/08/20	secteur le clos ,13390,Auriol	500	0
Auriol	27/08/20	403 Chemin des Côtes,13390,Auriol	20	1
Auriol	27/08/20	466 Impasse des Gypieres,13390,Auriol	50	2
Auriol	04/09/20	Réseau communal de Auriol - 1319000001	900	1
Auriol	15/09/20	chemin des Gypieres,13390,Auriol	210	3
Auriol	17/09/20	,Réseau communal de Auriol - 1319000001	2500	5
Auriol	15/10/20	Réseau communal de Auriol - 1319000001	5600	5
Auriol	07/12/20	Réseau communal de Auriol - 1319000001	200	1

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Auriol	26

Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Auriol	Fonte	60	28/01/20	9 Chemin Departemental 45a,13390,Auriol
Auriol	Polyéthylène	32	29/01/20	66 Rue de la Martelière,13390,Auriol
Auriol	Polyéthylène	32	05/02/20	av des lavandieres ,13390,Auriol
Auriol	Polyéthylène	32	19/03/20	1240 Route Saint Vincent,13360,Roquevaire
Auriol	Fonte	150	24/03/20	495 Chemin des Marseillais,13390,Auriol
Auriol	Fonte	125	25/03/20	Avenue des Lavandieres,13390,Auriol
Auriol	Fonte	80	26/03/20	34 Les Adrets,13390,Auriol
Auriol	Polyéthylène	32	24/04/20	60 Chemin des Oliviers,13390,Auriol
Auriol	Polyéthylène	32	03/06/20	762 av des lavandieres ,13390,Auriol
Auriol	Fonte	125	14/07/20	Quartier Saint-pierre,13390,Auriol
Auriol	-	-	16/07/20	Quartier Saint-pierre,13390,Auriol
Auriol	Fonte	250	24/07/20	10 Chemin de Saint Pierre,13390,Auriol
Auriol	Fonte	150	29/07/20	7 Rue de la Cave,13390,Auriol
Auriol	Fonte	100	30/07/20	10 Le Moulin de Redon Sud,13390,Auriol
Auriol	Fonte	125	13/08/20	8 Le Pas de l'Avé,13390,Auriol
Auriol	-	-	27/08/20	13 Chemin du Martinet,13390,Auriol
Auriol	Fonte	125	03/09/20	59 Route des Boyers,13390,Auriol
Auriol	Fonte	125	03/09/20	32 Route des Boyers,13390,Auriol
Auriol	Fonte	80	11/09/20	66 Chemin des Platrieres,13390,Auriol
Auriol	Polyéthylène	32	14/09/20	Route Saint Vincent,13360,Roquevaire
Auriol	Pvc	40	15/09/20	1530 Route Saint Vincent,13360,Roquevaire
Auriol	Polyéthylène	32	28/09/20	Chemin de la Vallée,13390,Auriol
Auriol	Fonte	40	15/10/20	114 Chemin de Saint Pierre,13390,Auriol
Auriol	-	-	16/10/20	142 Chemin du Mascaron,13390,Auriol
Auriol	Fonte	150	13/11/20	Chemin des Marseillais,13390,Auriol
Auriol	Fonte	80	08/12/20	27 Rue des Gorgues,13390,Auriol

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Auriol	35

Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
Auriol	22/01/20	Rue de la Martelière,13390,Auriol
Auriol	17/03/20	694 Chemin de Saint-pierre au Pas de l'Ave,13390,Auriol
Auriol	24/04/20	7 Impasse du Loriot,13390,Auriol
Auriol	11/05/20	Chemin de Bon Vallon,13390,Auriol
Auriol	15/05/20	Chemin de Saint-pierre au Pas de l'Ave,13390,Auriol
Auriol	24/05/20	41 Rue Grande,13390,Auriol
Auriol	08/06/20	302 Chemin du Plan Redon,13390,Auriol
Auriol	17/06/20	210 av des lavandières ,13390,Auriol
Auriol	01/07/20	2 La Placette,13390,Auriol
Auriol	03/07/20	Chemin de la Magdeleine,13390,Auriol
Auriol	17/07/20	ave marceau julien,13390,Auriol
Auriol	27/07/20	Route des Boyers,13390,Auriol
Auriol	10/08/20	10 Le Moulin de Redon Sud,13390,Auriol
Auriol	14/08/20	7 Rue Roumpe Cuou,13390,Auriol
Auriol	14/08/20	61 Montée des Écoles,13390,Auriol
Auriol	20/08/20	21 QUARTIER DU PLAN / Le Moulin de Redon Sud,13390,Auriol
Auriol	25/08/20	24 Avenue des Lavandieres,13390,Auriol
Auriol	26/08/20	61 Montée des Écoles,13390,Auriol
Auriol	27/08/20	13 Chemin du Martinet,13390,Auriol
Auriol	30/08/20	403 Chemin des Côtes,13390,Auriol
Auriol	31/08/20	CHEMIN des Gypieres,13390,Auriol
Auriol	31/08/20	CHEMIN des Gypieres,13390,Auriol
Auriol	31/08/20	chemin des Gypieres,13390,Auriol
Auriol	15/09/20	Chemin des Oliviers,13390,Auriol
Auriol	28/09/20	Rue du Chateau,13390,Auriol
Auriol	28/09/20	Rue du Chateau,13390,Auriol
Auriol	09/10/20	1516 Chemin de Saint Francet,13390,Auriol
Auriol	12/10/20	av Timothé Rachel ,13390,Auriol
Auriol	13/10/20	Chemin des Bouscatiers,13390,Auriol
Auriol	14/10/20	Chemin des Estiennes,13390,Auriol
Auriol	15/10/20	Chemin des Estiennes,13390,Auriol
Auriol	02/12/20	352 Montée des 2 Bastides,13390,Auriol
Auriol	09/12/20	41 Rue des Gorgues,13390,Auriol
Auriol	16/12/20	386 Route des Boyers,13390,Auriol
Auriol	22/12/20	6 Rue Vieille,13390,Auriol

Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Auriol	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Auriol	Manoeuvre de vannes	6
Auriol	Purge de réseau	1
Total		**8**

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
Auriol	Manoeuvre de vannes	28/01/20	13007RE00005,Réseau communal de Auriol - 1319000001
Auriol	Manoeuvre de vannes	24/07/20	10 Chemin de Saint Pierre,13390,Auriol
Auriol	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	12/08/20	10 Quartier de la Banque,13390,Auriol
Auriol	Purge de réseau	20/08/20	1503 Route Saint Vincent,13360,Roquevaire
Auriol	Manoeuvre de vannes	13/11/20	Chemin des Estiennes,13390,Auriol
Auriol	Manoeuvre de vannes	17/11/20	ZAC du Pujol ,13390,Auriol
Auriol	Manoeuvre de vannes	07/12/20	13007RE00005,Réseau communal de Auriol - 1319000001
Auriol	Manoeuvre de vannes	08/12/20	27 Rue des Gorgues,13390,Auriol

Les interventions réalisées pour tiers

Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) entrantes :

COMMUNE	ATU	DICT	DT	DT_DICT
AURIOL	10	31	61	137

Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) sortantes (chantiers SAUR – Construire Sans Détruire) :

ATU : Avis Travaux Urgent
DICT : Déclaration d'Intention Commencement de Travaux
DPA : Demande de Permission et d'Autorisation de Voirie
DT : Déclaration de projet de Travaux
IPT : Information Préalable aux Travaux
LR : Lettre de Rappel
NR : *Nouvelle Réglementation (Document à jour)*

Chantiers SAUR (Construire sans détruire) :

COMMUNE		ATU	DICT	DT	CONJOINTE
AURIOL		58	1		12

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Auriol	34	0	34

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Auriol	Réservoir de Sauveclare	Poste Local 1319 RE SAUVECLARE	23/01/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	19/03/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Vanne de sortie eaux sale	19/03/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	30/03/20	Curatif
Auriol	Réservoir de la Mellone	Niveau analogique	30/03/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Canalisation d'isolement eau filtrée	03/04/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Vanne d'isolement eau filtrée	14/04/20	Curatif
Auriol	Surpression Bassan	Surpression Bassan	24/04/20	Curatif
Auriol	Station pompage du Clos	1319EX010 - Cpteur source les Clos sortie Etage Bas	30/04/20	Curatif
Auriol	Forage de Vede 2	Forage de Vede 2	12/05/20	Curatif
Auriol	Forage de Vede 2	Forage de Vede 2	12/05/20	Curatif
Auriol	Forage de Vede 1	Forage de Vede 1	12/05/20	Curatif
Auriol	Forage de Vede 1	Forage de Vede 1	12/05/20	Curatif
Auriol	Station pompage du Clos	1319EX011 - Cpteur source les Clos sortie Etage Haut	12/05/20	Curatif
Auriol	Station pompage du Clos	1319EX010 - Cpteur source les Clos sortie Etage Bas	12/05/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	11/06/20	Curatif
Auriol	Réservoir du Clos	Armoire basse tension	22/07/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Analyseur de taux de chlore	28/07/20	Curatif
Auriol	Station pompage du Clos	Analyseur de taux de chlore	04/09/20	Curatif
Auriol	Réservoir de la Mellone	Niveau analogique	25/09/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Filtre à sable	05/10/20	Curatif
Auriol	Réservoir de Sauveclare	Poste Local 1319 RE SAUVECLARE	19/10/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	1319EX001 - Débitmètre sortie forage F1	19/10/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Armoire forages	09/11/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Vanne d'isolement eau filtrée	26/11/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Inverseur de bouteille manuel	07/12/20	Curatif

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Auriol	Station pompage du Clos	Rotamètre	07/12/20	Curatif
Auriol	Surpression Bassan	Ballon de surpression	08/12/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	1319AE003 - Débitmètre achat d'eau SCP	15/12/20	Curatif
Auriol	Station pompage du Clos	Rotamètre	15/12/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Ballon de surpression	21/12/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	1319AE003 - Débitmètre achat d'eau SCP	21/12/20	Curatif
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	1319EX002 - Compteur sortie forage F2	21/12/20	Curatif
Auriol	Surpression Bassan	Pressostat analogique	21/12/20	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
Auriol	Station pompage du Clos	Station pompage du Clos	12/06/20
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	12/06/20
Auriol	Réservoir Saint-Francet	Réservoir Saint-Francet	12/06/20
Auriol	Surpression Bassan	Surpression Bassan	12/06/20
Auriol	Réservoir du Clos	Réservoir du Clos	12/06/20
Auriol	Réservoir de Sainte-Croix	Réservoir de Sainte-Croix	12/06/20
Auriol	Réservoir de Sauveclare	Réservoir de Sauveclare	12/06/20
Auriol	Surpression de Sauveclare	Surpression de Sauveclare	12/06/20
Auriol	Réservoir de la Mellone	Réservoir de la Mellone	12/06/20

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Installation	Equipement	Date
Auriol	Station pompage du Clos	Potence	12/06/20
Auriol	Station pompage du Clos	Chariot + Palan	12/06/20
Auriol	Station pompage du Clos	IPN	12/06/20
Auriol	Station pompage du Clos	Chariot + Palan	12/06/20
Auriol	Station pompage du Clos	IPN	12/06/20
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Chariot + Palan	12/06/20
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	IPN	12/06/20
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	IPN	12/06/20
Auriol	STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	Chariot + Palan	12/06/20

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Délégataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.
Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Dotations non actualisées du programme au : 31/12/2020	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total (€)
Dotations (€)	21 992	21 992	21 992	21 992	21 992	21 992	21 992	21 992	21 992	21 992	**219 920**

Coefficients du programme au : 31/12/2020	2017	2018	2019	2020
Dernier coefficient connu de la dotation	1.000000	1.011352	1.039770	1.053648
Dernier coefficient connu de report de solde	1.000000	1.000000	1.000000	1.000000

Bilan financier du programme au : 31/12/2020		2017	2018	2019	2020	Total (€)
Dotation actualisée (€)		21 992	22 242	22 867	23 172	**90 273**
Report de solde actualisé (€)		0	16 002	33 638	55 353	
Programmé au contrat	TOTAL	5 990	4 606	1 152	36 255	**48 003**
Total renouvellement (€)		**5 990**	**4 606**	**1 152**	**36 255**	**48 003**
Solde (€)		**16 002**	**33 638**	**55 353**	**42 269**	

Renouvellement Réalisé en programme en 2020	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / BCL00001364 - Cane d'injection	Cane d'injection	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	584
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / BCL00001365 - Hydro-éjecteur	Hydro-éjecteur	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	398
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / BCL00001366 - Cane d'injection	Cane d'injection	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	584
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / GSB00001923 - Inverseur de bouteille manuel	Inverseur de bouteille manuel	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	1 012
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / ICT00004456 - Vacuostat	Vacuostat	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	627
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / ICT00004457 - Vacuostat	Vacuostat	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	627
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / IFE00003565 - 1319AE003 - Débitmètre achat d'eau SCP	1319AE003 - Débitmètre achat d'eau SCP	Programmé au contrat	TOTAL	10/11/2020	1 381
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / IME00000516 - Rotamètre	Rotamètre	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	555
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / IME00000517 - Rotamètre	Rotamètre	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	555

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Renouvellement Réalisé en programme en 2020	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / IME00000518 - Rotamètre	Rotamètre	Programmé au contrat	TOTAL	30/11/2020	555
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / JCE00000950 - Extraction d'air	Extraction d'air	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	940
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / NPV00002181 - Démarreur P2	Démarreur P2	Programmé au contrat	TOTAL	03/07/2020	416
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / NPV00002182 - Démarreur P3	Démarreur P3	Programmé au contrat	TOTAL	03/07/2020	479
13007SA00001 - Surpression Bassan / DAM00001895 - Ballon de surpression	Ballon de surpression	Programmé au contrat	TOTAL	03/11/2020	1 595
13007SA00001 - Surpression Bassan / ICT00004403 - Pressostat analogique	Pressostat analogique	Programmé au contrat	TOTAL	12/11/2020	584
13007SG00001 - Réservoir de la Mellone / KST00007947 - Télésurveillance	Télésurveillance	Programmé au contrat	TOTAL	23/01/2020	2 421
13007SG00001 - Réservoir de la Mellone / VAN00600252 - Robinet à flotteur	Robinet à flotteur	Programmé au contrat	TOTAL	01/12/2020	1 167
13007SG00002 - Réservoir de Sainte-Croix / ICT00004377 - Niveau TOR	Niveau TOR	Programmé au contrat	TOTAL	10/11/2020	427
13007SG00002 - Réservoir de Sainte-Croix / VAN00598199 - Robinet à flotteur	Robinet à flotteur	Programmé au contrat	TOTAL	01/12/2020	1 167
13007SG00003 - Réservoir de Sauveclare / ICT00004376 - Niveau TOR	Niveau TOR	Programmé au contrat	TOTAL	10/11/2020	855
13007SG00004 - Réservoir du Clos / ICT00004427 - Niveau TOR	Niveau TOR	Programmé au contrat	TOTAL	10/11/2020	427
13007SG00004 - Réservoir du Clos / KST00007334 - Télésurveillance	Télésurveillance	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	2 421
13007SR00001 - Station pompage du Clos / API00000172 - Hydro-éjecteur	Hydro-éjecteur	Programmé au contrat	TOTAL	07/12/2020	398
13007SR00001 - Station pompage du Clos / BCL00001638 - Cane d'injection	Cane d'injection	Programmé au contrat	TOTAL	07/12/2020	584
13007SR00001 - Station pompage du Clos / BCL00001639 - Chloromètre - détendeur	Chloromètre - détendeur	Programmé au contrat	TOTAL	07/12/2020	1 040
13007SR00001 - Station pompage du Clos / BCL00001640 - Chloromètre - détendeur	Chloromètre - détendeur	Programmé au contrat	TOTAL	07/12/2020	1 040
13007SR00001 - Station pompage du Clos / GSB00002117 - Inverseur de bouteille manuel	Inverseur de bouteille manuel	Programmé au contrat	TOTAL	07/12/2020	983
13007SR00001 - Station pompage du Clos / IAN00002664 - Turbidimètre	Turbidimètre	Programmé au contrat	TOTAL	24/11/2020	4 445
13007SR00001 - Station pompage du Clos / IME00000568 - Rotamètre	Rotamètre	Programmé au contrat	TOTAL	07/12/2020	555
13007SR00001 - Station pompage du Clos / JCC00001323 - Chauffage (industriel)	Chauffage (industriel)	Programmé au contrat	TOTAL	13/11/2020	512
13007SR00001 - Station pompage du Clos / KIS00000348 - Partiel Tableau de gestion de l'eau process	Partiel Tableau de gestion de l'eau process	Programmé au contrat	TOTAL	07/12/2020	1 054
13007SR00001 - Station pompage du Clos / KST00005590 - Poste Local 1319 FO DU CLOS	Poste Local 1319 FO DU CLOS	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	2 421
13007SR00001 - Station pompage du Clos / NPV00002474 - Démarreur (pompe)	Démarreur (pompe)	Programmé au contrat	TOTAL	26/11/2020	1 794
13007SR00001 - Station pompage du Clos / PCS00004305 - Pompe de relèvement échantillon	Pompe de relèvement échantillon	Programmé au contrat	TOTAL	07/12/2020	512
13007SR00001 - Station pompage du Clos / VAN00600270 - Robinet à flotteur	Robinet à flotteur	Programmé au contrat	TOTAL	01/12/2020	1 139

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Renouvellement Réalisé en garantie en 2020	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / VAN00598421 - Vanne d'isolement eau brute	Vanne d'isolement eau brute	Non programmé au contrat	TOTAL	24/11/2020
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / VAN00598422 - Vanne d'isolement eau filtrée	Vanne d'isolement eau filtrée	Non programmé au contrat	TOTAL	24/11/2020
13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède / VAN00598431 - Vanne isolement eau brute	Vanne isolement eau brute	Non programmé au contrat	TOTAL	06/03/2020

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

L'INVENTAIRE

13007CO00003 - Comptage secto Chemin de Saint Francet		
Code	**Libellé**	**Marque**
IFE00030570	1319CS007_CS03_Débitmètre secto Chemin de Saint Francet	SIEMENS
KST00093706	Télétransmission	SOFREL

13007CO00004 - Comptage secto Moulin de REDON		
Code	**Libellé**	**Marque**
IQE00042551	1319CS018_compteur secto Moulin de Redon	-
KST00093660	Télétransmission	SOFREL
VAN03420362	Vannes d'isolement	-
XTU00088350	Tuyauterie	-

13007PT00001 - STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède		
Code	**Libellé**	**Marque**
IQW00002225	Compteur Electrique STAF Auriol + forages (x2) et filtration de la Vède	-
KST00005592	Poste Local 1319 FO VEDE AURIOL	FLUX

13007PT00001-0100-01 - Production

Code	**Libellé**	**Marque**
GRC00786489	Tampon fonte	-
ICA00004426	Sonde de niveau ANA	SIEMENS
ICT00004429	Sonde de niveau TOR	-
IFE00003564	1319EX001 - Débitmètre sortie forage F1	-
NPA00000809	Câble d'alimentation immergeable	-
PIM00001646	Pompe immergée VV + jonction câble	-
VAN00598316	Vanne d'isolement	-
VCL00012870	Clapet anti-retour	-
VPP00000932	Soupape DJET	-
VVE00051417	Ventouse chambre de pompage	-
XTU00009780	Colonne du forage	-
XTU00009781	Tête de forage	-
XTU00009782	Manchette de liaison	-
XTU00009783	Manchette de liaison	-
XTU00009784	Manchette de liaison	-
GRC00786490	Tampon fonte	-
ICA00004427	Sonde de niveau ANA	-
ICT00004430	Sonde de niveau TOR	-
IQE00005307	1319EX002 - Compteur sortie forage F2	-
NPA00000810	Câble d'alimentation immergeable	-
PIM00001647	Pompe immergée VV + jonction câble	-
VAN00598317	Vanne d'isolement	-
VCL00012871	Clapet anti-retour	-
VDA00009750	Boite à boues	-
VVE00051418	Ventouse chambre de pompage	-
XTU00009785	Colonne du forage	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

XTU00009786	Tête de forage	-
XTU00009787	Manchette de liaison	-
XTU00009788	Manchette de liaison	-
XTU00009789	Manchette de liaison	-

13007PT00001-0200-01 - Importation canal de provence

Code	Libellé	Marque
GRC00786491	Tampon fonte	-
ICT00004431	Pressiostat TOR	-
IFE00003565	1319AE003 - Débitmètre achat d'eau SCP	ABB
VAN00598318	Vanne d'isolement SCP	-
VAN00598319	Vanne automatique SCP	-
VAN00598320	Vanne de by-pass automatique SCP	-
VAN00598321	Vanne d'isolement amont filtre	-
VCL00012872	Clapet anti-retour SCP	-
VDA00009751	Limiteur de débit SCP	-
XTU00009790	Manchette de liaison	-
XTU00009791	Manchette de liaison	-
XTU00009792	Manchette de liaison	-
XTU00009793	Manchette de liaison	-
XTU00009794	Manchette de liaison	-
XTU00009795	Manchette de liaison	-

13007PT00001-0300-01 - Traitements des matières en suspension

Code	Libellé	Marque
BPD00001937	Pompe doseuse	-
BPD00001938	Pompe doseuse	-
HMB00000287	Armoire de dépotage de réactif	-
HMB00000288	Armoire de stockage des pompes doseuses	-
ICT00004453	Mesure de niveau TOR (stockage)	-
IRE00000425	Douche + Rince oeil	-
RCB00001394	Cuve de stockage	-
CSP00000607	Surpresseur air de lavage	-
DAM00001909	Filtre à sable	-
DAM00001910	Filtre à sable	-
DAM00001911	Filtre à sable	-
ICA00004452	Pression amont filtre à sable	-
ICA00004453	Pression amont filtre à sable	-
ICA00004454	Pression amont filtre à sable	-
ICA00004455	Pression eau de lavage	-
ICA00004456	Pression air de lavage	-
IFE00003588	Débitmètre entrée filtre 1	-
IFE00003589	Débitmètre entrée filtre 2	-
IFE00003590	Débitmètre entrée filtre 3	-
PCS00004328	Pompe de lavage	-
VAN00598421	Vanne d'isolement eau brute	KSB
VAN00598422	Vanne d'isolement eau filtrée	KSB
VAN00598423	Vanne de sortie eaux sale	-
VAN00598424	Vanne eau de lavage	-
VAN00598425	Vanne air de lavage	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

VAN00598426	Vanne isolement eau brute	-
VAN00598427	Vanne d'isolement eau filtrée	-
VAN00598428	Vanne de sortie eaux sale	-
VAN00598429	Vanne eau de lavage	-
VAN00598430	Vanne air de lavage	-
VAN00598431	Vanne isolement eau brute	KSB
VAN00598432	Vanne d'isolement eau filtrée	-
VAN00598433	Vanne de sortie eaux sale	-
VAN00598434	Vanne eau de lavage	-
VAN00598435	Vanne air de lavage	-
VAN00598437	Vanne petit débit	-
VAN00598438	Vanne grand débit	-
VCL00012898	Clapet	-
VVE00051420	Purge air	-
XTU00009848	Canalisation eau brute	-
XTU00009849	Canalisation d'isolement eau filtrée	-
XTU00009850	Canalisation eau de lavage	-
XTU00009851	Canalisation air de lavage	-
XTU00009852	Canalisation d'isolement eau filtrée	-
XTU00009853	Canalisation eau de lavage	-
XTU00009854	Canalisation air de lavage	-
XTU00009855	Canalisation d'isolement eau filtrée	-
XTU00009856	Canalisation eau de lavage	-
XTU00009857	Canalisation air de lavage	-
XTU00009858	Canalisation eau traitée	-
XTU00009859	Canalisation amont	-
XTU00009860	Canalisation aval	-
XTU00009861	Canalisation aval	-
TLV00004171	IPN	-
TLV00004172	Chariot + Palan	-
VAN00598416	Vanne petit débit	-
XTU00009839	Manchette de passage de parroi	-

13007PT00001-0400-01 - Traitement d'oxydation et/ou désinfection

Code	Libellé	Marque
BCL00001361	Chloromètre - détendeur	-
BCL00001362	Chloromètre - détendeur	-
BCL00001363	Hydro-éjecteur	-
BCL00001364	Cane d'injection	CIR
BCL00001365	Hydro-éjecteur	CIR
BCL00001366	Cane d'injection	CIR
BCL00001367	Hydro-éjecteur	-
BCL00001368	Cane d'injection	-
GSB00001922	Support de fixation de bouteilles	-
GSB00001923	Inverseur de bouteille manuel	CIR
GSB00001924	Support de fixation de bouteilles	-
ICT00004456	Vacuostat	CIR
ICT00004457	Vacuostat	CIR
IME00000516	Rotamètre	CIR
IME00000517	Rotamètre	CIR

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

IME00000518	Rotamètre	CIR
JCC00001244	Radiateur	-
KIS00000315	Tableau de gestion de l'eau process	-
UGD00000750	Detecteur fuite de chlore	CIFEC
UPI00000463	Masque à chlore	-

13007PT00001-0500-01 - Bâche de reprise

Code	Libellé	Marque
XTU00009840	Canalisation d'adduction	-
VAN00598418	Vanne d'isolement	-
XTU00009843	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009844	Canalisation de vidange	-
XTU00009845	Canalisation de TP interne à la bache	-
XTU00009846	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009847	Canalisation de trop plein	-
VAN00598417	Vanne d'isolement	-
XTU00009841	Manchette de passage de parroi (sortie)	-
XTU00009842	Canalisation de liaison	-
ICA00004451	Niveau analogique	-
ICT00004454	Niveau TOR	-
GRC00786508	Tampon fonte	-
GSB00001921	Echelle d'accès	-

13007PT00001-0600-01 - Reprise ou Suspression

Code	Libellé	Marque
DAM00001896	Ballon de surpression	-
ICT00004409	Pressiostat TOR	-
ICT00004410	Pressiostat analogique	-
IFE00003548	1319SU004 Débitmètre sortie générale STAF	-
IFE00003880	1319SC006_Cpt Distrib RE ST FRANCET	-
IFE00003881	1319SC005 - M3 distribution RE MELLONE	-
PCS00004302	Pompe de reprise horizontale	-
PCS00004303	Pompe de reprise horizontale	-
PCS00004304	Pompe de reprise horizontale	-
TLV00004133	IPN	-
TLV00004134	Chariot + Palan	-
VAN00598264	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598265	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598266	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598267	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598268	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598269	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598270	Vanne d'isolement	-
VAN00598271	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598272	Vanne aval d'isolement	-
VCL00012857	Clapet	-
VCL00012858	Clapet	-
VCL00012859	Clapet	-
VDA00009732	Crépine	-
VDA00009733	Crépine	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

VDA00009734	Crépine	-
XTU00009693	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009694	Manchette de liaison	-
XTU00009695	Manchette de liaison	-
XTU00009696	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009697	Manchette de liaison	-
XTU00009698	Manchette de liaison	-
XTU00009699	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009700	Manchette de liaison	-
XTU00009701	Nourice aval	-
XTU00009702	Manchette de liaison	-
XTU00009703	Manchette de liaison	-
XTU00009704	Manchette de liaison	-

13007PT00001-0700-01 - Electricité - Commande

Code	Libellé	Marque
NXX00000182	Tête du paratonnerre	-
NXX00000183	Guide d'onde plat	-
NXX00000184	Contrôleur de fonctionnement	-
NPT00000479	Onduleur	-
NPD00002107	Disjoncteur armoire BT	-
NPD00002108	Disjoncteur secondaire armoire BT	-
NXX00000185	Sectionneur	-
NXX00000186	Sectionneur	-
KIS00000308	Automate programmable industriel	-
KIS00000309	Terminal de dialogue opérateur	-
KNA00000892	Variateur de vitesse electronique	-
NCA00007218	Armoire forages	-
NCA00007219	Armoire filtration	-
NPA00000802	Raccordements electrique des effecteurs	-
NPA00000803	Raccordements electrique des capteurs	-
NPV00001738	Démarreur P1	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00002179	Variateur de vitesse electronique	-
NPV00002181	Démarreur P2	SCHNEIDER ELECTRIC
NPV00002182	Démarreur P3	SCHNEIDER ELECTRIC
JCC00001239	Chauffage des locaux techniques	-
KIS00000310	Baie de brassage	-
KIS00000311	Routeur	-
NEP00001766	Eclairage des locaux techniques	-
NEP00001767	Eclairage des locaux techniques	-
NEP00001768	Eclairage des locaux techniques	-
NEP00001769	Eclairage des locaux techniques	-
KST00007321	Télésurveillance	-

13007PT00001-0800-01 - Instrumentation

Code	Libellé	Marque
IAN00002655	Mesure pH	-
IAN00002656	Mesure de la turbidité	-
IAN00002657	Mesure pH	-
IAN00002658	Mesure de la turbidité	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

IAN00002659	Mesure pH	-
IAN00002660	Turbidimètre	-
IAN00002661	Mesure pH	-
IAN00002662	Turbidimètre	-
IAN00002663	Analyseur de taux de chlore	-

13007PT00001-0900-01 - Equipements communs

Code	Libellé	Marque
CCO00000693	Compresseur d'air process	-
GOU00002242	Porte local filtration	-
GOU00002243	Porte local filtration	-
JCE00000950	Extraction d'air	-
JCE00000951	Extraction d'air	-
GBT00008707	Clôture panneaux treillis soudés fils 4mm	-
GOU00002241	Portail manuel 2 battants	-

13007SA00001 - Surpression Bassan

Code	Libellé	Marque
IQW00002224	Compteur Electrique Surpression Bassan	-
KST00005591	Poste Local 1319 SR BASSAN	SOFREL

13007SA00001-0200-01 - Electricité - Commande

Code	Libellé	Marque
NPD00002102	Réarmeur du disjoncteur	-
KST00007304	Télésurveillance	-
NCA00007184	Armoire basse tension	-
NCA00007185	Armoire basse tension	-
NPV00002177	Variateur de vitesse (Pompe n°1)	-
NPV00002178	Variateur de vitesse (Pompe n°2)	-

13007SS00001 - Surpression de Bassan

Code	Libellé	Marque
DAM00001895	Ballon de surpression	CHARLATTE
ICT00004403	Pressostat analogique	SIEMENS
ICT00004404	Pressiostat analogique	-
IQE00005292	Compteur	-
PCS00004298	Pompe de reprise verticale	-
PCS00004299	Pompe de reprise verticale	-
VAN00598243	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598244	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598245	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598246	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598247	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598248	Vanne aval d'isolement	-
VCL00012848	Clapet	-
VCL00012849	Clapet	-
XTU00009644	Nourice amont	-
XTU00009645	Nourice aval	-
XTU00009646	Manchette de liaison	-
XTU00009647	Manchette de liaison	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

XTU00009648	Manchette de liaison	-

13007SG00001 - Réservoir de la Mellone		
Code	**Libellé**	**Marque**
IQE00005500	1319RE007 - sortie RE MELONNE	-
IQW00002226	Compteur Electrique Réservoir de la Mellone	-
KST00005593	télérelève	-

13007BE00001 - Réservoir de la Mellone 1000 m3

Code	Libellé	Marque
VAN00600252	Robinet à flotteur	BAYARD
VAN00600253	Vanne d'isolement	-
VCL00013379	Clapet anti-retour	-
XTU00011909	Manchette de passage de parroi	-
XTU00011910	Canalisation d'adduction	-
VAN00600251	Vanne d'isolement	-
XTU00011904	Canalisation de trop plein	-
XTU00011905	Manchette de passage de parroi	-
XTU00011906	Canalisation de TP interne à la bache	-
XTU00011907	Canalisation de vidange	-
XTU00011908	Manchette de passage de parroi	-
IQE00005584	Compteur	-
VAN00600248	Vanne d'isolement	-
VAN00600249	Vanne d'isolement	-
VAN00600250	Vanne d'isolement	-
VCL00013378	Clapet	-
VDA00009847	Crépine	-
VDA00009848	Crépine	-
XTU00011898	Canalisation de liaison	-
XTU00011899	Manchette de passage de parroi (incendie)	-
XTU00011900	Canalisation de liaison	-
XTU00011901	Canalisation de liaison	-
XTU00011902	Canalisation de liaison	-
XTU00011903	Manchette de passage de parroi (sortie)	-
ICA00004832	Niveau analogique	SIEMENS
ICT00004969	Niveau TOR	-
GBT00009580	Echelle d'accès à la bache	-
GBT00009581	Tampon fonte réservoir	-
GBT00009582	Ballustrades	-
GBT00009583	Echelle d'accès réservoir	-
GBT00009584	Echelle d'accès chambre des vannes	-
GBT00009585	Tampon fonte chambre des vannes	-
GBT00009586	Ballustrades	-
GBT00009587	Echelle d'accès chambre des vannes	-

13007SG00001-0200-01 - Electricité - Commande

Code	Libellé	Marque
NCA00007949	Raccordements electrique des capteurs	-
NCA00007950	Armoire basse tension	-
NCA00008003	Partiel Armoire basse tension	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

KAA00001122	Alarme anti-intrusion	-
KST00007947	Télésurveillance	SOFREL

13007SG00001-0300-01 - Equipements communs

Code	Libellé	Marque
GBT00009588	Fenêtre	-
GBT00009589	Porte externe	-
GBT00009590	Clôture grillage simple torsion plastifié	-
GOU00002469	Portillon 1 vantail	-

13007SG00002 - Réservoir de Sainte-Croix

Code	Libellé	Marque
IQE00005499	1319RE008 - alimentation RE Ste Croix	-
IQW00002227	Compteur Electrique Réservoir de Sainte-Croix	-
KST00005594	Poste Local 1319 RE SAINTE CROIX	SOFREL

13007BE00004 - Réservoir de Sainte-Croix 500 m3

Code	Libellé	Marque
VAN00598198	Vanne d'isolement	-
VAN00598199	Robinet à flotteur	BAYARD
XTU00009593	Canalisation d'adduction	-
XTU00009594	Canalisation de liaison	-
XTU00009595	Manchette de passage de parroi	-
VAN00598200	Vanne d'isolement	-
XTU00009596	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009597	Canalisation de vidange	-
XTU00009598	Canalisation de tp interne à la bache	-
XTU00009599	Canalisation de trop plein	-
XTU00009600	Manchette de passage de parroi	-
IQE00005282	compteur	-
VAN00598303	Vanne d'isolement	-
VAN00598304	Vanne d'isolement	-
VCL00012869	Clapet	-
VDA00009726	Crépine	-
VDA00009745	Crépine	-
XTU00009603	Manchette de passage de parroi (sortie)	-
XTU00009747	Canalisation de liaison	-
XTU00009748	Canalisation de liaison	-
XTU00009749	Manchette de passage de parroi (incendie)	-
XTU00009750	Canalisation de liaison	-
ICA00004387	Niveau analogique	-
ICT00004377	Niveau TOR	SCHNEIDER ELECTRIC
IFE00003563	1319RE14 Débitmètre sortie RE Ste Croix	-
VAN00598201	Vanne aval d'isolement	-
XTU00009601	Manchette de liaison	-
XTU00009602	Manchette de liaison	-
GBT00008652	Echelle d'accès	-
GBT00008653	Echelle d'accès	-
GBT00008654	Echelle d'accès	-
GSB00001863	Paserelle	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

13007SG00002-0300-01 - Electricité - Commande

Code	Libellé	Marque
MBA00000331	Batterie	-
MBA00000332	Régulateur/Convertisseur solaire	-
MPS00000146	Capteur solaire	-
KAA00000922	Alarme anti-intrusion	-
KST00007276	Télésurveillance	-
NCA00007158	Armoire basse tension	-
NCA00007159	Partiel Armoire basse tension	-
NEP00001747	Eclairage des locaux techniques	-
NPA00000796	Raccordements electrique des effecteurs	-
NPA00000797	Raccordements electrique des capteurs	-

13007SG00002-0400-01 - Equipements communs

Code	Libellé	Marque
GBT00008655	Fenêtre	-
GBT00008656	Grille de protection	-
GOU00002234	Porte externe	-

13007SS00002 - Reprise

Code	Libellé	Marque
DAM00001903	Ballon de surpression	-
ICT00004424	Pressiostat TOR	-
ICT00004425	Pressiostat TOR	-
ICT00004426	Pressiostat analogique	-
IQE00005305	Compteur	-
PCS00004309	Pompe de reprise verticale	-
PCS00004310	Pompe de reprise verticale	-
VAN00598295	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598296	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598297	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598298	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598299	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598300	Vanne d'isolement	-
VAN00598301	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598302	Vanne aval d'isolement	-
VCL00012867	Clapet	-
VCL00012868	Clapet	-
XTU00009742	Nourice amont	-
XTU00009743	Nourice aval	-
XTU00009744	Manchette de liaison	-
XTU00009745	Manchette de liaison	-
XTU00009746	Manchette de liaison	-

13007SG00003 - Réservoir de Sauveclare

Code	Libellé	Marque
IQE00005491	1319RE016 - Compteur entrée RE Sauveclare	-
IQW00002228	Compteur Electrique Réservoir de Sauveclare	-
KST00005595	Poste Local 1319 RE SAUVECLARE	SOFREL

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

13007BE00002 - Réservoir de Sauveclare 160 m3

Code	Libellé	Marque
VAN00598192	Vanne d'isolement	-
VAN00598193	Robinet à flotteur	-
XTU00009578	Canalisation d'adduction	-
XTU00009579	Canalisation de liaison	-
XTU00009580	Manchette de passage de parroi	-
VAN00598195	vanne d'isolement	-
XTU00009583	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009584	Canalisation de vidange	-
XTU00009585	Canalisation de TP interne à la bache	-
XTU00009586	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009587	Canalisation de trop plein	-
IFE00003525	Débitmètre	-
VAN00598196	Vanne d'isolement	-
VAN00598197	Vanne d'isolement	-
VCL00012839	Clapet	-
VDA00009724	Crépine	-
VDA00009725	Crépine	-
XTU00009588	Manchette de passage de parroi (sortie)	-
XTU00009589	Canalisation de liaison	-
XTU00009590	Canalisation de liaison	-
XTU00009591	Canalisation de liaison	-
XTU00009592	Manchette de passage de parroi (incendie)	-
ICA00004475	Niveau analogique	SIEMENS
ICT00004376	Niveau TOR	SCHNEIDER ELECTRIC
IFE00002691	1319RE017 Débitmètre sortie RE Sauveclare	SIEMENS
VAN00598194	Vanne aval d'isolement	-
XTU00009581	Manchette de liaison	-
XTU00009582	Manchette de liaison	-
GBT00008649	Echelle d'accès	-
GBT00008650	Echelle d'accès	-
GBT00008651	Passerelle	-

13007SG00003-0200-01 - Electricité - Commande

Code	Libellé	Marque
MBA00000330	Régulateur/Convertisseur solaire	-
MPS00000144	Capteur solaire	-
MPS00000145	Batterie	-
NCA00007157	Armoire basse tension	-
NPA00000794	Raccordements électrique des effecteurs	-
NPA00000795	Raccordements électrique des capteurs	-
KAA00000921	Alarme anti-intrusion	-
KST00007275	Télésurveillance	-

13007SG00003-0300-01 - Equipements communs

Code	Libellé	Marque
GBT00008647	Fenêtre	-
GBT00008648	Grille de protection	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

GOU00002233	Porte externe	-

13007SG00004 - Réservoir du Clos		
Code	**Libellé**	**Marque**
IQW00002229	Compteur Electrique Réservoir du Clos	-
KST00005596	télérelève	-

13007SG00004-0110-01 - Réservoir 1 (500m3)

Code	Libellé	Marque
VAN00598305	Vanne d'isolement	-
XTU00009751	Canalisation d'adduction	-
XTU00009752	Canalisation de liaison	-
XTU00009753	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009754	Canalisation interne à la bache	-
VAN00598306	Vanne d'isolement	-
XTU00009755	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009756	Canalisation de vidange	-
XTU00009757	Canalisation de TP interne à la bache	-
XTU00009758	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009759	Canalisation de trop plein	-
VAN00598307	Vanne d'isolement	-
VAN00598308	Vanne d'isolement	-
VDA00009746	Crépine	-
VDA00009747	Crépine	-
XTU00009760	Manchette de passage de parroi (sortie)	-
XTU00009761	Manchette de passage de parroi (incedie)	-
XTU00009762	Canalisation de liaison	-
XTU00009763	Canalisation de liaison	-
ICA00004424	Niveau analogique	-
ICT00004427	Niveau TOR	SCHNEIDER ELECTRIC
GBT00008726	Echelle d'accès	-
GRC00786487	Tampon fonte	-

13007SG00004-0120-01 - Réservoir 2 (500m3)

Code	Libellé	Marque
VAN00598309	Vanne d'isolement	-
XTU00009764	Canalisation d'adduction	-
XTU00009765	Canalisation de liaison	-
XTU00009766	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009767	Canalisation interne à la bache	-
VAN00598310	Vanne d'isolement	-
XTU00009768	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009769	Canalisation de vidange	-
XTU00009770	Canalisation de TP interne à la bache	-
XTU00009771	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009772	Canalisation de trop plein	-
VAN00598311	Vanne d'isolement	-
VAN00598312	Vanne d'isolement	-
VDA00009748	Crépine	-
VDA00009749	Crépine	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

XTU00009773	Manchette de passage de parroi (sortie)	-
XTU00009774	Manchette de passage de parroi (incedie)	-
XTU00009775	Canalisation de liaison	-
XTU00009776	Canalisation de liaison	-
ICA00004425	Niveau analogique	-
ICT00004428	Niveau TOR	-
GBT00008727	Echelle d'accès	-
GRC00786488	Tampon fonte	-

13007SG00004-0130-01 - Comptage sortie R1 + R2

Code	Libellé	Marque
IQE00005306	Compteur	-
VAN00598313	Vanne d'isolement	-
VAN00598314	Vanne d'isolement	-
XTU00009777	Canalisation de liaison	-
XTU00009778	Canalisation de liaison	-

13007SG00004-0200-01 - Electricité - Commande

Code	Libellé	Marque
NCA00007232	Armoire basse tension	-
NCA00007233	Partiel Armoire basse tension	-
NPA00000807	Raccordements electrique des effecteurs	-
NPA00000808	Raccordements electrique intersite	-
KAA00000940	Alarme anti-intrusion	-
KST00007334	Télésurveillance	SOFREL

13007SG00004-0300-01 - Equipements communs

Code	Libellé	Marque
GBT00008728	Clôture grillage simple torsion plastifié	-
GOU00002259	Portillon 1 vantail	-

13007SG00005 - Réservoir Saint-Francet

Code	Libellé	Marque
IQE00005498	1319RE009 - sortie RE ST FRANCET	-
IQW00002230	Compteur Electrique Réservoir Saint-Francet	-
KST00005597	télérelève	-

13007BE00005 - Réservoir Saint-Francet 1000 m3

Code	Libellé	Marque
VAN00598249	Vanne d'isolement	-
VAN00598250	Robinet à flotteur	-
XTU00009649	Canalisation d'adduction	-
XTU00009650	Manchette de passage de parroi	-
XTU00009651	Canalisation interne à la bache	-
VAN00598251	Vanne d'isolement	-
XTU00009652	Manchette de passage par parroi	-
XTU00009653	Canalisation de trop plein	-
XTU00009654	Canalisation de vidange	-
XTU00009655	Manchette de passage par parroi	-
XTU00009656	Canalisation de TP interne à la bache	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

VAN00598252	Vanne d'isolement	-
VAN00598253	Vanne d'isolement	-
VDA00009728	Crepine	-
VDA00009729	Crepine	-
XTU00009657	Manchette de passage de parroi (sortie)	-
XTU00009658	Canalisation de liaison	-
XTU00009659	Manchette de passage de parroi (incendie)	-
XTU00009660	Canalisation de liaison	-
ICA00004406	Niveau analogique	-
ICT00004405	Niveau TOR	-
GBT00008701	Echelle d'accès	-

13007SG00005-0200-01 - Electricité - commande

Code	Libellé	Marque
NCA00007154	Partiel Armoire basse tension	-
NCA00007194	Armoire basse tension	-
NPA00000792	Raccordements electrique des effecteurs	-
NPA00000793	Raccordements electrique des capteurs	-
KAA00000924	Alarme anti-intrusion	-
KST00007307	Télésurveillance	-

13007SG00005-0300-01 - Equipements communs

Code	Libellé	Marque
GBT00008702	Fenêtre	-
GBT00008703	Grille de protection	-
GOU00002240	Porte externe	-

13007SR00001 - Station pompage du Clos

Code	Libellé	Marque
IQE00005493	1319AE013- Cpteur achat d'eau SCP Les Clos	-
IQE00005494	1319SC012 - Cpteur by pass Etage H - Etage B	-
IQE00005495	1319EX011 - Cpteur source les Clos sortie Etage Haut	ITRON
IQE00005496	1319EX010 - Cpteur source les Clos sortie Etage Bas	ITRON
IQW00002223	Compteur Electrique Station pompage du Clos	-
KST00005590	Poste Local 1319 FO DU CLOS	SOFREL

13007SR00001-0100-01 - Bâche de reprise

Code	Libellé	Marque
VAN00600270	Robinet à flotteur	BAYARD
VAN00600271	Vanne d'isolement	-
XTU00011935	Manchette de passage de parroi	-
XTU00011936	Canalisation d'adduction	-
VAN00600269	Vanne d'isolement	-
XTU00011930	Canalisation de trop plein	-
XTU00011931	Manchette de passage de parroi	-
XTU00011932	Canalisation de tp interne à la bache	-
XTU00011933	Canalisation de vidange	-
XTU00011934	Manchette de passage de parroi	-
ICA00004408	Niveau analogique	-
ICT00004411	Niveau TOR	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

GRC00786470	Tampon fonte	-
TLV00004135	Potence	-

13007SR00001-0200-01 - Traitement

Code	Libellé	Marque
API00000171	Hydro-éjecteur	-
API00000172	Hydro-éjecteur	CIR
BCL00001637	Cane d'injection	-
BCL00001638	Cane d'injection	CIR
BCL00001639	Chloromètre - détendeur	CIR
BCL00001640	Chloromètre - détendeur	CIR
GSB00002117	Inverseur de bouteille manuel	CIR
GSB00002118	Support de fixation des bouteilles	-
GSB00002119	Support de fixation des bouteilles	-
IME00000567	Rotamètre	-
IME00000568	Rotamètre	CIR
KIS00000347	Tableau de gestion de l'eau process	-
KIS00000348	Partiel Tableau de gestion de l'eau process	CIR
UGD00000821	Detecteur de fuite de chlore	CIFEC

13007SR00001-0400-01 - Electricité - Commande

Code	Libellé	Marque
NPD00002109	Sectionneur + Disjoncteur + Différentiel	-
NPD00002110	Disjoncteur + Différentiel	-
NCA00007951	Armoire basse tension	-
NPA00001001	Raccordements electrique des capteurs	-
NPA00001002	Raccordements electrique des effecteurs	-
NPV00002473	Démarreur (pompe)	-
NPV00002474	Démarreur (pompe)	SCHNEIDER ELECTRIC
JCC00001321	Chauffage (industriel)	-
JCC00001322	Chauffage (industriel)	-
JCC00001323	Chauffage (industriel)	-
NEP00001931	Eclairage des locaux techniques	-
NEP00001932	Eclairage des locaux techniques	-
NEP00001933	Eclairage des locaux techniques	-
KAA00000925	Alarme anti-intrusion	-

13007SR00001-0500-01 - Instrumentation

Code	Libellé	Marque
IAN00002664	Turbidimètre	CIR
IAN00002665	Analyseur de taux de chlore	-
PCS00004305	Pompe de relèvement échantillon	XYLEM

13007SR00001-0600-01 - Equipements communs

Code	Libellé	Marque
IQE00005492	1319EX012 - Cpteur by pass Etage H - Etage B	-
GBT00008709	Fenêtre	-
GBT00008710	Grille de protection	-
GOU00002245	Local pompage	-
GOU00002246	Porte externe	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

GOU00002244	Portail manuel 2 battants	-
GBT00008708	Grillage simple torsion plastifié	-

13007SR00002 - Reprise

Code	Libellé	Marque
DAM00002041	Ballon de surpression	-
GRC00787272	Caillebottis	-
ICT00004970	Pressiostat Analogique	-
ICT00004971	Pressostat TOR	-
PCS00004586	Pompe de reprise horizontale	-
PCS00004587	Pompe de reprise horizontale	-
TLV00004466	Chariot + Palan	-
TLV00004467	Chariot + Palan	-
TLV00004468	IPN	-
TLV00004469	IPN	-
VAN00600263	Vanne aval d'isolement	-
VAN00600264	Vanne d'isolement	-
VAN00600265	Vanne aval d'isolement	-
VAN00600266	Vanne amont d'isolement	-
VAN00600267	Vanne aval d'isolement	-
VAN00600268	Vanne amont d'isolement	-
VCL00013380	Clapet	-
VCL00013381	Clapet de pied	-
VCL00013382	Clapet	-
VCL00013383	Clapet de pied	-
XTU00011922	Manchette de liaison	-
XTU00011923	Nourice aval	-
XTU00011924	Manchette de liaison	-
XTU00011925	Manchette de liaison	-
XTU00011926	Manchette de liaison	-
XTU00011927	Manchette de liaison	-
XTU00011928	Manchette de liaison	-
XTU00011929	Manchette de liaison	-
IQE00005587	Compteur	-
VAN00600260	Vanne aval d'isolement	-
VAN00600261	Vanne aval d'isolement auto	-
VAN00600262	Vanne aval d'isolement	-
VDR00005425	Stabilisateur de pression aval	-
XTU00011918	Manchette de liaison	-
XTU00011919	Manchette de liaison	-
XTU00011920	Manchette de liaison	-
XTU00011921	Manchette de liaison	-
IQE00005586	Compteur	-
VAN00600257	Vanne aval d'isolement	-
VAN00600258	Vanne aval d'isolement auto	-
VAN00600259	Vanne aval d'isolement	-
VDR00005424	Stabilisateur de pression aval	-
XTU00011914	Manchette de liaison	-
XTU00011915	Manchette de liaison	-
XTU00011916	Manchette de liaison	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

XTU00011917	Manchette de liaison	-
IQE00005585	Compteur	-
VAN00600254	Vanne aval d'isolement	-
VAN00600255	Vanne aval d'isolement auto	-
VAN00600256	Vanne aval d'isolement	-
XTU00011911	Manchette de liaison	-
XTU00011912	Manchette de liaison	-
XTU00011913	Manchette de liaison	-

13007SS00003 - Surpression de Sauveclare		
Code	**Libellé**	**Marque**
IQE00005274	1319SU015 - Compteur surpression Ste Croix vers RE Sauveclar e	-

13007SS00003-0100-01 - Reprise ou Suspression

Code	Libellé	Marque
DAM00001889	Ballon de surpression	-
ICT00004374	Pressiostat analogique	-
ICT00004375	Pressiostat analogique	-
PCS00004285	Pompe de reprise verticale n°1	-
PCS00004286	Pompe de reprise verticale n°2	-
VAN00598186	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598187	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598188	Vanne amont d'isolement	-
VAN00598189	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598190	Vanne aval d'isolement	-
VAN00598191	Vanne aval d'isolement	-
VCL00012837	Clapet	-
VCL00012838	Clapet	-
XTU00009573	Nourice amont	-
XTU00009574	Nourice aval	-
XTU00009575	Manchette de liaison	-
XTU00009576	Manchette de liaison	-
XTU00009577	Manchette de liaison	-

13007SS00003-0200-01 - Electricité - Commande

Code	Libellé	Marque
KST00007274	Télésurveillance	-
NCA00007155	Armoire basse tension	-
NCA00007156	Armoire basse tension	-
NEP00001746	Eclairage des locaux techniques	-
NPD00002093	Réarmeur du disjoncteur	-
NPV00002174	Variateur de vitesse (pompe n°1)	-
NPV00002175	Variateur de vitesse (pompe n°2)	-

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

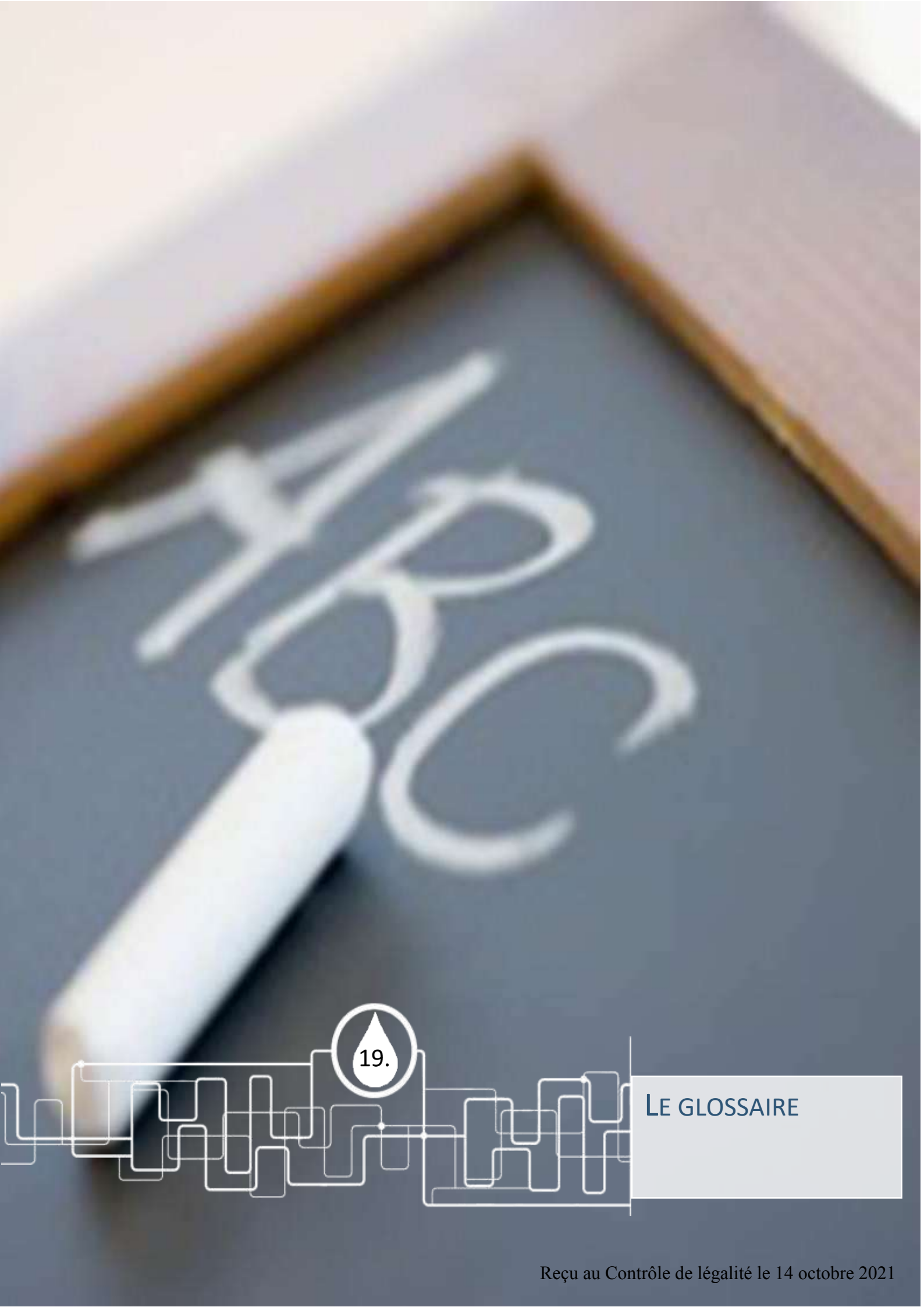

19.

LE GLOSSAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m3/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m3/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage…),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, …) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, …). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros): Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, …)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

20.

LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2020 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

➢ Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Adoptée le 21 janvier par l'Assemblée nationale et le 30 janvier par le Sénat, sur la base d'un texte consensuel issu de la commission mixte paritaire. Le texte prévoit notamment les avancées suivantes :

- ***POINTS D'EAU EN VILLE (ARTICLE 77 ET ARTICLE 107)***
  - ⇨ OBLIGATION FAITE AUX ERP, A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022, D'ETRE EQUIPES D'AU MOINS UNE FONTAINE D'EAU POTABLE ACCESSIBLE AU PUBLIC, RACCORDEE AU RESEAU D'EAU POTABLE ;
  - ⇨ RENVOI A UN DECRET POUR PRECISER LES MODALITES D'APPLICATION ET LES CATEGORIES D'ETABLISSEMENTS SOUMIS A L'OBLIGATION ;
  - ⇨ INSCRIPTION DANS LES SCHEMAS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DEFINIS PAR LES COMMUNES ET LEUR GROUPEMENTS DES ZONES DANS LESQUELLES IL EST PERTINENT D'INSTALLER DES FONTAINES D'EAU POTABLE.

➢ Décret n° 2020-296 du 23 mars 2020 relatif à la procédure d'enquête publique simplifiée applicable aux modifications mineures des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine

Pris en application des articles L. 1321-2 et L. 1321-2-2 du Code de la santé publique, le décret prévoit la mise en œuvre d'une procédure d'enquête simplifiée en cas de révision des périmètres de protection déjà existants et de modification de l'acte portant déclaration d'utilité publique pour des modifications mineures. Le décret est applicable aux captages pour lesquels un arrêté d'ouverture d'enquête publique relative à la révision des périmètres de protection et des servitudes afférentes est publié postérieurement au 26 mars 2020.

➢ Décret n° 2020-954 du 31 juillet 2020 relatif aux agences de l'eau

Le décret modifie la composition des conseils d'administration des Agences de l'eau pour prendre en compte les évolutions apportées aux collèges des Comités de bassin et aux modalités de désignation des membres des conseils d'administration des Agences de l'eau définies par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage. Il prolonge ou interrompt également les mandats actuels des membres des conseils d'administration, jusqu'à fin 2020 afin d'en permettre le renouvellement.

➢ Décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin

Afin de tenir compte des évolutions apportées par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, le décret introduit la déconcentration des nominations des membres des Comités de bassins au Préfet coordonnateur de bassin, ainsi que des dispositions visant à favoriser le renouvellement des membres et apporte des précisions quant au fonctionnement des Comités de bassins.

➢ Décret n° 2020-1094 du 27 août 2020 relatif à la sécurité sanitaire des eaux et des aliments

Le texte détermine les conditions d'utilisation de l'eau de mer propre, la procédure d'autorisation, les modalités de surveillance et de contrôle, ainsi que les sanctions applicables.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- **Arrêté du 4 février 2020 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité (NOR : TREL2002366A)**

  Le montant de la contribution des agences de l'eau, mentionnée à l'article 135 de la loi de finances pour 2018 modifié, au profit de l'Office français de la biodiversité s'établit pour l'année 2020 à 331 894 272 euros.

- **Arrêté du 27 février 2020 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2020 (NOR : TREL2000344A)**

  L'arrêté fixé pour chaque Agence de l'eau les plafonds pour l'année 2020 des taxes et redevances perçues.

- **Arrêté du 2 avril 2020 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (NOR :** TREL1934662A**) (JORF du 6 mai 2020)**

  L'arrêté intègre les éléments du décret n° 2018-847 du 4 octobre 2018 dans l'arrêté du 17 mars 3006 et actualise son contenu en vue de la préparation du troisième cycle de gestion de la Directive cadre sur l'eau (2022-2027) :

  - Completer les elements composant le SDAGE en matiere d'information du public et de consultations (contenu du resume et ajout de la declaration prevue a l'article L. 122-9 du Code de l'environnement) ;
  - L'atteinte des objectifs relatifs aux eaux de surface et aux eaux souterraines, ainsi que d'autres elements a prevoir dans ces tableaux de synthese des objectifs ;
  - Les elements prevus en complement du registre des zones protegees prevues a l'article R. 212-4 du Code de l'environnement, en particulier pour ce qui concerne l'eau destinee a la consommation humaine (captages prioritaires…) ;
  - Quelques precisions sur la cartographie des zones de sauvegarde pour l'alimentation future en eau potable.

- **Arrêté du 7 mai 2020 modifiant l'arrêté du 4 février 2020 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité (**NOR : TREL2011678A**)**

  L'arrêté modifie l'arrêté du 4 février 2020 relatif aux contributions financières dues par chaque Agence de l'eau à l'OFB, pour l'année 2020.

- **Arrêté du 8 août 2020 relatif aux modalités d'instauration d'un simple périmètre de protection immédiate pour les captages d'eau destinée à la consommation humaine pris en application des dispositions de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique**

  L'arrêté précise les modalités et la procédure à respecter pour instaurer un simple périmètre de protection immédiate autour des captages définis à l'alinéa 3 de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique dans sa rédaction issue de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

ENVIRONNEMENT

Décret n° 2020-844 du 3 juillet 2020 relatif à l'autorité environnementale et à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Le décret prévoit une réforme de l'autorité environnementale et de l'autorité chargée de mener l'examen au cas par cas pour les projets relevant du champ de l'évaluation environnementale. Il maintient la compétence du préfet de région, pour mener dans la plupart des cas, l'examen au cas par cas des projets locaux et confie à la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable la compétence d'autorité environnementale pour ces mêmes projets.

- **Arrêté du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (NOR : TREL2011759A)**

L'arrêté fixe les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique IOTA n° 3.3.5.0 relative aux « Travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif, définis par un arrêté du ministre en charge de l'environnement », parmi lesquels :

- ARASEMENT OU DERASEMENT D'OUVRAGE EN LIT MINEUR ;
- DESENDIGUEMENT ;
- DEPLACEMENT DU LIT MINEUR POUR AMELIORER LA FONCTIONNALITE DU COURS D'EAU OU RETABLISSEMENT DU COURS D'EAU DANS SON LIT D'ORIGINE ;
- RESTAURATION DE ZONES HUMIDES.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Décret n° 2020-886 du 20 juillet 2020 relatif aux modalités d'accès aux informations de consommation et de facturation liées aux consommations de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire dans les immeubles collectifs dotés de dispositifs d'individualisation des frais de chauffage, de froid ou d'eau chaude sanitaire et dans les immeubles raccordés à un réseau de chaleur ou de froid**

Le décret définit la fréquence et les modalités d'information, d'une part, des occupants sur les consommations de chaleur, de froid ou d'eau chaude sanitaire de la quantité de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire consommée, dans les immeubles collectifs d'habitation ou mixte, et d'autre part, des propriétaires ou des syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage professionnel et d'habitation raccordés à un réseau de chaleur ou de froid.

- **Arrêté du 25 juin 2020 relatif aux matériaux et produits métalliques destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP20112895A)**

L'arrêté définit les conditions auxquelles doivent répondre les matériaux et produits métalliques mis sur le marché et destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement, neuves ou faisant l'objet de rénovation, et qui entrent en contact avec l'EDCH en application de l'article R. 1321-48 du Code de la santé publique. Il précise les exigences relatives à l'innocuité de ces matériaux et produits métalliques et les conditions d'attestation du respect de ces dispositions avant leur mise sur le marché, dans le cadre de la délivrance des attestations de conformité sanitaire (ACS). Le texte entre en vigueur le 1er décembre 2020.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- **Arrêté du 14 janvier 2019 relatif aux conditions de mise sur le marché des produits introduits dans les installations utilisées pour le traitement thermique des eaux destinées à la consommation humaine (NOR : SSAP1826692A)**

  L'arrêté définit les exigences applicables aux produits introduits dans les installations utilisées pour le traitement thermique d'EDCH afin de limiter l'impact sur la santé des personnes, en cas d'absorption d'eau destinée à la consommation humaine contaminée accidentellement par ces produits.

- **Instruction n° DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020 modifiant l'instruction n° DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP2010990J)**

  L'instruction vient modifier la précédente instruction sur le repérage des canalisations en polychlorure de vinyle susceptible de contenu du CVM résiduel risquant de migrer vers les EDCH, et à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des EDCH, en ce qui concerne les modalités d'intervention des ARS et la mise en œuvre des mesures de gestion.

- **Avis relatif aux modules de filtration membranaire utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine (NOR :** SSAP2004308V**)**

  L'avis fixe la liste et la date de validité des attestations de conformité sanitaire (ACS) émises par les laboratoires habilités par le ministère chargé de la santé pour les modules de filtration membranaire utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine.

- **Avis relatif aux réacteurs équipés de lampes à rayonnement ultraviolet utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine (NOR :** SSAP2004311V**)**

  L'avis fixe la liste et la date de validité des attestations de conformité sanitaire (ACS) émises par les laboratoires habilités par le ministère chargé de la santé pour les réacteurs équipés de lampes à rayonnement ultraviolet utilisés pour le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine.

- **Directive (UE)2020/2184 du 16 /12/2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (refonte). JOUE, L 435, 23/12/2020.**

  Aspects sociaux de l'accès à l'eau pour tous dans l'UE. Leur mise en œuvre nécessitera l'adoption de nouvelles dispositions législatives en droit interne et des financements supplémentaires.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➢ Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires

Afin de faciliter la relance de l'économie, le décret relève le seuil de passation sans publicité ni mise en concurrence des marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 70 000 €HT, jusqu'au 10 juillet 2021 inclus. Il en va de même pour les lots qui portent sur des travaux (et dont le montant est inférieur à 70 000 €HT), à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur total estimée de tous les lots.

➢ Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 relatif aux avances dans les marchés publics

Le décret modifie les conditions de versement et de remboursement des avances dans les marchés publics :

- Les avances ne sont plus plafonnees a 60 % du montant TTC initial du marche ;
- L'acheteur peut verser au titulaire une avance d'un montant superieur a 30 % sans obligation pour ce dernier de fournir une garantie financiere (cela reste une simple faculte) ;
- Dans le silence du marche, le demarrage du remboursement de l'avance commence :
  - des que le montant des prestations executees atteint 65 % du montant TTC du marche pour les avances inferieures ou egales a 30 % du montant TTC du marche,
  - des la premiere demande de paiement lorsque le montant de l'avance versee depasse 30 % du montant TTC du marche ;
- Lorsque le montant de l'avance est inferieur a 80 % du montant TTC du marche, son remboursement doit etre termine lorsque le montant des prestations executees par le titulaire atteint 80 % du montant TTC ;
- Lorsque le montant de l'avance depasse les 80 %, l'avance est, dans le silence du marche, integralement remboursee lorsque le montant TTC des prestations executees atteint le montant de l'avance accordee.

➢ Arrêté du 12 février 2020 fixant un modèle d'avis pour la passation des marchés publics répondant à un besoin d'une valeur estimée entre 90 000 € hors taxes et les seuils de procédure formalisée (NOR : ECOM2004461A)

Le modèle annexé à l'arrêté correspond à l'avis de marché mentionné au 2° de l'article R. 2131-12 du Code de la commande publique. L'arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2022 et s'appliquera aux marchés publics pour lesquels un avis de marché est envoyé à la publication à compter de cette date.

➢ Arrêté du 28 juillet 2020 fixant le modèle de certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics

Pris en application du 2° de l'article R. 2191-46 et de l'article R. 2391-28 du Code de la commande publique, l'arrêté fixe le modèle de certificat de cessibilité d'une créance issue d'un marché.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➢ Loi n° 2020-43 du 27 janvier 2020 autorisant la ratification du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales

La loi permet à la France de ratifier le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales. Le protocole additionnel vise « à faire entrer dans le champ d'application de la Charte le droit pour tout citoyen qui réside dans la circonscription de la collectivité locale de participer aux affaires de cette collectivité locale ». Le Protocole définit le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale comme « le droit de s'efforcer de déterminer ou d'influencer l'exercice des compétences de la collectivité locale ». Ainsi, les États doivent établir ou maintenir un cadre législatif qui facilite l'exercice du droit de participer aux affaires d'une collectivité locale.

➢ Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020, relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique

Le décret précise les conditions dans lesquelles il peut être dérogé à l'interdiction qui est faite aux agents publics d'exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative. Il fixe en particulier la liste exhaustive des activités susceptibles d'être exercées à titre accessoire. Il précise également l'obligation de déclaration à laquelle sont soumis à la fois les dirigeants des sociétés et associations recrutés par l'administration et les agents à temps non complet ou exerçant des fonctions à temps incomplet lorsqu'ils exercent une activité privée lucrative. Le décret détermine les modalités du contrôle déontologique exercé par l'administration ou la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), selon le cas, lors d'une demande d'autorisation pour accomplir un service à temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise ou d'une demande de cessation de fonctions, définitive ou temporaire, pour exercer une activité privée lucrative. Il fixe la liste des emplois pour lesquels la saisine de la HATVP est obligatoire pour ces deux types de demandes. Enfin, il détermine les modalités du contrôle préalable à la nomination à certains emplois d'une personne ayant exercé une activité privée au cours des trois années précédentes. Il entre en vigueur le 1er février 2020.

➢ Décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet

Le préfet de région ou de département peut déroger à des normes édictées par les services de l'Etat pour prendre uniquement des décisions individuelles relevant de sa compétence, notamment en matière d'environnement, agriculture et forêt. La dérogation doit être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales et répondre à certaines conditions de fond et de forme. La décision de déroger prend la forme d'un arrêté motivé, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

➢ Décret n° 2020-634 du 25 mai 2020 portant application de l'article L. 1116-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la demande de prise de position formelle adressée au représentant de l'Etat

Le décret crée les articles R. 1116-1 et suivants du CGCT, qui organisent la formalisation des échanges entre l'autorité de saisine et le représentant de l'Etat compétent au titre du contrôle de légalité de l'acte concerné : les conditions de la saisine du représentant de l'Etat et de la réponse portée à la connaissance du demandeur, le contenu de la demande et la procédure relative à la transmission de pièces complémentaires, ainsi que le point de départ au délai de 3 mois au terme duquel le silence gardé par le représentant de l'Etat vaut absence de prise de position formelle.

➢ Décret n° 2020-556 du 11 mai 2020 relatif à l'application de l'article L. 1611-3-2 du code général des collectivités territoriales

Le décret précise les conditions que doivent remplir les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux pour demander à adhérer à l'Agence France Locale.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021

- **Décret n° 2020-606 du 19 mai 2020 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales**

  Le décret détermine les modalités d'application de mesures votées en loi de finances pour 2020, notamment pour la majoration de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, la création d'un nouveau fonds de péréquation départemental, les règles de calcul des dotations allouées aux communes nouvelles, la possibilité de répartition dérogatoire de la dotation globale de fonctionnement selon des critères locaux et la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2021